



Comparution du directeur général des élections sur le budget principal des dépenses 2022-2023

Fiches d'information	Responsable
Coût des élections générales, de la 37 ^e (2000) à la 44 ^e (2021) (y compris la préparation de la 45 ^e EG)	DPF
Tendances financières (2015-2016 à 2022-2023)	DPF
Statistiques sur le personnel de l'administration centrale d'Élections Canada	DPRH
Statut des dossiers de financement politique de la 44 ^e élection générale	AR-FP
L'avenir du travail	DPF- Approvisionnement, installations et innovation en milieu de travail
Production de produits d'information électorale supplémentaires dans les langues autochtones	APEC/SI
L'expérience de « fac-similé » en inuktitut d'Élections Canada au Nunavut	APEC/DPF
Plaintes reçues par EC concernant le matériel électoral du Nunavut	BCC
Documentation à l'appui	Responsable
Publication du budget principal des dépenses 2022-2023 (lien public)	DPF
Transcriptions officielles des comparutions sur l'étude du PROC sur l'inclusion des langues autochtones dans les bulletins de vote des élections fédérales (lien public)	AR-IPRAP
Résumés des comparutions dans le cadre de l'étude du PROC sur l'inclusion des langues autochtones dans les bulletins de vote des élections fédérales	AR-IPRAP
Lettres au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre <ul style="list-style-type: none"> • À la suite de la comparution du DGE le 17 février 2022 • À la suite de la comparution du DGE le 29 mars 2022 	AR-IPRAP
Renseignements tirés des enquêtes postélectorales <ul style="list-style-type: none"> • Résultats préliminaires de la ROP sur la confiance dans la 44^e EG • Résultats préliminaires de l'étude nationale auprès des électeurs de la 44^e EG • Résumé de l'enquête sur les candidats de la 44^e EG • Enquêtes d'EC et dates de publication prévues 	APEC

* Classeur préparé pour la comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 5 mai 2022 au sujet du budget principal des dépenses 2022-2023.

COÛTS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES, de la 37^e à la 44^e

	Gouvernements minoritaires						Estimation	Estimation
	37 ^e EG (2000)	38 ^e EG (2004)	39 ^e EG (2006)	40 ^e EG (2008)	41 ^e EG (2011)	42 ^e EG (2015)	43 ^e EG (2019)	44 ^e EG (2021)
Nombre de circonscriptions	301	308	308	308	308	338	338	338
Nombre d'électeurs sur la liste finale	21,243,473	22,466,621	23,054,615	23,677,639	24,257,592	25,939,742	27,373,058	27,509,158
Nombre d'électeurs	12,997,185	13,683,570	14,908,703	13,929,093	14,823,408	17,711,983	18,350,359	17,209,811
Administration centrale d'EC et bureaux extérieurs (M\$)	175.8 \$	223.1 \$	227.2 \$	230.3 \$	229.3 \$	367.6 \$	436.2 \$	563.3 \$
Remboursements aux partis et candidats (M\$)	24.8 \$	56.2 \$	53.0 \$	56.3 \$	60.4 \$	104.1 \$	64.6 \$	66.7 \$
Coût total de l'élection (M\$)	200.6 \$	279.3 \$	280.2 \$	286.6 \$	289.7 \$	471.7 \$	500.8 \$	630.0 \$
Coût par électeur (\$)	9.44 \$	12.43 \$	12.15 \$	12.10 \$	11.94 \$	18.18 \$	18.30 \$	22.90 \$
Coûts en dollars constants de 2021 :								
Coût total de l'élection (M\$)	295.8 \$	372.2 \$	358.8 \$	352.2 \$	340.7 \$	516.2 \$	514.3 \$	630.0 \$
Coût par électeur (\$)	13.93 \$	16.57 \$	15.56 \$	14.87 \$	14.05 \$	19.89 \$	18.79 \$	22.90 \$

Remarque sur la comparaison des coûts : Bien que les chiffres de base aient été ajustés pour tenir compte de l'inflation (voir Coûts en dollars constants de 2021), d'autres facteurs influent sur les coûts des élections générales. Les facteurs clés sont le nombre de circonscriptions et de bureaux de vote, les modifications législatives, l'amélioration des services aux électeurs, la durée du calendrier électoral, l'augmentation des honoraires et des indemnités versés aux milliers de travailleurs électoraux, et le nombre de candidats et de partis politiques admissibles au remboursement des dépenses électorales.

Explication de l'augmentation des coûts entre les EG (M\$)

Coût estimé de la 43 ^e EG	500.8 \$
Bureaux extérieurs et personnel, y compris l'augmentation des taux de rémunération des travailleurs extérieurs	44.7 \$
Mesures liées à la pandémie	42.0 \$
Inflation	13.9 \$
Infrastructure des TI	12.8 \$
Coût de la préparation en raison du calendrier des élections	11.4 \$
Administration centrale d'EC	11.2 \$
Durée de la période électoral	(6.8) \$
Coût estimé de la 44^e EG	630.0 \$

Comparution du directeur général des élections au sujet du budget principal des dépenses 2022-2023

**Élections Canada
Tendance financière 2015-2016 à 2022-2023**

(M\$)	Dépenses réelles à la fin de l'année selon les comptes publics						44e EG ⁴		
	2015-2016 (année de la 42 ^e EG)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 (année de la 43 ^e EG)	2020-2021	2021-2022 Budget principal des dépenses	2021-2022 Prévisions courantes	2022-2023 Budget principal des dépenses
Crédit ¹	29.4	28.3	31.9	32.2	41.5	51.5	48.9	51.5	49.3
Statutaire — Fonctionnement	49.9	59.0	81.3	96.1	81.4	69.5	77.1	66.5	78.7
Total des dépenses de fonctionnement (crédits et statutaires)	79.2	87.2	113.3	128.4	122.9	121.0	126.0	118.0	128.0
Statutaire - Événement/Non discrétionnaire ^{2,3}	407.2	15.2	18.2	55.4	448.0	87.8	46.9	537.3	75.5
Total général (crédits et statutaires)	486.4	102.4	131.5	183.7	570.9	208.8	172.9	655.3	203.5

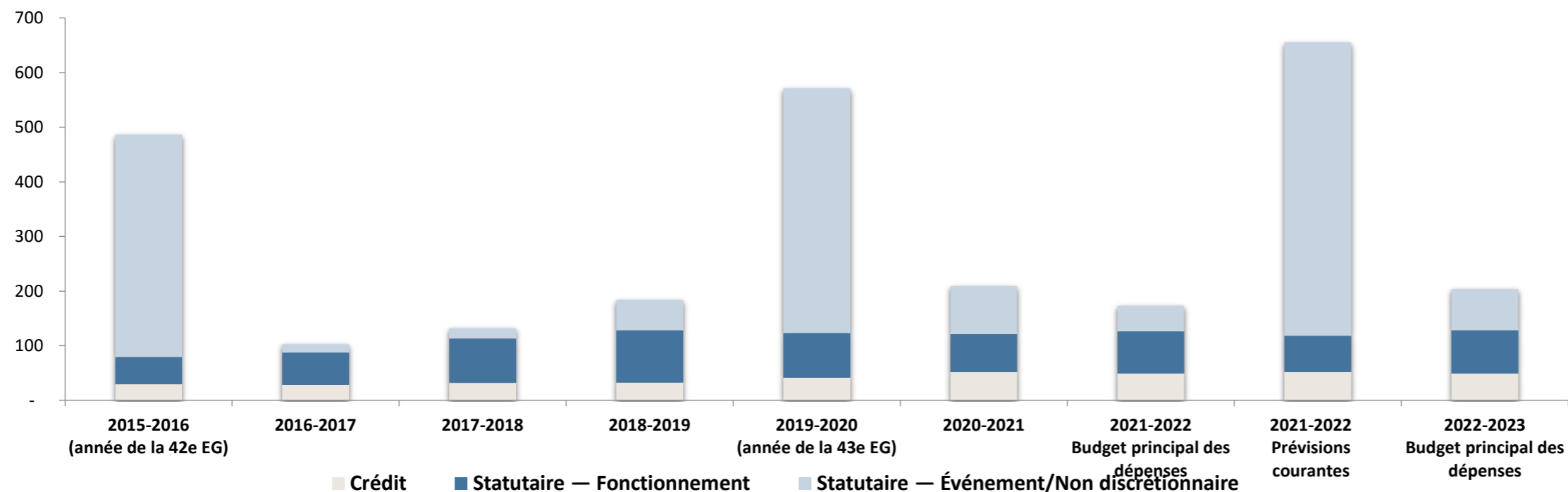
¹ Le budget principal des dépenses 2021-2022 ne tient pas compte des fonds attendus en cours d'année, tels que le report de fonds, les nouvelles conventions collectives, les remboursements d'éléments de la liste de paie, etc.

² Les prévisions actuelles pour 2021-2022 sont plus élevées que celles du budget principal des dépenses, principalement en raison de la livraison de la 44e EG, qui n'était pas prévue au moment du budget principal des dépenses puisque son calendrier était inconnu (gouvernement minoritaire).

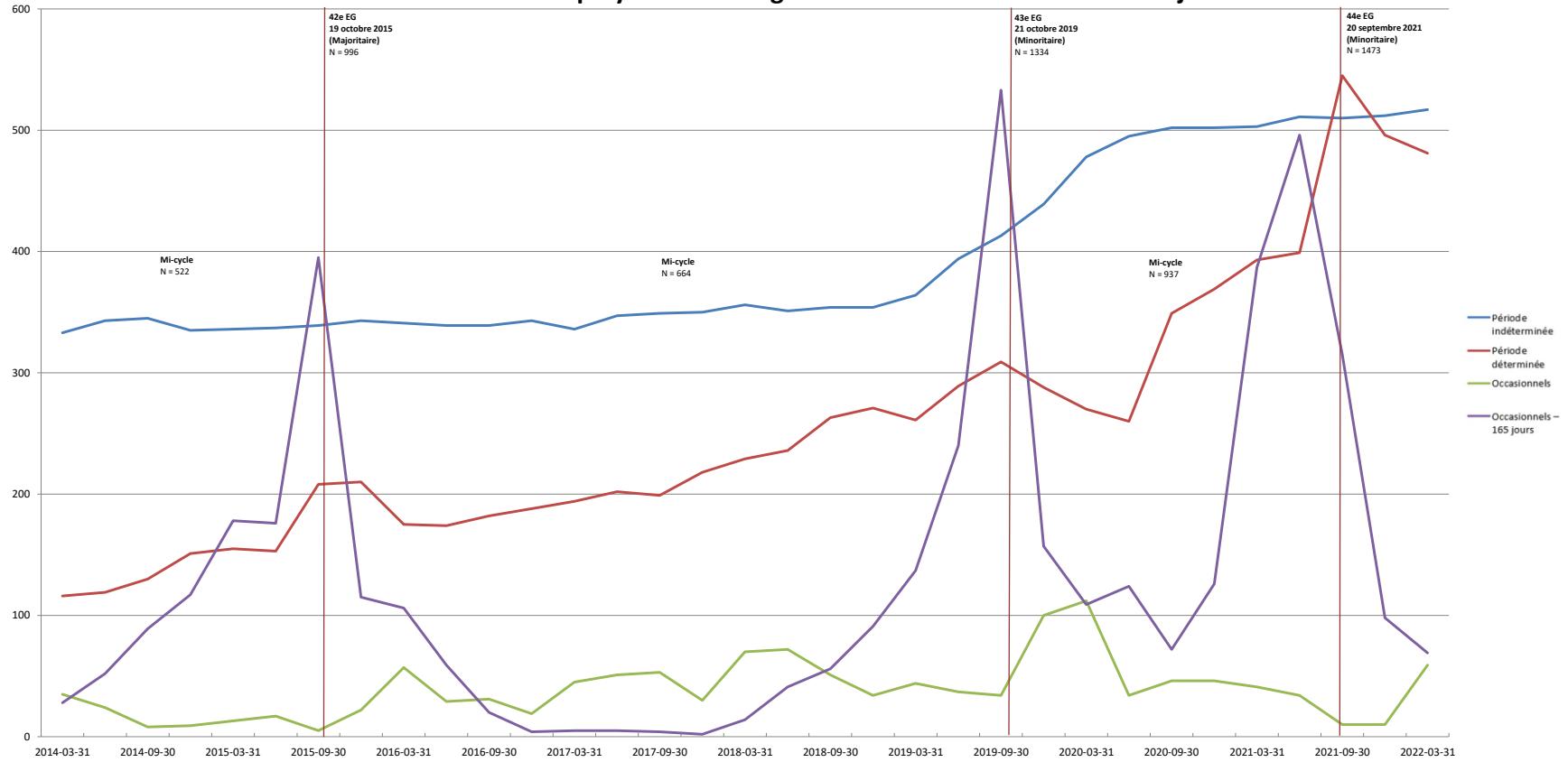
³ Le budget principal des dépenses 2022-2023 comprend certains coûts de préparation à la prochaine élection générale dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.

⁴ Comme publié dans la section Dépenses prévues du Plan ministériel 2022-2023.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Bureau du directeur général des élections Évolution du nombre d'employés au fil des gouvernements minoritaires et majoritaires



Employé indéterminé: Employé nommé pour une période indéterminée désigne une personne nommée pour une période indéfinie

Employé déterminé: Employé nommé pour une période déterminée désigne une personne nommée pour une période déterminée conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Employés occasionnels: Les employés occasionnels sont des travailleurs embauchés pour une période déterminée ne dépassant pas 90 jours ouvrables

Employés occasionnels 165: Les employés occasionnels embauchés par le bureau du directeur général des élections et ayant pour mandat l'exécution de tâches en vue d'une élection ou d'un référendum. Dans ce cas, le maximum de 165 jours ouvrables dans une année civile est autorisé par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.



Comparution du directeur général des élections sur le budget principal des dépenses 2022-2023

Fiche d'information

Statut des dossiers de financement politique de la 44^e élection générale

Messages clés

- La date limite de dépôt des déclarations électorales des candidats et des tiers était le 20 janvier 2022, soit quatre mois après le jour du scrutin. La date limite pour les partis est le 20 mai 2022.
- Toutes les campagnes de candidats admissibles ont reçu un premier versement de remboursements à la fin du mois d'octobre 2021.
- Nous émettrons des remboursements accélérés aux campagnes admissibles d'ici la fin du mois de septembre 2022.
- L'objectif est de terminer l'examen des déclarations des candidats sélectionnées dans les 12 mois suivant la date limite de dépôt (avant le 20 janvier 2023).

Faits

- Il y avait 2011 candidats, 22 partis et 105 tiers réglementés* lors de la 44^e élection générale (EG).
- Le DGE a accordé un délai supplémentaire à 976 candidats (soit 49 %) pour déposer leur dossier (comme lors des EG précédentes).
- À ce jour, Élections Canada a reçu (de façon complète ou partielle) et publié les documents suivants* :
 - 95 % des déclarations des candidats; 1852 publiées en ligne;
 - 83 % des déclarations des tiers réglementés; 87 déclarations publiées en ligne;
 - 14 % des déclarations des partis (la date limite est le 20 mai 2022); trois déclarations publiées en ligne.
- L'audit des déclarations des candidats a commencé. L'objectif est de terminer l'examen des déclarations sélectionnées d'ici le 20 janvier 2023.
- Nous sommes en avance sur nos activités pour la 43^e EG, qui a été fortement perturbée par la COVID-19, en matière de réception et de traitement initial des déclarations, de publication en ligne et d'achèvement de l'audit.
 - Les responsables des campagnes des candidats qui n'ont pas déposé tous les documents obligatoires ont été informés que, à moins qu'ils ne demandent un délai supplémentaire à la cour :
 - ils ne respectent pas la *Loi électorale du Canada*;
 - ils ne pourront pas se présenter à une élection future;
 - s'ils sont admissibles, ils perdent le remboursement de leurs dépenses électorales.



*Comparution du directeur général des élections sur le budget
principal des dépenses 2022-2023*

Fiche d'information

- À partir de la 43^e EG, Élections Canada a adopté une approche de vérification fondée sur le risque dans le cadre de ses activités de vérification de toutes les entités politiques.
 - Les déclarations électorales des candidats sont sélectionnées aux fins de vérification en fonction du niveau de risque de non-conformité à la *Loi électorale du Canada*.
 - L'analyse des données permet de concentrer les vérifications dans les domaines où la probabilité et la gravité des risques sont les plus grandes, tout en repérant les anomalies possibles.

* Statistiques au 27 avril 2022.



Fiche d'information

L'avenir du travail

Message clé

- Élections Canada (EC) a mis sur pied un projet sur l'avenir du travail afin d'aborder les composantes humaines, spatiales et numériques nécessaires à l'officialisation d'un modèle de travail hybride.

Faits

- À l'été 2020, au début de la COVID-19, le personnel a été informé qu'EC se lancerait dans un projet sur l'avenir du travail qui engloberait les personnes, l'espace et la technologie et examinerait où, quand et comment nous travaillons. Un champion de l'avenir du travail et une équipe de projet ont été désignés.
- EC met présentement en place et officialise un modèle de travail hybride; il s'agit d'un modèle souple qui favorise l'équilibre entre le travail, la vie privée et le bien-être des employés, contribue à réduire l'empreinte environnementale d'EC et permet de recruter et de maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée et talentueuse.
- Les employés dont le poste est jugé propice au télétravail en fonction des exigences opérationnelles de leurs fonctions pourront demander des accords de télétravail à temps plein ou à temps partiel.
- Cette approche suit les directives des organismes centraux (Conseil du Trésor) et respecte les principes fondamentaux de cohérence, de souplesse, de transparence, d'équité et d'excellence du service.
- Les employés reçoivent la formation, les outils (physiques et numériques) et les conseils nécessaires pour effectuer leur travail de manière efficace et sécuritaire dans un modèle de travail hybride.
- Les estimations préliminaires des coûts du projet sont évaluées à environ 850 000 \$ sur deux ans.
- Des économies seront réalisées grâce à la reconfiguration et à la réduction des espaces de travail. On espère également que cela permettra de mieux maintenir les employés en poste.
- EC s'engage avec d'autres ministères et collabore avec eux afin de tirer parti du travail effectué et de le communiquer.



*Comparution du directeur général des élections sur le budget
principal des dépenses 2022-2023*

Fiche d'information

- EC suit une approche itérative et agile pour mettre en œuvre le travail hybride et surveillera, évaluera et ajustera continuellement l'approche pour s'assurer que les objectifs continuent d'être atteints.



Fiche d'information

Production de produits d'information électorale supplémentaires dans les langues autochtones

Messages clés

- Élections Canada élabore déjà certains produits d'information électorale, comme le *Guide pour l'élection fédérale*, non daté, et la *Feuille détachable d'identification de l'électeur*, dans 16 langues autochtones (en format numérique seulement).
- D'autres produits d'information électorale, notamment les produits disponibles dans les bureaux locaux et les bureaux de vote, pourraient être adaptés et traduits dans les langues autochtones afin de réduire davantage les obstacles à l'information sur le vote.
- Les produits d'information électorale destinés aux bureaux locaux et aux bureaux de vote sont élaborés des mois à l'avance et sont inclus dans des trousseaux prêts à être expédiés à chaque circonscription une fois l'élection déclenchée.

Faits

Produits d'information électorale actuellement disponibles dans les langues autochtones

- Le *Guide pour l'élection fédérale* non daté et la *Feuille détachable pour l'identification de l'électeur* sont offerts dans les 16 langues autochtones suivantes sur le site Web d'Élections Canada et par l'entremise de nos partenaires de liaison :

Atikamekw	Innu (Montagnais)	Mohawk	Oji-cri
Pied-noir	Inuktitut	Cri de Moose	Cri des plaines
Déné	Michif	Nisga'a	Saulteaux
Gwich'in	Mi'kmaq	Ojibway	Stoney

Sélection des langues autochtones pour les produits d'information électorale supplémentaires

- Selon les données de Statistique Canada sur la langue maternelle et en utilisant le seuil hypothétique de 1 % des électeurs d'une circonscription pour offrir des produits dans une langue autochtone, des produits sur l'élection seraient élaborés dans 17 langues réparties dans 27 circonscriptions. D'après les mêmes données, ces circonscriptions couvriraient 72 % à 78 % des électeurs autochtones dont la langue maternelle est une langue autochtone.
- Si l'on mesure l'utilisation de la langue parlée le plus souvent à la maison, toujours à partir des données de Statistique Canada, 12 langues réparties sur 18 circonscriptions atteindraient un seuil hypothétique de 1 %. Ces circonscriptions couvriraient 82 à 86 % des électeurs autochtones qui parlent une langue autochtone le plus souvent à la maison.
- Élections Canada élabore actuellement des produits dans 11 des 17/18 langues autochtones mentionnées ci-dessus.



Fiche d'information

Produits d'information électorale destinés aux bureaux locaux et aux bureaux de vote, qui pourraient être adaptés, traduits et imprimés dans plusieurs langues autochtones avant l'élection :

- Affiche des critères d'admissibilité (citoyens canadiens, 18 ans et plus...)
- Affiche des pièces d'identité acceptées
- Affiche de commentaires sur l'accessibilité (+ formulaire et boîte)
- Affiches sur les mesures de santé et de sécurité — si nécessaire
- Signalisation directionnelle
- Feuilles détachables d'identification de l'électeur (blocs)
- Cartes de bienvenue dans votre bureau de vote
- Cartes indiquant la langue parlée à chaque table

Calendrier/Considérations

- L'élaboration de produits dans plusieurs langues autochtones nécessiterait une période de production plus longue et engendrerait des coûts supplémentaires minimales en matière de traduction et d'impression. L'assemblage et la distribution des trousseaux seraient un peu plus complexes, car elles devraient être personnalisées en fonction des langues autochtones parlées dans chaque circonscription.
- Des consultations avec les intervenants représentant les communautés autochtones seront nécessaires pour déterminer les produits qui répondraient le mieux à leurs besoins.
- Dans l'ensemble, on estime qu'environ 6 à 8 mois seront nécessaires pour achever le cycle de production.

À plus long terme, d'autres produits de communication pourraient être élaborés dans les langues autochtones (en format numérique ou imprimé). Une analyse et des consultations seraient nécessaires pour déterminer les produits qui répondraient le mieux aux besoins des électeurs autochtones.

Produits de communication et de sensibilisation :

- Vidéos explicatives sur le site Web de l'élection générale (EG)
- Infographies sur le site Web de l'EG
- Manuel personnalisé à l'intention des dirigeants des communautés autochtones

Autres produits destinés au public pour les électeurs :

- Formulaire d'inscription en ligne
- Trousseaux pour le vote par correspondance, y compris les instructions

Outils et manuels pour le personnel électoral

- Selon la politique en vigueur, l'administration centrale d'Élections Canada (ACEC) pourrait produire des outils et des manuels destinés aux travailleurs électoraux dans les langues autochtones. Ceci est exclu de la portée pour le moment.

Autres considérations

- Dans certains cas, les contrats avec les fournisseurs devront être modifiés ou attribués.



*Comparution du directeur général des élections sur le budget
principal des dépenses 2022-2023*

Fiche d'information

- Compte tenu du volume relativement faible de documents à imprimer, nous prévoyons des économies d'échelle minimales, ce qui se traduira par un coût unitaire plus élevé (par rapport aux produits équivalents EN/FR).
- Des lignes directrices et une analyse plus approfondie seraient nécessaires pour déterminer quels produits peuvent être élaborés à court, moyen et long terme.
- L'ACEC devra planifier soigneusement la distribution du matériel avec les directeurs de scrutin avant la prochaine EG. Cela sera particulièrement important dans les cas où les trousseaux seraient adaptés à des sections de vote ou à des bureaux de vote particuliers (par opposition à une distribution générale dans l'ensemble de la circonscription).

Fiche d'information

L'expérience du « fac-similé » en inuktitut d'Élections Canada au Nunavut

Messages clés

- L'introduction par Élections Canada d'un fac-similé des bulletins de vote en inuktitut lors de la dernière élection générale (EG) a été une expérience positive que l'organisme aimerait étendre à d'autres circonscriptions, en utilisant d'autres langues et une approche plus systématique.
- Les coûts liés au fac-similé des bulletins de vote ont été minimes. Il est important de noter, cependant, que la traduction en inuktitut est effectuée par le Bureau de la traduction, où les traducteurs sont facilement joignables. De plus, les coûts du fac-similé des bulletins de vote comprenaient un contenu minimal à traduire et une petite quantité à imprimer.
- Les premières estimations du coût d'impression des fac-similés des listes de candidats dans les circonscriptions où 1 % de la population a cette langue autochtone comme langue maternelle sont d'environ 40 000 à 60 000 \$ par EG.

Faits

- Pour la première fois lors de l'EG de 2021, Élections Canada a fourni aux électeurs du Nunavut des affiches de la liste finale des candidats en inuktitut.
- De grandes affiches (24 po x 36 po) ont été accrochées à l'entrée et dans les bureaux de vote, et de petites affiches (8,5 po x 11 po) ont été placées aux tables de vote pour que les électeurs puissent s'y référer lorsqu'ils remplissent leur bulletin de vote.
- Un effort considérable a été nécessaire pour produire ces affiches à temps, un processus qui s'est déroulé parallèlement à celui de la production des bulletins de vote, et qui a eu lieu dans la région de la capitale nationale.
- Cette activité a été menée dans une très petite fenêtre du calendrier électoral (jour 21-jour 19) afin que le matériel soit livré à temps au Nunavut pour être inclus dans les trousseaux des travailleurs du scrutin et envoyée aux divers bureaux de vote de la circonscription.

Coûts

- Les coûts de production du fac-similé du Nunavut pour la 44^e EG comprennent :
 - Traduction : 195 \$ + taxes
 - Impression : 365 \$ + taxes (pour 60 grandes affiches et 100 petites affiches)
 - Conception : aucun coût — réalisée à l'interne
 - Distribution : aucun coût, car l'affiche a été envoyée avec les bulletins de vote
 - **Le coût total de la production a été d'environ 560 \$ (+ taxes)**

Fiche d'information

Coûts prévus pour un déploiement à grande échelle

- L'estimation initiale du coût d'impression des fac-similés des listes de candidats (telles qu'elles apparaissent sur les bulletins de vote fédéraux) dans les langues autochtones, dans les circonscriptions où 1 % de la population a cette langue autochtone comme langue maternelle, est d'environ 40 000 \$ à 60 000 \$ par EG.
- Une estimation approximative des coûts de traduction, totalisant environ 15 000 \$, est incluse dans l'annexe. Les coûts de traduction sont fondés sur un tarif moyen basé sur les langues autochtones qu'Élections Canada traduit actuellement.
- Il y a 27 circonscriptions où une langue autochtone est la langue maternelle d'au moins 1 % de la population¹.
 - Dans 20 de ces circonscriptions, une seule langue autochtone atteint le seuil de 1 %.
 - Une circonscription (Territoires du Nord-Ouest) présente le nombre le plus élevé, soit cinq langues autochtones.
- Dans les circonscriptions où plus d'une langue autochtone atteint le seuil fixé, il existe deux approches possibles pour imprimer les fac-similés :
 - toutes les langues peuvent être fournies sur le même fac-similé; ou
 - des fac-similés différents peuvent être fournis pour chaque langue.
- Sur la base du seuil de 1 %, ci-dessus, des taux² de la *Directive* et des autres hypothèses ci-dessus, le coût total estimé de l'impression des fac-similés pour ces 27 circonscriptions serait de :
 - le même fac-similé comprend toutes les langues : **41 626,89 \$**; ou
 - un fac-similé différent pour chaque langue : **59 057,16 \$**.

Remarque : Cela ne comprend pas les autres coûts tels que la production et la création des images du fac-similé, l'expédition, les traducteurs, etc.

Leçons apprises

- Cette activité a été menée à bien et, comme il s'agissait d'un produit distinct, elle n'a pas compromis le calendrier de production du bulletin de vote.
- La disponibilité, dans un court délai, de services de traduction et d'une assurance qualité indépendante en inuktitut a également contribué au succès de cette activité.

¹ Information fournie par l'équipe chargée de l'analyse des données et de la mesure du rendement

² Les taux de l'article 5 de la Directive d'Élections Canada sur certains biens et services acquis en campagne électorale EC 11780 (*Directive*) ont été utilisés pour calculer les coûts d'impression des fac-similés.

Fiche d'information

- Le fait que le processus de production des bulletins de vote pour le Nunavut soit traité à partir de la région de la capitale nationale a facilité le processus. D'autres arrangements uniques en matière d'expédition et de logistique ont pu donner lieu à des circonstances plus difficiles.
- Il semble qu'Élections Canada n'ait pas reçu directement de commentaires des électeurs, positifs ou négatifs, concernant cette approche. Seules quelques plaintes ont été reçues au Nunavut concernant l'absence de l'inuktitut sur le bulletin de vote.

Annexe : Estimation des coûts de traduction

Les langues autochtones utilisées lors de la 44 ^e EG	Les langues autochtones pour les bulletins de vote de la 45 ^e EG	Estimation du coût de la traduction pour un bulletin de vote en langue autochtone
Atikamekw	Atikamekw	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
Pied-noir	Pied-noir	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
Dénésuline	Dénésuline	2 circ. x 400 \$ = 800 \$
Gwich'in	S.O.	S.O.
Inuktitut	Inuktitut	3 circ. x 400 \$ = 1200 \$
Innu (Montagnais)	Innu (Montagnais)	2 circ. x 400 \$ = 800 \$
Michif	S.O.	S.O.
Mi'kmaq	Mi'kmaq	3 circ. x 400 \$ = 1200 \$
Mohawk	S.O.	S.O.
Cri de Moose	Cri de Moose**	10 circ. x 400 \$ = 4000 \$
Nisga'a	S.O.	S.O.
Ojibway	Ojibway	5 circ. x 400 \$ = 2000 \$
Oji-cri	Oji-cri	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
Cri des plaines	Cri des plaines	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
Saulteaux	S.O.	S.O.
Stoney	Stoney	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
	Naskapi*	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
	Flanc-de-chien (Tlicho)*	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
	Inuinnaqtun (Inuvialuktun)*	2 circ. x 400 \$ = 800 \$
	Gitksan (Gitksan)*	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
	Esclave du Nord (Peau-de-lièvre)*	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
	Esclave du Sud*	1 circ. x 400 \$ = 400 \$
		Total = 14 800 \$

* Les coûts associés à la traduction des nouvelles langues autochtones sont inconnus.

** La liste de Scrutins et Innovation (S et I) indique « **Cri** » probablement parce que nous ne savons pas quel type de Cri utiliser. Nous avons indiqué « **Cri de Moose** », car c'est l'une des langues dans lesquelles EC traduit et parce que la liste comprend déjà « **Cri des plaines et Oji-cri** ».



*Comparution du directeur général des élections sur le budget
principal des dépenses 2022-2023*

Fiche d'information

EC continuera probablement à traduire des produits dans les cinq langues autochtones actuellement incluses dans notre liste, même si elles ne font pas partie du seuil de 1 %. Nous devons analyser quels produits seront élaborés dans ces langues et où ces produits seront distribués.



Fiche d'information

Plaintes reçues par EC concernant le matériel électoral du Nunavut

Messages clés

- EC offre un éventail de services et d'information aux électeurs en inuktitut au Nunavut avant et lors du jour de l'élection ainsi que sur les lieux de scrutin. À cet égard, six (6) plaintes/questions ont été reçues pour la 44^e élection générale. La Commissaire aux langues officielles du Nunavut a également transmis à EC certaines préoccupations reçues à son bureau, notamment sur la disponibilité d'information sur les mesures sanitaires en inuktitut.
- EC travaille à améliorer son offre de services en langue Inuite au Nunavut.

Faits

Offre de services en inuktitut en 2021

- Au Nunavut, Élections Canada a mis en œuvre un programme de sensibilisation qui met l'accent sur les partenariats avec des organisations qui desservent les Inuits et les personnes de langue inuite, car elles sont les mieux placées pour communiquer avec ces électeurs de manière à respecter la culture inuite.
- Chaque électeur inscrit au Nunavut a reçu deux cartes d'information de l'électeur lui indiquant où et quand voter, ainsi que des informations sur l'accessibilité de son bureau de vote : une en anglais et en français, et une en anglais et en inuktitut.
- Élections Canada a également priorisé l'embauche de préposés au scrutin qui parlent au moins une langue inuite. En 2021, presque tous les préposés au scrutin des bureaux de vote à l'extérieur d'Iqaluit parlaient au moins une langue inuite. À Iqaluit, le bureau de vote comptait au moins une personne sur place qui parlait une langue inuite. Les messages de recrutement ont été traduits en inuktitut pour le Nunavut, et certains documents de formation destinés aux travailleurs électoraux ont été traduits en inuktitut. En 2021, les superviseurs de centre de scrutin de 23 communautés étaient Inuits.
- Les travailleurs électoraux parlant une langue inuite ont été encouragés à diffuser à la radio locale de leur communauté de l'information sur l'inscription et le vote.
- Un bulletin de vote de type "facsimile" en inuktitut a été mis à la disposition des électeurs. De larges affiches (24x36) étaient placées à l'entrée des lieux de vote et, de plus petites, étaient disponibles sur les tables de votes afin que les électeurs puissent y référer avant de marquer leur bulletin.
- Élections Canada a aussi fourni des produits, tels que le Guide pour l'élection fédérale et la liste des pièces d'identité acceptées en langue inuktitut. Ces produits étaient disponibles sur le site Web et par l'intermédiaire de nos partenaires. La campagne d'information des électeurs a aussi inclus des annonces radio, télévisées et imprimées en inuktitut.

Plaintes et questions reçues

- Au total, six plaintes/questions ont été envoyées à Élections Canada. Deux d'entre elles concernaient l'affichage de consignes sanitaires en anglais seulement lors du jour de scrutin et provenaient de membres des médias locaux. Les autres ont été envoyées par des

Fiche d'information

membres de la communauté qui soulevaient que les noms des candidats et de leurs partis politiques n'étaient pas disponibles en inuktitut sur les bulletins de vote.

- La Commissaire aux langues du Nunavut a aussi envoyé deux lettres au DGE (août et décembre 2021) dans lesquelles elle soulève des inquiétudes quant à la disponibilité de l'information électorale et sanitaire en langue inuite. Les lettres mentionnent notamment l'absence d'enseignes et de panneaux en langue inuite dans les bureaux de vote par anticipation, ainsi que la non disponibilité des bulletins de vote spéciaux en inuktitut.

Affiche sanitaire non traduite en inuktitut

- Une autre des préoccupations soulevées par la commissaire et qui a attiré l'attention des médias locaux était l'absence d'une affiche sanitaire (obligation de porter le masque) en inuktitut le jour du scrutin.
- La directrice du scrutin a été informée que les autorités sanitaires territoriales avaient annoncé l'obligation du port du masque à travers le Nunavut pour la première fois depuis le début de la pandémie le soir avant le jour du scrutin.
- L'application de la mesure aux élections a été confirmée le matin même du vote par le chef de la santé publique du Nunavut.
- Anticipant de devoir demander aux électeurs de porter le masque dans le centre de scrutin achalandé d'Iqaluit (11 bureaux de vote) et voulant s'assurer de conduire une élection sécuritaire, le superviseur de centre de scrutin d'Iqaluit a produit et imprimé une affiche en français et en anglais sur le port obligatoire du masque.
- Cette affiche sur le port du masque n'a été utilisée que dans le centre de scrutin d'Iqaluit à la lumière de l'achalandage anticipé et demeure un événement isolé.
- Élections Canada s'efforce à améliorer son offre de service en langue inuite d'élection en élection. Les circonstances exceptionnelles de l'élection de 2021 ont mis en lumière l'importance d'augmenter l'agilité de nos processus dans le but de poursuivre nos efforts de réconciliation et de développer des réflexes culturels et ce, même en période de crise.

	Dépenses réelles 2020-2021	2021-2022		Budget principal des dépenses 2022-2023
		Budget principal des dépenses (dollars)	Budget des dépenses à ce jour	
Autorité du pont Windsor-Détroit	440 674 062	971 574 541	971 574 541	961 830 406
Bibliothèque du Parlement	48 475 342	54 446 785	54 446 785	55 835 039
Bibliothèque et Archives du Canada	130 379 206	143 361 814	155 678 293	222 323 024
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	36 373 762	34 920 270	35 534 869	35 761 282
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	5 827 476	5 468 720	5 468 720	5 478 282
Bureau de l'infrastructure du Canada	5 492 387 892	6 840 813 406	10 440 871 614	9 349 873 712
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	627 116 632	682 870 730	685 870 730	711 054 715
Bureau du commissaire au renseignement	2 165 847	2 533 375	2 533 375	2 535 599
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	7 061 080	7 670 110	7 670 110	8 143 039
Bureau du Conseil privé	202 293 324	192 427 306	209 381 653	192 418 323
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	961 777	1 352 901	1 352 901	1 408 848
Bureau du directeur des poursuites pénales	192 472 505	203 331 027	208 891 606	212 377 778
Bureau du directeur général des élections	208 830 161	172 866 204	172 866 204	203 509 925

Schedule 1 A-7 Crédits

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits

(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2022-2023**.

1	BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS – Dépenses du programme	49 335 030
---	----------------------------------------------------------------------	------------

Bureau du directeur général des élections**Raison d'être**

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à tenir une élection, partielle ou générale, ou un référendum fédéral; à appliquer les dispositions relatives au financement politique de la *Loi électorale du Canada*; à surveiller l'observation de la législation électorale; à mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat; à mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral; à appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs; à fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités est la personne désignée pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels.

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles		Budget principal des dépenses à ce jour (dollars)	Budget principal des dépenses 2022-2023
	2020-2021	2021-2022		
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	51 533 545	48 941 118	48 941 118	49 335 030
Total des crédits votés	51 533 545	48 941 118	48 941 118	49 335 030
Total des postes législatifs	157 296 616	123 925 086	123 925 086	154 174 895
Total des dépenses budgétaires	208 830 161	172 866 204	172 866 204	203 509 925

Budget principal des dépenses 2022-2023 par objet

Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	Total
Administration électorale	112 959 453	112 959 453
Surveillance régulatoire	27 987 678	1 620 000	29 607 678
Révision des limites des circonscriptions électorales	7 011 500	7 011 500
Services internes	53 931 294	53 931 294
Total	201 889 925	1 620 000	203 509 925

Énumération des autorisations législatives

	Dépenses réelles 2020-2021	Budget des dépenses à ce jour 2021-2022 (dollars)	Budget principal des dépenses 2022-2023
Budgétaire			
Dépenses électorales (<i>Loi électorale du Canada</i> et <i>Loi référendaire</i>)	144 113 278	109 150 110	133 675 262
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 541 187	11 921 176	13 592 033
Dépenses en vertu de la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	303 195	2 515 000	6 546 500
Traitement du directeur général des élections (<i>Loi électorale du Canada</i>)	338 956	338 800	361 100



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

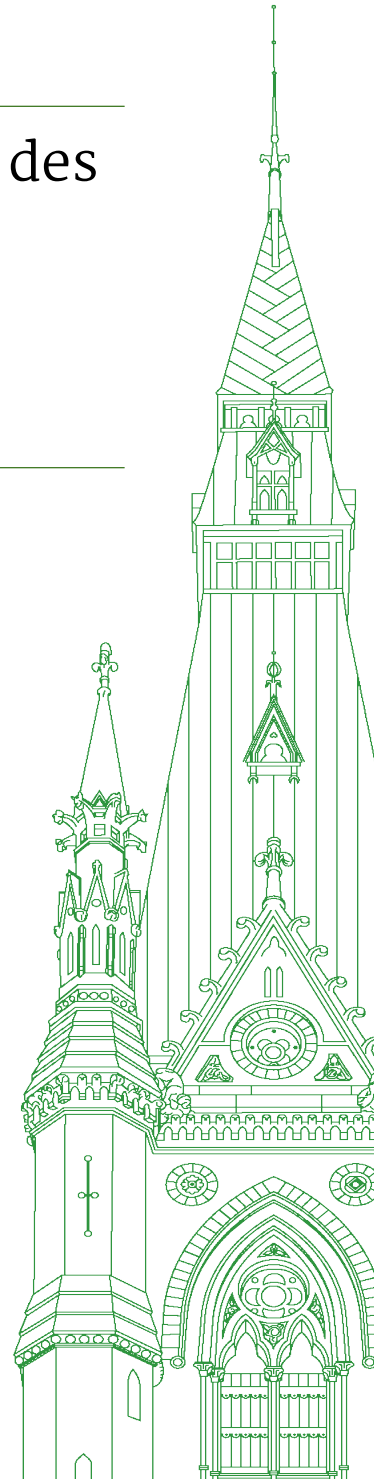
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 013

Le mardi 29 mars 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 29 mars 2022

• (1105)

[Français]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): Bonjour à tous.

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 13^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Comité se réunit aujourd'hui pour commencer son étude sur l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

[Traduction]

Avant que nous nous attaquions à nos travaux, je voudrais obtenir l'approbation du budget pour l'étude relative aux langues autochtones. Sommes-nous tous d'accord pour l'approuver?

Des voix: D'accord.

La présidente: Voilà qui est excellent.

Monsieur le greffier, veuillez continuer de nous fournir le déjeuner. Certains ont suggéré qu'une soupe serait la bienvenue si le temps frisquet se maintient, mais nous savons qu'il est difficile de choisir un menu pour un aussi grand nombre de personnes.

Mme Idlout, qui est députée du Nunavut, assiste à notre séance d'aujourd'hui, tout comme Mme Gill et M. Schmale. Soyez les bienvenus à la séance du Comité.

Je rappelle à tous les membres du Comité, nouveaux et anciens, que je leur saurais gré d'adresser toutes leurs observations à la présidence. Lorsque ce n'est pas le cas, j'ai tendance à devoir les interrompre, et je préférerais ne pas avoir à le faire, car notre réunion est très importante. Je vous demande donc de veiller à adresser toutes vos observations à la présidence.

Aujourd'hui, nous accueillons M. Stéphane Perrault, le directeur général des élections, et ses hauts fonctionnaires.

M. Perrault a demandé que nous lui accordions un peu plus de temps pour lui permettre de nous familiariser avec la question. Je pense que c'est tout à fait approprié.

Monsieur Perrault, pour limiter le plus possible mes remarques, je vais vous demander de présenter les personnes qui vous accompagnent aujourd'hui.

Je vais maintenant vous céder la parole. Soyez le bienvenu à la séance du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

M. Stéphane Perrault (directeur général des élections, Élections Canada): Merci, madame la présidente.

Ce matin, je suis accompagné par Mme Anne Lawson, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires; M. Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation; et Mme Karine Morin, qui est ma chef de Cabinet et qui est responsable des questions de langues à Élections Canada.

Permettez-moi de commencer par dire qu'à mon avis, l'amélioration des services en langues autochtones est un élément important en vue d'offrir un processus électoral plus inclusif et de réduire les barrières auxquelles font face les électeurs autochtones. De manière plus fondamentale, je crois que cela fait partie de la réconciliation. Bien que nous offrions déjà des produits d'information dans plusieurs langues autochtones, nous travaillons à améliorer nos processus et notre offre de services. Cela comprend la question des langues autochtones sur le bulletin de vote et sur une gamme de produits d'information qui peuvent être offerts dans les bureaux de vote.

Avant d'envisager d'apporter des modifications au bulletin fédéral, il est important de comprendre le contexte juridique et opérationnel actuel de la production du bulletin. La conception et le contenu du bulletin sont prescrits de façon assez détaillée dans la Loi électorale du Canada. Le bulletin est d'ailleurs reproduit dans l'une des annexes de la Loi.

Ces exigences concernent non seulement la langue, dont l'utilisation de l'alphabet latin et l'ordonnancement alphabétique des noms, mais aussi des caractéristiques physiques comme la souche et le talon, qui sont séparés par des lignes perforées. En raison de ces caractéristiques particulières, seul un nombre restreint de fournisseurs peuvent imprimer les bulletins actuels, qui doivent être imprimés et distribués dans des délais très serrés.

Bien que les noms des candidats puissent figurer dans n'importe quelle langue qui utilise l'alphabet latin, les candidats doivent fournir une preuve d'identité lors de leur mise en candidature; c'est ce nom qui est inscrit sur le bulletin.

En ce qui concerne les partis politiques, c'est le parti qui choisit la langue dans laquelle son nom figure sur le bulletin. Rien n'oblige un parti à avoir un nom bilingue; actuellement, trois partis fédéraux ont un nom uniquement en français, et un parti a un nom uniquement en anglais. Ces noms ne sont pas traduits.

En vertu de la Loi, les bulletins doivent être imprimés pendant la courte période qui va de la clôture des candidatures, soit 21 jours avant l'élection, au premier jour du vote par anticipation, soit 10 jours avant le jour de l'élection. Dans les grandes circonscriptions et les circonscriptions éloignées, l'impression et la distribution en temps voulu des bulletins pour le vote par anticipation représentent déjà un défi important.

Cela dit, nous concevons quatre options différentes concernant l'utilisation des langues autochtones pour les bulletins de vote fédéraux. Chaque option soulève des questions particulières en matière de politiques, d'opérations et d'intégrité électorale qui doivent être prises en considération. Toutes ces options, sauf une, nécessitent des modifications législatives. À titre de référence, j'ai fourni un tableau qui examine les quatre options et les questions qu'elles soulèvent principalement pour le Parlement.

[Français]

L'une des options consisterait à offrir un bulletin multilingue comprenant une ou plusieurs langues autochtones dans les circonscriptions désignées. Cela soulève d'abord une question importante quant au seuil de population autochtone requis dans une circonscription pour inclure une langue autochtone et quant à la nécessité de fixer un plafond relatif au nombre total de langues pour un seul bulletin.

Il a été suggéré que les électeurs autochtones qui représentent 1 % de la population d'une circonscription devraient avoir accès à un bulletin dans leur propre langue. Un projet de loi a été déposé en ce sens. En pratique, si on se fie à la langue maternelle des Canadiens autochtones, un seuil de 1 % voudrait dire qu'il faudrait gérer des bulletins en 17 langues autochtones dans 27 circonscriptions, et ce, jusqu'à cinq langues autochtones dans certaines circonscriptions.

La présence de plus de deux langues sur les bulletins imprimés soulève d'importantes questions d'accessibilité et de design. En inscrivant les noms des partis et des candidats en plusieurs langues, on risque de surcharger le texte et de rendre le bulletin difficile à comprendre pour certains électeurs, en particulier ceux qui ont une faible littératie ou un handicap intellectuel, ainsi que ceux qui ont un handicap visuel. Il serait donc essentiel de procéder à des tests de conception du bulletin auprès de certaines communautés d'utilisateurs avant d'adopter ce modèle dans une loi.

Madame la présidente, j'ai fait circuler une copie d'un document PDF. Il s'agit du bulletin qui a servi dans la circonscription de Saint-Boniface—Saint-Vital lors de la dernière élection fédérale.

• (1110)

Évidemment, c'est un exemple extrême, et, sur certains bulletins, on retrouve les noms de seulement trois candidats. Cela dit, quand on pense aux bulletins, il ne faut pas exclure une complexité de cet ordre si l'on doit ajouter des langues à même le bulletin.

Un bulletin dans une langue autre que le français et l'anglais nécessite une translittération des noms des candidats et la traduction des noms des partis. Élections Canada n'est pas un expert en langues autochtones. Nous offrons à l'heure actuelle des produits d'information en 16 langues autochtones et nous sommes conscients que, pour certaines de ces langues, les experts sont très peu nombreux et que les délais de traduction sont parfois considérables. Cette réalité a des conséquences importantes sur les délais de production et sur l'ensemble du calendrier électoral, dont il faudrait prolonger la durée. Les États multilingues ont habituellement recours à d'autres mécanismes ou solutions pour offrir à l'électeur un bulletin dans sa langue privilégiée, comme l'utilisation de machines de vote électronique qui permettent de choisir la langue du bulletin. C'est notamment le cas aux États-Unis. Parfois, les noms des partis sont remplacés par des logos ou des symboles sur les bulletins.

Une autre option serait de modifier la loi afin qu'il soit possible d'offrir un bulletin distinct en langue autochtone. Cette option réduirait la complexité des bulletins pour les électeurs, mais elle présenterait des défis supplémentaires en ce qui concerne les délais de production et de distribution. De plus, en supposant que les deux bulletins soient disponibles dans l'ensemble d'une circonscription donnée, la confidentialité ou le secret du vote pourrait être menacé là où des membres d'une communauté linguistique sont peu nombreux. L'utilisation d'un bulletin distinct par un nombre limité d'électeurs dans une section de vote pourrait révéler le choix de vote de ces électeurs. Par conséquent, je ne recommande pas l'utilisation de bulletins distincts.

[Traduction]

Une troisième option, c'est-à-dire une variante du bulletin multilingue, consisterait à adopter une approche semblable à celle utilisée au Nunavut pour les élections territoriales, où les candidats qui le souhaitent peuvent inscrire leur nom en langue inuite sur le bulletin. Une modification à la Loi permettrait aux candidats de fournir un nom dans une langue autochtone qui s'ajouterait à leur nom en anglais et en français sur le bulletin. Les partis fédéraux qui le souhaiteraient pourraient également fournir des versions autochtones de leur nom à utiliser sur les bulletins dans certaines circonscriptions. Cette approche cadrerait avec l'approche actuelle selon laquelle les partis peuvent faire inscrire leur nom à la fois en français et en anglais, mais ne sont pas tenus de le faire.

Bien que cette option éliminerait la nécessité de prévoir une traduction ou d'une translittération indépendante des informations se trouvant sur le bulletin, elle soulève d'autres questions. Les candidats doivent actuellement fournir une preuve documentaire de leur nom. Cette exigence serait-elle maintenue pour les noms autochtones en plus des noms français ou anglais? Si ce n'est pas le cas, Élections Canada aurait-il la responsabilité de valider la translittération? De plus, qui déterminerait la version du nom d'un parti à utiliser dans une circonscription donnée? Enfin, il est important de noter qu'avec ce modèle, les bulletins offerts aux électeurs autochtones ne comprendraient pas nécessairement tous les noms des candidats ou des partis dans leur langue.

La dernière option, que je recommande, ne nécessiterait pas de modifications législatives: Élections Canada fournirait un fac-similé du bulletin dans une langue autochtone que les électeurs pourraient utiliser dans l'isoloir. Pour la première fois, lors de l'élection générale de 2021, Élections Canada a fait l'expérience de l'utilisation d'un fac-similé de bulletin; dans tous les bureaux de vote du Nunavut, des reproductions en inuktitut du bulletin ont été affichées près des isoloirs. J'ai apporté — et nous avons distribué — des copies de l'affiche et du fac-similé qui a été posé sur la table, afin que les électeurs puissent les voir et faire la comparaison. Malgré quelques difficultés de production, nous avons été en mesure de produire le fac-similé juste à temps pour le vote par anticipation.

En consultation avec les communautés autochtones, j'aimerais mettre cette approche à l'essai dans d'autres circonscriptions et avec d'autres langues. Je prévois aussi accroître la disponibilité de produits d'information en langues autochtones dans les bureaux de vote afin de réduire les obstacles auxquels se heurtent les Canadiens autochtones et afin que leur expérience de vote reflète davantage leur identité. Cela nous permettra de nous familiariser davantage avec les langues autochtones et accroître notre agilité quant à leur utilisation dans le processus de vote ailleurs qu'au Nunavut, qui est à ce jour, le seul territoire au Canada ayant une expérience dans ce domaine. Nous serons en mesure de collaborer avec les candidats et les partis afin de mettre à l'essai les fac-similés, y compris les translittérations de noms de candidats et, le cas échéant, la traduction des noms de partis. Les délais des processus d'impression et de production pourront également être mis à l'essai.

En conclusion, madame la présidente, je comprends l'importance de cette question pour les Canadiens autochtones, et je suis déterminé à continuer d'accroître l'utilisation des langues autochtones dans le processus électoral. Toutefois, j'encourage également le Comité à examiner attentivement les complications liées à l'utilisation de bulletins multilingues. Pour l'instant, je ne recommande pas de modifier la Loi, mais plutôt de poursuivre et d'étendre l'utilisation de fac-similés dans d'autres langues autochtones. L'expérience acquise aidera Élections Canada et ce comité à avancer de façon éclairée dans ce dossier important.

• (1115)

Madame la présidente, je vous remercie de votre invitation. Bien entendu, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci, monsieur Perrault.

Votre déclaration préliminaire était excellente. En dépit des deux interruptions, la durée de votre intervention n'a pas dépassé 10 minutes. Je vous en suis reconnaissante, et je me réjouis de l'exhaustivité de vos observations.

Nous allons maintenant amorcer notre série d'interventions de six minutes, en commençant par donner la parole à M. Vis, qui sera suivi de M. Turnbull.

[Français]

Ensuite, ce sera le tour de Mme Gill.

Madame Gill, est-ce vous ou M. Therrien qui prendrez la parole?

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Suis-je la première à prendre la parole?

La présidente: Non, vous aurez la parole après M. Turnbull, d'accord?

Mme Marilène Gill: Oui.

La présidente: Ensuite, ce sera au tour de Mme Idlout.

[Traduction]

Monsieur Vis, vous avez la parole pendant les six premières minutes.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Je remercie tous les témoins qui représentent Élections Canada aujourd'hui. Ce sujet est extrêmement fascinant.

Ma première question concerne les bulletins de vote spéciaux ou le vote anticipé.

Compte tenu de l'option liée au fac-similé, Élections Canada a-t-il accepté, lors des dernières élections, les bulletins de vote spéciaux, qui étaient écrits en inuktitut, je crois?

M. Stéphane Perrault: Je ne l'ai pas évoqué au cours de ma déclaration, mais cette question est importante.

C'est une question que le Parlement devrait examiner. En vertu de la Loi actuelle, nous n'acceptons pas les langues qui n'utilisent pas l'alphabet latin. Pour être accepté, le nom du candidat doit donc être inscrit sur le bulletin de vote spécial tel qu'il figure officiellement dans la déclaration de candidature.

Si nous devons avoir des bulletins de vote spéciaux en langues autochtones, cela soulèverait une question lorsque nous compilons les résultats des bulletins de vote postaux qui sont envoyés à Ottawa dans le cadre d'un vote national. Nous aurions alors affaire à une grande diversité de langues et d'alphabets. Il est donc important de se demander si cela s'appliquerait au bulletin de vote spécial. Lors des dernières élections, ce n'était pas le cas. Au Nunavut, nous ne disposons que du fac-similé du bulletin de vote ordinaire, tant dans les bureaux de vote par anticipation que dans les bureaux de vote ordinaires.

La présidente: Cet échange était très agréable parce qu'il s'agissait d'une conversation amicale, mais quand la conversation n'est pas aussi amicale, il est toujours plus agréable de communiquer par l'intermédiaire de la présidence. Nous procéderons donc ainsi, que la conversation soit amicale ou non.

M. Brad Vis: Je vous présente toutes mes excuses, madame la présidente. J'ai pris le vol de nuit hier soir, alors je ne suis pas aussi vif que d'habitude.

Par l'intermédiaire de la présidence, je signale que M. Perrault a mentionné dans sa déclaration préliminaire des préoccupations concernant l'impression de bulletins de vote spéciaux en langues autochtones. Étant donné que les bulletins de vote sont déjà imprimés en langues autochtones au Nunavut, dans quelle mesure serait-il difficile pour Élections Canada de faire imprimer les bulletins de vote en langues autochtones dans ce territoire particulier?

M. Stéphane Perrault: Merci, madame la présidente.

En ce qui concerne les différentes langues autochtones, les situations varient énormément d'une région à l'autre du pays. Dans le cas du Nunavut, la traduction est disponible dans les 24 à 48 heures qui suivent, et nous pourrions probablement faire imprimer le bulletin de vote en inuktitut. Toutefois, cela exigerait qu'une modification soit apportée à la Loi, et les considérations politiques que j'ai signalées seraient présentes.

Tous les noms seraient-ils traduits? Qui validerait la traduction? Au Nunavut, les candidats proposent eux-mêmes leur nom dans le cadre de la collecte territoriale. Le nom n'est pas traduit; il est utilisé tel que le candidat l'a formulé.

Cette option entraîne toute une série de considérations politiques, comme l'ordre des noms sur le bulletin de vote.

Cette option est faisable, mais il faudrait rédiger une mesure législative pour établir les règles relatives à la présentation du bulletin de vote.

M. Brad Vis: Madame la présidente, je m'adresse à Élections Canada par votre intermédiaire. Je crois comprendre qu'après chaque élection générale, et parfois entre les élections, le Canada s'adresse aux électeurs de notre pays et les interroge sur les obstacles à la participation. Dans l'une des enquêtes menées par Élections Canada jusqu'à maintenant, la langue des bulletins de vote a-t-elle été signalée comme un obstacle à la participation des Canadiens autochtones?

• (1120)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, je peux revenir sur cette question plus tard, ou il se peut que mon collègue connaisse la réponse à cette question.

Je ne pense pas que nos enquêtes traitent des barrières linguistiques pour les électeurs autochtones. Je ne crois pas que ce soit un sujet que nous abordions dans nos enquêtes, mais je suis prêt à être corrigé par mes collègues. Malheureusement, nous ne disposons pas de cette information.

Ce que nous savons, nous le devons à ce que nous apprenons sur le terrain en servant les électeurs dans ces collectivités et en passant par l'APN pour dialoguer avec les communautés des Premières Nations de l'ensemble du pays pendant la période électorale.

Nous utilisons divers moyens pour y parvenir, et nous disposons d'une trousse d'outils à cet effet. Toutefois, je n'ai pas de données à communiquer au Comité à ce sujet.

M. Brad Vis: Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et demie.

M. Brad Vis: J'ai une dernière brève question à poser.

Madame la présidente, si nous voulions faire figurer les langues autochtones sur le bulletin de vote, quel article de la Loi électorale du Canada devrait être modifié?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, nous pouvons vous communiquer des informations à ce sujet plus tard. Un certain nombre d'articles devraient être modifiés. Ils ne sont pas très nombreux, mais nous disposons de cette information, et je pourrais la transmettre au Comité après la réunion.

M. Brad Vis: Enfin, madame la présidente, en ce qui concerne les modifications à apporter aux bulletins de vote spéciaux, je pense qu'ils s'appliqueraient également à ceux que les électeurs étrangers envoient par la poste depuis un autre pays. Est-ce bien cela?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, cela concerne-t-il les Canadiens à l'étranger?

M. Brad Vis: Oui.

M. Stéphane Perrault: Toute modification de la langue utilisée sur le bulletin de vote spécial nécessiterait un amendement législatif. Cela exigerait aussi, vraisemblablement, une traduction. Le bulletin de vote lui-même, dont j'ai une copie devant moi, présente la version française d'un côté et la version anglaise de l'autre. Je ne sais pas si nous traduirions le bulletin de vote en plusieurs langues. Cela créerait des difficultés pour ce qui est de s'assurer que le bon bulletin de vote est remis à la bonne personne. Nous cherchons probablement à garder les choses aussi simples que possible en raison de la diversité des électeurs auxquels nous avons affaire dans le cas des bulletins de vote postaux, et nous cherchons probablement à garder le bulletin de vote aussi léger que possible.

Cette option exigerait que la loi soit modifiée.

M. Brad Vis: Merci, madame la présidente. Je pense que je suis satisfait.

La présidente: C'est parfait.

Pour clarifier la situation, êtes-vous en train de dire que chaque langue que nous voudrions ajouter à un bulletin de vote devrait être ajoutée à la Loi?

M. Stéphane Perrault: Non. Merci, madame la présidente.

La Loi actuelle suppose deux choses. Premièrement, l'alphabet latin est utilisé. Deuxièmement, le nom doit être inscrit comme il figure dans la mise en candidature qui est appuyée par la pièce d'identité de l'électeur. Le nom pourrait être en grec, en anglais, en français ou dans une langue autochtone. Il n'y a aucune restriction à cet égard. Tant que la pièce d'identité appuie le nom, c'est acceptable. Cependant, l'alphabet latin doit être utilisé.

La présidente: C'est génial. Je souhaitais simplement obtenir cette précision. Merci.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole pendant six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie M. Perrault et son équipe de s'être joints à nous. Je suis désolé de ne pas avoir pu participer à la séance en personne. Néanmoins, j'ai un grand nombre de questions à poser, comme toujours, et j'attends cette étude avec impatience. Je pense que c'est une étude très importante. J'étais membre du Comité au cours de la dernière législature, pendant laquelle cette étude a été proposée dans le cadre d'autres travaux liés au projet de loi C-19 que nous réalisons, mais qui étaient davantage axés sur la pandémie. Je suis vraiment heureux que nous revenions sur cette étude maintenant, car je pense que c'est un travail vraiment important.

Monsieur Perrault, je suis heureux d'entendre parler de votre détermination à intégrer les langues autochtones dans le processus et à accroître la participation des Autochtones. Je pense que nous reconnaissons tous que ces deux objectifs ne sont pas exactement pareils. La participation autochtone va beaucoup plus loin que la simple utilisation des langues autochtones dans les bulletins de vote. C'est là un aspect important de la conversation. Je vous remercie d'avoir présenté les quatre options et de les avoir comparées en indiquant certains des défis qu'elles posent ou certaines des préoccupations que vous avez en matière de politique, de fonctionnement et d'intégrité électorale. Je pense que c'est très utile. Votre déclaration préliminaire a été très bien accueillie.

J'ai trois genres de questions à poser. Nous verrons si nous avons le temps d'aborder chacune d'elles. L'une d'entre elles consiste à essayer de décortiquer un peu la discussion concernant le seuil. L'une des options que vous avez soulignées dans votre déclaration préliminaire sur les bulletins de vote multilingues était liée au seuil de 1 %, ce qui me semble intéressant à considérer. Je voulais faire une comparaison à ce sujet. Je crois savoir que lors des dernières élections, vous avez déjà essayé d'intégrer dans le processus des documents d'accompagnement en langues autochtones. Compte tenu du travail que vous avez déjà effectué au cours des dernières élections, quelles langues ont été sélectionnées? Comment avez-vous choisi les langues autochtones dans lesquelles vous alliez proposer des documents d'accompagnement?

Je pense que cela pourrait mettre en évidence la façon dont vous avez déterminé ce seuil ou le seuil qui était en quelque sorte implicite compte tenu du travail que vous réalisiez déjà dans le cadre des dernières élections. Pourriez-vous décortiquer un peu ce processus pour nous?

• (1125)

M. Stéphane Perrault: Oui...

La présidente: Par l'intermédiaire de la présidence.

M. Ryan Turnbull: Par l'intermédiaire de la présidence.

M. Stéphane Perrault: Absolument.

Madame la présidente, je vais séparer les deux sujets. Premièrement, en ce qui concerne le seuil que nous avons utilisé, nous supposons que le seuil était fondé sur la langue maternelle. Il pourrait être fondé sur la langue parlée en premier lieu à la maison, ou il pourrait être fondé sur la langue écrite qui est comprise. Il se peut que nous ne disposions pas de données sur tous ces critères. C'est donc un point que nous devons approfondir pour comprendre le seuil que nous utilisons. Pour les besoins de l'exposé d'aujourd'hui, j'ai utilisé le seuil de la langue maternelle.

La liste des 16 langues que nous utilisons a été établie au fil du temps, en fonction des données de Statistique Canada concernant la langue maternelle. Les données englobent également certains groupes plus historiques auxquels nous avons offert des produits dans le passé, en fonction de la demande. Les critères sont une combinaison de pourcentages et de demandes.

Je ne peux pas vous donner une réponse claire, mais je peux certainement dire que si nous devions appliquer le seuil de 1 %, les 17 langues dont j'ai parlé dans ma déclaration recouperaient largement les 16 langues pour lesquelles nous offrons actuellement des produits d'information. Je pense qu'il y a quelques différences, mais elles se recoupent en grande partie.

M. Ryan Turnbull: Merci, monsieur Perrault. Je vous suis reconnaissant de votre réponse.

Quelles autres options pourraient être envisagées pour définir le seuil? Cela m'intéresse, parce que je pense que vous en avez évoqué quelques-unes. On dirait qu'elles sont liées à la capacité liée à la langue maternelle ou au pourcentage de la population qui parle cette langue autochtone. Y a-t-il d'autres options auxquelles vous songez et que nous pourrions prendre en considération?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, c'est une excellente question. C'est la raison pour laquelle nous voulons poursuivre l'expérience. Je pense que nous devons examiner le seuil, mais aussi étudier la demande et la capacité d'offrir la traduction ou la translittération sur le terrain.

Je n'ai pas de réponses à vous offrir aujourd'hui. Je pense qu'au cours des prochaines élections, je veux tenter d'étudier les options autant que possible, en employant les langues que nous utilisons actuellement, et de voir ce que nous pouvons accomplir et les endroits où nous trouvons des obstacles. Il se peut que, compte tenu du calendrier d'une élection, il ne soit pas possible d'étudier certaines options malgré la présence d'un seuil. Je communiquerai plus tard avec le Comité à ce sujet.

M. Ryan Turnbull: Formidable. Je vous remercie de votre réponse, monsieur Perrault.

Monsieur Perrault, je précise, par l'intermédiaire de la présidence, que vous avez également souligné les fac-similés de bulle-

tins de vote. J'ai pensé que c'était une solution potentielle très intéressante, dont vous avez souligné l'énorme potentiel, je pense. Je me demande si vous avez observé des réactions positives ou reçu des commentaires positifs à ce sujet, au Nunavut, au cours des dernières élections. Pouvez-vous nous parler des commentaires que vous avez reçus?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, nous n'avons pas reçu beaucoup de commentaires, mais nous n'avons eu aucune plainte à ce sujet. Nous avons reçu quelques plaintes concernant certains de nos articles, par exemple une affiche « Votez ici » qui n'était pas traduite, alors que je pense qu'elle devrait l'être. Nous avons reçu quelques commentaires à ce sujet, mais pas au sujet du fac-similé.

C'est peut-être simplement parce que les gens qui vivent au Nunavut s'attendent à ce que l'inuktitut soit utilisé dans les documents. Je suppose donc que ce n'était pas un choc pour eux. Ils s'attendaient à voir l'information en inuktitut, alors ils étaient heureux de constater que c'était le cas. Du moins, ils ne s'en sont pas plaints, mais nous ne pouvons pas tirer de nombreuses conclusions de leurs réactions.

Nous apprenons les processus à suivre en ce qui concerne notre capacité à fournir l'information dans cette langue, mais il y a bien d'autres choses que nous devons apprendre.

M. Ryan Turnbull: Madame la présidente, j'ai une autre question à poser par votre intermédiaire.

Monsieur Perrault, au cours de votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de mener une « consultation avec les communautés autochtones » et de mettre cette approche davantage à l'essai. Compte tenu de la nécessité d'une consultation régulière et de l'engagement que vous avez pris à l'égard de la participation des Autochtones et de l'intégration des langues autochtones dans les bulletins de vote ou les fac-similés de bulletins de vote... Je sais qu'Élections Canada est doté d'autres groupes consultatifs. Plus précisément, pensez-vous qu'il serait sensé d'établir un groupe consultatif sur la participation des Autochtones qui pourrait également mettre l'accent sur la question des langues autochtones? Pensez-vous qu'une consultation et une communication continues seraient une bonne approche?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, c'est un sujet que nous étudions actuellement. J'ai demandé un examen des programmes pour déterminer la façon dont nous servons les électeurs canadiens autochtones, et cela comprendra un examen de la façon dont nous dialoguons avec eux. Dans le cadre de cet examen des programmes, nous ferons appel à des Canadiens autochtones.

L'une des questions que nous voulons examiner est celle de savoir si nous avons besoin d'un comité permanent pour soutenir nos efforts. Cela fait donc partie du travail qui nous attend.

• (1130)

La présidente: Merci.

Je vais intervenir une fois de plus. Avez-vous une idée de la direction dans laquelle vous aimeriez que le programme se développe? Est-ce une information que vous pourriez communiquer au Comité?

M. Stéphane Perrault: Nous n'avons pas d'idée pour le moment. Nous sommes en train de mettre en place le groupe.

En ce qui concerne le projet pilote que nous avons mené dans le cadre des dernières élections, nous nous emploierons à accroître le nombre de langues au cours des prochains mois, mais à ce stade, je n'ai pas grand-chose d'autre à dire au Comité. Nous commençons à travailler en ce sens.

La présidente: Merci.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de six minutes.

Mme Marilène Gill: Merci, madame la présidente.

Je remercie les gens d'Élections Canada d'être parmi nous aujourd'hui.

Je trouve vos propos vraiment intéressants. J'aurais des centaines de questions à poser. Je vais poser mes questions dans plusieurs directions, de façon à cerner les aspects qui pourraient constituer des zones grises et que j'aimerais aborder. Vous avez beaucoup parlé de l'usage et vous avez aussi mentionné le terrain. J'aimerais savoir si c'est là-dessus uniquement qu'est fondé le choix des langues pour des services qui sont déjà offerts.

Il est question des bulletins de vote, mais, en matière de participation électorale, la disponibilité des informations dans la langue respective des gens demeure un obstacle. On parle de 17 langues et de 16 langues qui sont déjà incluses dans les services offerts. J'aimerais savoir combien il y en aurait, idéalement, si l'usage n'était pas le seul facteur.

J'aimerais aussi savoir pourquoi une des 17 langues n'a pas été pas retenue. C'est du moins ce que j'ai compris au début de votre allocation.

M. Stéphane Perrault: Pour ce qui est du chiffre 17, il s'agit du seuil de population de 1 %, soit des personnes autochtones qui devraient être servies dans leur langue maternelle. Dans les faits, cela représente 17 langues au Canada. Les 16 langues sont celles que nous utilisons présentement dans nos publications portant sur les pièces d'identité et sur les manières de voter. Certaines informations sont donc disponibles en 16 langues. Celles-ci ont été choisies partiellement en fonction du seuil de population et partiellement en raison de demandes que certaines communautés ont formulées par le passé.

Mme Marilène Gill: Il s'agit donc de l'usage et de la demande.

J'imagine que, pour vous, c'est l'une des difficultés, étant donné que le nombre de langues existantes est beaucoup plus élevé. Peut-on envisager de servir l'ensemble de la population dans sa langue maternelle ou est-ce une utopie?

J'ai réfléchi à l'idée des facsimilés. Il peut arriver que cela fonctionne bien dans les communautés. Parfois, on y parle plus d'une langue, et parfois une seule. J'essaie d'imaginer un électeur autochtone du centre-ville de Montréal qui décide de voter. C'est un endroit où l'on trouve une diaspora issue de plusieurs communautés.

Comment les choses pourraient-elles fonctionner avec les facsimilés? À combien de langues aurait-on accès dans l'isolement?

Je me demande ce qu'il est possible de faire, si ce modèle comporte des limites et s'il faudra, à un certain moment, trouver une autre façon de fonctionner afin de servir l'ensemble de la population autochtone.

La présidente: J'aimerais dire une chose.

[Traduction]

Mme Marilène Gill: Veuillez répondre par l'intermédiaire de la présidence.

[Français]

La présidente: En effet. Je veux aussi faire savoir à tout le monde que je suis très flexible. Si, lorsque des questions sont posées, vous avez besoin de plus de temps, je vais vous en accorder. Nous voulons obtenir plus d'informations aujourd'hui. C'est une discussion très importante.

Mme Marilène Gill: D'accord.

M. Stéphane Perrault: Oui, madame la présidente.

Je pense que tous les modèles papier ont des limites inhérentes. Il y a des gouvernements, ailleurs dans le monde, qui utilisent des machines électroniques et, à ce moment-là, c'est beaucoup plus facile. Comme on le fait sur les sites Internet, on choisit l'interface, la langue, etc. Dans un monde électronique, cela ouvre toutes grandes les portes à l'accessibilité. Par contre, c'est différent dans un modèle papier.

Effectivement, il faut donc voir jusqu'où c'est réaliste, même dans le modèle que je considère comme le plus simple, soit le facsimilé. On ne pourrait pas, vraisemblablement, produire un très grand nombre de facsimilés. Cela créerait de la confusion.

Je n'ai pas toutes les données, mais je sais qu'il y a un certain nombre de circonscriptions où il y aurait cinq communautés linguistiques autochtones représentant chacune au moins 1 % de la population. Même dans un modèle de facsimilés, cinq communautés linguistiques, c'est beaucoup.

Je n'ai pas vraiment de réponse à vous donner, autre que, si l'on voulait vraiment instaurer des bulletins multilingues incluant des langues autochtones, cela nécessiterait un système de vote électronique.

Mme Marilène Gill: Merci.

Il faut justement voir un peu plus loin à l'horizon. C'est certain qu'on trouve des solutions, mais on voit que déjà beaucoup de choses bougent à ce point de vue, et cela ferait partie de la discussion sur le vote électronique.

J'aurais d'autres questions à poser.

Évidemment, il n'y a pas vraiment eu de consultation. Vous avez mentionné qu'on ne peut pas vraiment dire, même si l'on peut en faire l'hypothèse, que cela nuirait à la participation électorale. De quelle façon en êtes-vous venu à vous dire qu'il faut vraiment qu'on aille plus loin pour permettre aux électeurs autochtones de voir, par exemple, les noms des candidats, dans leurs propres langues?

Avez-vous reçu des plaintes ou des commentaires de l'ensemble des Premières Nations? D'où vient cette demande?

On parle beaucoup du seuil de 1 %, mais il peut y avoir d'autres demandes qui ne se rapportent pas à ce seuil.

Est-ce une demande généralisée? Les gens savent-ils que cette possibilité existe?

Je vous demande cela, parce que, personnellement, il y a des personnes issues de communautés autochtones dans ma circonscription et je sais que certaines d'entre elles ne doivent même pas être au courant que cette possibilité existe.

Je vous pose une question très générale, encore une fois.

• (1135)

M. Stéphane Perrault: Je pense, madame la présidente, que nous avons cherché à améliorer l'offre de services aux Canadiens et à tenir compte des Canadiens qui vivent des situations particulières.

Dans le cas des Autochtones, il y a tout l'exercice de réconciliation, évidemment, qui nous donne une autre perspective. Nous avons commencé il y a longtemps à offrir des informations en langues autochtones. Nous avons aussi différents programmes qui aident les électeurs autochtones sur les lieux de scrutin, mais, pour ce qui est d'avoir un facsimilé, c'était la première fois que nous le faisons. Évidemment, vous le savez comme moi, il y a eu le projet de loi C-309, au printemps dernier, qui a été une indication claire qu'il y avait là un besoin. Ça a été reçu de façon positive par tous les membres de ce comité et j'ai voulu faire l'expérience au Nunavut, parce que je crois que, à ce moment-là, c'était l'endroit où il était le plus facile de s'adapter, et de faire l'essai d'un facsimilé.

C'est dans ce contexte que nous en sommes arrivés là.

La présidente: Avez-vous une autre question, rapidement, madame Gill?

Mme Marilène Gill: Oui, madame la présidente. J'en avais une, mais je viens de l'oublier. Il y avait un lien, bien entendu, mais j'y reviendrai plus tard.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Idlout, je vous cède la parole pendant six minutes.

[Traduction]

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): [La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci beaucoup.

J'aimerais vous remercier de m'avoir fait participer à l'examen de questions très importantes, et je suis très heureuse de jouer un rôle à cet égard.

Nous avons de bons interprètes, et vous m'avez donné l'occasion de participer à d'autres réunions, ce qui a été merveilleux pour moi. Nous devons parler de notre culture et de notre façon de faire les choses. Je vous en remercie.

J'ai une question à poser. Nous savons tous que la participation aux élections est un droit de la personne au Canada. Nous avons une Constitution, et les langues autochtones y sont bien ancrées.

Nous avons de nombreuses mesures à prendre au Canada. Nous devons nous occuper des langues autochtones et les traiter de manière importante et appropriée, et nous voulons continuer à utiliser nos langues et à les renforcer. Le gouvernement du Canada doit nous aider à renforcer les organisations inuites afin qu'elles enrichissent et enrichissent les langues.

Êtes-vous disposé à vous occuper des droits des populations autochtones? J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Stéphane Perrault: Merci, madame la présidente.

Bien sûr, je suis disposé à le faire. Je crois, comme je l'ai dit au début, que la présence des langues autochtones dans les bureaux de vote est un élément important pour assurer une expérience de vote

qui reflète l'identité des peuples autochtones. Selon moi, c'est une étape importante dans le processus de réconciliation.

Je ne dis pas que tout peut se faire immédiatement. Nous devons y travailler, mais comme je l'ai indiqué, madame la présidente, je m'engage à travailler en ce sens et à accroître la présence des langues autochtones là où je le peux. Nous en tirerons des leçons que je communiquerai plus tard au Comité. Nous verrons les progrès que nous avons réalisés et la direction que nous pourrions prendre à partir de là.

Absolument, vous pouvez compter sur mon engagement à cet égard, madame la présidente.

• (1140)

Mme Lori Idlout: *Qujannamiik.*

[La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

J'aimerais également vous remercier d'avoir fait participer les Inuits au vote. C'est très impressionnant ce qu'ils ont fait dans la communauté du Nunavut.

Il y a beaucoup de gens qui ne parlent pas anglais. Nous parlons l'inuktitut. Bon nombre d'habitants du Nunavut doivent se rendre dans le sud pour recevoir leurs traitements ou être hospitalisés. L'anglais ne fonctionne pas dans ces cas-là. Nous avons besoin de nous exprimer en inuktitut. Il y a tellement de gens qui se déplacent vers le sud pour recevoir leurs traitements, mais ils doivent parler en anglais.

Un grand nombre de personnes sont allées à Iqaluit pour voter, mais ils n'ont pas pu le faire. On leur a dit de partir parce qu'il n'y avait pas de politiques et de procédures appropriées en matière d'élections et de langues. Ce n'est pas étonnant. Quand les Inuits ne sont pas dans leur collectivité ou quand ils doivent voyager, ils ont aussi besoin de pouvoir voter, mais ce n'est pas permis.

Comment pouvez-vous, en tant que membres du gouvernement du Canada, nous aider à mettre en place les procédures qui conviennent, en particulier pour les personnes qui ne parlent pas anglais? Le vote et les bulletins de vote sont très importants pour le Canada et pour nous, les Inuits. Nos droits ne devraient pas être ignorés, surtout lorsqu'une élection nationale a lieu.

Merci.

M. Stéphane Perrault: Notre modèle de fonctionnement consiste actuellement à demander à des Canadiens d'offrir des services à leurs compatriotes au sein même de leur collectivité. Dans les communautés autochtones, nous sommes habituellement en mesure de trouver des gens qui parlent la langue vu qu'ils sont dans leur lieu d'origine.

Je suis toutefois conscient de la situation au Nunavut où un scrutin exige de nombreux déplacements. Les électeurs se rendent à Iqaluit où l'on retrouve une plus grande mixité linguistique. Nous sommes généralement capables de servir les gens dans leur langue, mais c'est parfois plus difficile lorsqu'ils doivent sortir de leur communauté.

Lorsqu'un électeur vote à Iqaluit, il doit le faire par bulletin spécial, un processus plus complexe. Il est à l'extérieur de sa section de vote. Comme on n'a pas en main la liste électorale pour les autres sections, il faut utiliser un bulletin spécial, lequel est un peu plus compliqué.

Pour l'utilisation d'un bulletin spécial au bureau du directeur de scrutin, on peut avoir accès à CanTalk qui offre des services d'interprétation dans 24 langues autochtones. J'aimerais bien savoir si nous éprouvons des problèmes avec ce service à Iqaluit et s'il y a des améliorations que nous pourrions y apporter.

Je reconnais que la participation au scrutin à l'extérieur de sa propre section de vote et en dehors de sa collectivité nécessite le recours au bulletin spécial, un processus plus complexe.

La présidente: Voudriez-vous poser une autre question, madame Idlout?

Mme Lori Idlout: *[La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]*

Au Nunavut, de nombreux Inuits parlent seulement l'inuktitut. Lorsque les aînés sont prêts à voter... Ils comptent maintenant pour la moitié de la population. On n'en fait pas suffisamment.

Le gouvernement pourrait-il envisager la possibilité d'aider les aînés inuits en leur fournissant les services d'un interprète? Ils doivent pouvoir utiliser leur langue, surtout lors des élections. Les aînés sont des membres importants de nos communautés.

M. Stéphane Perrault: Merci, madame la présidente. C'est assurément une possibilité que je vais examiner plus à fond.

Je n'ai bien sûr pas la chance d'être sur place au Nunavut, mais je vais m'y rendre cet été pour discuter justement de cette question. J'entends aller là-bas avec d'autres directeurs généraux des élections à l'échelle provinciale.

À ce que je sache, des services en inuktitut sont généralement offerts dans les bureaux de scrutin, mais ce n'est pas toujours le cas à Iqaluit. Nous devons chercher à savoir comment il est possible d'améliorer notre offre de service dans cette région. Si vous estimez que le problème se pose surtout à Iqaluit, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me l'indiquer.

Je vous prie de m'excuser, madame la présidente; je m'adressais à la députée par votre entremise.

• (1145)

La présidente: Merci, monsieur Perrault.

Je pense que c'est aussi pour nous un moment propice à la réflexion. Lorsque Mme Idlout parle, nous pouvons comprendre ce qu'elle nous dit grâce à l'interprétation en anglais et en français, mais elle-même n'a pas le bénéfice d'entendre l'interprétation dans sa langue lorsque c'est nous qui parlons. Je voulais juste souligner que j'avais noté ce déséquilibre. Je sais que nous prenons des mesures, en tant que pays et au sein du gouvernement pour améliorer les choses, mais nous avons manifestement encore beaucoup de pain sur la planche.

Nous nous réjouissons vivement de pouvoir entendre vos points de vue aujourd'hui. Merci pour cette information que vous n'hésitez jamais à nous transmettre. Je voulais seulement le verbaliser, car c'est une expérience nouvelle pour moi. Merci donc également de me permettre d'élargir mes horizons.

C'est M. Scheer qui va amorcer notre second tour de questions. Il dispose de cinq minutes, tout comme Mme Sahota qui le suivra. Viendront ensuite Mmes Gill et Idlout qui auront droit à deux minutes et demie chacune. Nous terminerons avec des périodes de cinq minutes pour M. Schmale et Mme Romanado.

Monsieur Scheer, je vous cède la parole.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Merci, madame la présidente. Je voudrais obtenir quelques précisions.

Le directeur général des élections nous a exposé les grandes lignes du projet pilote. Sauf erreur, vous avez mentionné que l'on plaçait dans les bureaux de scrutin des affiches présentant un fac-similé du bulletin de vote avec les traductions dans les langues autochtones.

Vous avez indiqué que l'utilisation de ces langues sur le bulletin nous oblige notamment à nous demander qui va pouvoir confirmer que la traduction est exacte.

Je ne sais pas si vous pouvez nous expliquer la manière dont on procède pour valider les traductions utilisées pour ces fac-similés. Quelle version choisissez-vous, ou sur quoi vous fondez-vous pour confirmer que la traduction est exacte — ou que la transcription est fidèle, si je puis m'exprimer ainsi?

M. Stéphane Perrault: Merci, madame la présidente. Je pense que c'est une question très importante.

Lors de la dernière élection, ces fac-similés ont été traduits... Normalement, nous faisons appel aux spécialistes du Bureau de la traduction. Ils offrent des services dans de nombreuses langues officielles, mais pas dans toutes ces langues. Nous disposions essentiellement d'une période de 24 heures pour la traduction afin que les bulletins puissent être produits, imprimés et distribués à temps.

Ce délai très court ne nous laisse pas le temps de confirmer l'exactitude de la traduction dans l'état actuel des choses. Nous devrions en discuter avec les partis politiques, car la version traduite de leur appellation n'a pas été validée. Il faut dire qu'il ne s'agit pas des bulletins officiels, ce qui est une bonne chose en soi. Il serait toutefois malheureux que des erreurs aient pu se glisser, et nous essaierions bien sûr d'éviter que cela se produise.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait hasardeux d'utiliser de nouvelles langues sur le bulletin officiel tant que nous ne serons pas fixés sur notre capacité à obtenir rapidement une traduction conforme. C'est un outil que nous offrons pour aider les électeurs, mais nous n'avons pas le temps de faire confirmer l'exactitude des traductions par les candidats ou par les partis.

La présidente: Vous pouvez poursuivre, monsieur Scheer.

L'hon. Andrew Scheer: Je comprends. Je suppose que c'est une question de degré... notamment parce que les exigences relatives au bulletin ne sont pas précisées dans la loi, mais aussi parce qu'il faudrait être absolument certain de l'exactitude du bulletin officiel. Dans le cas du bulletin lui-même, ce degré de certitude doit être extrêmement élevé, alors qu'il y a une certaine marge de manœuvre pour les affiches d'information. Il est également plus facile de corriger les erreurs sur ces affiches, plutôt que d'avoir à réimprimer des dizaines de milliers de bulletins de vote.

M. Stéphane Perrault: J'ajouterais une chose, madame la présidente. Si nous accusons du retard — et cette fois-ci, nous étions juste à temps pour le vote par anticipation — avec une affiche, c'est très malheureux, mais cela ne compromet pas le vote lui-même. Si nous devons produire un bulletin de vote plus détaillé, il faudrait s'assurer de pouvoir le faire à temps pour le vote par anticipation. C'est un objectif incontournable; nous devons en être certains.

L'hon. Andrew Scheer: C'était la première fois qu'Élections Canada avait recours à ce projet pilote pour un scrutin?

• (1150)

M. Stéphane Perrault: C'était effectivement la première fois que nous utilisions un fac-similé du bulletin.

L'hon. Andrew Scheer: Est-ce qu'Élections Canada a eu le temps de procéder à une analyse du projet pour pouvoir tirer des conclusions, ou est-ce que nous sommes encore trop tôt après la dernière élection pour pouvoir s'en faire une idée précise?

M. Stéphane Perrault: L'exercice était plutôt simple lors de la dernière élection, car nous savions à quoi nous en tenir quant à la traduction en inuktitut, ce qui nous a permis de respecter les délais. C'était l'aspect le plus important du projet pilote.

Je crois que nous devons redoubler d'ardeur si nous faisons l'es-sai avec différentes langues. Il faudra notamment déterminer s'il est possible de nous garder suffisamment de temps avant une élection pour confirmer par exemple avec les partis les différentes désignations qu'ils souhaitent retrouver sur les bulletins de vote pour leur formation politique.

C'était l'amorce d'une expérience, mais nous en avons encore énormément à apprendre.

L'hon. Andrew Scheer: Merci, madame la présidente. Je n'ai pas d'autre question.

La présidente: Merci, monsieur Scheer.

Nous passons maintenant à Mme Sahota pour une période de cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Il était vraiment merveilleux d'entendre Mme Idlout nous adresser la parole dans sa langue. C'est en partie le fruit d'un important travail accompli par notre comité, il y a bien des années déjà, mais il y a bien sûr encore du chemin à faire, comme en témoigne le fait que notre collègue n'a pas eu le bénéfice d'une interprétation dans sa langue maternelle.

Cela dit, j'estime important — comme vient de le souligner le directeur général des élections — que nous réalisions ainsi des percées, parce que ce n'est pas seulement une question de participation au scrutin, bien qu'il devrait y avoir un impact dans certaines régions. Il faut également faciliter l'inclusion des Autochtones en leur faisant sentir qu'ils ont leur mot à dire dans le processus. C'est une autre façon de tendre vers la réconciliation et de faire la promotion des différentes langues.

J'aimerais en savoir davantage sur le service téléphonique qui est actuellement offert en 24 langues. Est-ce que le directeur général des élections sait si ce service est très utilisé? Est-il offert dans d'autres langues que les 24 langues autochtones?

J'ai l'impression que, si ce service est bel et bien offert, il n'est peut-être pas aussi accessible qu'on le croit dans les différentes circonscriptions.

M. Stéphane Perrault: C'est une bonne question, madame la présidente. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais, si ma mémoire est fidèle, il y a des centaines de langues en plus des langues autochtones. Il y en a vraiment beaucoup.

En revanche, j'ai pu apprendre — même si je n'ai pas de données concrètes à ce sujet — que ce service est très peu utilisé. Nous devrions chercher à en faire davantage la promotion. Le service est offert uniquement au bureau du directeur du scrutin et dans certains

bureaux satellites. Ce n'est pas un service qui peut être rendu accessible dans les bureaux de vote. C'est à l'intention des gens qui utilisent un bulletin spécial ou qui se rendent au bureau du directeur du scrutin pour s'inscrire et qui peuvent avoir besoin d'aide. Nous mettons alors le système CanTalk à leur disposition.

Peut-être devrions-nous faire une meilleure promotion de ce service, car il ne semble pas être beaucoup utilisé. Je n'ai toutefois pas de chiffres précis à fournir au Comité à ce sujet.

Mme Ruby Sahota: Faut-il se rendre au bureau pour utiliser le service CanTalk, ou est-il possible de téléphoner depuis chez soi pour être connecté à ce service?

M. Stéphane Perrault: À ce que je sache, il est accessible uniquement depuis le bureau.

La présidente: Si j'insiste pour que vos interventions se fassent par l'entremise de la présidence, c'est notamment pour laisser le temps nécessaire à l'interprétation. Comme je suis reconnaissante de pouvoir compter sur des services d'interprétation dans les deux langues officielles, en espérant qu'il nous sera possible d'étendre ces services, je pense que nous devons nous assurer de faciliter la tâche à nos interprètes.

Pouvez-vous poursuivre en adressant vos commentaires à la présidence, madame Sahota?

Mme Ruby Sahota: Je suis désolée.

J'aurais d'abord une observation, madame la présidente, car je ne m'étais pas rendu compte que ce service était offert dans ma circonscription. On y parle de nombreuses langues, et notamment le pendjabi qui serait la troisième langue la plus utilisée au Canada selon le dernier recensement.

Bon nombre des locuteurs de ces langues n'ont aucune idée de l'existence de ce service, mais il y a différents problèmes qui se posent. Je suis peut-être en train de m'éloigner du sujet, car je ne suis pas ici aujourd'hui pour préconiser l'inclusion de ces langues sur le bulletin de vote ou quoi que ce soit du genre. Je pense vraiment que nous procédons de la bonne manière en commençant par les langues autochtones.

Madame la présidente, j'aimerais d'abord que le directeur général des élections puisse m'aider, car je ne sais pas trop quoi penser de la terminologie utilisée concernant les affiches. Comme j'ai toujours cru que les fax-méls sont des fax que l'on envoie, je me suis posé des questions en prenant connaissance de la documentation.

Est-ce qu'une affiche est installée dans chaque isoloir? A-t-on signalé des problèmes liés à l'utilisation de ces affiches, notamment quant au nombre de bulletins qui doivent être rejetés? Est-ce plus fréquent dans certains endroits?

• (1155)

M. Stéphane Perrault: Je rappelle, madame la présidente, que c'est une expérience que nous avons menée au Nunavut. Il était prévu que l'on installe des affiches au mur et qu'un autre exemplaire, comme celui que je vous ai fourni, soit placé dans l'isoloir pour que les électeurs puissent s'y référer, et non pas s'en servir pour voter.

Il n'y a pas eu à ma connaissance de problèmes avec ces affiches. Il est possible qu'il y ait eu des cas où le fac-similé n'était pas disponible, mais je n'ai reçu aucune plainte à ce sujet et on ne m'a pas signalé de situations semblables.

Mme Ruby Sahota: Ne serait-il pas plus utile que ce fac-similé soit également consultable dans l'isoloir même? Je pense que cela faciliterait les choses pour la personne qui vote.

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, l'affiche devait être installée au mur, mais aussi être mise à la disposition des électeurs dans l'isoloir. Idéalement, l'affiche devait se retrouver dans l'isoloir pour que l'électeur puisse voir côte à côte le bulletin en inuktitut et le bulletin habituel où il peut inscrire son vote après avoir établi la correspondance entre les deux.

Au Nunavut, cette comparaison était plutôt simple avec trois candidats seulement, et la traduction était relativement facile.

La présidente: Avez-vous une dernière question?

Mme Ruby Sahota: Non, j'ai terminé.

La présidente: Excellent. Merci.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Marilène Gill: Merci, madame la présidente.

Ce qui suit sera peut-être plus un commentaire qu'une question. J'ai réfléchi au seuil de 1 % de la population par circonscription. Il aurait peut-être été un peu trop long de l'aborder tantôt. Dans ma propre circonscription, Manicouagan, il y a deux communautés autochtones, soit les Innus et les Naskapis. Ces communautés parlent deux langues qui, bien qu'elles se ressemblent, sont différentes. Nous avons parlé de la participation électorale, qui est l'un des motifs pouvant justifier les mesures mises en vigueur.

J'aimerais bien humblement formuler une impression qui fait suite à ma réflexion, à savoir que, dans le cadre de la réconciliation, cette démarche pourrait contribuer à garder ces langues vivantes. Les Naskapis, dans ma circonscription, représentent à peu près 1 % de la population et sont vraiment très isolés. Cette démarche permettrait peut-être de garder leur langue vivante.

Pour ce qui est des Innus, on remarque toutefois que, depuis 2011, la langue innue en tant que langue maternelle décroît année après année. Il y a même des Innus très connus qui ont réappris leur langue. C'est le cas de Natasha Kanapé Fontaine. On peut penser ici à ce qui s'est passé dans le cas des pensionnats. Parfois, l'innu n'est même pas la langue maternelle de ces personnes. Dans le contexte de la réconciliation, je pense que cela pourrait même être une façon de protéger les langues autochtones. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

J'ajouterais, bien que l'on parle du 1 % de la population par circonscription, que les Autochtones, pour ce qui est du redécoupage électoral, font face à quelque chose d'assez aléatoire et arbitraire. Je voulais vous faire part de ces réflexions. Je me disais que toutes les langues devraient être protégées. J'imagine toutes les difficultés que cela peut représenter. Oui, il y a la question de la participation, d'une part, mais il y a notre responsabilité quant à la nécessité de garder ces langues bien vivantes, d'autre part.

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, j'aimerais soulever deux points.

Le premier concerne l'importance, mais aussi la difficulté, que représente le seuil. Il en a été question, je crois. Les données sur les langues parlées et écrites sont fluides. Ici, nous parlons d'écriture. La langue écrite est donc aussi importante dans ce cas. Il est nécessaire d'établir des seuils, mais ce n'est pas facile. C'est pourquoi, lorsque nous ferons nos essais, nous devons travailler avec les

communautés pour connaître leurs besoins, au-delà des chiffres que nous fournit Statistique Canada, de façon à ce qu'il y ait une dimension qualitative.

L'autre point, très important, concerne la réconciliation. Vous en avez parlé. Nous — j'inclus ici mes prédécesseurs — avons toujours considéré que nous offrons un service. Or nous savons que, dans bien des communautés autochtones, environ 40 % des gens ne souhaitent pas qu'il y ait des bureaux de vote sur le territoire de la réserve. Ce n'est pas que nous ne l'offrons pas; ils ne le souhaitent pas. Or je dois respecter cette volonté. Cela fait partie de la réconciliation.

Selon moi, accroître la présence des langues autochtones, non seulement sur les bulletins de vote, mais également autour des bureaux de vote, est une façon d'entamer une réconciliation. Le fait de dire aux membres des communautés que ces bureaux sont les leurs fera peut-être en sorte, abstraction faite de toute question de participation ou de chiffres à ce sujet, que les bureaux de vote seront davantage acceptés dans les réserves.

• (1200)

Mme Marilène Gill: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Idlout, vous avez deux minutes et demie.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci.

D'après ce que j'ai pu lire et comprendre, vous avez établi une liste de 12 familles linguistiques dont on se sert pour chaque élection. Est-ce que la traduction est refaite à chaque fois? Les langues inuites se déclinent en différents dialectes. Faites-vous le nécessaire pour prendre en compte chacun de ces dialectes afin que les Inuits aient accès à des services dans leur langue?

M. Stéphane Perrault: Merci, madame la présidente.

Voilà une autre belle occasion de réfléchir à la complexité des enjeux en cause. Comme nous ne sommes pas des experts des langues autochtones, nous devons nous en remettre à d'autres ressources, et particulièrement à celles du Bureau de la traduction, pour bénéficier de l'expertise nécessaire à la production de tels documents.

Il faut travailler en partenariat. Ce n'est pas quelque chose qu'Élections Canada peut accomplir sans aide. Nous devons faire appel à des experts pour l'ensemble des langues et des dialectes autochtones. Je sais que c'est le cas avec l'inuktitut. Je sais que c'est vrai également pour d'autres communautés qui utilisent des dialectes différents.

Nous devons faire appel à des experts, et il y aura bien sûr des choix à faire quant à la version ou au dialecte à utiliser dans nos documents. Ce sont des décisions que nous devons prendre de concert avec les communautés concernées et les services de traduction ou de translittération. C'est un enjeu très complexe.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Pour le bulletin de vote, le libellé en anglais ne change pas. Ce sont les mêmes messages qui sont transmis, mais les versions varient selon les différentes langues. Il faut comprendre que si Élections Canada modifie la présentation ou la marche à suivre, certaines populations vont être défavorisées si ces changements ne sont pas reproduits dans la version en inuktitut, en cri ou dans n'importe quelle autre langue autochtone.

[Traduction]

Je ne pense pas que la terminologie anglaise varie beaucoup d'une élection à l'autre. Si les documents sont traduits dans une langue autochtone, il n'est donc pas nécessaire non plus d'y apporter de nombreux changements. J'aimerais juste savoir si vous comptez utiliser la même terminologie — en inuktitut, par exemple — que lors de la dernière élection.

J'ai une deuxième question. D'après votre expérience, quels sont les délais à respecter pour la traduction de ces documents compte tenu de l'échéancier que vous nous avez indiqué pour la période qui suit le déclenchement d'une élection? La terminologie utilisée reste essentiellement la même. Comme il y a seulement les noms qui changent, je n'ai pas l'impression qu'il devrait être difficile de traduire ces documents dans les différentes langues autochtones.

• (1205)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, c'est tout à fait exact.

Nos produits d'information ne changent pas. À moins que des modifications soient apportées à la loi, nous ne les modifions pas, sauf si nous souhaitons les améliorer, mais la plupart des documents ne changent pas et sont, par conséquent, réutilisés au fil du temps. La traduction ne constitue pas un problème.

Quant aux délais, ils varient, bien entendu. La plupart des normes de service s'établissent entre 10 et 20 jours, et parfois, c'est plus de 15 jours lorsqu'il s'agit de documents assez longs. Comme l'a laissé entendre la députée, ces délais ne s'appliquent pas au nom qui figure sur le bulletin. Il en va de même pour le nom du parti. Si nous pouvons travailler au préalable avec le parti et nous entendre avec lui sur la traduction et la translittération, nous pouvons régler la question.

Les noms des candidats, par contre, constituent une question différente. Je conviens qu'il s'agit d'un petit document, mais les délais dont nous parlons ne s'établissent pas en jours, mais bien en heures. Au Nunavut, par exemple, à la clôture des mises en candidature, soit 21 jours avant le jour des élections, afin que les bulletins soient prêts pour le vote par anticipation au jour 10, l'image du bulletin doit être prête le soir du jour 21. Nous ne disposons pas de 24 heures supplémentaires pour faire ce travail, alors nous devons trouver le moyen d'effectuer la traduction à l'intérieur de ce délai.

Il est assez facile d'obtenir la traduction en inuktitut. Ce n'est pas nécessairement le cas en ce qui concerne d'autres langues, et il n'y a pas de temps à consacrer à la validation. Si un candidat qui ne parle pas la langue n'a pas la possibilité d'effectuer la vérification, nous devons examiner le processus et voir dans quelle mesure nous devons prolonger les délais pour permettre la vérification, car, à l'heure actuelle, il est impossible de réserver du temps pour cela durant cette période de 10 jours.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas le faire et que c'est impossible. Je crois que nous devons apprendre de l'expérience des télécopies, avec lesquelles il y a le risque que les bulletins ne soient pas

disponibles le premier jour du vote par anticipation — nous allons voir ce qui se passera — et nous devons nous doter de l'expertise nécessaire, afin d'être en mesure de déterminer s'il est approprié, utile et faisable d'inclure cela sur le bulletin lui-même. Je crois que nous devons en faire l'expérience.

La présidente: Merci, monsieur Perrault.

La parole est maintenant à M. Schmale pour cinq minutes.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais, par votre entremise, poser une question aux représentants d'Élections Canada, pour poursuivre sur ce qu'ils viennent de mentionner au sujet des bulletins de vote.

Nous avons parlé des bulletins le jour des élections et des problèmes et préoccupations que vous avez en ce qui a trait aux délais. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit au sujet du vote par anticipation et des difficultés auxquelles ferait face le personnel localement, de même que centralement.

M. Stéphane Perrault: Oui, les délais sont très serrés pour ce qui est du vote par anticipation, et nous voulons nous assurer d'avoir du temps pour effectuer un contrôle de la qualité une fois les bulletins imprimés.

J'ai un document dans lequel figurent toutes les étapes de la production des bulletins de vote, que je pourrais transmettre au Comité. Toutes les étapes sont énumérées heure par heure. La première étape consiste à confirmer l'image pour s'assurer que les noms sont exacts, qu'ils figurent dans le bon ordre et qu'il n'y a aucune erreur. Ensuite, c'est envoyé à l'imprimeur. Par la suite, il y a d'autres étapes. Je vous ai fourni, je pense, des copies, mais je peux vous transmettre de véritables bulletins de vote avec le talon. Toutes ces étapes prennent un certain temps.

Nous devons ensuite nous assurer qu'il n'y a aucune erreur, car il arrive que des erreurs se glissent. Nous avons vu des bulletins de vote qui comportaient des erreurs d'impression, et c'est pourquoi nous devons suivre un processus très rigoureux, afin de nous assurer qu'il n'y ait aucun bulletin de vote incorrect dans les bureaux de scrutin.

Je ne sais pas, madame la présidente, si ma réponse était...

M. Jamie Schmale: Oui, mais il y avait aussi la question des délais. Je crois que la réponse est que les délais sont déjà serrés. Ils le sont davantage pour le vote par anticipation.

Madame la présidente, par votre entremise, j'aimerais demander si Élections Canada a reçu des plaintes de personnes qui n'ont pas été en mesure de voter, puisque nous parlons principalement du Nord, précisément le Nunavut? Est-ce que des électeurs se sont plaints ou a-t-on signalé que des gens se sont plaints de ne pas avoir été en mesure de voter en raison des langues utilisées sur les bulletins de vote?

M. Stéphane Perrault: Non, nous communiquons principalement en inuktitut, mais nous avons reçu des plaintes relativement à l'emploi de la langue dans certains cas. Par exemple, les pancartes jaune vif où figurent les mots « Vote » et Élections Canada n'étaient malheureusement pas traduites. Je crois que nous pourrions corriger cela, car c'est une lacune qui saute aux yeux des gens du Nunavut. Ce n'est pas ce à quoi ils s'attendent. C'est évident pour eux, car ils sont habitués à cela.

• (1210)

M. Jamie Schmale: Vous disposez de suffisamment de temps pour remédier à cette situation, car il s'agit d'un produit courant, comme vous l'avez dit, à l'instar d'autres produits d'information.

M. Stéphane Perrault: Oui, ce sont des éléments que nous préparons à l'avance. Il est beaucoup plus facile d'accroître l'emploi des langues autochtones dans le reste de nos produits que dans les bulletins de vote eux-mêmes, qui sont très névralgiques.

M. Jamie Schmale: Madame la présidente, Élections Canada, d'après les documents que j'ai examinés, fait de son mieux pour avoir recours à des Autochtones qui parlent la langue chaque fois que c'est possible. Avez-vous été en mesure de trouver des personnes parlant la langue locale pour pourvoir tous les postes dans le Nord?

M. Stéphane Perrault: Je ne peux pas vous répondre de façon précise. Je sais que, dans certains cas, nous devons envoyer des personnes par avion dans des collectivités accessibles uniquement par avion en raison d'un manque de ressources, mais c'est exceptionnel. Je dirais que dans la vaste majorité des cas, particulièrement dans les collectivités éloignées et autochtones, nous sommes en mesure d'embaucher des gens localement, et ces personnes parlent habituellement la langue. Je ne vous dis pas que c'est toujours le cas, car il y a des exceptions.

Nous avons un programme pour les aînés et les jeunes. C'est un programme sur lequel je veux me pencher. Le taux de participation a diminué. Ce programme vise à embaucher des aînés et des jeunes qui pourront aider les électeurs dans les bureaux de scrutin, notamment sur le plan de la langue. C'est un bon programme, mais je crois que la participation a diminué. J'aimerais examiner cela.

M. Jamie Schmale: Ma prochaine question était justement la suivante: y a-t-il un programme qui existe? Vous avez répondu à cette question, et, comme vous l'avez dit, vous allez vous y intéresser davantage.

M. Stéphane Perrault: Oui. Nous voulons examiner ce que nous faisons. Lors des dernières élections, nous avons relevé certaines difficultés, et nous voulons déterminer comment mieux communiquer avec la collectivité de façon continue, plutôt qu'uniquement durant une période électorale. Nous avons eu du mal au fil des ans à maintenir la communication avec des collectivités autochtones en dehors des périodes électorales. Ce problème de communication complique les choses quand vient le temps d'embaucher des gens, mais aussi lorsqu'il s'agit de comprendre leurs besoins quand tout se fait à toute vapeur durant les élections. Nous voulons nous pencher là-dessus dans le cadre d'un vaste examen des programmes visant les Premières Nations.

M. Jamie Schmale: Merci, madame la présidente.

La présidente: Avez-vous d'autres questions? Il vous reste 20 secondes.

Je suis ravi d'avoir pu vous parler. Je vous remercie d'échanger avec moi. Vous êtes toujours un atout, monsieur Schmale. Je vous remercie pour votre présence.

Madame Romanado, la parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente. Par votre entremise, j'aimerais remercier les témoins pour leur présence aujourd'hui.

J'ai quelques questions à poser. L'une concerne les membres des Forces armées canadiennes déployés à l'étranger. Le directeur général des élections a expliqué qu'il serait difficile pour lui d'identifier tous les militaires déployés et de déterminer s'ils auraient besoin d'un bulletin de vote dans une langue autochtone. J'aimerais que le directeur général des élections me confirme si c'est effectivement ce qu'il a dit.

Je suppose que les militaires déployés à l'étranger reçoivent un bulletin de vote spécial qu'ils doivent ensuite renvoyer au Canada. Est-ce que cela serait faisable, étant donné qu'ils votent pour un candidat dans leur dernière circonscription électorale ou dans celle qu'ils ont choisie? À quel point serait-il difficile de s'assurer qu'ils reçoivent un bulletin de vote dans une langue autochtone, si c'est ce qu'ils souhaitent?

M. Stéphane Perrault: Ils voteraient à l'aide d'un bulletin spécial. Il s'agit d'un bulletin de vote en blanc qui contient très peu d'information, par exemple « nom du candidat ». Nous devrions voir comment nous pourrions traduire le contenu tout en le maintenant au minimum par souci de souplesse.

Comme je l'ai dit, actuellement, la langue utilisée est celle dans laquelle le nom du candidat a été rédigé lors de la mise en candidature, peu importe la langue, parmi celles utilisant l'alphabet latin. Si nous commençons à utiliser d'autres alphabets, la façon dont cela sera présenté à l'électeur et dont les votes seront comptés à Ottawa risque de poser problème, compte tenu des différentes langues et des différents alphabets.

Certains candidats et représentants des partis participent au comptage à notre entrepôt du chemin Coventry. Ce sont les partis qui désignent les personnes chargées de compter les votes, alors il n'est pas certain que ces gens seraient en mesure de comprendre correctement une écriture manuscrite dans un alphabet différent. C'est un problème et une préoccupation. Je dois dire que j'ai des réserves concernant l'utilisation d'un bulletin de vote pouvant être rempli dans diverses langues.

Mme Sherry Romanado: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Il y a une chose que nous avons remarquée au cours des dernières élections. Un bon nombre de bulletins spéciaux ont été rejetés en raison d'écritures qui avaient été ajoutées. Qu'il s'agisse d'un petit cœur ou d'un bonhomme sourire, les bulletins étaient rejetés à cause de ces écritures. C'est un élément qui me préoccupe.

J'ai une question pour le directeur général des élections au sujet du processus que doivent suivre les candidats. Ils doivent recueillir des signatures. Dans les collectivités où vit une grande proportion d'Autochtones, est-ce qu'on accepte des formulaires de mise en candidature comportant des signatures et des adresses dans une langue autre que l'anglais ou le français? Est-ce qu'on est en mesure de confirmer que les électeurs qui ont signé les formulaires de mise en candidature sont effectivement des électeurs de la circonscription en question? Je sais qu'il arrive souvent que des directeurs de scrutin rejettent certaines signatures si elles sont illisibles.

Quelles mesures ont été prises à cet égard?

• (1215)

M. Stéphane Perrault: Par votre entremise, madame la présidente, je dois dire que le directeur de scrutin doit pouvoir confirmer, comme la députée l'a souligné, qu'il s'agit bien de la signature d'un électeur qui habite dans la circonscription électorale. Il n'est pas nécessaire que cet électeur soit inscrit pour voter, mais il doit habiter dans la circonscription électorale.

Les directeurs de scrutin ne sont pas en mesure de vérifier des adresses écrites dans des langues ou des alphabets différents. C'est la réalité. Bien sûr, il peut parfois arriver qu'un directeur de scrutin soit en mesure de faire cette vérification, mais ce n'est pas quelque chose que je peux garantir.

Mme Sherry Romanado: D'accord.

J'ai deux très brèves questions à vous poser. J'aimerais savoir combien d'Autochtones travaillent à Élections Canada dans des postes supérieurs et pourraient vous offrir de l'aide en ce qui a trait aux langues autochtones, mais aussi relativement à la culture et à d'autres aspects. En outre, que peuvent faire les candidats pour vous aider à cet égard?

Par exemple, dans ma collectivité, des candidats préparent souvent un petit bulletin pour montrer où leur nom figure sur le bulletin. Cela fait souvent partie de la documentation pour notre campagne. Comment pouvons-nous aussi profiter de l'occasion pour éduquer les électeurs dans toutes les collectivités de l'ensemble des 338 circonscriptions, surtout si nous avons dans notre communauté une importante collectivité mohawk, par exemple? Je sais que nous faisons cela pour d'autres langues, mais que pouvons-nous faire en l'occurrence?

Merci.

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, il faudrait que je réfléchisse davantage à la dernière question.

Pour répondre à la première question, je dois dire qu'Élections Canada ne compte aucun employé dans des postes supérieurs qui se sont déclarés comme étant des Canadiens autochtones. Nous en avons eu dans le passé, mais, à l'heure actuelle, nous n'en avons pas. Nous avons quelques employés autochtones à l'administration centrale, mais ils n'occupent pas des postes supérieurs.

Lors du recrutement des directeurs de scrutin — et nous en recherchons un grand nombre, alors avis aux intéressés — nous espérons embaucher, autant que possible, des directeurs de scrutin qui sont représentatifs de leur collectivité. Nous espérons donc pouvoir embaucher des directeurs de scrutin autochtones dans les circonscriptions qui comptent d'importantes collectivités autochtones. Nous en comptons quelques-uns, mais je le répète, nous n'avons pas de données officielles à ce sujet. Ce sont plutôt des données anecdotiques.

En ce qui concerne les postes supérieurs, comme je l'ai expliqué plus tôt, dans le cadre de l'examen des programmes, nous souhaitons embaucher des Canadiens autochtones dans des postes supérieurs qui pourront nous aider à procéder à cet examen, afin que nous ne fassions pas cet exercice seuls. Nous nous sommes engagés à communiquer avec les communautés autochtones, mais en ce qui concerne notre personnel, nous souhaitons recruter des Autochtones dans des postes supérieurs.

Mme Sherry Romanado: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie pour cet échange. La parole est maintenant à Mme Block pour cinq minutes. Ensuite, ce sera au tour de Mme O'Connell, de Mme Gill et de Mme Idlout. Je vous dirai plus tard qui seront les autres intervenants.

Allez-y, madame Block.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente, et je remercie les témoins pour leur présence aujourd'hui.

Plus je lis l'information qui nous a été transmise, plus je me rends compte à quel point Élections Canada est confronté à des enjeux complexes visant à s'assurer que l'ensemble des Canadiens puissent participer au processus démocratique et voter lors d'élections générales.

Lorsque je repense aux conversations que nous avons eues aujourd'hui, je pense à la déclaration liminaire de M. Perrault, qui a mentionné qu'Élections Canada offre actuellement des produits d'information dans plusieurs langues autochtones. Vous avez expliqué, monsieur Perrault, que vous vous efforcez d'améliorer vos processus et votre offre de services. Vos propos ont surtout porté sur les bulletins de vote et les diverses langues autochtones sur ces bulletins de vote.

Nous avons également discuté de la gamme de produits d'information qui peuvent être offerts dans les bureaux de scrutin. Ma collègue néo-démocrate a souligné que certains de ces produits ne sont probablement pas élaborés à la dernière minute et qu'ils n'ont pas besoin de l'être, alors, ils pourraient être offerts en temps opportun.

Je me demande si vous pourriez nous expliquer un peu les processus, car les services offerts varient. J'aimerais aussi savoir si vous recevez les mêmes plaintes et que vous faites face aux mêmes problèmes dans les autres territoires ou dans les autres collectivités autochtones éloignées.

En dernier lieu, pouvez-vous nous dire si vous discutez ou avez entendu parler de discussions avec d'autres États dans le monde qui pourraient être aux prises avec des enjeux similaires aux nôtres relativement aux collectivités autochtones et aux obstacles auxquels elles sont confrontées lors d'élections générales, précisément des pays du Commonwealth? Y a-t-il une tribune où vous pouvez avoir ces conversations avec d'autres pays?

• (1220)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, pour répondre à la dernière question, je peux dire qu'il y a effectivement plusieurs tribunes. Quelques pays ont des caractéristiques en commun avec nous en ce qui a trait aux collectivités autochtones et au système politique. Nous discutons régulièrement avec l'Australie, où il y a, bien entendu, une communauté autochtone. Ce pays fait également face à certains enjeux, mais même au sein de ce pays, les réalités diffèrent.

Je dirais que c'est la même chose au Canada. Même au sein de notre pays, les réalités et les difficultés auxquelles les diverses collectivités autochtones sont confrontées sont très différentes. Nous avons beaucoup parlé du Nunavut, où une grande partie de la population utilise l'inuktitut. C'est une langue officielle dans ce territoire. Il y a des attentes. L'attention portée à la langue au Nunavut donne lieu à des plaintes que nous ne recevons pas nécessairement ailleurs. Cela ne signifie pas que nous ne devrions pas offrir des produits dans des langues autochtones, bien sûr, mais la réaction varie considérablement, à l'instar de notre capacité à fournir des produits. Même au Canada, il est difficile de trouver une approche universelle — ce que nous n'avons pas l'intention de faire — et c'est encore plus difficile à l'échelle internationale.

Je ne suis pas certain d'avoir répondu à toutes les questions. Je pense qu'il y avait une question au sujet de l'offre de services, et je serai ravi d'aborder ce sujet si la députée le souhaite.

Mme Kelly Block: Je vous remercie beaucoup.

Madame la présidente, je reviendrai à mon intervention précédente, au cours de laquelle j'ai mis l'accent sur l'amélioration des processus.

Compte tenu des propos que vous venez de tenir, est-ce qu'Élections Canada se montre proactif afin de déceler les problèmes qui peuvent exister dans des régions du pays autres que le Nunavut, où il est peut-être difficile de savoir ce qu'il faut faire en ce qui concerne Élections Canada et de connaître les genres de communication qui s'offrent à elles?

M. Stéphane Perrault: Je vous remercie, madame la présidente.

C'est la raison pour laquelle nous voulons examiner la manière dont nous pouvons communiquer avec les communautés en permanence. C'est pour mieux comprendre leurs besoins et leurs réalités, que nous ne connaissons pas actuellement.

La première étape consiste à renforcer la capacité de mieux communiquer en permanence afin d'avoir un meilleur aperçu des besoins. Bien entendu, il y a des facteurs que nous connaissons, notamment la langue. Nous collaborons avec l'Assemblée des Premières Nations, qui a souligné qu'il s'agit là d'un obstacle de taille. C'est donc un facteur important.

Le vote par anticipation constitue un autre facteur que nous connaissons. Au fil du temps, l'offre de vote par anticipation s'est accrue dans les régions urbaines et semi-urbaines du Canada, mais pas dans les communautés éloignées. Nous devons pouvoir offrir plus de solutions souples. Comme je l'ai indiqué lors de ma dernière comparution, nous n'avons pu tenir qu'un seul jour de vote par anticipation dans les communautés éloignées. Quand la communauté est toute petite, nous ne pouvons pas engager du personnel pour trois ou quatre jours, mais nous pouvons le faire pour une journée. Les services sont donc beaucoup plus souples pour le vote par anticipation afin d'éviter d'être rigides et de n'offrir qu'un seul jour de vote, qui ne pourrait pas convenir à tous les habitants de la communauté.

Ce sont les approches que nous examinons actuellement. Nous pouvons apporter des améliorations assez rapidement, mais à long terme, il faut établir des relations et renforcer la capacité de communication pour mieux comprendre les besoins et les réalités.

• (1225)

La présidente: Je vous remercie, madame Block.

Madame O'Connell, vous disposez de cinq minutes.

Mme Jennifer O'Connell (Pickering—Uxbridge, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente. Je vais maintenant poser mes questions aux témoins.

Je vous remercie beaucoup de témoigner. Je veux donner suite à quelques questions que mes collègues ont abordées. Vous avez parlé de la traduction des bulletins de vote. Nous en avons beaucoup parlé, mais qu'est-ce qui vous empêche cette fois-ci, alors que nous sommes entre des élections, de produire déjà les affiches sur le vote et les autres documents? Même sous des gouvernements minoritaires, vous disposiez de plusieurs années dans bien des cas. Pourquoi alors ces documents n'ont-ils pas été produits, si c'est un problème dont vous avez entendu parler?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, je pense qu'il y a un malentendu. Ces documents ont été produits et sont disponibles sous forme électronique. Nous avons tous ces documents en format PDF, et si nous devons les modifier de quelque manière que ce soit, nous pouvons le faire n'importe quand. Il n'est pas question d'attendre les élections.

Si nous laissons de côté les bulletins de vote pour le moment, quand des élections sont déclenchées, ces documents sont transmis aux agents de relations avec la communauté en poste à l'échelle locale pour qu'ils déterminent quels produits conviennent à la communauté...

Mme Jennifer O'Connell: Je suis désolée, madame la présidente, mais mon temps est limité. Je ne veux pas interrompre le témoin.

Madame la présidente, quand ces documents ont-ils été produits? S'ils n'existaient pas lors des dernières élections... Par exemple, il y a l'affiche sur le vote qui a, de votre propre aveu, suscité certains commentaires.

Quand les documents ont-ils été produits, et dans combien de langues l'ont-ils été?

M. Stéphane Perrault: Je vais éclaircir les choses. Nous avons essentiellement deux produits principaux, offerts en 16 langues, madame la présidente. Il s'agit des documents sur l'identification de l'électeur et la procédure de vote. Ce ne sont pas tous les documents qui existent en 16 langues. Ce n'est notamment pas le cas des affiches relatives au vote, et c'est un point que je voudrais améliorer.

Nous pouvons travailler à d'autres produits.

Mme Jennifer O'Connell: Je vous remercie.

J'aimerais savoir, madame la présidente, quand vous pensez produire les documents qui ne sont pas traduits? Je le répète: nous ne sommes pas en période électorale, et c'est quelque chose qui vous a été expressément demandé.

Quand les documents non traduits doivent-ils être produits?

M. Stéphane Perrault: Nous devons d'abord décider dans quelles langues — parmi les nombreuses qui existent — nous devons les traduire. Il y a un temps de traduction et de production, mais ce n'est pas très long. C'est quelque chose que nous pouvons faire.

Mme Jennifer O'Connell: Encore une fois, madame la présidente, c'est l'objet de ma question. Quand pensez-vous le faire?

Si vous décidez... Je ne comprends pas. Je comprends le temps de production. Même lors d'élections, nous disposons de peu de temps et je dois imprimer mes documents et des choses comme cela, mais le problème avait déjà été signalé.

Combien de temps faudra-t-il à Élections Canada pour déterminer les autres documents qui doivent être traduits? Dans quelles langues les produirez-vous et combien de temps vous faudra-t-il pour les imprimer pour que si des élections étaient déclenchées n'importe quand, vous disposiez de ces documents?

Ma collègue a fait remarquer que certains documents — à part les bulletins de vote — ne changent pas chaque année. Dans combien de temps aurez-vous les documents destinés aux régions qui en ont besoin? Quand déterminerez-vous les langues dans lesquelles vous les offrirez? Quand seront-ils imprimés et seront-ils prêts à être expédiés dès le déclenchement d'élections?

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, je ne connais pas la réponse précise à cette question. Comme je l'ai indiqué, nous formons une équipe pour se pencher sur un éventail de questions, et il s'agit d'une de celles qu'elle étudiera.

Je ne m'attends pas à ce qu'il faille énormément de temps pour décider quels seront les produits et les langues prioritaires, mais les documents évolueront avec le temps. Ceux que nous utiliserions s'il y a des élections à l'automne pourraient être différents de ceux que nous utiliserions s'il y a des élections en 2025.

Mme Jennifer O'Connell: Je vous remercie, madame la présidente.

J'aimerais que les témoins fournissent un délai au Comité. Si vous êtes en train de constituer une équipe... Je vais utiliser l'affiche relative au vote. Je ne vois pas pourquoi le délai de production d'une telle affiche changerait selon que les élections ont lieu à l'automne ou dans trois ans, mais je m'en tiendrai là, car je pense m'être fait comprendre.

Élections Canada a établi d'autres groupes de travail. En ce qui concerne ce groupe ou cette équipe, instaurerez-vous un groupe en bonne et due forme, madame la présidente? Quelle en sera la constitution?

Nous nous intéressons à la situation de Kenora et à ce qui s'est passé là-bas. Vous avez parlé du vote par anticipation, mais Élections Canada dispose déjà d'une certaine souplesse à ce sujet. Ces votes n'ont pas toujours pu avoir lieu lors des dernières élections. Dans une réponse aux médias — et même au cours de votre dernier témoignage devant le Comité, il me semble —, vous avez indiqué que vous n'étiez pas au fait de ces problèmes à l'époque. Il ne semble pas exister d'équipe d'intervention rapide pour résoudre les problèmes dans une circonscription ou un bureau de scrutin, et informer quelqu'un pour que la situation soit résolue avant le jour du scrutin.

Vous occuperez-vous de cela dans l'avenir? Irez-vous rencontrer les responsables dans les communautés touchées pour savoir quels problèmes s'y sont posés?

Je vous promets que j'achève, madame la présidente.

J'entends aujourd'hui que « vous n'en avez pas encore entendu parler ». Je me demande si vous vous rendez sur place pour parler aux personnes touchées.

• (1230)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, la députée a soulevé de nombreux points et je ne suis pas certain de les avoir tous saisis.

Il est important de réagir rapidement, et de savoir quand il faut informer l'administration centrale et la haute direction. Je tiendrai des réunions régionales aux quatre coins du pays à compter de la semaine prochaine et tout au long du mois de mai. C'est un des sujets dont je discuterai avec les directeurs de scrutin. Nous devons nous assurer de comprendre parfaitement quelles questions doivent être signalées à la haute direction.

Ce qu'il s'est passé à Kenora découle en partie du fait que la haute direction n'avait pas été avisée et que nous ignorions la situation. C'était aussi un problème de planification. Nous devons prévoir et pas seulement réagir, madame la présidente, pour résoudre la question des jours uniques de vote par anticipation. Normalement, il y a quatre jours. La Loi avait été modifiée juste avant les élections précédentes.

Lors des dernières élections, notre attention était centrée autour des mesures relatives à la pandémie, mais nous devons déterminer comment nous pouvons intervenir, pas seulement en réagissant quand un problème surgit, mais en agissant de manière planifiée pour augmenter les jours de vote par anticipation et réduire la nécessité d'apporter des changements de dernière minute, qui sont si problématiques.

Il y a deux facettes à l'affaire, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie de ces échanges.

Monsieur Fergus, je vous remercie d'avoir cédé votre temps à Mme O'Connell.

Je pense que vous avez raison: la question comporte deux facettes. Certaines choses qui ne changeront pas. L'affiche relative au vote existe depuis je ne sais combien de temps, mais je l'ai toujours vue. Nous pouvons donc être prêts à certains égards. En ce qui concerne les choses qui changent, je peux comprendre que des problèmes peuvent survenir. Il faut simplement comprendre que des choses ne changent pas. Avons-nous commencé à planifier pour préparer ces documents? Nous prévoyons peut-être de modifier la teneur de l'affiche relative au vote à un moment donné. J'en doute, mais il y a peut-être une vision différente.

C'étaient des échanges exhaustifs et fort intéressants. Je vous remercie.

[Français]

Madame Gill, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

Mme Marilène Gill: Merci, madame la présidente.

Je poserai deux dernières questions. J'aimerais en poser d'autres, mais je n'ai le temps que pour deux.

Ma première question portera sur les seuils.

On a parlé du seuil de 1 %. On verra bien ce que donneront les projets pilotes et les consultations, mais j'aimerais savoir s'il serait possible d'inclure, dans ce 1 %, les gens qui réapprennent leur langue. Il s'agirait de personnes dont ce n'est pas la langue maternelle, mais qui se disent locuteurs et locutrices en apprentissage.

Serait-ce possible?

M. Stéphane Perrault: Je ne le crois pas, madame la présidente. Je ne suis même pas certain que Statistique Canada possède ces données.

Le problème, c'est l'accès aux sources. Nous avons des données de Statistique Canada concernant certaines catégories, mais celles-là ne s'y trouvent pas.

Mme Marilène Gill: Elles n'existent pas.

M. Stéphane Perrault: C'est cela.

Mme Marilène Gill: C'est parfait.

M. Stéphane Perrault: Il y a une question de seuil, mais également une question de maximum de langues, comme je le mentionnais plus tôt. Si cinq langues atteignent le seuil, devons-nous inclure les cinq langues?

Mme Marilène Gill: J'aimerais poser une autre question, monsieur Perrault. Je n'ai que deux minutes et demie.

M. Stéphane Perrault: Allez-y.

Mme Marilène Gill: Nous parlons de l'aspect quantitatif, mais vous avez dit qu'il y avait aussi l'aspect qualitatif. J'aimerais savoir quels sont ces critères qualitatifs auxquels vous faisiez référence.

M. Stéphane Perrault: Tout cela montre la nécessité de tenir des discussions en dehors des périodes électorales. Ce ne sont pas des choses qui peuvent se décider dans le cadre d'un calendrier électoral. Il faut que les directeurs du scrutin puissent avoir des conversations avec les représentants des communautés pour comprendre à l'avance leurs besoins, afin de préparer cela.

Mme Marilène Gill: Si on parle de la quantité et qu'on y ajoute la qualité, cela change donc aussi ce chiffre de 1 %.

M. Stéphane Perrault: Oui. Le 1 %, j'en sers comme baromètre, parce que c'est ce qui était dans un projet de loi. Je le précise afin que nous puissions nous situer.

• (1235)

Mme Marilène Gill: Oui.

M. Stéphane Perrault: J'y fais référence aussi pour sa tendance à refléter d'assez près les langues que nous utilisons dans nos documents d'information. Je ne dis pas qu'on va nécessairement se servir de ce critère pour les projets pilotes.

Mme Marilène Gill: Merci.

La présidente: Avez-vous d'autres questions?

Mme Marilène Gill: J'ai terminé. Merci.

La présidente: Comme vous pouvez le voir, je vous accorde toujours du temps, parce que vous posez de bonnes questions. Nous voulons également obtenir de bonnes réponses.

Mme Marilène Gill: Vous êtes très généreuse, madame la présidente. Je pense avoir dépassé mon temps de parole à plusieurs reprises.

Je vous remercie.

La présidente: D'accord.

Nous poursuivons avec Mme Idlout.

[Traduction]

Vous disposez de deux minutes et demie environ. Profitez-en.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Je vous remercie.

Dans ces communautés, 170 langues sont utilisées. Il est donc manifeste que nous utilisons beaucoup notre langue.

Le colonialisme porte une bonne part du blâme. Il a détruit notre langue, et nous l'avons perdue. Je vous demande comment vous pouvez contribuer à revitaliser les langues autochtones et inuites.

Pour les revitaliser, comment pouvez-vous nous aider? Notre langue, l'inuktitut, est très précieuse et très importante pour nous, et nous ne voulons pas la perdre.

M. Stéphane Perrault: Je vous remercie, madame la présidente.

Je suis sensible au poids de ces mots. Je pense qu'Élection Canada a évidemment une incidence limitée, et que de nombreuses institutions devront unir leurs efforts pour revitaliser ces langues, mais je pense que, symboliquement, l'emploi de langues autochtones dans le cadre des processus politiques et électoraux est important.

Je pense qu'un autre député a soulevé la question. Cela signifie que les langues ont un poids politique et que les Autochtones sont accueillis dans leur langue dans le milieu politique. Voilà pourquoi je dis que les langues sont au cœur de la réconciliation.

Mme Lori Idlout: De quoi avez-vous besoin?

M. Stéphane Perrault: Eh bien, comme je l'ai indiqué, je cherche à améliorer et à élargir l'usage des langues. Je pense que la Loi me confère les outils nécessaires pour utiliser des fac-similés. À partir de là, nous devons nous renseigner à propos de la capacité, de la traduction et du délai de production, et en faire rapport au Comité et voir l'accueil réservé à ces documents. Les membres de la communauté leur font-ils bon accueil ou voudront-ils quelque chose de différent? Est-ce faisable?

En vérité, nous en sommes au début de nos démarches. Nous devons accepter le fait que nous en savons peu et qu'il y a fort à faire. Notre rôle consiste à lancer le processus et à transmettre d'autres informations au Comité.

La présidente: Madame Idlout, sachez que la prochaine intervention, réservée aux conservateurs, vous a été cédée. Vous disposez donc de cinq minutes de plus.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Je vous remercie beaucoup de m'offrir l'occasion de poursuivre mon intervention.

J'ai une question pour vous. C'est la première fois que j'entends parler de questions électorales. Comment pouvons-nous aider mutuellement pour gérer nos responsabilités lors d'élections? Les Inuits et les Autochtones portent une très grande attention aux questions. Pouvez-vous m'en dire plus sur la manière dont vous pouvez faciliter la communication avec les peuples autochtones du Canada pour éviter que ces derniers ne soient pas entendus, particulièrement au sujet des élections?

• (1240)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, même si je n'aime pas agir ainsi, je vous retournerai la question. Comment pouvez-vous m'aider? Comment pouvez-vous me signaler les défis auxquels vos communautés sont confrontées? Comment pouvez-vous parler en leur nom pour nous dire ce qu'elles vivent?

Je suis assis ici, à Gatineau et à Ottawa. Je ne sais pas ce qu'il se passe au quotidien et je ne suis pas dans les bureaux de vote le jour du scrutin. C'est mon personnel qui est là-bas.

Je pense que vous avez raison; nous devons entendre ce que les communautés ont à dire. Nous avons absolument besoin de votre expérience de représentante élue pour comprendre comment nous pouvons nous améliorer.

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je vous remercie beaucoup. J'ai une question.

Comme le témoin l'a indiqué plus tôt, le ministère s'efforce de combler les besoins des Autochtones, particulièrement ceux des aînés. Pouvez-vous nous parler de votre soutien, car c'est très intéressant et cela a une incidence sur nous et sur les communautés.

[Traduction]

J'ajouterais très brièvement que j'espère que vous pouvez nous décrire le programme qui s'adresse aux aînés et aux jeunes dont vous avez parlé plus tôt, car je pense que c'est une belle occasion d'informer les Autochtones canadiens à propos de ce programme, dont j'ignorais l'existence. Je pense que si plus de gens le connaissent, ils seront plus portés à l'utiliser.

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente — et mon collègue est libre d'intervenir pour ajouter quelque chose au besoin — il s'agit tout simplement d'un programme dans le cadre duquel nous embauchons des aînés et des jeunes au sein de la communauté pour qu'ils soient présents dans les bureaux de scrutin pour accueillir les électeurs et les aider tout au long du processus, notamment en fournissant des services d'interprétation si nécessaire. Ce programme existe maintenant depuis plusieurs élections.

M. Roussel, qui est là depuis plus longtemps que moi, sait peut-être depuis combien de temps exactement ce programme existe. Soit dit en passant, j'ai entendu dire qu'il est plus difficile de recruter des participants et que l'adhésion diminue. J'entends me pencher sur la question, car je considère que c'est un programme très précieux.

M. Michel Roussel (sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation, Élections Canada): Madame la présidente, le directeur général des élections dit vrai. Depuis 10 ans, quand nous recrutons le personnel en vue du scrutin, nous cherchons de plus en plus à en embaucher dans les communautés. Nous voulons instaurer un système dans lequel les Canadiens servent leurs quartiers. Il y a d'autres Canadiens... et c'est une approche que nous nous efforçons de mettre en œuvre dans les communautés autochtones également.

Mme Lori Idlout: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste encore une minute.

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:*]

Je vous remercie.

Peut-être que si je vous raconte une petite histoire, vous comprendrez mieux ce dont je parle. C'était une bonne chose de régler la question des papiers et d'autres questions qui préoccupent les Autochtones du Canada.

J'ai besoin d'aide à ce sujet. Notre langue est accessible grâce aux ordinateurs et à la technologie. Ce sont de bons outils pour revitali-

ser notre langue et pour montrer aux gens que nous avons une véritable langue vivante. Les langues des peuples autochtones sont accessibles par l'entremise de nombreux moyens de communication.

La présidente: Je pense que c'est plutôt une observation.

M. Stéphane Perrault: Oui. Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie beaucoup de ces échanges très exhaustifs.

Avant d'accorder la parole à M. Gerretsen, nous avons une liste de témoins au sujet de laquelle nous nous sommes entendus. Certains témoins n'ont pas pu nous joindre ou n'ont pas répondu. Mme Block a fait une proposition, et cette invitation a été envoyée.

M. Therrien nous a proposé d'autres noms de personnes qu'il voudrait que nous invitions, mais avant de les inviter, je voulais en parler au Comité. Acceptez-vous que nous envoyions ces invitations pour que la représentation soit très variée dans le cadre de notre étude?

Des députés: Oui.

La présidente: Monsieur le greffier, veuillez envoyer ces invitations, et voyons si nous pouvons faire comparaître ces témoins lors de la séance du 7 avril.

Monsieur Gerretsen, vous disposez de cinq minutes.

● (1245)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Je vous remercie.

Madame la présidente, si j'ai bien compris M. Perrault quand il répondait aux questions de Mme O'Connell et tentait de réagir à certaines de ses préoccupations, il a parlé de communiquer avec les membres dans les diverses communautés. Je pense l'avoir entendu dire qu'il veillerait à ce que le directeur de scrutin s'implique.

Peut-il confirmer si c'est le directeur de scrutin qui agira ou si c'est lui et son bureau directement qui le feront? Je pense qu'il est plus important que ce soit lui qui agisse.

M. Stéphane Perrault: Je vais faire de la mobilisation directement. Notre pays est très vaste. Comme je l'ai mentionné, je vais me rendre à Iqaluit cet été et j'espère y avoir des réunions avec des membres de la communauté, mais les directeurs de scrutin jouent un rôle central dans leurs communautés.

M. Mark Gerretsen: Je peux comprendre, madame la présidente, et je trouve que l'information obtenue de la part des directeurs de scrutin — si le directeur général des élections recueille l'information par leur entremise — est importante, mais elle doit s'ancrer dans la stratégie globale. Je pense que l'information ne doit pas rester entre les mains des directeurs de scrutin pour espérer qu'ils s'en servent. Notre témoin s'est engagé à ce que toute l'information lui soit retransmise pour que nous sachions qui prend les décisions, voire à faire de la mobilisation directement.

M. Stéphane Perrault: Oui, bien sûr, tout à fait.

M. Mark Gerretsen: D'accord.

Au sujet des consultations que le témoin mène, j'ose espérer qu'elles sont proactives.

Pouvons-nous avoir l'assurance que les efforts seront déployés pour anticiper les problèmes plutôt que de simplement réagir aux problèmes qui ont déjà eu lieu?

M. Stéphane Perrault: Bien entendu, le but des consultations est d'anticiper les besoins et d'éviter les problèmes. Nous voulons anticiper non pas les problèmes, mais les besoins.

M. Mark Gerretsen: D'accord.

Plus tôt dans la conversation, madame la présidente, j'ai entendu Mme Gill poser des questions sur une plus grande offre de langues autochtones partout au pays plutôt que dans des régions en particulier. Je crois qu'elle a donné l'exemple de quelqu'un à Montréal qui voudrait voter. J'ai compris les propos et, si je l'ai bien entendu, M. Perreault a répondu, essentiellement que ce serait impossible à moins d'adopter une forme de scrutin sur Internet permettant le vote électronique et une plus grande disponibilité de langues.

Ai-je bien compris?

M. Stéphane Perrault: Il est impossible d'offrir en version papier un vaste éventail de langues écrites là où les locuteurs d'une langue représentent un petit pourcentage de la population. C'est la raison pour laquelle, madame la présidente, des administrations comme la Californie ou d'autres, aux États-Unis, utilisent des interfaces numériques. Il ne s'agit peut-être pas de voter à domicile, mais une machine de vote électronique permet à l'électeur de choisir la langue de l'interface.

M. Mark Gerretsen: Bien. Je suis ravi de l'entendre, madame la présidente, parce que la plus grande difficulté pour fournir le service est de le fournir une fois et de répéter les conditions 337 autres fois. Je dirais que c'est un investissement pour le pays, le seul bémol étant les coûts potentiellement élevés pour l'équipement. Il y a d'autres façons de s'y prendre, comme le témoin le dit maintenant. Je comprends que, à certains endroits, il pourrait y avoir plus de machines — dans des régions où on s'attend à un nombre plus élevé d'électeurs en ayant besoin, — mais, dans tous les autres lieux de scrutin, comme au centre-ville de Montréal, une machine pourrait suffire.

Est-ce que cela semble être une bonne idée, par votre entremise, madame la présidente?

• (1250)

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, oui, c'est une idée sensée; toutefois, nous sommes à des années-lumière d'implanter des machines de vote électronique dans le processus électoral fédéral. Ce n'est pas une option permise par la loi, et ce n'est pas une voie que veut examiner le Parlement, si je comprends bien.

M. Mark Gerretsen: Madame la présidente, mes questions portaient plutôt sur la façon de garantir que la communication est possible. J'ai saisi la complexité d'une telle initiative dans les réponses données à Mme Gill: la transition de quelques emplacements isolés à un accès généralisé pose des défis.

M. Stéphane Perrault: Madame la présidente, je ne suis pas certain que nous parlions de la même chose. Mon échange avec la députée, d'après ce que j'ai compris de la question, portait sur l'offre d'une variété de langues dans une seule circonscription, sur un seul bulletin de vote. C'est ce qui m'a amené à faire référence aux machines pour voter.

M. Mark Gerretsen: D'accord. Je vois.

Je pense que mes propos se rapprochent de ce qu'il suggère. Je dis simplement que je crois qu'il ne faut pas tant s'appuyer sur le processus de scrutin en tant que tel, mais plutôt sur la capacité de bien communiquer.

M. Stéphane Perrault: Oui.

M. Mark Gerretsen: On pourrait remédier au problème sans passer par le vote électronique en tant que tel.

M. Stéphane Perrault: C'est exact. Présentement, c'est possible seulement aux bureaux des directeurs de scrutin et dans d'autres bureaux grâce au service de traduction CanTalk, mais pas à nos lieux de scrutin conventionnels.

M. Mark Gerretsen: D'accord.

Je n'ai plus de questions, madame la présidente. Merci.

La présidente: Merci pour cet excellent échange.

Monsieur Perreault, la discussion m'a poussée à réfléchir.

Chers membres du Comité, je dois vous féliciter chaleureusement pour la profondeur de vos questions qui nous ont permis d'en apprendre davantage sur le sujet aujourd'hui. Je crois que la discussion a été très fructueuse et a en quelque sorte dépassé mes attentes. Je suis vraiment ravie de la conversation.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Je suis désolée, je parle en toute honnêteté.

Je crois que ce que j'ai trouvé fascinant — moi qui suis née et ai grandi dans la région de Waterloo de parents immigrants, et dont la langue maternelle n'est pas l'anglais —, c'est le commentaire voulant que vous n'avez reçu aucune plainte. Eh bien, quand des citoyens ne comprennent pas ce qui se passe, comment peut-on s'attendre à qu'ils déposent des plaintes? Je n'ai pu m'empêcher de repenser à des situations qu'ont vécues mes grands-parents et bien d'autres personnes, et pourtant nous sommes des immigrants. Nous ne faisons pas partie du premier peuple à avoir occupé le territoire.

Je crois que la conversation trouve toute sa profondeur quand on s'attarde à l'importance accordée à une réelle relation de nation à nation. Je suis ravie que vous reconnaissiez l'importance que les Autochtones mènent la discussion. Je veux souligner que vous semblez saisir que les communautés autochtones sont multiples et ne forment pas un bloc monolithique. Nous avons entamé du travail important, mais il reste énormément de pain sur la planche. Je sais que notre comité, PROC, ainsi que d'autres comités ont effectué beaucoup de travail à cet égard.

J'aimerais vous poser une brève question, si vous me le permettez. En fait, comme je suis la présidente, je vais m'accorder la permission.

Vous êtes-vous penché sur cet enjeu avec d'autres administrations ou d'autres pays qui sont dans une situation similaire? Avez-vous demandé à d'autres DGE, en Nouvelle-Zélande par exemple, quelles sont leurs pratiques exemplaires et ce qu'ils font?

Quand je pense au vote électronique et à la présence de volonté ou non pour adopter ce système, je me dis qu'il a fallu une pandémie mondiale pour que le Parlement du Canada fasse son entrée au XXI^e siècle et se dote de fonctions hybrides afin que nous puissions voter par voie électronique. Ce mode a vu le jour parce que notre travail est crucial. Si l'exercice du droit de vote est si important, je crois que le moment est venu d'avoir des discussions corsées pour déterminer la voie de l'avenir. La volonté s'ensuivra peut-être. Je crois que bien des initiatives qui ont été promues par des parlementaires au pays n'auraient jamais vu le jour sans volonté politique. Nous avons ensuite pu rallier plus de partisans. Je crois donc que c'est une importante conversation avec laquelle il faut être à l'aise d'être mal à l'aise.

Monsieur Perrault, il nous reste environ trois minutes; vous pourriez donc répondre à ma question. Vous pouvez toujours envoyer plus de renseignements au Comité par après.

Mesdames Lawson et Morin, si vous voulez vous faire entendre brièvement aux fins du compte rendu, il me ferait plaisir de vous écouter. Et le commentaire s'applique aussi à M. Roussel, comme toujours.

Je vous donne la parole, monsieur Perrault.

M. Stéphane Perrault: Avec tout le respect que je vous dois, madame la présidente, j'essaie de ne pas perdre le fil de la question.

Je suis conscient qu'une de nos responsabilités est d'étudier d'autres modes de scrutin. Même si aucun changement n'a lieu présentement, il pourrait y en avoir un jour. Il faut que nous nous tenions au fait de ce qui se fait ailleurs. Nous examinons parfois des prototypes de bulletins de vote spéciaux électroniques. La loi n'en fait pas mention, mais nous devons continuer à réfléchir à d'autres façons de voter et à envisager des options parce que les circonstances peuvent changer rapidement. Si le travail préparatoire n'est pas fait, on se retrouve parfois à manquer d'agilité. C'est un volet important de notre mandat.

Nous avons des discussions au sein de forums internationaux. Comme je le disais, nous aurons une réunion cet été à Iqaluit avec tous les DGE des provinces et des territoires sur la réconciliation et les services offerts aux Autochtones du Canada.

Si vous êtes libre et que c'est possible, il me ferait plaisir de vous y inviter et de vous y rencontrer.

C'est un enjeu et un champ d'intérêt que tous les directeurs généraux des élections ont en commun au Canada. Nous allons étudier des solutions et voir comment chacun d'entre nous compose avec ces défis pour tenter de définir des pratiques exemplaires.

• (1255)

Mme Anne Lawson (sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires, Élections Canada): Merci, madame la présidente. C'est toujours agréable de comparaître devant ce comité.

[Français]

Mme Karine Morin (chef de cabinet, Élections Canada): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je peux vous rassurer. Pour concevoir le document que vous avez présentement devant vous, nous avons consulté beaucoup de territoires, notamment le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, l'Alaska, et même l'Australie. Cependant, c'est un peu différent pour l'Australie, puisque la majorité des langues autochtones y sont parlées et non écrites. Cela a vraiment été pris en considération pour présenter une série d'options. Cet été, nous continuerons ce travail avec nos homologues canadiens.

Je vous remercie.

[Traduction]

M. Michel Roussel: Madame la présidente, je vous remercie de l'occasion de discuter avec vous.

J'aimerais vous donner l'assurance de notre engagement à aider le Comité à exécuter son travail et, ce qui est probablement plus important encore, à nettement améliorer les services que nous offrons aux communautés des Premières Nations autochtones partout au Canada. Veuillez ne pas me croire sur parole: nous devons mériter votre confiance.

La présidente: Merci beaucoup de cette merveilleuse conversation. Je suis impatiente de la poursuivre jeudi.

Trois organisations et quatre représentants comparaitront devant nous jeudi. Nous accueillerons la commissaire aux langues du Nunavut, Nunavut Tunngavut ainsi que le Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador. Nous continuerons la discussion, puis nous traiterons de travaux du Comité pendant le reste du temps.

Portez-vous bien. À jeudi.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

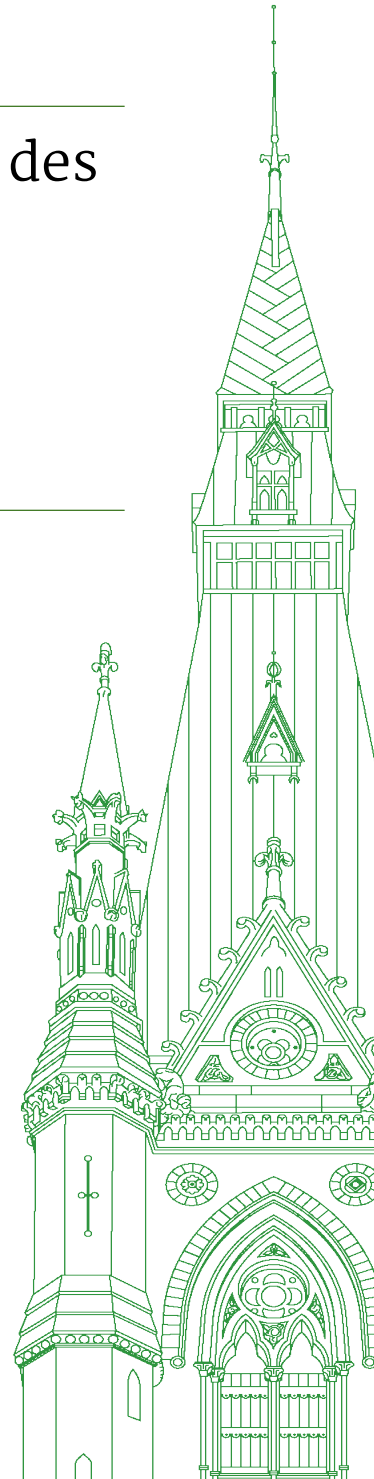
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 31 mars 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 31 mars 2022

• (1105)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 14^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Dans la première heure de réunion, le Comité va poursuivre son étude sur l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote fédéraux. Dans la deuxième heure, il poursuivra à huis clos son étude du projet de rapport sur l'examen du Code régissant les conflits d'intérêts et l'éthique des députés. Le greffier vous a fait parvenir la deuxième version de l'ébauche du rapport mardi.

Avant de passer à huis clos, je suspendrai brièvement la séance.

Je précise que nous sommes dans l'édifice Wellington. Si nous sommes ici, c'est en partie parce que nous voulions bénéficier de services d'interprétation en langues autochtones.

Or, nous avons appris aujourd'hui qu'il n'y aurait pas d'interprétation en inuktitut dans cet édifice. J'espère que l'interprète va bien. Je ne connais pas tous les détails, mais je suis déçu que nous n'ayons ni les ressources et ni l'accès à l'interprétation.

Je tiens également à dire, pour le compte rendu, qu'une de nos témoins d'aujourd'hui a réclamé des services d'interprétation et que nous nous sommes battus, en notre qualité de députés, pour qu'elle ait gain de cause.

Je tiens à m'excuser auprès de cette personne parce que le service n'est pas disponible. Si elle veut revenir quand nous aurons les services d'un interprète, je suis convaincue que le comité sera heureux de la revoir à ce moment-là. Je tenais à le dire officiellement.

Quelqu'un veut-il faire des commentaires à ce sujet?

Je peux vous assurer que le greffier veille à ce que des services d'interprétation soient disponibles à l'avenir, et c'est une chose dont nous nous occuperons à l'avenir.

Madame Idlout, je vous en prie.

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): Je prends acte des efforts que vous avez déployés pour que je puisse m'exprimer dans ma langue maternelle. Je l'apprécie vraiment et je comprends aussi les défis que cela a représentés.

Même si c'est décevant, je suis prête à parler en anglais, car je crois que les témoins que nous accueillons aujourd'hui sont très importants, compte tenu de l'information que le Comité pourra en tirer au vu de ses travaux.

Je suis prêt à procéder en anglais.

Qujannamiik.

La présidente: Je vous remercie de vos commentaires.

Nous accueillons aujourd'hui les témoins suivants. C'était une transition parfaite pour que tout le monde sache que Mme Aariak, la commissaire aux langues du Nunavut, est avec nous.

Nunavut Tunngavik Incorporated est représenté par sa présidente, Aluki Kotierk.

Nous accueillons M. Cédric Gray-Lehoux et M. Shikuan Volland, du First Nations of Quebec and Labrador Youth Network.

[Français]

Nous allons prendre quelques minutes pour que tous puissent faire leurs commentaires.

[Traduction]

J'accorde généralement cinq minutes environ pour les déclarations préliminaires. Étant donné que nous avons de nouveaux membres et d'anciens membres, je me dois de vous signaler que nous poursuivons nos travaux en mode hybride. Si vous avez quelque chose d'important à dire, faites-en profiter le Comité, mais je ne serai pas très souple avec le chronomètre. Utilisez votre temps à bon escient pour que les membres du Comité puissent profiter de votre expertise et de vos connaissances.

Sur ce, je cède la parole à Karliin Aariak.

Madame la commissaire, soyez la bienvenue.

Mme Karliin Aariak (commissaire, Bureau du commissaire aux langues du Nunavut): *Qujannamiik.*

Tout d'abord, madame la présidente, moi aussi je suis déçue. J'espérais pouvoir parler dans ma langue maternelle, l'inuktitut, mais moi aussi, je reconnais les défis que cela représente. Je comprends les défis que vous avez dû relever et les efforts que vous avez déployés pour vous assurer que je puisse parler en inuktitut.

Madame la présidente, distingués membres du Comité, *Qujannamiik* de m'avoir invitée aujourd'hui. C'est un honneur pour moi de comparaître devant vous.

Le Nunavut est un territoire à nul autre pareil. Trois langues officielles y sont parlées: l'inuktitut, qui inclut l'inuktitut, et l'inuinnaqtun, qui désigne l'anglais et le français. L'inuktitut est la langue maternelle de la majorité des résidents du Nunavut. En fait, la majorité des Inuits du Nunavut parle l'inuktitut bien que cette langue soit beaucoup moins utilisée de nos jours.

Les bulletins de vote utilisés dans les élections municipales et territoriales au Nunavut comprennent l'inuktitut. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fédéral adopte une norme inférieure. À tout le moins, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones oblige le Canada à offrir des services d'interprétation aux électeurs qui préfèrent utiliser l'inuktitut pour exprimer leur suffrage. Or, compter uniquement sur des services d'interprétation pour faciliter la participation au processus démocratique compromet le secret du vote.

Cela vaut tout particulièrement pour les petites communautés accessibles par avion où les électeurs inuits pourraient s'inquiéter de la confidentialité de leur vote. Pour cette raison, il faut absolument offrir des services d'interprétation uniquement quand cela est strictement nécessaire et quand il n'y a pas d'autres options. Dans ce cas-ci, il existe une option nettement viable, soit utiliser l'inuktitut sur les bulletins de vote aux élections fédérales, comme c'est le cas pour les élections municipales et territoriales au Nunavut.

La Loi sur la protection de la langue inuite exige l'utilisation de l'inuktitut sur les panneaux et les affiches publics, de même que dans les services d'accueil et les services à la clientèle. Elle s'applique aux établissements, ministères et organismes fédéraux. En dépit de loi, Élections Canada ne s'acquitte pas de ses obligations qui y sont prévues. Mon bureau a informé Élections Canada des obligations prévues dans la Loi sur la protection de la langue inuite étant donné que les Nunavois ont exposé leurs préoccupations, ce qui a fait couler beaucoup d'encre dans les médias.

Je vais vous donner cinq exemples de préoccupations dont notre bureau a récemment été saisi. Dans le premier cas, l'inuktitut était absent des affiches destinées à orienter les électeurs dans les bureaux de vote par anticipation. Dans le deuxième exemple, les dates et les heures de fonctionnement des bureaux de vote par anticipation n'étaient pas disponibles en inuktitut. Troisièmement, l'information présentée dans les bureaux de vote par anticipation et les instructions concernant les bulletins de vote spéciaux n'étaient pas disponibles en inuktitut. Quatrièmement, le nom de l'organisation, Élections Canada, n'était pas présenté en inuktitut sur la carte d'information de l'électeur. Et cinquièmement, l'affiche indiquant le port du masque obligatoire, fixée sur la porte le jour de l'élection, n'était rédigée qu'en anglais. Mon bureau a également reçu des plaintes selon lesquelles l'écriture syllabique était absente des bulletins de vote, bien que rien ne l'oblige dans les dispositions législatives actuelles.

Je recommande donc l'adoption des mesures suivantes pour favoriser l'inclusion de tous les Nunavois au processus électoral fédéral. Je recommande d'abord de modifier la Loi électorale du Canada pour y inclure à la fois l'alphabet latin et l'écriture syllabique de l'inuktitut sur les bulletins de vote fédéraux. Deuxièmement, je recommande de modifier la Loi électorale du Canada pour que soit utilisée la langue inuite sur les panneaux et affiches publics d'Élections Canada et pour qu'elle soit au moins autant visible que l'anglais et le français. La recommandation numéro trois vise à créer et à mettre en œuvre une politique et une procédure — propres au Nunavut — afin qu'Élections Canada s'acquitte de ses obligations, énoncées dans la Loi sur la protection de la langue inuite. Élections Canada doit prendre des mesures efficaces pour supprimer tous les obstacles à la participation des électeurs inuits du Nunavut au processus démocratique.

L'UNESCO a désigné 2022 comme étant le début de la Décennie internationale des langues autochtones, afin de garantir aux Au-

tochtones leurs droits de préserver, de revitaliser et de promouvoir leurs langues.

• (1110)

Permettez-moi de citer ce qui est indiqué dans le préambule de la Loi sur la protection de la langue inuite du Nunavut.

... déplorant les mesures et politiques gouvernementales du passé visant l'assimilation et l'existence d'attitudes gouvernementales et sociétales qui présentent la culture et la langue inuite comme étant inférieures et inégales, et reconnaissant que ces mesures, politiques et attitudes ont produit, de façon persistante, un impact négatif et destructeur sur la langue inuite et les Inuits.

Il est impératif que les organismes, ministères et établissements fédéraux, dont Élections Canada, s'engagent à prendre toutes les mesures voulues pour assurer l'utilisation, la préservation, la revitalisation et la promotion de la langue inuite au Nunavut.

Qujannamiik, thank you, et merci de l'occasion que vous m'avez donnée.

La présidente: Merci, madame la commissaire, pour vos remarques liminaires. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous.

Je vais maintenant céder la parole à la présidente Kotierk.

Chers témoins, je vous demanderais de garder vos caméras allumées, si cela ne vous dérange pas. Nous pourrions ainsi voir tout le monde en permanence. C'est agréable de voir des visages, même en virtuel.

Je viens de recevoir une belle note de Mme Idlout qui me signale que nous marquons aujourd'hui la Journée nationale des langues autochtones. Je pense qu'il est important d'en être conscient.

Merci de cette information, madame Idlout. Je le savais et j'en ai entendu parler aux nouvelles ce matin. Il est d'autant plus opportun que nous ayons cette conversation aujourd'hui. Il est vraiment important que nous soyons conscients des ressources et du soutien nécessaires pour apporter les changements qui s'imposent pour assurer la réussite du projet.

Madame la présidente Kotierk, soyez la bienvenue.

• (1115)

Mme Aluki Kotierk (présidente, Nunavut Tunngavik Inc.): [*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

Bonjour, madame la présidente, et distingués membres du Comité.

Je vous remercie de m'avoir invitée à vous présenter un exposé alors que vous entreprenez une étude sur l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

Le sujet d'aujourd'hui est très important. Il l'est d'autant plus dans le contexte de la Décennie internationale des langues autochtones, de 2022-2032 et que, comme vous venez juste de le rappeler, nous fêtons aujourd'hui la Journée nationale des langues autochtones.

Je me joins à vous virtuellement depuis Iqaluit, au Nunavut. Le Nunavut est la seule province ou territoire du Canada où la langue maternelle de la majorité de la population n'est ni l'anglais ni le français.

En fait, en 2016, le recensement canadien a dressé un tableau très clair. Pour le Nunavut, une rubrique intitulée « Langues officielles » fait état de 11 020 personnes ayant l'anglais comme langue maternelle, de 595 ayant le français et de 22 600 personnes parlant une langue autochtone. Les deux langues officielles reconnues par le gouvernement fédéral sont des langues minoritaires au Nunavut.

Les Inuits du Nunavut s'attendent à entendre, à voir, à lire et à parler l'inuktitut dans tous les aspects de leur vie au Nunavut. Cette attente comprend la participation à la démocratie par le biais de nos votes.

Jusqu'à ce qu'ils soient déplacés dans des communautés entre les années 1940 et 1960, les Inuits ont continué à mener une vie nomade et à se gouverner eux-mêmes, avec des interactions gouvernementales limitées. En 1950, les Inuits ont obtenu le droit de vote. Cependant, selon Élections Canada, ce n'est qu'en 1962 que toutes les communautés inuites ont eu accès aux services de vote.

En tant que citoyens votants, nous élisons notre représentant - nous choisissons un représentant en pensant qu'il a une bonne compréhension de nos expériences vécues et qu'il sera le plus apte à promouvoir nos intérêts et nos points de vue.

Nous nous attendons à ce que les élections soient équitables afin que tous les Inuits puissent y participer librement. Lors de la plus récente élection fédérale, en 2019, le taux de participation, selon Élections Canada, a été de 48 % au Nunavut. C'était le plus bas par rapport à toutes les autres provinces et territoires du Canada où le taux de participation moyen a été de 67 % de tous les électeurs admissibles au Canada. En d'autres termes, la majorité des personnes admissibles à voter au Nunavut n'ont pas voté et n'ont pas élu leur député. Ce n'est pas bien. Ce n'est pas bon pour notre démocratie, et ce n'est pas bon pour notre pays.

Dans un article de 2019 de la CBC, Elisapi Aningmiuq, résidente d'Iqaluit, a raconté comment on lui a demandé de traduire une affiche indiquant « masque obligatoire » après qu'elle eut dit au personnel électoral d'un bureau de vote d'Iqaluit que les affiches n'étaient pas disponibles en inuktitut. Elle en a traduit une, mais a refusé quand on lui a demandé d'en traduire d'autres. Elisapi a fait remarquer que ce n'était pas à elle de rendre service à Élections Canada si l'organisme n'était pas préparé, et qu'il était décourageant de voir que les affiches n'étaient pas disponibles en inuktitut.

Inquiète de l'impact que cela pouvait avoir sur les Inuits unilingues, Aningmiuq a déclaré qu'il était tout simplement inacceptable de ne pas voir l'inuktitut sur les affiches destinées à la communauté.

Il est assez courant, dans notre vie quotidienne en tant qu'Inuits bilingues — parlant l'inuktitut et l'anglais — que l'on attende d'eux qu'ils fournissent des services informels d'interprétation et de traduction.

Une façon importante d'encourager les Inuits à participer au processus démocratique est de réduire tous les obstacles possibles pour qu'ils puissent voter.

Il est louable qu'Élections Canada ait pris certaines initiatives pour résoudre ce problème. Par exemple, pour l'élection de 2019, Élections Canada a traduit en inuktitut son guide de vote, ses cartes d'information de l'électeur et certains autres documents, et sa campagne d'information comprenait notamment des annonces en inuktitut.

• (1120)

À ce jour, toutefois, l'inuktitut ne figure pas sur le bulletin de vote, et les efforts d'Élections Canada sont incohérents, ponctuels et dépendent de la bonne volonté du personnel de l'heure.

Nous avons besoin d'un système cohérent, comme l'exige la loi, pour offrir ces services en inuktitut et dans d'autres langues autochtones.

En guise de conclusion, je tiens à souligner à quel point il est louable que le gouvernement actuel ait fait de la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et leur droit de voter dans leur propre langue est une étape importante vers l'objectif de la réconciliation. Cela nous aiderait à sentir, en tant qu'Autochtones, que nous sommes un élément important du système démocratique. Cela démontrerait le respect de notre langue, de notre culture et de notre vision du monde en tant que peuple autonome. Nous aurions un sentiment plus fort d'appartenance aux institutions démocratiques canadiennes, ce qui fournirait au Canada une base plus solide pour aller de l'avant avec les peuples autochtones et rendrait le Canada plus fort.

Pour récapituler, la Nunavut Tunngavik Incorporated appuie l'inclusion des langues autochtones dans les bulletins de vote dans les circonscriptions où il y a une forte présence d'Autochtones et appuie l'idée de donner aux électeurs le droit de demander des bulletins de vote spéciaux dans la langue autochtone de leur choix, peu importe où ils vivent. Une telle initiative rendrait notre pays plus fort et contribuerait à l'objectif de réconciliation.

Qujannamiik.

Merci.

La présidente: Je vous remercie de votre déclaration préliminaire.

[Français]

Nous allons poursuivre. Nous recevons deux témoins du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador. Si j'ai bien compris, c'est M. Gray-Lehoux qui va prendre la parole.

Soyez le bienvenu, monsieur Gray-Lehoux.

[Traduction]

M. Cédric Gray-Lehoux (porte-parole, Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador): *Wela'lin*, madame la présidente.

Weli eksitp'k. Bonjour à tous, madame la présidente et membres du Comité.

Je suis ici aujourd'hui en tant que porte-parole du Réseau des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi que président de cette même organisation.

L'un de mes collègues, Shikuan Vollant, vous fera part de nos réflexions en français.

Merci.

[Français]

M. Shikuan Vollant (porte-parole, Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador): [*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

[Français]

Merci, madame la présidente.

[*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

[*Français*]

Mesdames et messieurs les députés, chers membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, vous avez porté à notre attention une demande concernant la faisabilité, les difficultés et les avantages qu'il y aurait à traduire les bulletins de vote en langue des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

En premier lieu, nous tenons à souligner que nous soutenons et appuyons toutes les initiatives qui, de près ou de loin, valorisent et revitalisent nos langues. Toutefois, nous souhaitons profiter de l'occasion pour répondre à votre question sur les avantages d'une telle mesure.

D'abord, il faut dire que la traduction des bulletins de vote n'est pas une question prioritaire en ce qui concerne la revitalisation de nos langues. En moyenne, environ 40 % des Autochtones, soit moins d'un sur deux, votent aux élections fédérales. Les raisons derrière cela sont multiples, mais aucune étude ne mentionne la traduction des bulletins de vote comme une solution à cette abstention. Surtout, nous imaginons qu'une telle mesure coûterait énormément d'argent. Si le but de cette initiative est de revitaliser nos langues, cet argent serait mieux investi ailleurs, notamment pour reconnaître et dédommager financièrement nos aînés, pour bâtir des espaces dans lesquels nous pourrions nous réunir afin d'apprendre nos langues, ou encore pour organiser des sorties dans notre territoire avec nos jeunes.

Votre comité n'a pas le mandat de prendre de telles décisions, mais, si la Chambre des communes cherche à soutenir nos nations, nous avons des idées et nous serions heureux d'en discuter avec vous.

Enfin, en tant que porte-paroles du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador, nous souhaitons aussi insister sur l'importance de ne plus prendre de mesures qui accentuent le fardeau écologique dont nous subissons tous et toutes les conséquences. Traduire les bulletins de vote dans les 60 langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits alourdirait inévitablement les déchets et le gaspillage qu'entraîne une élection.

En conclusion, même si nous tenons une nouvelle fois à souligner la bonne intention de cette mesure, nous ne pensons pas qu'elle soit prioritaire. Nous pensons que l'argent qui serait consacré à la mettre en œuvre pourrait être mieux investi dans nos communautés, et nous en dénonçons l'impact écologique.

[*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

[*Français*]

Merci.

● (1125)

La présidente: Je vous remercie beaucoup d'avoir fait part de vos commentaires à tous les députés ici, au Comité

[*Traduction*]

Nous allons commencer par un tour de six minutes.

Je crois que c'est au tour de M. Vis, qui sera suivi de M. Turnbull, de Mme Gill et de Mme Idlout.

Monsieur Vis, vous avez six minutes.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à la commissaire aux langues du Nunavut, Mme Aariak.

Si, par exemple, les résidents du territoire pouvaient avoir un bulletin de vote spécial en inuktitut, pensez-vous que la participation électorale augmenterait?

Mme Karliin Aariak: Si j'ai bien compris votre question, vous parlez de bulletins de vote spéciaux, et s'ils pouvaient ...

M. Brad Vis : Oui, des bulletins de vote spéciaux.

Mme Karliin Aariak: Au Nunavut, c'est déjà la norme, comme je l'ai mentionné, lors des élections territoriales et municipales. Les bulletins sont déjà en écriture syllabique. C'est la raison pour laquelle notre bureau, je crois, a reçu des plaintes concernant les élections fédérales, même s'il n'y a aucune obligation. Les Inuits s'y attendent déjà. Nous avons déjà inclus l'inuktitut syllabique dans nos bulletins de vote au Nunavut.

Je reconnais qu'Élections Canada a rendu publics certains renseignements en langue inuite lors des dernières élections fédérales. La présence de la langue inuite sur les bulletins de vote contribuerait à accroître la participation électorale.

Je tiens également à souligner que notre orthographe utilise les caractères syllabiques et les caractères romains qui font partie de l'alphabet anglais et de l'écriture syllabique que nous utilisons. Nous utilisons ces deux orthographes.

M. Brad Vis: Le commissaire d'Élections Canada a dit que l'impression des bulletins de vote posait un grave problème d'infrastructure et qu'il serait très difficile d'imprimer des bulletins en écriture syllabique, par exemple, en prévision d'une élection. Je suppose qu'en tant que commissaire aux élections au Nunavut, vous avez déjà cette capacité.

Pensez-vous que c'est un obstacle? Pensez-vous que la difficulté d'imprimer des bulletins de vote dans deux ou trois langues différentes est une raison suffisante pour ne pas inclure votre langue autochtone dans un bulletin de vote fédéral?

Mme Karliin Aariak: Ce problème d'infrastructure doit être réglé.

À mon avis, si notre langue figure sur les bulletins de vote, cela aura certainement un effet positif. Les Nunavummiuts participeront au processus démocratique. Je crois très important d'inclure les Inuits et les peuples autochtones du Canada, surtout au Nunavut, puisque ces droits sont déjà reconnus au Nunavut.

M. Brad Vis: Pour être clair, en tant que commissaire aux élections dans le territoire, avez-vous déjà eu à faire face à des défis en matière d'infrastructure pour imprimer des bulletins de vote dans plusieurs langues?

Mme Karliin Aariak: En tant que commissaire aux langues du Nunavut?

M. Brad Vis: Oui.

Mme Karliin Aariak: Cela n'a jamais posé de problème.

● (1130)

M. Brad Vis: Cela n'a jamais posé de problème. C'est ce que je voulais savoir.

Merci.

Mme Karliin Aariak: J'ajouterai que c'est la même chose pour les élections municipales. Il y a les élections territoriales d'une part, et les élections municipales d'autre part. À cet égard, il n'y a eu aucun problème.

M. Brad Vis: Je suis heureux que vous ayez souligné certaines des préoccupations concernant l'impression de l'information en inuktitut pour les électeurs, et je sais qu'Élections Canada l'a reconnu.

À vous entendre, je vois que le problème était peut-être plus aigu que ce qu'on nous a laissé croire lors des dernières élections.

Si je retiens quelque chose de cette réunion, c'est qu'il y a une norme minimale à respecter, qui n'a pas encore été respectée. Je trouve cela très regrettable.

Je tiens à vous remercier de nous avoir fait part de cette information.

Élections Canada a recommandé qu'une solution serait d'imprimer une copie du bulletin de vote, un facsimilé du bulletin de vote, en inuktitut, en plus de la version anglaise.

Que penseriez-vous de ce genre de solution intermédiaire? Le bulletin de vote ne serait pas nécessairement dans la langue autochtone, mais une copie du bulletin de vote dans la langue autochtone serait disponible dans chaque isolet.

Mme Karliin Aariak: Si je vous comprends bien, lorsque les gens iront voter, il y aura une copie du bulletin à l'intérieur de l'isolet pour...

M. Brad Vis: Oui.

Mme Karliin Aariak: Ce serait utile, mais ce n'est pas sur le bulletin de vote. Nous parlons d'inclure la langue inuite sur les bulletins de vote.

M. Brad Vis: Oui.

Mme Karliin Aariak: Oubliez cela. Mettez la langue inuite sur les bulletins de vote.

M. Brad Vis: Très bien. Merci.

C'était très intéressant

Je n'ai pas d'autres questions.

La présidente: C'était très intéressant.

Merci, monsieur Vis.

Monsieur Turnbull, vous avez six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

J'entends un peu d'écho. M'entendez-vous bien?

La présidente: Nous vous entendons. Nous n'avons pas d'écho.

M. Ryan Turnbull: C'est très bien. Merci.

Merci d'être ici. J'ai beaucoup apprécié votre témoignage.

Nous avons entendu le directeur général des élections plus tôt cette semaine. Dans son allocution, M. Perrault a souligné quatre options différentes.

Il a aussi parlé un peu du projet pilote qui a été mené au Nunavut lors des dernières élections. On a essayé de traduire et de fournir

certain documents électoraux en inuktitut. Certains d'entre vous ont reconnu que des efforts sont déployés à cet égard, mais vous avez également souligné que ces efforts étaient insuffisants.

Lorsque j'ai demandé au DGE d'Élections Canada s'il avait reçu des réactions de la part de la population du Nunavut, il ne semblait pas avoir grand-chose à dire en ce qui concerne les réactions directes.

Je veux vous donner l'occasion de répondre. Vous nous avez fait part de vos commentaires. En général, madame Kotierk, vous avez dit qu'il y avait eu un faible taux de participation aux dernières élections. Pensez-vous que c'est parce que le projet pilote a échoué?

Mme Aluki Kotierk: [*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

[*Anglais*]

Je vous remercie de la question.

Comme l'a dit M. Vollant, de nombreux facteurs expliquent la faible participation électorale. J'ai indiqué dans mon exposé que la capacité de voter, depuis les années 1960, est encore quelque chose d'assez nouveau pour nous. Comme la commissaire Aariak l'a dit, les Inuits s'attendent à pouvoir participer au processus démocratique en inuktitut. Tout effort visant à faire en sorte que l'inuktitut figure sur les bulletins de vote contribuera à rendre le processus électoral moins intimidant et à nous donner l'impression d'en faire partie.

J'ai déjà entendu des candidats dire à la radio communautaire, par exemple, « Quand vous irez voter, mon nom sera au milieu », s'il y a trois candidats, ou « Si vous allez voter, mon nom sera le dernier ». Ils le font parce que le bulletin n'est pas en inuktitut, afin que les gens soient sûrs de voter pour la personne de leur choix.

À mon avis, c'est pour s'adapter à un système qui ne répond pas à nos besoins.

• (1135)

M. Ryan Turnbull: Je vous remercie de vos remarques. Je vous remercie de cette réponse.

M. Vis a également mentionné ce que le DGE a dit être sa préférence, qui semble être une copie du bulletin de vote. Il s'agit d'une copie du bulletin de vote qui pourrait être traduite en inuktitut et placée dans l'isolet, afin que les électeurs puissent s'y référer lorsqu'ils remplissent le bulletin de vote.

À mon avis, la raison pour laquelle le DGE a dit que cela fonctionnerait... je pense que cela ne vaut pas seulement pour le Nunavut. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez reconnu que le Nunavut est unique en son genre parce que la majorité des électeurs parlent une langue autochtone, alors que dans d'autres régions du pays, il y a de nombreuses langues autochtones qui sont présentes dans différentes administrations. Je pense que le DGE essayait de trouver une solution qui pourrait fonctionner pour toutes les langues autochtones et pour de nombreuses administrations au pays. Il y a là matière à réflexion.

C'est une question complexe. Nous sommes tous déterminés à faire pour le mieux, c'est-à-dire inclure toutes les langues autochtones dans la mesure du possible. Je me demande si, dans les circonstances, compte tenu de toutes les autres administrations, vous pensez que la copie du bulletin de vote serait une bonne approche à adopter. Je reconnais que le Nunavut est peut-être un cas particulier.

Madame Aariak, je pourrais peut-être m'adresser à vous.

Mme Karliin Aariak: *Qujannamiik*, monsieur Turnbull, pour la question.

Ma compétence se situe au Nunavut, et je tiens à le reconnaître. Ces droits linguistiques sont au Nunavut. Le ministère fédéral et les organismes gouvernementaux doivent déjà respecter la législation linguistique du Nunavut. C'est pourquoi j'ai recommandé qu'Élections Canada ait une politique et une procédure particulières pour les électeurs du Nunavut, parce que c'est une compétence qui reconnaît non seulement les langues officielles du Canada — l'anglais et le français —, mais aussi la langue inuite.

En raison du caractère particulier de notre compétence, nous nous attendons à ce que nos droits linguistiques soient respectés. Nous nous attendons à pouvoir participer au processus électoral et à ce que notre langue soit visible et utilisée.

Est-ce que cela répond à votre question?

M. Ryan Turnbull: Oui. Merci beaucoup.

Je me demande donc si le Nunavut aurait une approche différente de celle des autres administrations du pays, à votre avis. Je reconnais que vous défendez votre territoire. C'est tout à fait logique, et je ne vous reprocherais jamais de le faire; c'est certain. Je vois les choses de façon plus globale, étant donné qu'Élections Canada a le mandat de servir l'ensemble du pays.

Du point de vue des élections, je me demande si vous pensez que l'approche au Nunavut devrait être propre au Nunavut, avec peut-être une approche différente pour d'autres administrations. Qu'en pensez-vous, madame Aariak?

Mme Karliin Aariak: Cela irait dans le sens de la recommandation que j'ai mentionnée, à savoir qu'Élections Canada devrait avoir une politique et une procédure précises pour le Nunavut en raison de notre compétence et de la loi que nous avons. Je pense que ce serait une excellente occasion de commencer par mieux travailler dans les limites de la compétence du Nunavut.

Je reconnais également qu'Élections Canada a déployé des efforts lors des dernières élections fédérales pour diffuser davantage de communications et de matériel en langue inuite, mais encore une fois, il y a eu des lacunes. Étant donné qu'au Nunavut, nos droits linguistiques sont solides, je pense que ce serait un excellent début. Pour les autres administrations, le bulletin de vote...

Je suis désolée. Comment dites-vous cela? L'anglais est ma langue seconde.

• (1140)

M. Ryan Turnbull: Pas de problème. C'est la copie du bulletin de vote.

Mme Karliin Aariak: Oui. Je suppose qu'une copie du bulletin de vote pourrait fonctionner dans d'autres administrations, mais au Nunavut, nous avons fait des progrès en ce qui concerne la reconnaissance de nos droits linguistiques. Comme je l'ai mentionné, je recommande de faire figurer la langue inuite en caractères romains et syllabiques sur le bulletin de vote.

La présidente: Merci.

M. Ryan Turnbull: Madame la présidente, je remarque que M. Vollant a aussi levé la main.

Il pourrait peut-être répondre rapidement, si cela vous convient. Je ne voudrais pas qu'il se sente exclu.

La présidente: Nous ne voudrions pas cela.

Allez-y, monsieur Vollant.

[Français]

M. Shikuan Vollant: Merci, madame la présidente.

J'aimerais émettre un petit commentaire. Nos propos et ceux de nos sœurs inuites peuvent sembler un peu contradictoires, mais ce n'est pas le cas. En fait, il s'agit peut-être d'une occasion pour les membres de ce comité de constater enfin que chaque peuple, chaque nation est unique.

J'ai 30 ans aujourd'hui et je fais partie de l'une des dernières générations qui parlent parfaitement notre langue. L'important, c'est de valoriser notre langue afin que nos jeunes puissent l'apprendre. J'ai beaucoup de neveux et de nièces qui ne parlent plus notre langue et qui parlent plus anglais avec YouTube qu'ils ne parlent l'innu-aimun, ma langue maternelle.

Je ne pense pas que cela nous aiderait. Je prends l'exemple de ma mère, qui a 69 ans aujourd'hui, qui ne parle pas vraiment le français, qui a beaucoup de difficulté à le parler, mais qui vote néanmoins. Je ne pense pas qu'il soit utile que nous, qui sommes plus au sud, ayons la possibilité de voter en innu. L'important, c'est vraiment de consacrer des fonds à l'apprentissage de nos langues. Que l'on soit francophone ou anglophone, on apprend à parler avant d'apprendre à écrire et à lire. Le fait d'avoir des bulletins de vote dans notre langue ne nous donnerait rien.

Si vous voulez que les membres des Premières Nations votent davantage, donnez-leur une raison de le faire. Il ne s'agit pas de faciliter le vote, mais bien de nous donner une vraie raison de voter. Voilà ce qui est important pour nous.

La présidente: Merci beaucoup de ces commentaires.

Je donne maintenant la parole à Mme Gill.

Vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Merci, madame la présidente.

Tshinashkumitin à *utshimau* Vollant, à *utshimau* Gray-Lehoux et à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui.

Je dois reconnaître qu'en tant que députée de la Côte-Nord — et cela ne vaut pas seulement pour la Côte-Nord —, je suis très heureuse de voir des jeunes aujourd'hui. Il est rare que des jeunes comparaissent devant notre comité et l'ensemble des comités parlementaires. Je siège également au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord. Nous devrions entendre les jeunes davantage. M. Vollant a justement dit qu'il avait 30 ans. Dans plusieurs communautés autochtones, les gens sont très jeunes. Je pense notamment aux Atikamekw, dont les communautés sont composées de 65 % de jeunes de moins de 30 ou 35 ans. Moi, je suis très vieille comparativement à eux. Il faudrait les inviter plus souvent.

J'ai trouvé une intervention très intéressante. D'une part, effectivement, nous sommes tous de bonne volonté. Il y a une différence entre la situation au Nunavut et la situation chez nous, sur la Côte-Nord. L'ajout de langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales n'incitera pas les gens du Nunavut à aller voter en plus grand nombre. Ce n'est pas cela non plus qui revitalisera les langues autochtones. Je dis « chez nous, sur la Côte-Nord », mais Mashteuiatsh est juste à côté, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est la même chose pour les gens de Mashteuiatsh.

D'ailleurs, je souhaite à tous une bonne Journée nationale des langues autochtones.

Si les langues autochtones figuraient sur les bulletins de vote, ce serait tout de même une avancée. Ensuite, on verrait à faire la promotion de l'innu-aimun, par exemple, dans nos bureaux de vote. Au moins, les Autochtones verraient leur langue occuper de l'espace, visuellement, à tout le moins.

S'il y avait un vote électronique, cela pourrait-il convenir aux jeunes? L'empreinte écologique ne serait pas la même, si l'on décidait de tenir un vote électronique. Même si on s'entend pour dire que cela ne revitalisera pas les langues autochtones — on n'en est pas là —, est-ce que cela pourrait être intéressant pour certaines personnes? Je pense notamment aux aînés, qui verraient leur langue devenir vivante autrement, même si c'est par écrit.

Mes questions s'adressent, bien sûr, à *utshimau* Vollant et à *utshimau* Gray-Lehoux.

• (1145)

M. Shikuan Vollant: Bonjour, madame Gill. Cela fait longtemps que nous nous sommes vus.

Mme Gill est notre députée.

C'est une question très difficile. Quand une autre entité s'approprie la langue... Comprenez-vous où je veux en venir? Oui, c'est plaisant. Quand on va à l'hôpital, on voit les mots « *Kuei*, bonjour, *welcome* ». C'est écrit dans plusieurs langues. Par contre, je ne pense pas que je me sente plus bienvenu ou chez moi à cause de cela.

Vous, en tant que Québécoise, vous allez me dire « *kuei* » par respect, mais vous allez me dire « bonjour » aussi, parce que le mot « bonjour » vous appartient. C'est une question d'appartenance.

La Constitution canadienne ne m'appartient pas. Mes lois viennent des lois spirituelles de mes ancêtres. C'est ce qui est important pour moi. C'est ce qui anime ma vie de tous les jours.

Comme je viens de le dire, ma mère, qui ne parle pas vraiment français, va voter d'une manière, c'est son choix à elle. D'ailleurs, vous l'avez rencontrée le 30 septembre, et je vous remercie d'avoir été là. Je ne pense pas que si elle voyait le mot « *kuei* », cela changerait quelque chose. Le mot « voter » n'existe même pas dans la langue innue. Comprenez-vous? Le mot « voter » ne fonctionne pas. On ne réinventera pas la roue. Ma mère ne se sentirait pas plus chez elle.

Mme Marilène Gill: Je trouve ce que vous dites vraiment intéressant. Je ne pensais pas aborder la question de la culture, mais on doit en passer par là.

Dans la langue innue, le mot « voter » n'existe même pas. Aujourd'hui, je voulais parler d'identité en innu-aimun. Des gens m'ont dit que le mot « identité » n'existe pas dans cette langue, tout

comme le mot « vote ». Sur le plan culturel, même si on veut traduire ces mots ou les interpréter, cela reste littéral. Cela ne rend même pas ce que vous voulez dire en tant que nation. C'est ce que vous me dites. Il y a une langue et on la voit écrite, mais elle ne correspond pas à vos valeurs et à ce que vous voudriez communiquer.

Je ne veux absolument pas vous mettre des mots dans la bouche, mais ce serait une appropriation relative et une incompréhension de ce que vous souhaitez, c'est-à-dire qu'on finance des programmes pour que la langue puisse être enseignée et pour que vous puissiez vivre dans votre langue, la parler au travail, à la maison et un peu partout. C'est plus important pour vous que ce qui figurerait sur le bulletin de vote, n'est-ce pas?

M. Shikuan Vollant: Oui, c'est ce qui est le plus important pour nous.

Tantôt, M. Gray-Lehoux a dit qu'on apprenait à parler avant d'écrire et à lire. Je vais être honnête avec vous [*difficultés techniques*] j'ai toujours de la misère à lire 95 % des mots dans ma langue, l'innu. Lire ma langue et la parler, ce sont deux choses vraiment différentes. Cela prend des experts aujourd'hui pour l'écrire.

Pour un jeune, il serait beaucoup plus facile de lire les mots « Votez pour Marilène Gill » que d'essayer d'inventer un mot qu'il n'a jamais entendu ni lu et qui serait très long. C'est beaucoup plus facile pour nous, les jeunes.

Comme je l'ai dit tantôt, trouvez une façon pour que les membres des Premières Nations se sentent chez elles, afin qu'elles puissent voter en plus grand nombre.

Honnêtement, tant que la Loi sur les Indiens existera, les Autochtones ne se sentiront pas chez eux à la Chambre des communes.

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur Vollant.

J'aurais une autre question, mais je risque de dépasser un peu mon temps alloué. Madame la présidente, me permettez-vous de la poser? Sinon, je peux attendre à plus tard.

Lors de la dernière rencontre, nous avons parlé de façon très technique du seuil de 1 % de locuteurs d'une langue autochtone dans une circonscription pour que cette langue soit incluse sur les bulletins de vote. Ce n'est encore qu'une proposition présentement, mais, comme je l'ai signalé au directeur général des élections, je trouvais que celle-ci pouvait avoir des répercussions ailleurs, sur d'autres langues autochtones ou sur d'autres enjeux, pas seulement sur les bulletins de vote.

En résumé, la proposition prévoit que nous offrirons ce service si, dans une circonscription électorale, au moins 1 % des gens parlent la langue en question. J'avais des réticences à ce sujet. Déjà, pour vous, le territoire du Québec va devenir une espèce d'espace arbitraire. On ne parle pas du Nitassinan, c'est autre chose. Vous vivez au Nitassinan.

Par ailleurs, il y a la question du découpage électoral, qui fait en sorte que Mashteuiatsh ne fait pas partie de la Côte-Nord, ce qui a pour effet de réduire votre poids démographique.

Qu'il s'agisse des bulletins de vote ou d'autres décisions que le gouvernement aura à prendre, pensez-vous que de tels seuils quantitatifs — on ne parle pas de l'aspect qualitatif — vont tenir la route?

Je pense à des gens que je connais, comme Natasha Kanapé Fontaine, dont j'ai déjà parlé, et Michèle Audette, avec qui je discutais hier. Mme Audette me disait qu'elle-même devait réapprendre l'inu-aimun.

Personnellement, j'ai vraiment l'impression que les critères quantitatifs du type utilisé dans la proposition ne sont pas ceux sur lesquels nous devrions nous baser pour donner une place aux langues autochtones.

J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Tshinashkumitin.

• (1150)

M. Cédric Gray-Lehoux: [*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

[Français]

J'aimerais répondre à cette question. C'est une des choses qui ont guidé nos réflexions concernant [*difficultés techniques*] 11 nations au Québec. Je reconnais que mes sœurs du Nord vivent une réalité différente, étant donné que leur langue est assez homogène sur leur territoire. Sur le territoire du Québec-Labrador, par contre, il y a 11 nations avec 11 langues distinctes.

Selon nous, cela ajouterait un niveau de complexité et, certainement, un fardeau financier. Cet argent serait mieux utilisé à créer des lieux en lien avec le territoire et avec nos aînés, afin de maintenir ces liens culturels qui ont été, pendant des centaines d'années, systématiquement détruits par les institutions mises en place. Sans trop entrer dans les détails, je crois que nous nous comprenons.

Pour nous, il est plus important que les jeunes puissent apprendre leur langue avant qu'on investisse dans un système qui ne les représente nécessairement pas. Il faut vraiment donner la priorité à la mise en place de systèmes pour l'apprentissage de la langue. Ensuite, on pourra possiblement aller vers une reconnaissance du système électoral québécois et canadien.

Il faut vraiment axer cela d'abord sur nos jeunes et sur leurs besoins de se reconnecter avec leur langue et avec leur culture.

Mme Marilène Gill: [*La députée s'exprime en langue autochtone.*]

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Idlout, vous avez six minutes.

Mme Lori Idlout: [*La députée s'exprime en inuktitut.*]

[Anglais]

Je tiens d'abord à remercier tous les témoins d'être venus ici en cette Journée nationale des langues autochtones pour parler des langues autochtones. C'est un sujet d'une telle importance, que je crois important d'entendre les différentes opinions sur notre langue et sur les investissements sur lesquels nous devons nous concentrer. À mon avis, cela montre à quel point les répercussions du colonialisme sont profondes. J'apprécie donc tous les points de vue différents.

Ma première question s'adresse à la commissaire aux langues, Karliin Aariak.

L'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, il y a quelques années, a conféré au Canada des obligations internationales. L'article 13 de la DNUDPA dit que les pays doivent s'assurer que les peuples autochtones comprennent les processus politiques coloniaux.

Estimez-vous que le gouvernement fédéral a respecté la Déclaration en ce qui concerne le vote autochtone?

Mme Karliin Aariak: [*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

[Anglais]

Merci de la question, et merci de me donner l'occasion d'y répondre.

J'aimerais parler d'un autre article de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, soit l'article 5. Il prévoit que les peuples autochtones ont le droit « de participer pleinement, s'ils le désirent, à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État ».

Pendant que le Canada planifie la mise en oeuvre de la DNUDPA, il faudrait porter une attention particulière aux articles 5 et 13. Comme vous l'avez mentionné, l'article 13 exige que les États signataires prennent des mesures efficaces pour veiller à ce que les droits linguistiques soient protégés et à ce que les peuples autochtones « puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives ».

Bien que le gouvernement et le Canada se soient engagés à mettre en oeuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le fait de s'assurer que la langue inuite figure sur le bulletin de vote serait certainement un pas dans la bonne direction. Il faut faire plus. Je pense que nous devrions accorder la priorité au Nunavut. Pourquoi? Parce que nous avons déjà des droits linguistiques au Nunavut. C'est un territoire unique. Pourquoi? Parce que les Nunavummiut s'attendent à recevoir des bulletins de vote en langue inuite, à obtenir de l'information et à participer à ce processus politique inclusif dans notre langue. Pourquoi? Parce que mon bureau continue de recevoir des doléances concernant le processus électoral, le fait qu'il n'y ait pas de matériel en langue inuite ou que les bulletins de vote ne soient pas en inuktitut.

Il faut faire plus, mais je pense qu'en portant une attention particulière au Nunavut en raison de ses droits juridiques uniques, de ses droits linguistiques et de sa compétence, on ferait certainement un pas dans la bonne direction.

• (1155)

Mme Lori Idlout: *Qujannamiik.*

Ma prochaine question s'adresse à Mme Kotierk.

Pourriez-vous nous faire part de votre expérience? Vous avez été élu présidente de la Nunavut Tunngavik Incorporated, et la NITI tient des élections avec l'inuktitut sur son bulletin de vote depuis de nombreuses années. Je me demande si vous pourriez nous parler de votre expérience pour ce qui est de veiller à ce que les Inuits aient l'inuktitut sur leurs bulletins de vote.

Mme Aluki Kotierk: [*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

[Anglais]

J'allais me faire l'écho des commentaires de Mme Aariak au sujet des Inuits qui s'attendent à ce que leur langue soit sur les bulletins de vote. Il a toujours été entendu, en particulier pour la Nunavut Tunngavik Incorporated et les associations inuites régionales en tant qu'organisations représentant les Inuits, que l'information serait disponible en langues inuites et que le bulletin de vote inclurait les langues inuites. Si ce n'était pas le cas, ce serait très choquant, je pense, pour de nombreux Inuits.

Je sais qu'on a parlé plus tôt d'Élections Canada et de son mandat qui est de servir l'ensemble du pays. Je pense que les institutions publiques ont pour mandat de servir la majorité des citoyens. Il y a une chose que je continue de dire — et il me semble évident que je ne l'ai pas toujours fait assez clairement —, c'est que, par exemple, le Canada reconnaît officiellement deux langues par la loi sur les langues officielles du Canada qui a été adoptée en 1969. Quand on a cherché à moderniser la loi, j'ai essayé de faire comprendre que le paysage politique du Canada avait changé. Il y a maintenant une administration où les langues officielles du Canada ne sont pas les langues de la majorité des citoyens. Les institutions publiques qui essaient de servir le public doivent garder cela à l'esprit et s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la majorité des citoyens du Nunavut.

Je crois essentiel que toutes les institutions publiques en tiennent compte. Je pense aussi qu'il est inutile d'avoir une discussion quant à savoir si les ressources devraient être affectées à autre chose qu'aux bulletins de vote. À mon avis, et je pense que c'est l'avis de nombreux Inuits du Nunavut, nous nous attendons à ce que l'inuktitut soit disponible dans tous les aspects de notre vie, dans tous les services publics essentiels. Cela comprend l'exercice de notre droit de vote.

Qujannamiik.

Mme Lori Idlout: Pourriez-vous nous parler de ce que vous avez fait pour veiller à ce que l'inuktitut figure sur vos bulletins de vote pour les élections de NTI?

Mme Aluki Kotierk: [*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

[*Anglais*]

Chaque fois qu'il y a une élection, nous embauchons du personnel contractuel pour fournir les services à l'appui de nos élections, pour nous assurer d'avoir, dans chaque communauté, des personnes qui sont en mesure de mener l'élection, et faire en sorte que les documents à l'intention des candidats concernant le processus de mise en candidature ainsi que tous les renseignements nécessaires pour devenir candidat soient disponibles en inuktitut. De plus, nous donnons aux candidats un exemple de l'écriture de leur nom en inuktitut et nous nous assurons qu'ils approuvent l'inscription de leur nom en écriture syllabique sur le bulletin de vote.

Je pense qu'après cette réunion, si vous êtes d'accord, et s'il est possible de présenter un mémoire, je m'assurerai de fournir à la présidente de l'information sur le fonctionnement de notre processus électoral pour les organisations inuites.

• (1200)

La présidente: Merci. Je vous en serais reconnaissante.

Commissaire Aariak, les réactions dont vous nous avez fait part suffisent à montrer l'importance de la langue et de la capacité de communiquer. J'aimerais beaucoup que vous nous en parliez également, par écrit, si vous le voulez bien. Cela éclairerait très bien le travail que nous faisons.

Nous allions aborder un autre sujet aujourd'hui, mais je crois que la conversation a été très fructueuse et que tout le monde a été sensible aux points de vue dont vous nous avez fait part. Si nos invités sont d'accord et que vous pouvez rester, nous aimerions faire un deuxième tour de questions. J'essaierai de mieux rester dans les temps afin que nous puissions un peu mieux respecter notre horaire, mais le sujet est si important que je crois essentiel que nous puissions terminer nos réflexions pour arriver à notre objectif.

Est-ce que nos invités sont d'accord pour rester? Êtes-vous d'accord pour rester avec nous encore une demi-heure environ?

C'est parfait. Merci.

Nous allons commencer par Mme Block, suivie de Mme Sahota pour cinq minutes chacune. Ce sera ensuite au tour de Mme Gill et de Mme Idlout pour deux minutes et demie, puis de M. Scheer et de Mme Romanado pour cinq minutes.

Madame Block.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente, et par votre entremise, j'aimerais remercier tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Les témoignages qu'ils présentent sur cette question très importante sont impressionnants.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue, M. Turnbull. Il a souligné que le directeur général des élections est mandaté pour s'attaquer à ce genre d'obstacles dans l'ensemble du pays. Par conséquent, si nous examinons comment éliminer les obstacles qui ont été mentionnés par ces personnes du Nunavut, cela va ouvrir la porte à toutes sortes d'autres conversations qui doivent avoir lieu.

J'ai une question pour la commissaire aux langues du Nunavut.

Je crois, madame Aariak, que vous avez laissé entendre qu'il pourrait y avoir une politique particulière pour le Nunavut en fonction des données démographiques et des langues officielles qui existent au Nunavut. Cela pourrait être lié à une question pour Mme Kotierk. En ce qui concerne ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire au sujet de la nécessité d'une présence importante ou d'un nombre important de personnes pour offrir ce genre de service, nous avons entendu divers chiffres.

Je me demande, madame Aariak, si vous pourriez nous parler de cette politique en particulier.

Ensuite, madame Kotierk, pourriez-vous nous dire ce qui, selon vous, constituerait une circonscription comptant une importante population autochtone?

Mme Karliin Aariak: *Qujannamiik.*

Je vais commencer par répondre à la première question, qui s'adressait à moi.

Ce que j'ai mentionné plus tôt dans ma déclaration préliminaire, c'est que notre bureau a échangé de la correspondance avec le commissaire aux élections. Nous avons échangé de la correspondance au sujet des lacunes. Nous avons échangé de la correspondance au sujet des plaintes que notre bureau reçoit. Nous avons échangé de la correspondance au sujet du fait que la loi électorale n'exige pas que la langue inuite figure sur les bulletins de vote... mais reconnaît des droits linguistiques au Nunavut.

Je vous adresse donc cette recommandation, qui a également été adressée à Élections Canada, de créer et de mettre en oeuvre une politique et une procédure propres au Nunavut pour veiller à ce qu'Élections Canada respecte ses obligations. Élections Canada a des obligations, tout comme les ministères et organismes fédéraux, qui sont énoncées dans la loi sur la protection de la langue inuite au Nunavut. Cette loi exige qu'Élections Canada communique avec le public et lui fournisse certains services dans la langue inuite.

J'aimerais parler d'une disposition particulière de la loi. L'article 3 oblige Élections Canada à utiliser la langue inuite pour l'affichage public, l'affichage et la publication d'affiches, ainsi que pour fournir des services d'accueil dans les services aux clients ou à la clientèle qui sont accessibles au public. La loi sur la protection de la langue inuite prévoit déjà des obligations pour Élections Canada. La politique et la procédure que j'ai recommandées non seulement au Comité, mais aussi à Élections Canada visent à faire en sorte qu'Élections Canada fasse preuve d'une diligence raisonnable pour respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la loi sur la protection de la langue inuite.

Est-ce que cela répond à votre question, madame Block?

• (1205)

Mme Kelly Block: Oui. Merci beaucoup. Je vous remercie de ces précisions.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Madame Kotierk, voudriez-vous intervenir également?

Mme Aluki Kotierk: Non.

La présidente: Nous allons continuer. Est-ce que cela vous convient?

Mme Kelly Block: Oui.

La présidente: Madame Sahota, vous avez cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, j'aimerais d'abord poser une question à la commissaire.

Vous avez mentionné que le taux de participation aux élections de 2019 était de 38 %. C'est très peu. Bien sûr, nous voulons nous assurer d'accroître la participation électorale. Permettez-moi d'abord de dire que je ne crois pas que ce soit la seule raison d'inclure les langues autochtones sur le bulletin de vote, surtout l'inuktitut au Nunavut. Je pense que vous-même ou les autres témoins avez parlé du respect de la langue, de la propriété du processus politique et, bien sûr, du droit à l'autodétermination. Toutes ces choses sont très importantes et sont des obligations en vertu de la DNUDPA.

J'aimerais savoir quel est le taux de participation actuel aux élections municipales et territoriales. Pourriez-vous me donner une comparaison pour une élection semblable à peu près à cette époque, ou du moins pour les deux dernières élections?

La présidente: Commissaire Aariak, êtes-vous là? La question de Mme Sahota s'adressait à vous.

Mme Karliin Aariak: Oh, je suis désolée.

Je crois que c'est Mme Kotierk qui a mentionné le taux de participation.

Ai-je raison, Aluki?

Mme Ruby Sahota: Oui, c'est Mme Kotierk qui a cité ce chiffre, mais l'une ou l'autre d'entre vous peut répondre. Je suis sûre que vous avez des documents sur le taux de participation aux élections territoriales et municipales. Vous pouvez répondre toutes les deux.

Mme Karliin Aariak: Nous pouvons toutes les deux vous fournir par écrit des renseignements à ce sujet, si vous le souhaitez.

Mme Ruby Sahota: Est-ce parce que vous n'avez pas le chiffre exact sous la main aujourd'hui?

Mme Karliin Aariak: Oui.

Mme Ruby Sahota: C'est très bien. Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif? Est-ce plus de 38 % ou moins de 38 %, selon vous?

• (1210)

Mme Karliin Aariak: Aluki, compte tenu de votre expérience, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Aluki Kotierk: J'allais simplement dire que je préférerais que nous fournissions l'information. Nous allons vérifier quel a été le taux de participation aux élections territoriales et municipales. Je ne l'ai pas sous la main.

Mme Ruby Sahota: Je vais passer à une autre question. Elle s'adresse à tous les témoins.

D'après votre expérience, y a-t-il déjà eu des consultations à ce sujet au Nunavut, et quels ont été les résultats de ces consultations? Que vous disent les habitants du Nunavut au sujet de l'utilisation de leur langue sur le bulletin de vote?

On en a parlé un peu dans certaines déclarations préliminaires. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet.

M. Cédric Gray-Lehoux: Notre conseiller politique, Simon Dabin, a mené un projet de recherche pour sa thèse de doctorat sur la question du vote autochtone dans le système fédéral. Nous vous en ferons part plus tard.

Dans notre déclaration préliminaire, nous avons mentionné certaines de nos constatations. Il n'y a pas vraiment eu de recherche qui montre que l'inclusion des langues autochtones augmenterait le vote, sachant qu'il y a une raison assez complexe pour laquelle les Autochtones ne votent pas, la participation étant d'environ 40 %.

Cependant, nous vous enverrons l'information sur ce projet de recherche, simplement pour nous assurer que vous ayez les renseignements les plus à jour.

Mme Ruby Sahota: Bien. À moins que quelqu'un d'autre ne souhaite intervenir, je vais passer à ma prochaine question.

Nous avons parlé au DGE l'autre jour. Certaines des questions qui lui ont été posées concernaient la création d'un conseil consultatif sur la façon d'inclure les langues autochtones dans le bulletin de vote.

Avez-vous des suggestions quant à la façon dont le directeur général des élections ou Élections Canada pourrait s'y prendre? Pour ce qui est de l'aide nécessaire, devrait-il y avoir quelqu'un à l'interne pour fournir tout le matériel ou faudrait-il passer un contrat avec les services auxquels vous faites appel pour les élections municipales et territoriales en ce moment, c'est-à-dire les services contractuels que le territoire du Nunavut utilise?

Nous venons d'apprendre que Nunavut Tunngavik Inc. fait aussi appel à des contractuels pour ses bulletins de vote.

Mme Aluki Kotierk: Je pense que la première étape pour le Nunavut serait de communiquer avec Élections Nunavut, qui organise les élections pour le gouvernement territorial et les municipalités, afin de voir comment fonctionne le processus.

J'ai déjà indiqué que j'avais envoyé de l'information sur le fonctionnement de nos élections au sein des organisations inuites.

La présidente: Quelqu'un d'autre veut-il dire quelque chose à ce sujet?

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Gill.

[Français]

Madame Gill, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Marilène Gill: Merci, madame la présidente.

Je sais que j'ai pris beaucoup de temps, tout à l'heure, mais j'aimerais poser une dernière question. Il faut dire que nous pourrions en parler plus longuement avec M. Gray-Lehoux et M. Vollant.

Tout à l'heure, j'ai bien compris quand on disait que la traduction ne favorisait pas la participation électorale des Autochtones, pas plus qu'elle ne participait à la revitalisation des langues autochtones. En fait, on a parlé de nos sœurs du Nunavut, dont la situation diffère de celle du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador.

Si cela ne favorise pas la participation non plus que la revitalisation, quelle serait son utilité?

M. Cédric Gray-Lehoux: Dans nos commentaires, nous avons commencé en disant que nous reconnaissons tous les efforts qui peuvent être faits pour valoriser et mettre en valeur les langues des Premières Nations.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés revient souvent au fait qu'il y a 11 différentes langues autochtones au Québec. On parlait d'un seuil de 1 %, plus tôt. Les peuples sont assez nomades, et nous devons souvent nous déplacer pour les études et pour l'emploi, entre autres. Il faudrait donc s'assurer de représenter nos 11 langues dans tous les bureaux de vote et circonscriptions. Nous croyons que cela pourrait être un fardeau assez lourd, non seulement pour les électeurs, mais aussi pour les travailleurs dans les bureaux de vote.

C'est pour cela que nous recommandons que cet argent soit utilisé de façon plus efficace en ce qui a trait à la revalorisation de notre langue et à la mise en place de systèmes pour soutenir nos jeunes.

Cela dit, nous reconnaissons l'importance d'aller de l'avant dans certaines circonscriptions et situations, dont celle de nos sœurs du Nord. Nous appuyons évidemment les arguments de nos sœurs.

• (1215)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Vollant.

[Français]

Mme Marilène Gill: [La députée s'exprime en langue autochtone.]

[Français]

M. Shikuan Vollant: J'aimerais ajouter quelque chose.

Mon collègue [difficultés techniques] au Québec-Labrador, mais il y a 43 communautés de Premières Nations. Cela pourrait être un cauchemar linguistique et logistique, car il faudrait s'assurer d'employer la bonne prononciation et la bonne écriture dans chacune des communautés. Je n'écris pas et je ne parle pas le même innu qu'il y a à Natashquan, à Unamen Shipu ou à Pakuashipi. Nous avons tous nos différences, et c'est ce qui fait toute la beauté de nos langues.

La présidente: Merci beaucoup de ces commentaires.

Madame Idlout, vous disposez de deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: *Qujannamiik.*

Je pense que ma question s'adresse à Aluki.

Je comprends la dichotomie difficile à laquelle nous sommes confrontés en ce qui concerne la langue et la culture et le fait que le processus électoral est très colonial pour les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

En même temps, nous essayons de comprendre quels sont les obstacles à l'augmentation de la participation électorale. Je pense que ce que nous devons comprendre, c'est peut-être le point de vue des Inuits, et je vous pose la question en particulier, Aluki, parce que je sais que vous avez dû être élue présidente de NTI et que, dans la culture inuite, il y avait peut-être différentes façons de choisir les dirigeants de nos communautés.

Pourriez-vous essayer de décrire les obstacles que les Autochtones peuvent rencontrer lorsqu'ils tentent de participer à des activités comme le vote?

Mme Aluki Kotierk: [Le témoin s'exprime en inuktitut.]

Je pense que vous avez soulevé une question très intéressante au sujet de la culture. C'est l'une des raisons pour lesquelles je tenais à dire que les Inuits ont pu voter à partir de 1962, parce que les Inuits ont été déplacés de la terre vers les collectivités. Le fait d'être transféré de la terre aux collectivités a entraîné non seulement un changement radical de la culture et du mode de vie sur le plan de l'économie, de l'économie salariale, de l'éducation, de la participation à la communauté comme nous le faisons maintenant, mais il a fallu aussi apprendre à voter pour un candidat.

Dans nos systèmes de camps familiaux nomades, les dirigeants devenaient des leaders en fonction de leurs connaissances, de leurs compétences et les gens faisaient appel à eux en raison de leurs connaissances dans certains domaines précis. L'idée de leadership dans le cadre d'une élection est un concept différent et elle est soulevée à l'occasion dans nos communautés lorsqu'il y a des discussions au sujet de [Le témoin s'exprime en inuktitut] ou de quelqu'un qui est capable de prendre des décisions. L'ironie, c'est que des personnes qui parlent l'anglais et l'inuktitut occupent maintenant des postes même si elles sont plutôt jeunes pour être des dirigeants, et je pense que cela va à l'encontre de la façon dont notre culture fonctionnait souvent, encore très récemment. Cela ajoute un obstacle supplémentaire à la façon dont les choses sont faites.

Je pense que les candidats inuits trouvent gênant d'aller voir les gens en disant « Votez pour moi. J'ai les meilleures compétences. Votez pour moi. Je serai capable de le faire. Votez pour moi. Voici ce que je vais faire pour vous. » Sur le plan culturel, l'autopromotion est très mal accueillie, parce que nous faisons tous partie de nos communautés. Chacun d'entre nous, peu importe qui nous sommes et ce que nous faisons, a un rôle important à jouer au sein de la communauté, alors personne ne doit être placé sur un piédestal plus haut que les autres. Il est même très gênant pour les candidats de demander aux gens de voter pour eux, et c'est peut-être une raison de plus... Nous avons parlé un peu des différents facteurs qui peuvent expliquer la participation électorale plus faible. Je pense que c'est une possibilité.

Je vais m'arrêter ici.

[*Le témoin s'exprime en inuktitut.*]

● (1220)

La présidente: Je vous remercie de ces paroles et de ces renseignements.

Monsieur Scheer, vous avez les cinq prochaines minutes.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

J'apprécie vraiment les témoignages que nous avons entendus aujourd'hui. C'est une excellente discussion, et je pense que nous pouvons tous nous entendre sur l'objectif qui est de faciliter la participation aux élections. Une partie de la discussion a porté sur certains des défis auxquels sont confrontés, de façon plus générale, de nombreux locuteurs des langues inuites et autochtones.

Monsieur Vollant, je me demandais si vous pourriez nous en dire un peu plus sur le commentaire que vous avez fait au sujet de l'affectation de ressources pour veiller à ce que les bulletins de vote soient imprimés dans plus de langues que l'anglais et le français. Vous avez dit que les membres de votre communauté croient que l'investissement de ces ressources dans d'autres secteurs pourrait avoir un plus grand impact. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais c'est l'impression que j'ai eue.

Pourriez-vous nous parler de certains domaines où vous pensez que ces ressources pourraient être dirigées plutôt qu'exclusivement vers les bulletins de vote? Quels autres types de programmes ou de services pourraient aider les gens que vous représentez à mieux utiliser leurs langues autochtones?

[*Français*]

M. Shikuan Vollant: Je vous remercie de cette question, monsieur Scheer.

La langue, cela se passe d'abord à la maison. J'ai appris l'innu quand j'étais jeune, car ma mère me parlait toujours dans cette langue. Il s'agit d'une question d'investissement, de culture et de langue, mais cela touche aussi le bien-être d'une personne et sa guérison holistique.

Si j'ai des enfants un jour, comment vais-je faire pour leur enseigner ma langue si je ne vais pas bien? Cette question touche même les services sociaux et psychologiques. Cela va vraiment loin. On ne voit que la pointe de l'iceberg, mais tout ce qu'il y a dessous est extrêmement grand. Si nous voulons préserver notre culture et, si nous voulons apprendre toutes nos langues, nous devons être bien avec ce que nous sommes.

Il faut d'abord aimer son identité, ce qui n'est pas donné à tous les membres des Premières Nations, car nous subissons encore des sévices comme le racisme systémique. Est-ce que j'aurai envie d'être Innu si je dois aller à l'hôpital? Est-ce que je vais me sentir gêné de parler ma langue, même s'il y a un interprète innu là-bas? Est-ce que je vais avoir peur de parler ma langue? Est-ce que je vais avoir peur de vivre du racisme, de la haine? Cela va très loin, monsieur Scheer.

Dans un monde idéal, la nation innue encouragerait les parents à parler en innu à leurs enfants à la maison, et on pourrait ainsi revitaliser notre langue. Cependant, c'est très difficile, monsieur Scheer, car, dès l'école primaire, nous apprenons l'alphabet en français, et non dans nos langues. Pour l'enfant qui rentre à la maison après avoir parlé en français toute la journée, pensez-vous qu'il est facile de parler en innu avec son père ou avec sa mère? Non, monsieur Scheer, c'est très difficile.

Pour revitaliser la langue, il faut creuser beaucoup plus loin. Pour ce qui est des études, l'Institut Tshakapesh peut vous dire quoi faire et ce qui serait bon en ce qui a trait à la langue innue. Cependant, il ne suffit pas de voir la pointe de l'iceberg, il faut aller voir ce qu'il y a en dessous. C'est très important.

Il ne suffit pas d'écrire en innu dans un bulletin de vote, monsieur Scheer. Moi, Shikuan Vollant, je ne reconnais pas la Constitution canadienne comme étant la mienne, alors je ne me déplace pas pour aller voter. Je pense que c'est la députée de chez nous, Marilène Gill, qui demandait ce qui pouvait être fait pour encourager les Premières Nations à voter. Donnez-nous l'envie de le faire et donnez-nous une façon de nous reconnaître dans cette institution. La question est là.

Merci.

● (1225)

[*Traduction*]

L'hon. Andrew Scheer: Madame la présidente, je n'ai pas d'autres questions à ce sujet, alors je vais céder mon temps à l'un de mes collègues ou à l'un des autres membres du Comité.

La présidente: M. Vollant vous a aidé à utiliser la totalité de votre temps. C'était une très bonne question d'introduction, et je pense que les points de vue qu'il a été en mesure de fournir sont en fait très instructifs et même assez pertinents en ce qui me concerne.

Je suis la fille d'immigrants de l'Inde et nous parlions le pendjabi à la maison. Puis, tout à coup, je suis allée à l'école et c'était en anglais. J'étais déboussolée. C'était difficile pour moi parce qu'à l'extérieur, je vivais au Canada, alors qu'à la maison, j'avais l'impression de vivre en Inde. La langue est très importante. J'ai vraiment aimé cet échange.

Madame Romanado, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente, et par votre entremise, j'aimerais remercier les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ces témoignages étaient excellents et, en fait, ils nous seront utiles pour l'étude que nous ferons ultérieurement sur la 44^e élection. Je pense qu'il est très utile pour nous de comprendre non seulement la question des langues autochtones sur les bulletins de vote, mais aussi les obstacles qui empêchent les peuples autochtones de participer au processus démocratique.

J'aimerais revenir sur une question qu'une de mes collègues a posée lorsque le directeur général des élections était ici. Elle a demandé ce que le directeur général des élections faisait entre les élections pour se préparer.

D'après le témoignage de Mme Aariak, il est clair que la documentation pour les élections municipales et territoriales, par exemple, une affiche « votez ici » donnant des directives, existe déjà, alors il ne s'agit pas de réinventer la roue. L'information est déjà disponible.

Madame Aariak, vous avez dit avoir communiqué avec le directeur général des élections. Ma question s'adresserait peut-être davantage au directeur général des élections du Nunavut, mais a-t-on cherché de façon proactive à communiquer avec votre organisation afin d'obtenir de l'aide pour que la documentation qui doit être traduite pour les élections fédérales soit également conforme à ce que vous faites? Ce qui me frappe, c'est que le directeur général des élections n'avait pas d'affiche — comme vous l'avez mentionné dans le premier exemple — indiquant aux électeurs où voter par anticipation pour une élection fédérale, alors que cette affiche existe à l'échelle municipale et provinciale.

Ce qui est encore plus troublant pour moi, c'est l'exemple 5, où vous dites que l'affiche « Masque obligatoire » apposée sur une porte pendant la campagne électorale n'était qu'en anglais. J'ai consulté rapidement le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada pour trouver de l'information sur le coronavirus, et il y avait un menu déroulant où je pouvais sélectionner l'inuktitut et imprimer une affiche dans les langues officielles du Nunavut au sujet des exigences relatives au masque, etc.

Si cette information existe déjà, comment se fait-il que le directeur général des élections ne puisse pas veiller de façon proactive à ce qu'elle vous soit fournie?

Je crains fort que, pour une raison ou une autre, cela ne se produise pas. J'espère, comme ma collègue l'a dit lors de notre dernière réunion avec le directeur général des élections, qu'entre les élections, on informera les gens et on fera les recherches de base dans Google, afin que cela ne pose pas de problème aux prochaines élections fédérales.

Est-ce que vous-même et les autres témoins aimeriez faire des commentaires à ce sujet?

• (1230)

Mme Karliin Aariak: Je crois que cette question m'était adressée.

Mme Sherry Romanado: Oui. Merci.

Mme Karliin Aariak: Dans notre bureau, lorsque nous recevons des plaintes, nous devons mener une enquête, communiquer avec l'organisme responsable, et lorsque cela concerne Élections Canada, c'est ce que nous faisons.

Avant les élections fédérales de 2021, j'ai échangé de la correspondance au début de mon mandat à titre de commissaire aux langues officielles au sujet des doléances que notre bureau avait déjà reçues.

La réponse que j'ai reçue était la liste des efforts et de ce qu'Élections Canada faisait pour s'assurer qu'il y ait plus d'information disponible. C'était prometteur, mais pourquoi mon bureau a-t-il continué de recevoir des plaintes en 2021?

Il y a encore des problèmes à régler. Merci d'avoir parlé des masques, car la COVID-19 sévit depuis déjà plus d'un an.

Mme Sherry Romanado: Absolument.

Mme Karliin Aariak: J'aimerais aussi mentionner que de nombreuses ressources sont disponibles en langue inuite. Il y a aussi une autorité en matière de langue inuite au Nunavut. Son objectif est de normaliser la terminologie inuite. Est-ce un organisme auquel Élections Canada peut faire appel? Le seul but de l'autorité en matière de langue inuite est de normaliser la terminologie en anglais et en inuktitut.

Il y a aussi beaucoup d'autres ressources. L'application de traduction instantanée Microsoft Bing Translator vient de sortir.

Quoi qu'il en soit, selon la correspondance que j'ai reçue d'Élections Canada, on a fait appel à des sous-traitants pour s'assurer que la traduction instantanée était disponible. Si tel était le cas, pourquoi ne s'en est-on pas servi pour l'affiche « Masques obligatoires »? Ce serait à Élections Canada de répondre.

Il y a des ressources et il faudrait faire plus d'efforts. C'est reconnu par la loi dans la juridiction du Nunavut.

Mme Sherry Romanado: Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier de nouveau d'avoir tendu la main. Au bout du compte, je pense qu'il incombe au directeur général des élections d'être proactif et de faire ce genre d'efforts de sensibilisation et de s'assurer que l'information dont vous et les gens du Nunavut avez besoin est fournie en temps réel et dans votre langue.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Je pense pouvoir parler au nom de tous les membres du Comité et de tous ceux qui nous regardent à la maison pour dire que ces témoignages ont été très instructifs. Vous avez tous apporté avec vous beaucoup de connaissances et d'expérience. Je tiens vraiment à vous remercier de nous avoir accordé du temps supplémentaire.

N'hésitez pas à nous écrire ou à nous soumettre tout document ou quoi que ce soit que vous jugerez important pour le Comité. Nous avons hâte de le recevoir.

Sur ce, je vous souhaite à tous de rester en bonne santé. J'ai hâte de vous revoir bientôt.

Je vais suspendre la séance pendant environ deux minutes, puis nous poursuivrons nos travaux à huis clos.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

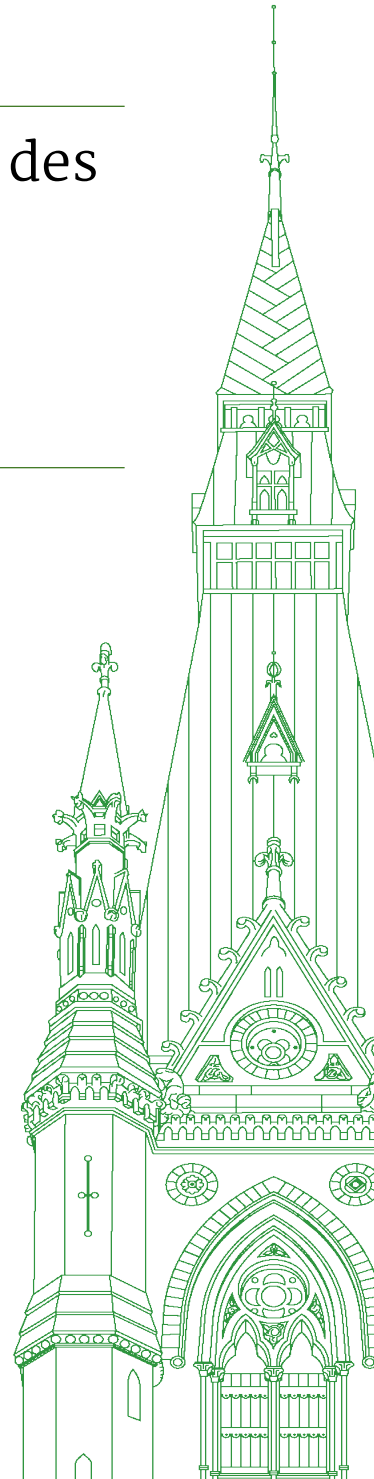
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

Le mardi 5 avril 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 5 avril 2022

• (1105)

[Français]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la quinzième réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Comité se réunit aujourd'hui pour poursuivre son étude sur l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales. C'est ce que nous ferons pendant la première heure de la réunion.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais accueillir une nouvelle membre du Comité, Mme Marie-Hélène Gaudreau.

Madame Gaudreau, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Bonjour à tous.

Cela me fait plaisir d'être ici.

La présidente: Je tiens également à remercier M. Therrien de son travail acharné.

Nous devons élire un nouveau vice-président.

Mme Romanado a proposé la nomination de Mme Gaudreau. Est-ce que tout le monde est d'accord sur cela?

Puisque tout le monde est d'accord, je déclare la motion adoptée et Mme Gaudreau dûment élue vice-présidente du Comité.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Cela me fait plaisir d'être la vice-présidente du Comité.

[Traduction]

La présidente: Les témoins de notre premier groupe nous viennent des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et de l'État de l'Alaska. Il s'agit de Stephen Dunbar, directeur général des élections d'Élections Territoires du Nord-Ouest; de Dustin Fredlund, directeur général des élections d'Élections Nunavut; et de Samantha Mack, responsable de la conformité de l'assistance linguistique à l'Alaska Division of Elections. Bienvenue à tous.

Nous entendrons, dans cet ordre, des déclarations d'ouverture de cinq minutes. J'aimerais simplement vous assurer que si vous nous fournissez des renseignements de fond qui nous aideront dans notre étude, je ne vous interromprai pas, mais si vous ne nous fournissez pas de renseignements pertinents, je vous demanderai probablement de conclure, afin que nous puissions passer aux séries de questions. C'est seulement à titre d'information.

Nous entendrons d'abord M. Dunbar. Il a cinq minutes.

Bienvenue, monsieur Dunbar.

M. Stephen Dunbar (directeur général des élections, Élections Territoires du Nord-Ouest): Je vous remercie, madame la présidente et membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent 11 langues officielles, à savoir le chipewyan, le cri, l'anglais, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud et le t̄ich̄o. La capacité de converser dans une langue autochtone varie de moins de 200 pour l'inuktitut à plus de 2 200 pour le t̄ich̄o. Si ces nombres peuvent sembler peu élevés dans un contexte national, il est important de souligner que, dans nos plus petites collectivités, la plupart des résidents parlent une langue autochtone.

La loi qui s'applique, c'est-à-dire la Loi sur les élections et les référendums, n'exige actuellement rien d'autre que le nom et la photo du candidat sur le bulletin de vote. Comme les membres du Comité le savent peut-être, aucun parti politique n'est représenté à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et les efforts pour introduire un régime de partis ont, jusqu'à présent, été infructueux.

En 2016, le gouvernement territorial a apporté des modifications à la Loi sur les statistiques de l'état civil, afin de permettre l'enregistrement des noms à l'aide de caractères autochtones et de signes diacritiques, au lieu de l'alphabet romain. Même si ces modifications ne sont pas encore entrées en vigueur, certains résidents ont commencé à reprendre des noms autochtones. Comme quelqu'un l'a dit lors du débat sur les modifications:

... cela ouvre également la voie à l'auto-identification des peuples des Premières Nations. Vous savez, l'ironie de notre existence en Amérique du Nord et sur la scène mondiale, c'est que nous avons tous des noms anglicisés et des noms chrétiens. Notre culture n'est pas vraiment reflétée dans nos noms anglais. Cela donne donc l'occasion aux gens de se distinguer à titre de membres des Premières Nations et d'Autochtones partout dans le monde.

En vertu de notre loi, le formulaire de mise en candidature exige qu'un candidat indique le prénom et le nom de famille sous lesquels il est communément connu dans sa collectivité. Il n'est pas nécessaire de présenter un document délivré par le gouvernement, et le bulletin de vote reflète le nom tel qu'il est indiqué dans le formulaire de mise en candidature. La figure 1 est un exemple de ce à quoi ressemblerait notre bulletin de vote avec les noms autochtones.

Lors du référendum de 1992 sur la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, la question du référendum a été traduite dans 10 des 11 langues, le cri étant l'exception, car l'interprétation n'a pas pu être assurée dans le délai imparti pour le référendum. La proclamation et les directives pour les électeurs ont également été produites en 10 langues. Selon les langues couramment parlées dans la circonscription électorale, le bulletin de vote pouvait comporter jusqu'à quatre langues. La figure 2 présente le bulletin de vote en anglais, en français et en inuktitut qui a été utilisé dans les circonscriptions de l'Arctique de l'Est.

Je terminerai ma déclaration en évoquant certains des problèmes auxquels nous faisons face lorsque nous produisons des documents dans les langues officielles. Le bureau des langues qui a été utilisé lors du référendum de 1992 n'existe plus. Il n'y a donc plus de guichet unique pour la production de matériel dans toutes les langues officielles. Nous dépendons donc d'entrepreneurs individuels qui n'ont pas toujours le temps de produire rapidement les documents nécessaires. Le coût de la traduction des documents peut également varier considérablement, en fonction des tarifs exigés par les fournisseurs de services. De plus, la terminologie peut varier considérablement entre les dialectes d'une même langue, de sorte que tous les locuteurs ne comprennent pas nécessairement les documents produits dans cette langue officielle. La figure 3 présente des exemples de trois dialectes d'esclave du Nord dans la région du Sahtu, qui traduisent tous le mot « vote ».

Enfin, il faut veiller à ce que des outils orthographiques appropriés soient installés sur les ordinateurs pour prendre en charge les polices de caractères autochtones. En effet, les paramètres par défaut des logiciels de traitement de texte peuvent présenter les polices autochtones en utilisant des signes diacritiques incorrects. La figure 4 illustre quelques exemples de ce qui peut se produire lorsqu'on ouvre un document en utilisant les paramètres par défaut.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du Comité. Je vous remercie, madame la présidente.

● (1110)

La présidente: Je vous remercie beaucoup de ces renseignements pertinents.

La parole est maintenant à M. Fredlund.

Bienvenue, monsieur Fredlund.

M. Dustin Fredlund (directeur général des élections, Élections Nunavut): *Qujannamiik Iksivautaq.*

Je vous remercie, madame la présidente et membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître devant vous dans le cadre de votre étude sur l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

C'est un honneur pour moi de vous parler du travail que fait mon bureau pour promouvoir et faire progresser l'inuktitut dans la démocratie du Nunavut, non seulement à titre d'obligation en vertu de la Loi électorale du Nunavut, mais simplement parce que les Nunavummiuts comptent sur nous pour obtenir des renseignements dans leur propre langue.

Les bulletins de vote sur lesquels nous exprimons notre choix démocratique constituent un outil important dans le processus de vote. Nos bulletins de vote indiquent les noms des candidats dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut, soit le français, l'anglais et l'inuktitut qui, comme l'ont précisé certains des intervenants

précédents, comprend l'inuktitut, qui s'écrit en syllabique, et l'inuinnaqtun, qui s'écrit en alphabet romain, c'est-à-dire l'alphabet que nous utilisons en anglais et en français.

Les noms en inuktitut sont personnels et profondément ancrés dans les coutumes et la culture inuites. Nous comptons sur les candidats pour nous indiquer l'orthographe et la translittération de leurs noms. Ceux-ci sont communiqués à notre bureau pendant la période de déclaration et ils sont inscrits sur le bulletin de vote.

Heureusement, mon bureau a la capacité interne de veiller à ce que chaque nom écrit en inuktitut syllabique représente fidèlement le choix du candidat. Cette capacité est également nécessaire pour lire les bulletins de vote en blanc, afin de s'assurer que le choix de l'électeur — écrit dans n'importe quelle langue officielle, y compris en syllabique — est enregistré avec exactitude. J'ai fourni au Comité quelques exemples de nos bulletins de vote multilingues.

Koana. Je suis prêt à répondre à vos questions.

La présidente: Je vous remercie beaucoup de votre excellente déclaration.

Madame Samantha Mack, nous entendrons maintenant votre déclaration préliminaire.

Mme Samantha Mack (responsable de la conformité de l'assistance linguistique, Alaska Division of Elections): *Uvlaasatkun.* Bonjour. Je vous remercie.

Je m'appelle Samantha Mack et je suis Unangaâ de King Cove, en Alaska. J'entreprends ce travail d'accès à la langue après avoir travaillé dans le milieu universitaire sur l'autodétermination des peuples autochtones. Ce travail est très important pour moi.

Si vous ne le savez pas déjà, l'Alaska est en train de mettre en œuvre le scrutin préférentiel pour la première fois de son processus électoral. À ce titre, mon département a récemment lancé une vaste campagne de sensibilisation qui est menée dans neuf langues autochtones de l'Alaska, en plus de l'espagnol, de l'anglais et du tagalog.

Pour nous, l'inclusion des langues autochtones dans le processus électoral ne se limite pas à la simple inclusion dans le bulletin de vote, car cela englobe tous les aspects, y compris la campagne publicitaire de sensibilisation et toutes les communications publiques de la division des élections. Nous utilisons également un modèle de groupe dans lequel plusieurs locuteurs de chaque langue autochtone se réunissent pour traduire ensemble. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une pratique exemplaire en matière de traduction des langues autochtones, et cela fonctionne très bien pour nous en ce qui concerne la précision et d'autres éléments connexes.

À l'instar de l'Alaska, le rôle du Canada dans la colonisation de ses peuples autochtones et les répercussions actuelles signifient que l'inclusion des langues autochtones dans le processus électoral est une première étape très importante. J'ai donc hâte de participer aux discussions.

Je vous remercie de m'avoir invitée.

La présidente: Je vous remercie beaucoup. Nous avons également hâte de participer à cette excellente discussion.

Nous entamons maintenant les séries de questions de six minutes. Nous entendrons d'abord Mme Block, qui sera suivie de M. Turnbull.

[Français]

Je donnerai ensuite la parole à Mme Gaudreau et à Mme Idlout.

[Traduction]

Madame Block, vous avez six minutes.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les témoins d'être ici aujourd'hui et de nous aider dans le cadre de notre étude.

Par votre entremise, madame la présidente, j'aimerais adresser mes premières questions à M. Dunbar.

J'imagine qu'il y a plusieurs langues autochtones représentées dans les différentes circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest. Si c'est le cas, quel est le processus pour produire des bulletins de vote dans plusieurs langues autochtones?

• (1115)

M. Stephen Dunbar: Les bulletins de vote dans les Territoires du Nord-Ouest ne comportent que le nom et la photo du candidat. Nous ne sommes pas tenus d'imprimer autre chose que le nom et la photo sur le bulletin de vote. Nous sommes en train d'essayer de nous assurer que nous publions en ligne, pour les électeurs, de nombreux renseignements sur les candidats dans les langues autochtones parlées dans chaque circonscription électorale.

Dans la circonscription du Mackenzie, par exemple, les langues parlées sont le gwich'in et l'inuvialuktun. Si nous parlions de la circonscription électorale de Monfwi, nous ne considérerions que le t̥ich̥q̥ et l'anglais.

Mme Kelly Block: Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Quels types de matériel produiriez-vous pour fournir des renseignements aux électeurs?

M. Stephen Dunbar: Nous produirions des affiches sur lesquelles on pourrait lire « Votez ici » et « Lieu de scrutin » dans différentes langues.

Il y aura des renseignements sur ce dont les gens ont besoin pour voter. S'il y a une exigence liée à l'identification des électeurs... Par exemple, ici, un électeur doit présenter une preuve de son identité et de sa résidence. Évidemment, un permis de conduire ou une carte d'identité du gouvernement serait la meilleure option, mais dans un grand nombre de nos petites collectivités, moins de la moitié des résidents possèdent une pièce d'identité émise par le gouvernement. Nous envisageons donc de demander une carte d'assurance-maladie avec un autre document, qu'il s'agisse d'une facture de services publics, d'un bail, d'une hypothèque ou d'une carte de chasseur.

Ce sont les solutions que nous envisageons, et nous ferons produire des affiches dans chaque langue pour préciser aux électeurs les documents qu'ils peuvent apporter pour prouver leur identité.

Mme Kelly Block: Je vous remercie beaucoup.

Par votre entremise, madame le présidente, vous avez également indiqué qu'il y avait certains problèmes liés aux délais, car vous devez faire affaire avec plusieurs entrepreneurs.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez atténué certains de ces problèmes?

M. Stephen Dunbar: Pour l'instant, nous n'avons vraiment atténué aucun problème. Nous sommes en train de nous préparer pour

l'élection générale de 2023. Nous commençons ce travail dès maintenant. Je rencontre notre commissaire aux langues la semaine prochaine pour présenter nos plans préliminaires et obtenir ses commentaires sur les mesures que nous pouvons prendre à cet égard.

L'un des exemples que j'ai utilisés concernait les différents dialectes de l'esclave du Nord. Cette langue est parlée dans une région du territoire qui s'étend sur plus de 280 000 kilomètres carrés et où les collectivités sont assez éloignées les unes des autres. Nous voulons donc veiller à ce que le matériel que nous produisons soit compris par les électeurs de chacune de ces collectivités. Nous devons peut-être envisager de produire du matériel dans chaque dialecte à ce moment-là.

Mme Kelly Block: Je vous remercie de votre réponse.

Je crois que M. Dunbar ou M. Fredlund pourrait répondre à ma prochaine question.

Pourriez-vous décrire la durée de vos périodes électorales officielles, en général?

M. Stephen Dunbar: Je peux commencer et je céderai ensuite la parole à mon collègue.

Nos élections durent 29 jours, selon la loi.

M. Dustin Fredlund: Je vous remercie, madame la présidente.

Nos élections durent 35 jours.

Mme Kelly Block: Elles durent 35 jours. D'accord.

À quel moment les candidats doivent-ils être officiellement inscrits? Y a-t-il une période donnée avant la tenue des élections? À quel moment devez-vous connaître tous les candidats pour avoir le temps de produire tout le matériel nécessaire?

M. Stephen Dunbar: Dans les Territoires du Nord-Ouest, étant donné que nous n'avons pas de partis politiques, les candidats ont jusqu'au 25^e jour avant le scrutin pour faire parvenir leur déclaration de mise en candidature et être inscrits sur le bulletin de vote. Ce sont donc les cinq premiers jours de la campagne.

M. Dustin Fredlund: Nous avons une règle semblable à celle des Territoires du Nord-Ouest lorsque nous nous sommes séparés. Nous avons ensuite simplement prolongé notre période électorale, mais le concept est le même. C'est dans les cinq premiers jours, donc entre 35 et 30 jours avant l'élection.

• (1120)

Mme Kelly Block: J'aimerais maintenant vous poser ma dernière question, à tous les deux, par l'entremise de la présidente. Quels commentaires avez-vous reçus sur le fait que la langue constitue un obstacle aux élections fédérales?

M. Stephen Dunbar: Je ne peux pas parler des commentaires que nous avons reçus au sujet des élections fédérales. Nous avons eu une élection partielle ici, en février, et certains des commentaires que nous avons reçus étaient attribuables au fait que nous n'avions pas eu le temps de produire le matériel en chipewyan. C'était un obstacle pour certains aînés qui souhaitent voter. En raison de l'épidémie de COVID-19, cette élection s'est faite par bulletin de vote postal.

M. Dustin Fredlund: Nous avons tenu nos élections municipales en même temps que les élections fédérales de 2019. Le vote par anticipation a eu lieu le jour de l'élection, et nous avons donc partagé plusieurs des mêmes lieux avec Élections Canada en 2019. Tout le matériel qui sort de mon bureau est rédigé dans les quatre langues. Notre compte Twitter est dans les quatre langues. Nos bulletins de vote sont rédigés dans les quatre langues, comme demandé, alors qu'Élections Canada n'a pas... Ils sont seulement en anglais et en français.

Les affiches étaient côte à côte sur le mur. Les nôtres étaient rédigées dans les quatre langues, mais celles d'Élections Canada ne l'étaient pas. Manifestement, les gens nous en ont beaucoup parlé. Ils mêlaient parfois les deux organisations. En effet, nous avons reçu de nombreux appels téléphoniques de personnes qui se plaignaient de notre production linguistique, mais au bout du compte, ce n'était pas la nôtre. C'était celle d'Élections Canada, et cela a causé beaucoup de confusion.

Mme Kelly Block: Je vous remercie beaucoup.

La présidente: La parole est maintenant à M. Turnbull.

Vous avez six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec mon honorable collègue Ferguson.

Je remercie d'abord les témoins d'être ici. J'ai bien aimé leurs témoignages.

À mon avis, le témoignage d'Élections Canada à la réunion inaugurale de cette étude a laissé entendre que ce bureau préconisait une sorte de solution identique pour tous. Du moins, c'est l'impression que je retire de certains des témoignages que nous avons entendus, selon lesquels, peut-être, il fallait une solution qui pourrait être efficace partout, si Élections Canada devait en appliquer une à cette question importante.

Je suppose que cette supposition a été ébranlée par le dernier groupe de témoins de la semaine dernière, quand des Nunavutois ont fait savoir qu'il leur importait vraiment de voir figurer des langues autochtones sur les bulletins de vote. Dans les autres provinces et territoires, ce n'était pas nécessairement une priorité pour les autres locuteurs de langues autochtones. J'ai considéré comme utile d'en prendre note. Voilà qui ébranlait quelques-unes de mes présuppositions.

Je questionnerai d'abord M. Dunbar, parce que beaucoup de langues autochtones se parlent dans les Territoires du Nord-Ouest.

Connaissez-vous une façon de vraiment reconnaître les différences régionales parmi les langues autochtones parlées dans ces territoires? Quelle mesure conseillerez-vous à Élections Canada pour faire de la place à autant de langues autochtones que possible? Je sais que la question est difficile, mais votre avis m'intéresse.

M. Stephen Dunbar: Merci, madame la présidente.

J'aurais peut-être deux observations à faire.

D'abord, nous sommes l'un des premiers endroits, parmi les provinces et les territoires, sinon le premier, à faire figurer la photo des candidats sur le bulletin de vote. La décision de le faire, il y a une vingtaine d'années, reposait sur de nombreux motifs. Il s'agissait, en partie, de permettre aux électeurs capables de parler des langues autochtones mais ne pouvant les lire de reconnaître les candidats par leur photo. Ça a été l'une des premières mesures prises par Élections

TNO pour — je crois, aux élections générales de 2003 — mettre les bulletins de vote plus à la portée de tous les électeurs.

Ensuite, les directeurs du scrutin de chaque circonscription électorale devaient s'organiser pour, au besoin, placer un interprète dans chaque bureau de vote. Comme les communautés sont assez petites, nous n'y avons qu'un bureau de vote, et le besoin s'élève à un interprète dans chaque communauté. Dans les communautés pluri-lingues, nous nous efforçons d'y placer un interprète pour chaque langue, mais, évidemment, ce n'est pas toujours possible. Je n'ai pas l'impression d'avoir complètement répondu à votre question, mais c'est le mieux que je puisse faire pour le moment.

• (1125)

M. Ryan Turnbull: Merci beaucoup.

Je pense que mes trois minutes sont écoulées. À vous la parole, monsieur Ferguson.

[Français]

L'hon. Greg Ferguson (Hull—Aylmer, Lib.): Je vous remercie beaucoup, cher collègue.

J'aimerais remercier aussi tous les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Ma question va dans le même sens que celle de M. Turnbull, et elle s'adresse à M. Dunbar et à M. Fredlund.

Comme M. Turnbull l'a dit, Élections Canada utilise une approche uniforme, mais dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut, la langue sur le bulletin de vote peut varier en fonction de la communauté. Dans certaines communautés, le bulletin de vote est en anglais, en français et en chipewyan, alors que, dans d'autres communautés, il sera dans la langue qui y est la plus utilisée.

Est-ce que j'ai bien compris?

[Traduction]

M. Stephen Dunbar: Pour un plébiscite, effectivement, la question serait traduite dans la langue communément parlée dans la circonscription électorale, mais ça ne se fait pas pour les bulletins de vote des élections générales, sur lesquels ne figure aucune langue.

[Français]

L'hon. Greg Ferguson: Monsieur Fredlund, sur le bulletin de vote que vous nous avez transmis comme exemple, il me semble que le texte est composé en caractères latins ou romains, et que c'est aussi écrit en langue autochtone.

Encore une fois, comment détermine-t-on quelle sera la langue autochtone utilisée sur les bulletins de vote? Cela se fait-il selon le district ou selon la circonscription?

[Traduction]

M. Dustin Fredlund: Oui. L'exemple montre exactement à quoi ressemblerait un bulletin de vote. Sur les 25 communautés, 23 emploient une écriture syllabique, que vous ne lisez peut-être pas; 2, donc, emploient l'alphabet latin, mais comme le dernier exemple vous l'a peut-être fait remarquer, c'est écrit en inuinnaqtun.

Le taux de conformité étant de 100 %, chacun, dans chaque communauté, a son nom écrit en caractères latins ou en écriture syllabique, qu'il parle ou non l'inuktitut. Quelqu'un du sud du Canada qui emménage dans le Nunavut et veut être candidat nous communique aussi son nom en caractères syllabiques. Nous encourageons vivement cette pratique, laquelle est respectée à 100 %.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Je vous remercie beaucoup, monsieur Fredlund.

Madame la présidente, je crois que mon temps de parole est déjà écoulé.

La présidente: Je vous remercie beaucoup, monsieur Fergus.

Madame Gaudreau, nous vous souhaitons encore la bienvenue. Vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, madame la présidente. C'est très gentil à vous.

J'ai pris connaissance des témoignages des deux dernières rencontres du Comité, ce qui m'a permis de faire un lien avec ce dont il est question aujourd'hui.

J'aimerais remercier les témoins des précisions utiles qu'ils ont apportées, notamment quant à l'organisation d'une élection et aux décisions prises quant à la façon d'inscrire le nom des candidats sur les bulletins de vote.

Cela étant dit, j'aimerais avoir leurs observations sur ce qui est proposé dans l'étude que le Comité a entreprise.

Selon ce que je comprends, il faut déterminer ce que nous pouvons faire pour démontrer l'inclusion des autochtones, compte tenu du processus de vérité et réconciliation, par des moyens qui sont réalistes, réalisables et, évidemment, qui reflètent les valeurs de la démocratie.

M. Dunbar, je crois, mentionnait plus tôt qu'il y a déjà 20 ans, on avait proposé d'inclure la photo des candidats sur le bulletin de vote afin de permettre à tous les électeurs, au Québec et au Canada, qui ne maîtrisent pas bien leur langue maternelle ou qui sont analphabètes, de savoir qui étaient les candidats. Les questions sur lesquelles les membres du Comité se sont penchés lors de ses dernières séances concernaient peut-être des problèmes liés à des omissions, à des erreurs, et ainsi de suite.

J'aimerais prendre les cinq minutes qu'il me reste pour entendre le point de vue de chacun des témoins à ce sujet.

Monsieur Dunbar, quelle serait la première étape que nous devrions suivre pour que nos recommandations démontrent notre intérêt envers l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote dans le cadre du processus de vérité et réconciliation?

• (1130)

[Traduction]

M. Stephen Dunbar: Il est certain que la question de la réconciliation fera également l'objet de discussions entre nous, les directeurs généraux des élections, au cours de l'été, à Iqaluit. C'est un processus permanent et, pour Élections TNO, l'une des premières mesures que je suis désireux de prendre est de m'assurer de bien orthographier sur le bulletin de vote le nom autochtone des candidats, ce qui peut exiger l'emploi de lettres qui n'appartiennent pas à l'alphabet latin.

Sur le spécimen de bulletin de vote que j'ai communiqué à votre comité, vous verrez deux noms, l'un orthographié en chipewyan et l'autre en tlicho. Si on enlève le coup de glotte du chipewyan pour angliciser l'orthographe, on dépouille le nom chipewyan de sa signification dans cette langue. À nos yeux, il est primordial de maintenir l'orthographe chipewyane, le cas échéant, sur le bulletin de vote. Nous n'essayons pas de l'angliciser, ce qui, d'après moi, dénaturerait le nom, l'identité du candidat et l'esprit de réconciliation.

M. Fredlund pourra vous en dire plus. Merci.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur Fredlund, je vous cède la parole.

[Traduction]

M. Dustin Fredlund: Je suis l'instrument des élus. Il n'y a pas d'improvisation dans mon travail. Comme vous, les élus à qui je réponds se réunissent et ils me disent comment ils aimeraient que mon bureau fonctionne pour l'organisation des élections.

Si vous m'interrogez pour connaître mon opinion sur la réconciliation et comment ça se traduirait à Élections Canada, avec les langues autochtones, je peux seulement répondre comment mon bureau s'y prend et, d'après les exemples fournis, tout ce qui en sort est absolument présenté dans quatre langues.

Je suis d'accord avec mon homologue Dunbar. Il est très important pour les candidats de pouvoir montrer publiquement leur nom, de l'orthographier, de le translittérer et de l'entendre bien prononcé. Ordinairement, sur un bulletin de vote, leur nom serait orthographié en anglais. Le gouvernement pourrait aussi leur donner provisoirement un surnom.

Beaucoup de personnes âgées orthographieront, selon leur préférence, leur nom en écriture syllabique sans les finales. Ce serait comme en anglais, mais sans les voyelles.

Nous l'acceptons, puisque tel est leur désir. Essentiellement, c'est ce que...

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie beaucoup, monsieur Fredlund.

Vos propos me permettent de comprendre la spécificité propre aux autochtones, qui souhaitent que leur langue soit reconnue, notamment la manière différente dont leur nom s'écrit. Il est important de démystifier cette réalité. Je comprends aussi très bien les propos des deux autres témoins, qui souhaitent nous expliquer ce qu'ils vivent.

Madame Mack, j'aimerais connaître votre opinion sur ce qui a été fait dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Cela pourrait servir d'exemple pour le Québec et le reste du Canada quant à l'inclusion des autochtones.

• (1135)

[Traduction]

Mme Samantha Mack: Je ne peux vraiment pas m'exprimer sur tous les progrès accomplis jusqu'ici dans les domaines particuliers dont vous avez parlé. J'estime important ce que MM. Dunbar et Fredlund ont dit concernant les complexités de l'emploi des alphabets et de l'orthographe des noms. La disposition du bulletin de vote et sa présentation physique, relativement à [difficultés techniques] orientation, sont également des questions importantes.

La question fondamentale est que, en fin de compte, chaque électeur [difficultés techniques] document numérique ou matériel [difficultés techniques].

Heureusement, dans notre cas, ce n'est pas...

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, madame Mack.

La présidente: Je vous remercie, tout le monde.

Madame Idlout, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): [La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Je remercie tous les témoins qui viennent de parler. Vos observations sont très importantes, et je crois que nous comprenons tous mieux ce dont il s'agit, particulièrement en ce qui concerne les Autochtones et le scrutin.

Je vous remercie de votre invitation à venir témoigner. J'ai bien aimé écouter les autres témoignages sur cette question importante. Étant innue, j'ai toujours su que la langue et la culture étaient intimement liées, mais j'ai été intriguée par cette tentative du système d'isoler la langue dans le contexte électoral. Je suis convaincue que cette tentative de séparer langue et culture est un autre signe des conséquences du colonialisme. Si, au début, le taux de participation des électeurs a pu être élevé, il a ensuite diminué et il est resté faible pendant des générations.

Qu'en est-il du financement de ces opérations?

La présidente: Madame Idlout, posez-vous la question à tous?

Mme Lori Idlout: Je la pose aux représentants du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

La présidente: M. Dunbar d'abord, puis M. Fredlund.

M. Stephen Dunbar: Je vous remercie, madame Idlout.

Notre assemblée législative applique un processus budgétaire. Il nous a accordé, en vue de la passation de marchés, des montants dont nous nous servirons pour des services d'interprétation pour la traduction de documents en diverses langues. Personne, dans mon bureau, ne parle les 11 langues officielles. Pour le moment, nous en couvrons 2, je crois. Nous avons les ressources nécessaires pour traduire la documentation dans les 11, à la réserve qu'il n'est pas toujours possible de livrer rapidement la traduction vu que nous ne possédons plus, comme c'était le cas dans les années 1990, un bureau qui est un guichet unique de services linguistiques.

M. Dustin Fredlund: Merci pour la question, madame Idlout.

Absolument, l'assemblée législative qui décide de mon budget a toujours été généreuse pour nous permettre de produire dans les

quatre langues toute notre information. Le sous-financement n'a jamais été un problème.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Je pose la question à tous, qui semblent comprendre, particulièrement s'ils sont d'ascendance autochtone.

La population d'Autochtones croît. Je suis sûre que l'avenir nous réserve des problèmes fondamentaux.

Êtes-vous préparés à la croissance démographique, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, où coexistent 11 langues? Êtes-vous prêts à vous y adapter? Que faites-vous pour répondre aux besoins engendrés par la croissance démographique?

• (1140)

M. Stephen Dunbar: En ce qui concerne les langues prédominantes dans certaines circonscriptions électorales, nous collaborons avec les autorités autochtones régionales pour nous assurer que nos traductions sont... Comme vous l'avez dit, on ne peut séparer culture et langue. Nous voulons qu'une grande partie de la documentation que nous produisons soit fidèle à la culture et à la langue parlée dans une communauté. Prenons, par exemple, certaines des traductions du mot *vote*. C'est une traduction littérale de la lettre *x*, dans certains dialectes de l'esclave du Nord. Nous voulons collaborer avec les autorités autochtones pour nous assurer de n'avoir pas seulement saisi la lettre, mais également l'esprit du texte.

M. Dustin Fredlund: C'est toujours important. Notre population augmente. Même si, aux dernières élections générales, le taux de participation a légèrement diminué, nous pouvons incriminer la COVID-19.

Pour se préparer, mon bureau s'assure toujours de la force de nos ressources en inuktitut et en inuinnaqtun. Quatre ou cinq membres de mon personnel sont des locuteurs natifs de l'inuktitut, et nous faisons appel à des spécialistes du français qui nous aident en période électorale. Notre bureau compte des locuteurs natifs du français et de l'inuktitut. Bien sûr, l'inuinnaqtun est un peu plus difficile. Nous vivons à Rankin. Ce n'est pas dans le centre de son aire, mais nous avons de bonnes relations avec des personnes de l'Arctique de l'Ouest pour nous dépanner.

La présidente: Excellent! Merci.

Entamons maintenant le deuxième tour avec le même groupe de témoins, puis nous accueillerons le deuxième groupe, Mme Idlout exclusivement pour le premier tour.

Monsieur Scheer, vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Merci beaucoup.

J'ai seulement une petite question pour Mme Mack. Dans votre énumération de certaines des langues dans lesquelles vous offrez un service ou produisez de la documentation, j'aurais entendu le tagalog. Est-ce exact?

Mme Samantha Mack: C'est exact.

L'hon. Andrew Scheer: Visiblement, une grande partie de la discussion découle de certaines des notions que nous avons entendues relativement à la réconciliation et à la reconnaissance du rôle unique en son genre du gouvernement pour les langues autochtones. Bien sûr, le tagalog, pour autant que je sache, ne se rangerait pas dans cette catégorie, mais serait peut-être davantage l'objet d'une offre de services à une population qui en a besoin, en raison de sa langue. Est-ce dans cet esprit que cette langue fait partie des services que vous offrez?

Mme Samantha Mack: Le tagalog fait l'objet d'une exigence fédérale. Son inclusion et la simple exigence juridique dont cette langue fait l'objet signifient que c'est une nécessité dans divers districts de l'État. Par conséquent, pour assurer un taux maximal de participation, nous essayons de produire de la documentation dans autant de langues pour lesquelles nous pouvons trouver des traducteurs.

L'hon. Andrew Scheer: Vous dites que c'est une exigence fédérale. Est-ce uniquement pour le tagalog ou bien une langue fait-elle l'objet d'une exigence dès qu'elle atteint un certain pourcentage de la population globale, ce qui oblige à l'inclure? Quel règlement énoncerait cette exigence?

Mme Samantha Mack: L'exigence fédérale découle de l'article 203 de la Voting Rights Act, la loi sur le droit de vote, selon lequel, si 5 % du nombre d'électeurs parlent telle langue sans pouvoir s'exprimer très bien en anglais, cette langue remplit les conditions pour faire l'objet d'exigences dans le cadre du processus électoral.

• (1145)

L'hon. Andrew Scheer: Intéressant. Je vous sais gré de l'explication qui éclaire des motifs ou une logique complètement différents pour l'inclusion de diverses langues. Si l'objectif des administrations, des ministères et des services fédéraux est d'être utiles ou, du moins de faciliter la vie des électeurs, ils doivent donc faciliter cette compréhension. Ça découle d'une doctrine un peu différente des idées qui président à la réconciliation, mais toutes conduisent au même résultat final, à la différence que, dans notre système, l'application est beaucoup plus large. Elle ouvrirait la possibilité à presque toutes les langues, littéralement.

Mme Samantha Mack: Certainement.

En ce qui concerne l'esprit de réconciliation, comme vous le dites, l'exigence fédérale pour les langues autochtones énumère des groupes de langues. Une exigence fédérale vise le yupik, plutôt que les diverses langues de cette famille. Notre rôle de [inaudible] dans la réconciliation est d'ensuite déterminer quelles langues précises feront l'objet d'une production.

L'hon. Andrew Scheer: Les langues autochtones ont ensuite leur propre ensemble de critères, je suppose, lesquels sont plus particuliers que ceux de seulement toute autre langue qui pourrait satisfaire à la règle des 5 %?

Mme Samantha Mack: Incontestablement.

L'hon. Andrew Scheer: Je n'ai qu'une autre question, à laquelle n'importe quel témoin qui le souhaite peut répondre. Nous envisageons l'ajout de langues autochtones sur le bulletin de vote lui-même. Certains d'entre vous ont évoqué le nombre de langues utilisées dans votre territoire. Je me demande si quelqu'un voudrait parler de la dynamique de la prestation de services ou de soutien dans les bureaux de scrutin, en dehors de ce qui se fait pour les bulletins de vote.

En d'autres mots, comme j'ai déjà été agent électoral au cours de divers genres d'élections, j'ai déjà rencontré des gens qui étaient peut-être au mauvais bureau de scrutin, qui n'avaient peut-être pas la bonne pièce d'identité ou qui avaient des questions sur certaines facettes du processus de scrutin. Vos territoires sont-ils tenus de fournir de tels services? Dans notre régime fédéral, des directeurs de scrutin supervisent les bureaux de scrutin et répondent aux questions.

Y a-t-il un besoin, une exigence ou une règle concernant la capacité d'affecter quelqu'un pouvant parler aux gens qui ne s'expriment peut-être qu'en langue autochtone? En plus d'ajouter des langues autochtones sur le bulletin de vote, le personnel en poste au bureau de scrutin doit-il être en mesure de donner des éclaircissements, des instructions ou du soutien en langues autochtones également?

M. Stephen Dunbar: Notre loi n'exige rien de tel, mais il est attendu que nos directeurs de scrutin et nos scrutateurs s'efforceront d'offrir des services d'interprétation si une langue est parlée dans la communauté. En outre, les électeurs sont autorisés à être accompagnés d'un membre de la famille ou d'un ami qui peut servir d'interprète.

M. Dustin Fredlund: Oui, nous sommes tenus par la loi d'affecter des scrutateurs qui parlent la langue de la communauté. C'est la loi qui l'exige. Elle ne précise pas s'il s'agit du français, de l'inuktitut ou de l'inuktit; elle stipule simplement que les scrutateurs doivent parler la langue utilisée dans la communauté.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie de cet excellent échange.

Madame Romanado, vous disposez de cinq minutes.

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Madame la présidente, je voudrais remercier les témoins présents aujourd'hui. Je suis particulièrement heureuse d'entendre nos collègues d'Élection Nunavut et d'Élections Territoires du Nord-Ouest, et, bien entendu, Mme Mack, d'Alaska Division of Elections.

Ma première question s'adresse à M. Fredlund.

Lors de notre dernière séance, nous avons entendu Mme Aariak, commissaire aux langues du Nunavut. Je voudrais savoir si vous avez tenu des réunions avec le directeur général des élections d'Élections Canada, M. Perrault.

• (1150)

M. Dustin Fredlund: Les directeurs généraux des élections des diverses régions du pays se réunissent au moins une fois l'an. J'ai donc rencontré M. Perrault à maintes reprises.

Mme Sherry Romanado: Si je vous pose la question, c'est que nous avons eu vent de certaines difficultés qu'éprouve Élections Canada, notamment au sujet d'une affiche indiquant le lieu de vote ou de documents sur le port du masque aux bureaux de scrutin dans la langue appropriée. Vous nous avez indiqué que lors des élections municipales, vous avez disposé des affiches en quatre langues, alors que celles d'Élections n'en comptaient que deux. Or, la traduction existe déjà.

Je me demandais s'il était possible de transmettre cette information pour éviter de déployer des efforts en double et qu'Élection Canada en dispose pour ne pas avoir à réinventer la roue et à les réimprimer.

M. Dustin Fredlund: Je vous remercie de cette question sur l'efficacité et d'avoir demandé si l'échange d'information entre les organismes fédéraux et provinciaux fonctionne toujours à cent pour cent.

C'est certainement quelque chose à quoi nous travaillons. Nous sommes toujours en discussion. Personne ne refusera de transmettre nos documents en inuktitut et notre documentation traduite.

Gardez à l'esprit que nos règles sont différentes de celles d'Élections Canada. Ce n'est pas une simple affaire de bleu. C'est légèrement plus complexe que cela.

Malheureusement — ou heureusement —, les deux dernières élections fédérales ont coïncidé avec deux de nos élections générales. Nos deux bureaux sont extrêmement occupés, et nous n'avons pas vraiment beaucoup de temps pour travailler en interaction et nous demander comment vont les choses. Voilà, en somme, le portrait de la situation.

Mme Sherry Romanado: Je vous remercie.

Vous avez également souligné le fait que votre période électorale est de 35 jours, ce qui s'apparente à la durée minimale de 36 jours pour les élections fédérales. C'est comparable. Cependant, vos mises en candidature doivent s'effectuer entre les jours un et cinq, alors qu'à l'échelle fédérale, les candidats peuvent se présenter jusqu'à 21 jours avant les élections. Il semble exister une disparité entre le Nunavut et le gouvernement fédéral concernant la date limite de présentation des formulaires de candidature. Nous devrions peut-être nous pencher sur la question avec le directeur général des élections afin de voir s'il pourrait accorder plus de temps pour faire traduire le nom des candidats et prendre d'autres mesures. C'est peut-être un point que nous devons examiner.

Ma prochaine question s'adresse à M. Dunbar.

Madame la présidente, vous avez également indiqué que les affiches sur le lieu de vote étaient présentées dans les langues appropriées dans les diverses circonscriptions, et que celles sur les pièces d'identité étaient déjà traduites. Je vous pose donc la même question que celle que j'ai posée à M. Fredlund.

Est-il possible que le gouvernement fédéral — et le directeur général des élections d'Élections Canada — collaborent avec vous pour qu'il y ait des synergies au chapitre de la traduction?

M. Stephen Dunbar: Les documents ne sont pas encore traduits. Nous sommes en train de lancer le processus actuellement, mais nous nous réjouissons certainement d'avoir l'occasion de collaborer avec nos collègues d'Élections Canada.

Mme Sherry Romanado: Parfait. Je vous remercie.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste 45 secondes.

Mme Sherry Romanado: Je ne pourrai pas examiner ma question en profondeur. Je sais que Mme Sahota a des questions, mais je ne suis pas certaine si elle utilisera simplement ce temps au cours de sa prochaine intervention.

Je vous remercie.

La présidente: J'ajouterais les 30 secondes à votre prochaine intervention.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

J'ai une petite question à poser aux témoins sous forme de jeu-questionnaire et j'aimerais qu'ils y répondent par oui ou par non.

Madame Mack, messieurs Dunbar et Fredlund, vous connaissez bien le fonctionnement des élections fédérales.

Êtes-vous au courant qu'Élections Canada peut fournir de la documentation en 16 langues lors d'une élection?

[Traduction]

M. Stephen Dunbar: Non, pas dans les 16.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

M. Dustin Fredlund: Non.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame Mack, le saviez-vous?

[Traduction]

Mme Samantha Mack: Non.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je passe maintenant à ma prochaine question.

J'ai appris qu'il pouvait y avoir, dans les communautés autochtones, des variations relativement au sens d'un mot en fonction de la culture, voire dans une même la langue. En français, il y a aussi plusieurs mots qui se ressemblent et qui ne veulent pas dire la même chose.

J'ai été étonnée d'apprendre que la traduction du mot « vote », par exemple, pouvait être à géométrie variable selon les communautés.

Sommes-nous capables de traduire les mots avec justesse tout en respectant la culture?

• (1155)

[Traduction]

M. Stephen Dunbar: C'est certainement une question que nous examinons et dont nous discutons avec les gouvernements autochtones. Certains d'entre eux s'emploient à normaliser les langues, alors que d'autres s'en abstiennent, tentant de respecter les dialectes des diverses communautés. Des discussions sont en cours à cet égard.

Je soupçonne que dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest, la traduction sera plus uniforme, alors que dans d'autres, c'est plutôt la langue propre à la communauté qui sera utilisée.

Je vous remercie.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, monsieur Dunbar.

Monsieur Fredlund, quel est votre avis?

[Traduction]

M. Dustin Fredlund: Il se parle beaucoup de dialectes différents dans les communautés parlant l'inuktitut. Nos traducteurs viennent directement de Rankin Inlet. Notre inuktitut vient d'une petite ville située juste au nord de Rankin Inlet et ne correspond pas à la norme de Grise Fiord. C'est un dialecte distinct, mais, étonnamment, les personnes parlant inuktitut se comprennent suffisamment les unes les autres pour que l'essence du message, les idées et les noms des choses soient corrects. Nous n'avons pas à traduire les documents en 25 dialectes.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie.

Madame Idlout, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Je vous remercie.

Ces questions de langue sont très importantes pour nous, comme nous le savons. Pourquoi pensez-vous que des régions comme le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest peuvent offrir des services linguistiques en quatre langues dans le cadre des élections municipales et territoriales, alors qu'Élections Canada peine à fournir ces mêmes services lors des élections fédérales?

La présidente: Je signalerais aux interprètes que nous n'avons pas compris la substance de ce qui s'est dit. Je voudrais laisser quelques instants aux interprètes pour qu'ils nous transmettent ce que Mme Idlout vient de dire.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Nous n'entendons pas les propos en français.

[Traduction]

La présidente: Monsieur le greffier, recevons-nous l'interprétation? Parfait.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: C'est excellent.

Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Serait-il possible de lire la question en français, avec la traduction, s'il vous plaît?

Une voix: D'accord. Je vais essayer de nouveau.

Pourquoi pensez-vous que des régions comme le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest peuvent offrir des services linguistiques en quatre langues dans le cadre des élections municipales et territoriales, alors qu'Élections Canada peine à fournir ces mêmes services lors des élections fédérales?

M. Dustin Fredlund: Je peux dire ce qu'il en est au Nunavut. Nous vivons en inuktitut; ainsi, pour nous, ce n'est pas une question de difficultés ou de défis. C'est ce que nous faisons. Je ne peux

donc pas dire pourquoi Élections Canada éprouve des problèmes à ce chapitre.

Je vous remercie.

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Nous comprenons vos difficultés. Que vous ont dit les communautés autochtones au sujet de la loi sur les langues dans le cadre d'élections? Avez-vous reçu des suggestions sur la manière d'améliorer l'accès au vote à cet égard?

• (1200)

La présidente: Je laisserai M. Dunbar et M. Fredlund répondre.

Vous avez la parole, monsieur Dunbar.

M. Stephen Dunbar: Je vous remercie, madame la présidente.

Les communautés nous indiquent certainement qu'il est toujours bon d'en faire plus au chapitre des langues autochtones, et c'est assurément quelque chose que nous chercherons à améliorer au cours des prochaines années afin d'accroître le nombre de services que nous pouvons offrir en langues autochtones.

M. Dustin Fredlund: Je vous remercie, madame la présidente.

C'est une excellente question, madame Idlout.

Je pense que le fait que la majorité des employés de notre bureau parlent inuktitut constitue une de nos forces, mais les différences dialectales sont un problème qui nous donne toujours du fil à retordre.

Dans l'avenir, alors que le Nunavut uniformisera l'inuktitut au cours des 100 prochaines années, il y aura une forme d'inuktitut [difficultés techniques] dans l'ensemble du territoire. Voilà ce que nous nous efforçons d'accomplir. Il faut que les gens de Grise Fiord comprennent les interprètes de Chesterfield Inlet.

La présidente: Voudriez-vous que Mme Mack réponde?

Mme Lori Idlout: Oui, si elle le souhaite.

La présidente: Madame Mack, voudriez-vous répondre à cette question également?

Mme Samantha Mack: Oui. Je vous remercie, madame la présidente.

En ce qui concerne la manière dont on peut améliorer l'accès au vote sur le plan des langues, les différences dialectales représentent notre plus gros défi, comme M. Fredlund l'a souligné. C'est exactement pourquoi nous adhérons au modèle de groupes de traduction afin d'éliminer l'écart entre la normalisation et la spécificité. Les groupes de traduction jouent réellement un rôle clé, faisant en sorte que ces genres de contenu [difficultés techniques] dans un large éventail de régions géographiques.

La présidente: Je vous remercie de cette réponse.

Monsieur Vis, vous disposez de cinq minutes

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): J'attendrai le prochain tour.

La présidente: Puis-je accorder la parole à Mme Sahota? Elle voulait participer à ce tour de questions.

M. Brad Vis: Oui. Cela me va.

La présidente: Madame Sahota, vous disposez de cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Ma première question s'adresse aux trois témoins. Quel est le taux de participation des électeurs lors des élections de votre territoire ou de votre État?

Nous commencerons avec les Territoires du Nord-Ouest et M. Dunbar.

M. Stephen Dunbar: Je ne me souviens pas du chiffre. Je sais qu'il est certainement plus élevé dans nos centres régionaux et inférieur à Yellowknife. Je pense que dans l'ensemble, le taux de participation était de 50 ou 51 % lors des dernières élections générales.

M. Dustin Fredlund: Avant la COVID, il était dans les 60 % avancés. Lors de nos dernières élections générales, au pire de la pandémie, il se situait dans la tranche inférieure des 50 %.

Mme Samantha Mack: Selon qu'il s'agisse ou non d'une année d'élections générales, nos taux moyens de participation oscillent entre les 40 % avancés et la tranche inférieure des 60 %.

Mme Ruby Sahota: La question suivante d'adresse à M. Dunbar.

Vous avez indiqué que vous avez des documents traduits en 11 ou 12 langues afin de les diffuser au cours des élections, mais le bulletin de vote comme tel n'est qu'en deux langues. Est-ce exact?

M. Stephen Dunbar: Nous sommes en train de faire traduire les documents dans les 11 langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. Les bulletins de vote préparés ici pour des élections générales ne comportent que le nom du candidat comme ce dernier l'écrirait. Il ne comprend aucun autre mot. Il n'y a que le nom du candidat et sa photo.

Mme Ruby Sahota: Les noms des candidats peuvent être écrits dans n'importe quelle langue, peu importe leur choix?

• (1205)

M. Stephen Dunbar: Nous imprimons leur nom comme ils l'ont écrit sur le formulaire de candidature.

Mme Ruby Sahota: Quand, de deux langues, vous avez décidé d'augmenter le nombre de langues dans lesquelles vous offrirez les documents, sur quels seuils appuyez-vous vos décisions?

Quand vous avez décidé d'utiliser deux langues, avez-vous pris cette décision en fonction du pourcentage de locuteurs? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

M. Stephen Dunbar: Nous ne nous en sommes jamais tenus à deux langues. La Loi sur les langues officielles enchâsse le statut de langue officielle des 11 langues. Pour les plébiscites de 1982 et de 1992, les documents et les questions ont été publiés dans les 10 langues officielles, le cri ayant été omis en raison d'une interprétation...

Mme Ruby Sahota: C'est intéressant, madame la présidente.

L'échantillon que vous nous avez fourni n'est qu'en français, en anglais et dans une langue autochtone. Vous avez toutefois offert les documents en 11 langues. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Stephen Dunbar: Oui. Le bulletin de vote donné à titre d'exemple vient de la circonscription électorale de l'Arctique de l'Est. Sachez toutefois que certains bulletins de vote de cette circonscription pouvaient comporter jusqu'à quatre langues. Dans la circonscription du delta du Mackenzie, le bulletin de vote était écrit en gwich'in et en inuvialuktun, alors que dans celle de Tu Nedhé-

Wiilideh, il l'était en chipewyan, en anglais et en français, et dans celle de Hay River, en chipewyan, en cri, en anglais et en français.

Mme Ruby Sahota: Madame la présidente, M. Fredlund a indiqué précédemment qu'ils disposent de capacité interne, et que là où ce n'est pas le cas, ils jouissent de bonnes relations et de liens solides avec d'autres communautés qui peuvent les aider.

Que conseillerait-il au Comité et à Élections Canada de faire pour renforcer la capacité interne ou obtenir des services, peut-être en faisant appel aux mêmes fournisseurs de services qu'ils utilisent ou en formant une sorte de groupe consultatif? Pourrions-nous obtenir des conseils que nous transmettrions à Élections Canada?

M. Dustin Fredlund: Mon bureau est toujours ouvert aux organismes qui veulent en savoir plus sur la terminologie inuktitute ou inuvialuktune, ou quoi que ce soit d'autre. Nous offrirons nos ressources pour aider n'importe quel organisme, y compris Élections Canada.

Mme Ruby Sahota: Je remercie tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui.

La présidente: Nos échanges ont été très fructueux et absolument passionnants.

Au nom des membres de PROC, je voudrais remercier nos témoins d'avoir comparu aujourd'hui et de nous avoir fait part de leurs opinions. Nous avons eu une conversation des plus stimulantes.

Si quelque chose vous vient à l'esprit plus tard, n'hésitez pas à écrire à notre comité. Je peux vous assurer que ses membres recevront avec joie tous les conseils et toute l'information que vous pourriez nous fournir, forts de votre vaste expérience.

Je vous souhaite un agréable restant de journée. Quant à nous, nous sommes impatients de poursuivre cette importante étude. Je vous remercie.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

La présidente: Nous poursuivons notre étude sur les langues officielles sur les bulletins de vote. Au cours du deuxième volet de notre séance, nous entendrons la députée du Nunavut, Mme Lori Idlout. Bienvenue devant le Comité.

Ce volet s'ouvrira sur votre déclaration d'ouverture, que nous sommes impatients d'entendre.

Nous procéderons ensuite aux tours de questions de chacun des partis, en veillant à ce que le Parti conservateur dispose de plus de temps.

Monsieur Vis, je commencerai par vous, et si vous souhaitez partager votre temps avec quelqu'un d'autre, libre à vous de le faire. Nous accorderons ensuite la parole aux libéraux, puis au Bloc, pour terminer avec le NPD.

Madame Idlout, bienvenue devant PROC.

Mme Lori Idlout: [La témoin s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci de m'avoir invitée à témoigner. J'ai aimé écouter d'autres témoins parler de cette question importante.

En tant qu'Inuite, j'ai toujours su que la langue et la culture sont intimement liées, et la tentative du système d'isoler la langue dans le contexte d'un scrutin m'intrigue.

Je crois que la tentative de séparer la langue et la culture montre encore une fois les conséquences du colonialisme. Le taux de participation électorale était peut-être initialement élevé, mais il a diminué et est demeuré faible pendant des générations.

La présidente de Nunavut Tunngavik Inc., Aluki Kotierk, a souligné qu'aux dernières élections fédérales, le taux de participation au Nunavut n'a été que d'environ 34 %. Le taux de participation aux élections de Nunavut Tunngavik Inc. était d'environ 17,5 %.

Je dois dire que le Nunavut a montré qu'on peut employer avec succès l'inuktitut pendant des élections, en plus de l'anglais et du français.

Il y a un précédent sur le plan procédural, mais comme je l'ai souligné, il ne suffit pas en soi d'assurer la participation autochtone en employant des langues autochtones. Les électeurs se font accueillir au bureau de scrutin par un employé d'Élections Canada qui parle anglais ou français. Un aîné ne comprend peut-être pas ce qu'il dit, et il doit donc habituellement compter sur la gentillesse de quelqu'un d'autre.

Je vais parler de ce que j'ai vécu et observé au Nunavut. De nombreux électeurs nunavummiuts jouissent de la liberté de pouvoir voter dans leur langue maternelle pendant des élections territoriales, ou dans le cadre du scrutin d'une organisation inuite désignée. C'est leur droit.

À l'exception d'un projet pilote pendant les élections fédérales de 2021, ce n'est pas la norme. Les bulletins de vote présentaient des noms inuktituts translittérés approximativement ainsi que des noms épelés phonétiquement en écriture syllabique. Ce n'est pas une norme.

Selon le recensement de 2021, le Nunavut compte 36 858 habitants, dont 85 % sont inuits. Il y a 25 collectivités au Nunavut. Chacune d'elles et chaque région a ses propres difficultés et vit ses propres expériences au moment de voter. Il est impératif de comprendre qu'il s'agit de problèmes complexes sans solutions simples.

● (1215)

Un exemple concret est la conséquence du transport des patients. Des centaines de Nunavummiuts sont obligés de se rendre à Iqaluit ou dans le Sud pour recevoir des services et des traitements médicaux. À Iqaluit, ces patients voulaient exercer leur droit de vote en 2021. Même s'ils habitaient au Nunavut, ils ont été refoulés parce qu'ils n'étaient pas résidents d'Iqaluit. On leur a donc refusé leur droit fondamental de voter. Grâce à l'aide de mon équipe de campagne, certains ont pu voter, mais ils sont nombreux à ne pas avoir pu le faire. C'est un exemple de la façon dont les Nunavummiuts doivent constamment se battre pour exercer leurs droits fondamentaux. Ils ne devraient pas perdre leur droit de vote lorsqu'ils se déplacent pour recevoir des soins médicaux.

Je vais résumer mes observations au sujet de la dotation. Il y a beaucoup de locuteurs inuktituts unilingues, surtout des aînés inuits. En tant que locuteurs unilingues le jour du scrutin, un aîné doit présenter une pièce d'identité appropriée. Ils sont reçus au bureau de vote par un employé d'Élections Canada qui parle anglais ou français. Les aînés ne comprennent peut-être pas ce que l'employé dit. À moins qu'une âme charitable les aide, ils se rendent au

bureau de scrutin sans savoir quoi faire. Sauf dans le cadre du projet pilote d'Élections Canada décrit plus tôt, le bulletin de vote est toujours en anglais ou en français. La plupart des aînés ne parlent ni anglais ni français.

Pendant ma campagne électorale, lorsqu'il est devenu évident qu'il n'y aurait pas d'inuktitut sur les bulletins de vote, j'ai dû expliquer aux gens que mon nom était celui dans le centre, entre deux autres candidats. C'est inacceptable dans un Canada moderne. Ce n'est pas une réconciliation.

Le processus de plaintes procure un autre exemple. Au moment de présenter une plainte au directeur général des élections, lorsqu'aucune interprétation ou traduction n'est offerte, il arrive souvent qu'un aîné dépende de quelqu'un d'autre. Il est parfois inutile de porter plainte parce que la personne qui reçoit la plainte ne parle carrément pas la même langue.

Avant le colonialisme, les Premières Nations, les Métis et les Inuits avaient leurs propres moyens d'identifier les aînés. Dans les petits camps, les Inuits établissaient le leadership en fonction des compétences exemplaires des chasseurs, des scieurs ou des couturiers. Les Inuits ont encore des leaders locaux qui représentent de manière unique leur culture et leur mode de vie.

Depuis mon élection, j'ai entendu parler des chefs héréditaires des Wet'suwet'en. Les chefs du territoire en Colombie-Britannique ne sont pas élus comme ceux dans le système colonial qui a été créé, celui des bandes indiennes. La plupart du temps, les chefs héréditaires exercent leur pouvoir sur l'utilisation des terres. Je suis certaine que nous avons tous entendu parler de la violation de leurs droits et du pipeline qui traverse leur territoire sans consentement.

Nous devons apprendre à respecter du mieux que nous le pouvons la gouvernance autochtone pour que le Canada respecte ses engagements en matière de réconciliation.

En tant que témoin devant votre comité, je veux présenter les recommandations suivantes pour que des mesures concrètes soient prises immédiatement.

● (1220)

Premièrement, il faut apprendre d'Élections Nunavut, qui a une vaste expérience de la tenue d'élections dans quatre langues officielles.

Deuxièmement, Élections Canada doit engager des interprètes-traducteurs autochtones à temps plein pour les communautés autochtones qui en ont besoin. Cette mesure aidera le ministère à acquérir l'expertise et les connaissances nécessaires en matière de langues autochtones pour des élections à venir.

Troisièmement, il faut simplifier le processus de plaintes pour permettre aux Autochtones unilingues d'exprimer leurs préoccupations. Il faut rendre le processus très clair et l'améliorer.

Quatrièmement, il faut réaliser une autre étude sur la gouvernance autochtone dans la démocratie du Canada en tant qu'autre forme de réconciliation.

Enfin, la cinquième recommandation consiste à s'assurer que le gouvernement du Canada respecte les cultures autochtones pour gagner la confiance nécessaire à une véritable réconciliation.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

La présidente: Merci.

Je remercie tous les membres du Comité d'avoir fait preuve d'indulgence en accordant plus de temps aux déclarations liminaires. Je suis certaine que certains mots en anglais sont aussi probablement plus longs que les mots en inuktitut, et je vous en suis donc très reconnaissante.

Nous aurons ce qui semblera essentiellement comme un temps de parole illimité, en commençant par M. Vis. Je crois que ce sera ensuite au tour de M. Fergus, de Mme Gaudreau et de Mme Blaney.

Allez-y, monsieur Vis.

M. Brad Vis: Merci, madame la présidente.

Madame Idlout, merci de comparaître devant le Comité. Je suis allé une seule fois dans votre territoire. C'était il y a environ 12 ou 13 ans. Je me suis rendu à l'Assemblée législative nunavummiute. Elle siégeait et a fait une pause. Je me rappelle qu'il y avait dans l'enceinte des interprètes pour toutes les langues. Ils se sont ensuite tous rendus dans la salle à manger. Je me tenais là, et on m'a invité. J'ai mangé un repas inuit traditionnel avec les traducteurs. C'était du caribou, du béluga et une autre sorte de baleine. On s'est même servi d'un couteau traditionnel. C'est la seule fois dans ma vie où j'ai vraiment appris un peu sur ce que vous avez dit à propos d'établir un lien entre la langue et la culture. C'est une expérience que je n'oublierai jamais.

Vous venez tout juste de faire cinq recommandations dans vos observations liminaires. C'est notre troisième journée d'étude de l'ajout de langues autochtones sur les bulletins de vote. J'ai personnellement tiré une conclusion — même pas avec mes collègues, mais moi personnellement. J'ai effectivement presque l'impression que la situation dans votre territoire est très différente de celle dans le reste du Canada. C'est en grande partie attribuable à l'accord sur les revendications territoriales de 1993 qui a reçu l'appui de 85 % des Nunavummiuts. Lorsqu'il a été signé, y avait-il des dispositions pour la culture et la langue que le gouvernement fédéral devait respecter dans le cadre du processus de réconciliation?

• (1225)

Mme Lori Idlout: *[La témoin s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]*

C'est une très bonne question.

Je suis très fière que vous soyez venu à l'Assemblée législative du Nunavut. Il est bon de savoir que vous avez eu la chance de manger avec les interprètes. On a la plus haute estime pour eux, car ils sont très compétents.

À propos des limites, en vertu de l'article 32 sur l'élaboration de politiques sociales et culturelles, on peut ajouter ce qu'on veut pour ce qui est de la culture et des langues. Il n'y a pas vraiment de dispositions claires dans les articles de l'accord, et ce n'est pas vraiment précis à l'heure actuelle, mais c'est dans l'accord.

M. Brad Vis: Je veux juste m'assurer d'avoir bien compris. L'article 32 n'est pas très clair à propos de la langue utilisée.

Mme Lori Idlout: Je vais le dire en anglais. L'article 32 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut parle de la langue et de la culture. Il parle aussi de l'élaboration de politiques sociales. Je pense qu'on est intentionnellement vague à propos de ce qu'on entend par élaboration de politiques sociales. On ne dit intentionnellement pas de manière précise ce que signifie l'élaboration de politiques sociales et culturelles pour les Inuit, car je pense qu'au moment de rédiger l'Accord, on voulait une plus grande latitude

pour l'interpréter correctement, pour ne pas limiter ce qui allait devenir plus tard des interprétations de l'article. Il n'y a pas de libellé précis sur le scrutin ou les élections, mais c'est l'article auquel je me réfère quand il est question de langue et de culture.

M. Brad Vis: Serait-il possible pour Nunavut Tunngavik Inc. d'intervenir, car je suppose que des négociations se poursuivent régulièrement avec le gouvernement fédéral, et de peut-être demander au gouvernement fédéral que, dans les circonstances uniques du territoire du Nunavut, les élections fédérales se déroulent dans les langues reconnues du territoire dans le cadre de l'entente unique conclue avec le gouvernement du Canada au moyen de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut?

Mme Lori Idlout: Pour que les choses soient claires, lorsque l'accord sur les revendications territoriales a été négocié et signé, les parties étaient le gouvernement du Canada, le Nunavut et Tunngavik, l'organisation qui s'appelle maintenant Nunavut Tunngavik Incorporated. Ce ne serait pas nécessairement une demande de Nunavut Tunngavik pour faire en sorte que les bulletins soient en inuktitut, car c'est ce que d'autres lois permettent de faire, y compris la Loi sur le Nunavut. En tant que loi habilitante, la Loi sur le Nunavut permet au gouvernement du Nunavut de décider du déroulement des élections sur le territoire. C'est donc plus du ressort du gouvernement du Nunavut.

M. Brad Vis: Je vois. Est-ce votre objectif, en présentant cette étude, de faire en sorte que les langues autochtones soient sur les bulletins de vote dans votre territoire et peut-être partout au Canada? Si vous partez à la fin de ce mandat et que votre langue figure sur les bulletins de vote des élections fédérales, considérez-vous cela comme une réussite?

Mme Lori Idlout: C'est une excellente question. J'aimerais que toutes les langues autochtones qui existent au Canada soient ajoutées à tous les bulletins de vote. Si on sait qu'il y a plus d'Ojibwés dans le Nord de l'Ontario, par exemple, l'ojibwé devrait alors être utilisé sur les bulletins. Je pense que nous avons un précédent que nous pouvons suivre aux Territoires du Nord-Ouest. Ce territoire compte 11 langues officielles, et d'après ce que j'ai retenu des témoignages de ce matin, on peut déterminer dans quelles collectivités et quelles régions du territoire ces 11 langues différentes sont plus présentes pour s'assurer de tenir compte des besoins des collectivités.

C'est sans aucun doute quelque chose que j'aimerais voir partout au Canada. Nous le voyons au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest. Si nous pouvons le faire dans des populations qui comptent un plus grand nombre d'Autochtones, nous devrions alors le faire pour satisfaire les besoins des Autochtones partout au Canada.

• (1230)

M. Brad Vis: Je comprends le point de vue, mais je pense que cela pourrait être presque plus facile au Nunavut que dans d'autres régions du Canada, surtout à cause de la question du seuil soulevée par Mme Sahota, à savoir le seuil acceptable pour inclure une langue autochtone. Il faut tenir compte des deux langues officielles et surtout de ce que les autres Canadiens penseraient de la présence sur un bulletin de vote d'élections fédérales de langues non visées par la Loi sur les langues officielles. Ce serait problématique pour certaines personnes, fort probablement pour les Québécois.

Que pensez-vous de l'idée d'un seuil?

Mme Lori Idlout: C'est une excellente question. Je pense que ce que je dirais à ce sujet, c'est que l'ampleur du déclin d'une langue dans les collectivités autochtones devrait servir de seuil. Si le déclin d'une langue est prononcé, Élections Canada devrait alors travailler plus fort pour promouvoir et protéger cette langue.

Élections Canada peut jouer un rôle pour assurer la protection d'une langue, même en se servant des bulletins de vote et des documents nécessaires pour présenter une candidature. Le seuil devrait servir pour offrir des documents électoraux dans toutes ces langues. Plus le déclin d'une langue est important, plus Élections Canada devrait travailler fort pour qu'elle figure sur les bulletins.

M. Brad Vis: Si vous pouviez modifier la Loi électorale du Canada, quels articles devraient être modifiés selon vous? Avez-vous pensé à présenter vous-même une mesure législative au cours de la présente législature?

Dans le cadre de l'entente que le Nouveau Parti démocratique a conclue avec le Parti libéral au pouvoir, dans votre coalition, avez-vous...

Des députés: Oh, oh!

M. Brad Vis: C'est une question légitime. Le dictionnaire canadien Webster's propose des définitions très larges du mot coalition.

Ma question est que, lorsque deux partis politiques, si vous voulez faire...

La présidente: Monsieur Vis, vos questions nous ont beaucoup appris selon moi, et je vous demanderais de poursuivre.

M. Brad Vis: Merci.

Le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral se sont-ils entendus pour inclure des modifications à Loi électorale du Canada? Je crois qu'il y avait des passages sur la réconciliation. L'entente conclue entre vos deux partis comprenait-elle une modification à la Loi électorale du Canada?

Mme Lori Idlout: Pour répondre à la première partie de votre question sur la législation, sur les projets de loi que j'aimerais voir, je peux mentionner ma prédécesseure, Mumilaaq Qaqqaq, qui a préparé un projet de loi que je passe actuellement en revue pour déterminer si je vais le déposer en tant que projet de loi d'initiative parlementaire. Je dois toutefois également consulter mon parti.

J'ai y songé. J'ai examiné le projet de loi préparé par Mme Qaqqaq, qui est mort au *Feuilleton*.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, je n'ai pas eu de discussions avec le gouvernement libéral au sujet de modifications que je pourrais proposer dans le cadre de cet accord de confiance avec les libéraux.

M. Brad Vis: Merci pour l'échange. Je vous en suis reconnaissant.

La présidente: C'était un échange très exhaustif, monsieur Vis. Je vous en remercie.

Monsieur Fergus, vous avez six minutes.

• (1235)

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie pour votre témoignage, madame Idlout, et aussi pour votre initiative.

Je vais revenir à la question que j'ai posée à la commissaire des Territoires du Nord-Ouest et aussi au témoignage devant nous du directeur général des élections.

Élections Canada semble avoir une formule unique. J'aime toujours dire que nous sommes la somme de nos expériences. Certains diraient que nous sommes victimes de nos expériences.

Il semble que puisque nous avons deux langues officielles coloniales au Canada, on s'efforce toujours, peu importe l'endroit au pays, d'avoir des documents entièrement accessibles dans les deux langues officielles. C'est une bonne chose.

Ce que j'ai entendu de la part de notre premier groupe de témoins aujourd'hui, et ce que je vous ai entendu dire, surtout dans votre échange avec M. Vis, c'est que vous voulez une reconnaissance et du respect grâce à l'ajout de langues autochtones dans les documents, y compris les bulletins de vote, lorsque c'est approprié. Vous remarquerez que je n'ai pas utilisé le mot « seuil ». Je ne cherche pas à... m'amuser avec un pourcentage qu'on peut soudainement atteindre, mais plutôt à parler de situations où c'est approprié.

Ai-je bien compris ce que vous voulez? Dans la négative, veuillez...

Mme Lori Idlout: Oui, je le pense.

Si je suis devenue députée, c'est en partie parce que je voulais avoir de l'influence et contribuer à la protection et à la promotion de la place des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada — surtout des Inuits, car j'en suis une. Nous avons tous vécu trop d'atrocités et, trop souvent, le mot « réconciliation » n'est qu'un mot à la mode. Je voulais faire partie de la solution et aider à faire en sorte que ce ne soit pas qu'un mot à la mode et que nous parlions d'une véritable réconciliation.

Pour parvenir à la réconciliation, il faut trouver des moyens de protéger et de promouvoir les langues autochtones au Canada. Le processus électoral est l'un de ces moyens. C'est loin d'être le seul moyen, mais il doit être utilisé comme façon de manifester du respect pour les droits autochtones, lesquels existent bel et bien. Nous ne parlons pas seulement d'exercices de démocratie. Nous parlons aussi de l'existence des droits des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits. C'est ce que je cherche à faire en tant que parlementaire: veiller à ce que nous contribuions au respect de ces droits.

L'hon. Greg Fergus: Vous avez dit aujourd'hui quelque chose qui m'a scandalisé: de nombreux membres des communautés se sont retrouvés, pour toutes sortes de raisons, dans une autre partie du territoire et ont essayé d'exercer leur droit de vote, mais ils n'ont pas pu comprendre le processus ou s'adresser à des personnes qui auraient pu les guider dans ce processus de manière à ce qu'ils puissent voter correctement.

Je sais que mes électeurs, s'ils déménageaient ou s'ils étaient en service à l'étranger, pourraient se rendre dans n'importe quelle mission ou dans n'importe quel isoloir et y exercer leur droit de vote. Ils pourraient indiquer leur choix sur le bulletin de vote, mais c'est parce que la plupart des gens de ma circonscription parlent anglais ou français. Les gens ont la pleine liberté de faire ce que vous vous attendez à ce qu'ils puissent faire sur votre territoire, mais ils ne peuvent pas le faire efficacement à cause de la barrière linguistique. Est-ce que je comprends bien votre témoignage?

Mme Lori Idlout: Absolument. J'ai été très attristée d'apprendre que des gens n'ont pas pu voter. Devoir déployer autant d'efforts pour simplement exercer le droit fondamental de voter est une bien triste affaire, au Canada.

L'hon. Greg Fergus: Je suis d'accord avec vous.

• (1240)

Mme Lori Idlout: Nous savons que le Canada est une démocratie qui, de ce fait, se fonde sur le droit de vote, donc c'est vraiment... De mon point de vue, de celui des personnes que je représente — des Inuits —, nous sommes victimes d'oppression depuis des générations. On nous a enfoncé dans la gorge que notre culture n'avait pas sa place, que nous devions pratiquer le christianisme, que si nous parlions inuktitut, nous serions frappés avec un bâton d'un mètre, que si nous parlions notre langue, si nous chantions nos chansons, nous serions battus. Il est très difficile pour les Inuits d'aller même se plaindre à cause de toutes les atrocités et l'oppression dont sont victimes les Premières Nations, les Métis et les Inuits depuis des générations.

Lorsque j'ai entendu — j'ai oublié son nom — celui d'Élections Canada dire qu'il n'y avait pas eu de plaintes, cela montre à quel point les fonctionnaires ont du pouvoir, car les gens ont encore peur d'aller se plaindre. Ce n'est toujours pas un exercice que nous pouvons faire aussi facilement que d'autres cultures, mais cette vision du monde et ces comportements sont en train de changer. Je suis très fière de voir que de plus en plus d'Inuits, de membres des Premières Nations et de Métis se montrent plus déterminés et s'expriment. Nous assistons à ces changements et nous devons continuer à encourager les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits à faire entendre leur voix.

L'hon. Greg Fergus: Est-ce que je peux poser une seule autre question? Elle sera très brève.

La présidente: J'aimerais que la question soit très brève, de même la réponse.

L'hon. Greg Fergus: Merci, madame la présidente.

Madame Idlout, j'aimerais poser une question très pratique. Nous en sommes à deux réunions consacrées à entendre des témoignages où nous comparons le taux de participation aux élections territoriales au taux de participation à des élections fédérales, ce dernier étant nettement inférieur au taux de participation aux élections territoriales ou municipales dans les territoires.

Est-ce que vous attribueriez cela en grande partie au manque de respect dont nous faisons preuve envers les gens de votre communauté?

Mme Lori Idlout: Les séquelles laissées par les gouvernements, les églises et la GRC sont encore très lourdes dans nos communautés, et c'est pour cela que c'est très difficile. Lorsque je faisais campagne, par exemple, j'ai entendu beaucoup de gens dire: « À quoi bon voter, puisque cela ne changera absolument rien? » Les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits sont nombreux à avoir perdu le réflexe d'utiliser leur voix, parce que leur voix ne compte pas.

Nous devons tous travailler plus fort pour nous assurer que nous entendons les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits, et que lorsque nous les entendons, nous prenons des décisions qui ont de meilleures répercussions sur leurs communautés.

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup.

La présidente: Merci.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, je vous remercie de me permettre de poser plusieurs questions et de faire un constat.

J'espère que les gens qui suivent nos travaux retiendront que, dans le cadre de nos discussions sur une possible modification à la Loi électorale du Canada, nous avons créé un dialogue pendant plusieurs heures, nous avons pu donner notre avis, mieux comprendre et offrir l'ouverture tant souhaitée.

Madame Idlout, même si l'ensemble des objectifs ne pourront peut-être pas être atteints d'ici la prochaine élection, est-ce que le dialogue que nous avons entamé a répondu en quelque sorte à votre cri du cœur, que je ressens comme parlementaire?

• (1245)

[Traduction]

Mme Lori Idlout: C'est une excellente question.

Quand il s'agit de langues autochtones, on peut toujours en faire plus.

J'ai été fascinée. Je ne sais pas si vous avez entendu les deux jeunes hommes venus témoigner il y a deux ou trois ans. Ils avaient indiqué à quel point il était important d'investir dans des programmes concrets leur assurant la possibilité d'apprendre et de parler leur langue. J'ai été très touchée par leurs déclarations, car elles ont montré les différences générationnelles que nous connaissons entre les cultures.

Il est possible d'en faire plus dans le cadre des programmes du Canada, mais ce dialogue avec ce comité en est aussi un aspect important.

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie.

En 1995, j'ai vécu un moment très important dans ma vie. À l'âge de 18 ans, pour mieux me faire respecter au Québec et au Canada, je me suis sentie obligée d'apprendre l'anglais, ce que j'ai fait à Hawaï. Or, ce que vit la communauté autochtone d'Hawaï est complètement différent de ce que nous vivons ici. Là-bas, nous étions unis et j'ai même appris l'hawaïen à l'école secondaire. Pour moi, cela faisait partie de la culture.

Au Canada, nous avons deux langues officielles, mais je me rends compte aujourd'hui que c'est souvent difficile comme parlementaire, même en français. Je n'appelle pas cela du mépris, mais nous pouvons percevoir encore aujourd'hui que nos différences mènent à un bris dans le dialogue. C'est pour cela que je suis ici et que je suis membre du Bloc québécois. Je peux donc très bien comprendre les étapes à franchir.

Les témoignages de nos témoins portaient davantage sur les gestes pouvant être posés en amont pour reconnaître les différentes langues — nous parlons de 16 langues —, pour favoriser le renouveau de leurs cultures et susciter de la fierté pour ces dernières.

Il y a quelques jours, j'ai visité à La Conception, dans ma circonscription de Laurentides—Labelle, un futur centre culturel autochtone qui s'appelle Kina8at, où nous allons faire découvrir et marier nos cultures pour faire aimer nos différences.

Madame Idlout, j'aimerais avoir vos commentaires sur les résultats que nous obtiendrons.

Pensez-vous que nous allons avoir franchi une belle étape dans ce processus de vérité et réconciliation?

[Traduction]

Mme Lori Idlout: Je pense que le travail réalisé dans le cadre de cette étude pourrait jouer un petit rôle. Je sais que lorsqu'il s'agit de réconciliation, on ne peut pas tout compartimenter. La part que joue ce comité pourrait ouvrir une brèche.

Par exemple, nous n'avons pas besoin d'avoir les 16 langues sur tous les bulletins de vote, mais si nous savons qu'en Nouvelle-Écosse il y a plus de Micmacs, nous devrions nous assurer que les langues micmaques figurent sur ces bulletins de vote en Nouvelle-Écosse. Si nous savons qu'il y a plus de Gitksans en Colombie-Britannique, nous devons nous assurer que les bulletins de vote sont disponibles en gitksan en Colombie-Britannique.

Nous pourrions nous inspirer des procédures utilisées dans les Territoires du Nord-Ouest, où l'on sait qu'il existe des communautés autochtones particulières. Nous pourrions utiliser ces communautés autochtones comme modèle pour cibler ces langues. Je pense qu'il est possible de compartimenter cela avec succès.

• (1250)

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, madame Idlout.

La présidente: Je vous remercie toutes les deux.

Madame Blaney, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NDP): Merci, madame la présidente.

Comme toujours, je vais m'adresser à la présidence pour toutes mes questions.

Madame Idlout, je tiens à vous remercier de votre travail ici et de vos propos d'aujourd'hui. Vous avez toute mon admiration. La discussion que nous avons aujourd'hui est vraiment importante.

Je suis réellement émue par ce que vous avez raconté dans votre témoignage, à savoir que vous avez littéralement dû dire à vos électeurs: « Mon nom est celui du milieu, sur le bulletin de vote. » Cela nous rappelle à quel point il peut être difficile de sentir qu'on a le droit de voter, si tout ce qu'on sait en entrant dans la salle est que le deuxième nom inscrit sur le bulletin, au moyen de symboles inconnus, est celui de telle ou telle personne. J'ai également trouvé très intéressante l'idée d'avoir des photos à côté des noms.

J'aimerais vous poser une question, dont voici la première partie. Que pensez-vous des photos à côté du nom? Est-ce que cela aide aussi les personnes qui ont d'autres difficultés?

Par ailleurs, comment allons-nous voir la population autochtone se mettre à voter davantage? Je représente plus de 20 communautés des Premières nations. Le taux de participation aux élections dans leurs propres nations est très élevé, soit environ 90 %. Ils sortent et votent, mais quand il s'agit d'élections fédérales, c'est beaucoup plus faible.

À votre avis, qu'est-ce qui empêche les électeurs autochtones de voter, et que peut-on faire pour augmenter le taux de participation électorale dans ces communautés?

Mme Lori Idlout: C'est une excellente question. Je vous remercie.

Il s'agit bien entendu d'apprendre à comprendre combien le colonialisme a eu des répercussions profondes, surtout en ce qui concerne le scrutin. Comme je le mentionnais, les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits ont été forcés de renoncer à leur vision du monde. Lorsqu'Élections Canada embauche du personnel, celui-ci doit être informé des traumatismes. S'ils ne sont pas informés des traumatismes, leur comportement va sembler très colonial. Ils ont tellement l'habitude de donner des ordres aux gens et de leur dire quoi faire, ce qui est le symbole même des comportements coloniaux envers les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits.

Je pense que l'exercice de ce droit de vote peut susciter moins d'intérêt quand on vote pour des personnes qui feront finalement partie de ce système. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le dialogue que nous devons entretenir consiste en partie à rendre la réconciliation réelle. Quelles sont les choses tangibles que nous pouvons faire pour montrer que nous essayons de faire mieux pour les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits?

Je conçois que le taux de participation soit beaucoup plus élevé quand il s'agit de membres des Premières nations, car ils savent que ces groupes vont se battre pour leurs droits. Vous savez que ce que vous voulez, c'est quelqu'un qui vous représente et qui se battra pour vos droits.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, je pense que nous devons mieux travailler, en tant que parlementaires. Ce qui me frappe toujours lorsque je retourne dans ma circonscription, c'est, d'abord, à quel point mes électeurs sont reconnaissants de ma visite dans leurs communautés, mais aussi à quel point ils sont mal informés des services qui leur sont offerts dans leurs communautés.

Les gens semblent encore mal comprendre ce que fait Service Canada ou ce que peut faire Élections Canada. Je pense qu'en tant que parlementaires, nous pouvons tous travailler à mieux informer nos électeurs des services qu'ils devraient obtenir, des services auxquels ils peuvent s'attendre de la part du gouvernement du Canada, et à faire en sorte que les lois, les politiques et les programmes reflètent mieux les besoins culturels des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Il est évident qu'il y a encore du travail à faire dans ce domaine. Que pensez-vous qu'Élections Canada pourrait faire pour engager des Autochtones de la région comme interprètes, peut-être même comme interprètes culturels, afin de les sensibiliser au meilleur processus à suivre pour faire participer cette population?

Je pense que c'est important parce que le résultat est mesurable. Si nous pouvons voir de l'action, nous pouvons réellement dire: « Voici le pourcentage d'Autochtones qui votaient avant, et voici le pourcentage que nous avons aujourd'hui. » C'est vraiment mesurable. C'est une chose dans laquelle nous devrions investir.

• (1255)

Mme Lori Idlout: Oui, absolument.

C'est une excellente question, aussi. Je pense que nous avons entendu d'excellents exemples de la part des témoins, y compris l'idée de veiller à ce qu'Élections Canada dispose d'un plus grand nombre d'interprètes, non seulement le jour des élections, mais aussi en tout temps au sein de son personnel. Je pense aussi que les interprètes culturels sont une excellente idée.

Je pense que ce sont les gens du Bureau des élections des Territoires du Nord-Ouest qui ont dit qu'ils rencontreraient les organisations autochtones. Ces dernières connaissent leurs populations. Je pense qu'Élections Canada pourrait rencontrer des organisations autochtones comme l'Assemblée des Premières Nations et Inuit Tapiriit Kanatami, ces organisations nationales qui travaillent avec leurs populations et veillent à la défense de leurs droits.

La présidente: Avez-vous un dernier commentaire, madame Blaney?

Mme Rachel Blaney: Je ne crois pas avoir assez de temps pour le dernier commentaire que j'aimerais faire. Je vais en rester là. Je vous remercie.

La présidente: Madame Idlout, au nom des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, j'aimerais vous remercier de votre témoignage et du temps que vous avez passé avec nous aujourd'hui. Comme je le dis à tous les témoins, vous pouvez toujours nous envoyer de l'information supplémentaire,

dont nous tiendrons évidemment compte pour la suite de notre travail qui mènera à notre rapport. Vous avez été un fabuleux complément. Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré.

Des voix: Bravo!

La présidente: Félicitations à tous les membres du Comité pour leurs questions éclairantes.

Je rappelle simplement aux membres du Comité que nous nous réunirons à nouveau jeudi. Au cours de la première heure, nous accueillerons Jean-François Daoust, professeur adjoint, Université d'Édimbourg; Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones en droit constitutionnel et international, Université de la Saskatchewan; et Allison Harell, professeure, département de sciences politiques, Université du Québec à Montréal.

Pour le deuxième groupe de témoins, nous aurons, de l'Institut Tshakapesh, Marjolaine Tshernish, directrice générale, ainsi que, du Conseil en éducation des Premières nations, Denis Gros-Louis, directeur général.

Nous sommes impatients de poursuivre cette étude. Sur ce, je souhaite à tous une très bonne journée. Nous vous verrons jeudi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

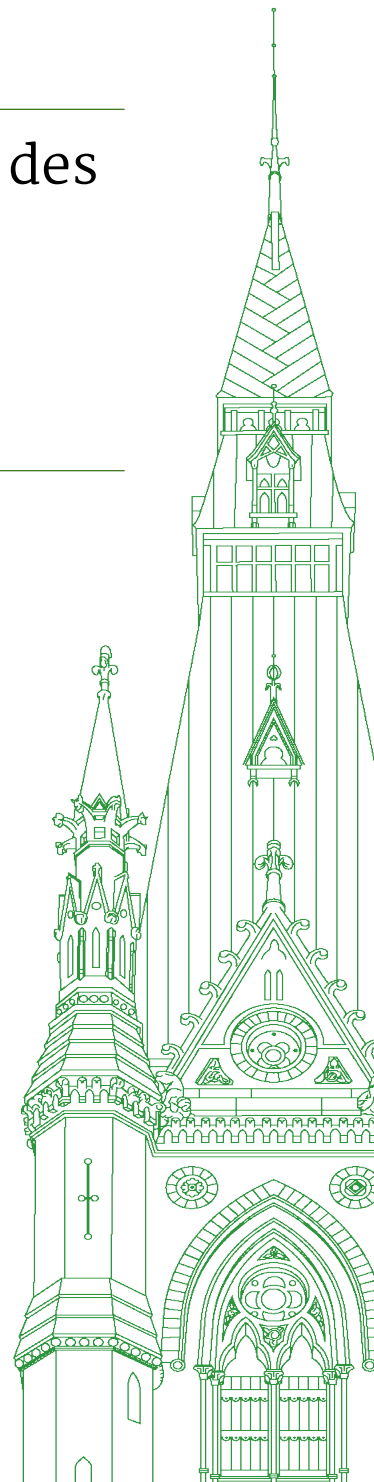
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le jeudi 7 avril 2022

Présidente : L'honorable Bardish Chagger



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 7 avril 2022

• (1105)

[Français]

La présidente (L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.)):
Bonjour à tous.

Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 16^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Au cours de la première heure de réunion, le Comité va poursuivre son étude sur l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales.

[Traduction]

Nous recevons encore une fois aujourd'hui deux groupes de témoins qui sont des nôtres en mode virtuel. Au sein du premier groupe, nous retrouvons M. Jean-François Daoust, professeur adjoint à l'Université d'Édimbourg; M. Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones en droit constitutionnel et international à l'Université de la Saskatchewan; et Mme Allison Harell, professeure au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.

Je vous souhaite la bienvenue à tous au nom des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Sans plus tarder, nous allons entendre vos observations préliminaires à raison de cinq minutes chacun.

Nous commençons par M. Daoust.

[Français]

M. Jean-François Daoust (professeur adjoint, University of Edinburgh, à titre personnel): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Lorsque j'ai pris conscience de l'objet de la discussion d'aujourd'hui, j'y ai vu trois volets distincts.

Premièrement, on doit réfléchir aux principes et aux valeurs de notre société qui nous mèneraient à inclure ou non les langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales. C'est donc une discussion fondamentale et dite « normative » qui fait appel aux valeurs des Canadiennes et des Canadiens.

Le deuxième volet concerne l'aspect technique. Comment cela pourrait-il fonctionner et être appliqué en pratique?

Le troisième et dernier aspect concerne l'implication et les conséquences potentielles à partir de ce qu'on connaît des études empiriques sur la participation électorale des Autochtones.

Je vais me concentrer sur le premier et le troisième volet, soit l'aspect normatif et le volet empirique de la documentation, en laissant de côté les considérations techniques.

En ce qui a trait au volet normatif, il faut réfléchir aux valeurs de notre société. Quelles sont-elles? Comment peuvent-elles se refléter sur les politiques publiques et améliorer le processus électoral? Manifestement, la société canadienne se veut inclusive.

Sur le plan politique, et par rapport au processus électoral, cela implique de favoriser l'inclusion de tous les groupes de la société, afin qu'un maximum de gens puisse participer au processus politique, surtout lors des élections, qui représentent un moment clé de notre cycle démocratique. Pour qu'un maximum de gens y participe, il faut porter une attention particulière aux groupes qui participent systématiquement moins à la vie démocratique dans notre société.

À bien des égards, en 2022, la société canadienne n'est pas inclusive envers les communautés autochtones. Les Autochtones font face à des barrières systématiques, ce qui fait qu'ils participent moins à la vie démocratique comparativement aux allochtones.

En ce sens, il semble tout à fait cohérent et souhaitable de permettre aux Autochtones de voter tout en ayant des directives dans leur langue qui seraient incluses sur leur bulletin de vote. Pour cette raison, je pense qu'on doit aborder cette question avec un a priori assez sympathique à une telle initiative pour des fins d'inclusion.

Je vais maintenant vous parler du volet empirique. Selon moi, la grande question qu'il faut se poser est la suivante: peut-on s'attendre à une augmentation de la participation électorale des Autochtones grâce à cette mesure?

À mon avis, ce n'est probablement pas le cas; dans l'affirmative, leur participation serait très limitée.

En effet, on devrait s'attendre à une augmentation de la participation électorale seulement et seulement si cette mesure fait qu'il devient plus facile pour les électeurs autochtones d'aller voter et si cette considération, à savoir la facilité d'aller voter, a une grande influence dans leur décision d'aller voter ou non.

Or, même si les échantillons de données concernant les Autochtones sont très limités, la grande majorité des gens trouve manifestement que voter est soit très facile, soit assez facile.

Ensuite, on sait que la facilité d'aller voter ne fait pas partie des considérations les plus importantes qui influencent la décision des citoyens d'aller voter ou de rester à la maison, le jour des élections. Autrement dit, les gens qui s'abstiennent de voter le font pour d'autres raisons autres, qui ne sont pas liées à la facilité d'aller voter.

En conclusion, en ce qui a trait au volet normatif et à l'inclusion des Autochtones dans la société canadienne, je ne vois pas de raison de ne pas inclure les langues autochtones sur les bulletins de vote.

Par contre, en ce qui concerne le volet empirique, selon ma lecture de la documentation, on ne devrait pas s'attendre à une augmentation importante de la participation électorale des Autochtones, car les raisons de leur abstention se trouvent ailleurs que dans la facilité d'aller voter. Bien qu'il soit noble du point de vue normatif, ce projet ne s'attarde pas à ces facteurs, par exemple, à l'intérêt des Autochtones pour la politique canadienne.

Cela dit, mes conclusions sont basées sur des données de recherche assez limitées et selon des échantillons recueillis auprès des Autochtones.

Je pense que nous avons grandement besoin d'autres études, afin de nous aider à réfléchir à ces questions. Je pense notamment à l'étude de Patrick Fournier et de Peter John Loewen, publiée en 2011, et à celle d'Allison Harell, qui est des nôtres aujourd'hui, et de ses collègues, qui a été publiée en 2010.

Voilà qui conclut ma déclaration.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Vous nous avez donné beaucoup d'information. Je vous en remercie beaucoup.

Je vais demander à tout le monde de parler un peu plus lentement pour faciliter l'interprétation et pour que chacun puisse comprendre les interventions dans la langue de son choix.

C'est maintenant votre tour, professeur Newman. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

M. Dwight Newman (professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones en droit constitutionnel et international, University of Saskatchewan, à titre personnel): Bonjour, honorables députés. Je m'appelle Dwight Newman et je suis professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones en droit constitutionnel et international à l'Université de la Saskatchewan. Je témoigne aujourd'hui à titre personnel.

L'idée d'ajouter les langues autochtones aux bulletins de vote circule au Canada depuis quelques années déjà. Il y a un nouvel impératif à la réflexion sur ces questions avec l'adoption par le Canada l'année dernière de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2021.

L'article 5 de cette loi établit une obligation juridique selon laquelle le gouvernement du Canada « prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration ». Cette obligation juridique a une grande portée pour ce qui est d'exiger la compatibilité du droit canadien avec la Déclaration, qui s'applique à de nombreux sujets rarement abordés.

L'article 13.2 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones exige que les États prennent des mesures

efficaces « pour faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés ».

Cette disposition a suscité très peu d'attention dans les travaux relatifs à la Déclaration, mais elle témoigne d'un engagement important envers les droits de participation des peuples autochtones. En partie parce que l'article 13.2 de la Déclaration établit les droits des peuples autochtones en tant qu'entités collectives, plutôt qu'en tant qu'électeurs individuels, il n'impose sans doute pas d'exigence juridique précise concernant la mise à disposition de bulletins de vote dans les langues autochtones.

Cependant, l'adoption d'une telle pratique est certainement compatible avec les objectifs sous-jacents de la Déclaration. Le renforcement de la participation des Autochtones au processus décisionnel démocratique est conforme à la Déclaration et représente une bonne politique dans un État démocratique censé assurer la pleine participation de tous les électeurs.

Les articles 3 et 5 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantissent le droit de vote et la protection contre la discrimination, pourraient fort bien étayer une argumentation juridique plus solide à l'encontre des obstacles à la participation électorale. À l'instar des autres barrières qu'Élections Canada s'est employé à surmonter, on serait justifié de s'attaquer aux obstacles linguistiques, tout particulièrement dans le cas des électeurs qui parlent une autre langue et qui n'ont qu'une maîtrise restreinte de l'anglais ou du français.

À certains égards, le Canada a pris du retard sur ces fronts, surtout en comparaison avec les États-Unis. À ce titre, je souligne aux membres du Comité que les Américains ont modifié en 1975 leur loi sur le droit de vote en y ajoutant l'article 203 qui prévoit diverses formes d'assistance linguistique dans les districts où la présence d'une communauté minoritaire le justifie. Voilà donc des décennies que les États-Unis ont agi sur ce tableau. La mise en oeuvre de ces mesures ne s'est pas nécessairement faite sans heurts, mais il n'en demeure pas moins que la loi américaine formalise un engagement en ce sens.

Les Américains continuent toutefois d'éprouver toutes sortes de difficultés dans le contexte des peuples autochtones. Je voudrais à ce sujet porter à l'attention du Comité le rapport que le Groupe directeur intergouvernemental sur le droit de vote des Américains autochtones vient tout juste de déposer à la Maison-Blanche en mars 2022. On y examine différents facteurs pouvant influencer sur la participation des Autochtones aux élections. Il y est question des considérations linguistiques, mais aussi d'un large éventail d'autres éléments devant être pris en considération, ce qui nous amène à nous interroger sur les moyens les plus efficaces pour favoriser une plus grande participation électorale chez les Autochtones.

Pour ce qui est des enjeux linguistiques, il convient de se poser différentes questions cruciales que votre comité a déjà abordées sous un angle ou un autre. Est-ce que le Nunavut se retrouve dans une situation spéciale où ce besoin serait particulièrement criant? Quelle pourrait être l'incidence des seuils proportionnels établis? Est-il envisageable d'offrir une traduction des bulletins dans une circonscription donnée? Convient-il d'utiliser des représentations syllabiques des langues autochtones ou des versions translittérées de ces langues lorsque les deux sont possibles? Est-ce que les fonds utilisés à cette fin pourraient être investis de façon plus optimale dans d'autres mesures visant à favoriser une plus grande participation électorale des Autochtones?

Il y a une multitude de sujets dont nous pourrions traiter. Je vous dirais simplement qu'il y a aussi de nombreuses options que le Comité pourrait prendre en considération quant aux moyens les plus efficaces pour rehausser la participation des Autochtones au processus électoral en agissant de façon avisée. On peut par exemple avoir recours à un fac-similé de bulletin, plutôt que de modifier le bulletin lui-même. D'autres formes d'assistance linguistique sont également possibles. Le Comité pourrait aussi explorer la possibilité de réaliser un projet pilote pour mettre certaines choses à l'essai au Nunavut avant qu'Élections Canada en fasse autant dans les autres circonscriptions du pays.

• (1110)

Je vais m'arrêter ici en me contentant de rappeler qu'il y a d'importantes questions à régler du point de vue du principe de rapprochement, des objectifs de la loi et de ce que la loi peut et va permettre dans la pratique.

Je me réjouis de voir votre comité se mettre au travail pour donner suite à l'engagement de soutenir la participation électorale des Autochtones. Il est important de le faire correctement.

La présidente: Merci, monsieur Newman.

Nous allons maintenant entendre Mme Harell.

Soyez la bienvenue; vous avez cinq minutes.

• (1115)

Mme Allison Harell (professeure, Département de science politique, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Merci. Merci de me donner l'occasion d'être ici, madame la présidente.

J'aimerais préciser que je vous appelle des territoires non cédés de la nation Kanien'kehá:ka, sur le territoire de laquelle se trouve l'Université du Québec à Montréal.

J'aimerais également situer mes propos. Je parle en mon nom personnel en tant que spécialiste de l'étude de la démocratie électorale, et je m'intéresse particulièrement, dans le cadre de mes propres recherches, à la façon dont divers groupes et diverses personnes peuvent construire une démocratie plus inclusive. Mes observations de ce matin porteront sur ce que nous apprend la recherche dans ce domaine.

J'aimerais soulever trois questions qui méritent d'être prises en considération lorsqu'on réfléchit à l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote.

Premièrement, je pense qu'il importe de réfléchir à cette question sous l'angle des obstacles à la participation politique. Nous en savons beaucoup — et mes collègues l'ont mentionné au Comité ce matin — sur les raisons pour lesquelles les gens ne participent pas

aux élections fédérales dans ce pays. Dans une étude antérieure que j'ai menée avec Dimitrios Panagos et Scott Matthews en 2009 pour Élections Canada, nous avons montré que comme on le constate dans de nombreux pays et contextes, les ressources socioéconomiques constituent un obstacle important pour tous les électeurs. C'est également vrai pour la participation des personnes autochtones à la politique électorale. Pourtant, nous avons également démontré l'importance de la confiance envers le gouvernement fédéral et la prépondérance des questions autochtones comme facteurs de mobilisation, en particulier chez les jeunes électeurs autochtones. C'est ici, je pense, que nos conclusions sont les plus pertinentes pour la discussion actuelle du Comité.

La présence des langues autochtones sur les bulletins de vote serait un geste symbolique important qui indiquerait que le Canada souhaite que les Autochtones participent au processus électoral, que leurs voix comptent et que nous voulons nous assurer qu'ils sont inclus dans la conversation.

Comme vous le savez, les peuples autochtones ont été parmi les derniers groupes au Canada à voir les restrictions limitant leur droit de vote levées, en 1960, et ils ont toujours affiché des taux de participation parmi les plus bas aux élections fédérales, bien que cela varie selon les élections et les nations autochtones.

Il est important de noter que la participation aux élections est un choix, et bien qu'il soit important pour des élections libres et équitables de supprimer les obstacles à la participation, de nombreuses personnes et nations autochtones choisissent de ne pas participer aux élections canadiennes.

Je ne parle en aucun cas au nom de ces communautés, mais je pense qu'il est important d'admettre que l'histoire coloniale du Canada est telle que nous devons veiller à ce que les Autochtones puissent participer à leurs propres conditions à nos processus électoraux, tout en reconnaissant que certains peuvent ne pas considérer le processus électoral comme légitime ou comme le leur.

Le fait de rendre les bulletins de vote multilingues pourrait être un moyen d'accroître la légitimité du processus électoral pour ces électeurs, et non seulement cette perception de légitimité favoriserait une plus grande participation, mais elle est importante pour la santé de notre système démocratique.

Cela m'amène à mon deuxième point. Comme le directeur général des élections d'Élections Canada l'a souligné devant ce comité le 29 mars dernier, la diversité des langues, la complexité des délais de production et de la traduction et le cadre réglementaire actuel font que c'est tout un défi de créer des bulletins de vote multilingues.

Je ne veux pas minimiser les défis organisationnels que la mise en œuvre de ce changement créerait, mais j'aimerais souligner qu'il peut y avoir de multiples avantages à avoir accès à un bulletin de vote dans sa propre langue. Il y a les avantages symboliques. On ne saurait sous-estimer l'importance de reconnaître les droits des peuples, des cultures et des langues autochtones à exister et à être inclus.

Il y a également un avantage à améliorer l'accès des Autochtones au processus électoral en leur permettant d'y participer dans la langue de leur choix. Pour les électeurs autochtones qui parlent une langue autre que l'anglais ou le français et qui préfèrent parler une langue autre que l'anglais ou le français, des bulletins de vote en anglais et en français seulement peuvent constituer un obstacle injuste à la participation.

Je pense qu'il y a aussi un avantage sur le plan de la réconciliation. Si nous voulons vraiment nous réconcilier avec les peuples autochtones, alors au-delà des avantages symboliques et de l'amélioration de l'accès au processus pour les Autochtones eux-mêmes, nous devons affirmer sans équivoque, en tant que colons, que les nations autochtones sont sur un pied d'égalité avec les Anglais et les Français dans ce pays.

Cela m'amène à mon dernier point. Je ne suis pas autochtone; je suis un colon sur ces terres. Je pense que la question fondamentale à prendre en considération pour déterminer s'il convient d'ajouter les langues autochtones sur les bulletins de vote devrait être de savoir si les nations et les électeurs autochtones le souhaitent afin de participer pleinement au processus électoral. Bien que la mise en œuvre de bulletins de vote multilingues puisse engendrer des coûts et des difficultés, je pense que la réconciliation exige un engagement sérieux de notre part à rendre le processus électoral accessible aux électeurs autochtones dans leur propre langue.

Je suis heureuse que nous ayons cette conversation aujourd'hui et je suis heureuse d'y prendre part.

Je vous remercie.

La présidente: Merci, madame Harell.

Nous allons maintenant vous poser des séries de questions de six minutes. C'est Mme Block qui commencera, elle sera suivie de M. Turnbull. Ce sera M. Turnbull, Mme Gaudreau et ensuite Mme Idlout.

Madame Block, vous avez la parole.

Mme Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Par votre intermédiaire, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins et les remercier d'être ici, de se joindre à nous et de nous présenter leurs témoignages.

J'adresserai mes premières questions à M. Newman, par l'intermédiaire de la présidente.

Bienvenue, monsieur Newman. C'est un plaisir de vous voir vous joindre à nous depuis la Saskatchewan.

Nous avons entendu dans des témoignages précédents, ou c'était sous-entendu, que le Canada a l'obligation juridique d'inclure les langues autochtones aux bulletins de vote fédéraux, alors que vous avez plutôt déclaré dans vos observations qu'il n'y avait pas d'obligation de ce type en vertu de la DNUDPA.

À votre connaissance, y a-t-il une autre loi qui en ferait une obligation?

• (1120)

M. Dwight Newman: À mon avis, l'argument le plus fort qu'on puisse faire valoir se fonderait sur la Charte canadienne des droits et libertés, parce que cela pourrait constituer une entrave au droit de vote ou aux droits à la non-discrimination. Si l'on parvenait à faire

valoir cet argument — et je n'ai pas connaissance de l'existence d'une quelconque jurisprudence en ce sens —, il s'appliquerait probablement non seulement aux langues autochtones, mais aussi à d'autres langues minoritaires dans des circonscriptions dont les populations sont dans une situation similaire à certains égards, c'est-à-dire qu'elles parlent une autre langue et ne maîtrisent pas très bien l'anglais ou le français, de sorte que cela constitue un obstacle.

Aucune autre loi ne me vient à l'esprit pour justifier une telle obligation.

Certains pourraient invoquer l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, mais je ne pense pas qu'il puisse facilement s'appliquer à un processus électoral fédéral, il confère plutôt des droits généraux concernant la préservation des langues autochtones.

Mme Kelly Block: Merci beaucoup.

Vous avez également mentionné que la DNUDPA confère des droits aux peuples autochtones en tant qu'entités collectives et non aux individus.

Pouvez-vous expliquer cette différence et l'impact qu'elle a sur les personnes autochtones dans le processus politique?

M. Dwight Newman: On trouve dans certains articles de la DNUDPA le terme « peuples autochtones », et on leur confère certains droits. Dans d'autres articles, on voit plutôt le terme « autochtones » tout court, et on leur confère certains droits. Ailleurs encore, les droits sont détenus par « les autochtones, peuples et individus ».

À l'article 13.2, qui porte sur les procédures politiques, juridiques et administratives, on parle des « peuples autochtones ». Une lecture naturelle du libellé porte à croire que ce sont les peuples, par l'intermédiaire de leurs représentants, qui peuvent participer aux processus politiques ou juridiques. S'il y a obligation de consulter les représentants d'un peuple autochtone, ils doivent sûrement avoir des droits découlant de l'article 13.2, mais cela ne confère pas nécessairement de droits aux électeurs autochtones individuellement dans un processus électoral, par exemple, même s'il peut y avoir des arguments politiques solides qui le justifient et de bonnes raisons à cela, à la lumière de valeurs plus larges.

Mais je ne suis pas d'avis qu'il y a un droit découlant d'une disposition législative.

Mme Kelly Block: Merci beaucoup.

Ce sera peut-être ma dernière question, parce que je ne sais pas combien de temps il me reste.

Vous avez parlé de fac-similés des bulletins de vote. Serait-ce une option d'utiliser des fac-similés des bulletins de vote dans les langues autochtones dans les isoloirs, toujours dans l'esprit de la version actuelle de la DNUDPA.

M. Dwight Newman: Si l'on épluche la littérature sur le sujet aux États-Unis, on y trouve le terme « sample ballot », soit « bulletin de vote type », un bulletin qui s'apparente un peu au fac-similé du bulletin de vote dont parle Élections Canada, je crois.

Dans la mesure où cela élimine un obstacle, ce pourrait être un moyen efficace pour éliminer un obstacle et répondre aux préoccupations juridiques qui se posent ici, ainsi qu'à certaines préoccupations politiques.

Il est évident que la connotation symbolique est différente, et le Comité devra en tenir compte, comme tous ceux qui participent à la réflexion.

Mais si l'on modifie les bulletins de vote eux-mêmes, on en réduira l'accessibilité pour d'autres. Un bulletin de vote surchargé serait difficile d'accès pour les personnes souffrant de certains handicaps, il y aura donc des choix difficiles à faire, voilà ce que je dirais. S'il y avait des moyens efficaces de surmonter les obstacles tout en évitant les problèmes, ce serait probablement l'idéal.

Mme Kelly Block: Je vous remercie.

C'est ma dernière question. Savez-vous si d'autres pays ont étudié la question après avoir adopté la DNUDPA ou envisagent d'ajouter des langues autochtones sur leurs bulletins de vote?

• (1125)

M. Dwight Newman: Pour l'instant, je ne connais aucun autre pays qui ait pris des mesures particulières en ce sens après avoir adopté la DNUDPA. Il y en a peut-être des exemples dont je ne suis pas au courant.

Comme je l'ai mentionné, il y a des efforts en ce sens aux États-Unis, et ce, depuis 1975, même que dans l'État de l'Alaska il y a eu un litige à ce sujet. Différentes complexités ont été pondérées, en partie à cause des nombreux dialectes qui existent; on s'est demandé comment ils seraient utilisés d'une région à l'autre dans une même circonscription ou si tous ces dialectes apparaîtraient d'une manière ou d'une autre sur les bulletins de vote. Des questions difficiles ont été examinées. Les États-Unis font des efforts en ce sens depuis des décennies.

Je ne suis pas un expert du contexte américain. Il vaudrait la peine de s'inspirer considérablement de cette expérience et d'en savoir plus.

Mme Kelly Block: Merci beaucoup.

La présidente: Merci pour cet échange.

Je donnerai maintenant la parole à M. Turnbull pour six minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous nos témoins d'être ici aujourd'hui. Je trouve cette discussion vraiment riche. Je sais que nous n'en sommes qu'au début de la discussion d'aujourd'hui, mais nous construisons réunion après réunion, une analyse vraiment rigoureuse et approfondie de cette question importante. Je peux vous dire qu'il y a des témoignages qui m'ont vraiment remué à la dernière réunion. À toutes les réunions, je dirais.

Je peux peut-être commencer par M. Newman. J'aimerais revenir sur le thème de la DNUDPA. Comme vous l'avez dit, la DNUDPA a reçu la sanction royale du Parlement du Canada en juin 2021. Je remarque qu'on dit souvent que la DNUDPA doit maintenant être mise en œuvre, mais je m'interroge à ce sujet. De votre point de vue, monsieur Newman — je sais que vous en avez déjà parlé dans votre exposé —, y a-t-il d'autres articles de la DNUDPA qui obligent le gouvernement à intervenir sur la question très importante de l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote? Je note que vous avez déjà mentionné l'article 13.2. Je l'ai sous les yeux. Je le trouve très pertinent. J'ai également examiné les articles 1, 9 et 15, et je me demande si vous avez des commentaires à faire sur d'autres articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Voilà ma question, pour commencer. Merci.

M. Dwight Newman: Merci. Je suis en train de sortir mon exemplaire de la DNUDPA, si nous voulons parler d'autres articles de la Déclaration.

Je vous dirai d'abord, en ce qui concerne l'engagement à ce qu'on appelle parfois la « mise en œuvre », que le Canada a adopté une loi prescrivant deux obligations principales à ce sujet. L'une vise l'élaboration d'un plan d'action pour réaliser les objectifs de la Déclaration. L'autre se veut un engagement à rechercher la cohérence des lois du Canada avec les dispositions de la Déclaration. Ce sont là deux engagements clés.

En ce qui concerne les autres articles de la DNUDPA, ils traduisent les objectifs plus généraux de la Déclaration. Effectivement, l'article 1 contient des dispositions générales sur le droit international et les droits de l'homme. Si vous laissez entendre que cela donne lieu à une obligation relative aux langues autochtones dans le processus électoral, ce serait dans le contexte d'une obligation qui pourrait également s'appliquer à d'autres communautés linguistiques. L'article 9 concerne le droit d'appartenir à une communauté ou à une nation autochtone et n'aurait pas d'incidence directe sur les processus électoraux fédéraux, à mon avis. L'article 15 contient des dispositions générales sur les droits culturels et la dignité des peuples autochtones; là encore, il met en lumière les objectifs de la Déclaration, car tous les articles doivent être lus ensemble. Lui non plus ne s'appliquerait pas à quelque chose d'aussi pointu que les processus électoraux fédéraux.

L'article 13.2 est celui qui, à mon avis, est le plus pertinent ici. Mais comme je l'ai indiqué, d'une certaine manière, son interprétation semble avoir des conséquences limitées, même si les objectifs plus vastes de la participation des Autochtones à la prise de décisions exigeraient une bonne politique qui favoriserait les langues autochtones dans ce contexte.

• (1130)

M. Ryan Turnbull: Je vous remercie de cette réponse détaillée. Je vous en suis reconnaissant. Nous pourrions peut-être approfondir la discussion.

J'aimerais également revenir sur un thème soulevé par Mme Block, que vous avez également abordé dans votre exposé, monsieur Newman, soit l'exemple des autres pays. Prenons précisément les États-Unis, vous avez dit que le Canada semblait un peu en retard par rapport à eux.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres pays dans le monde dont nous pourrions nous inspirer ou que nous pourrions prendre pour modèle, pour leur approche graduelle en la matière, par exemple.

Nous avons bien sûr entendu des points de vue divergents selon lesquels cela présenterait des défis opérationnels importants pour Élections Canada. Je pense qu'il faudra probablement en surmonter quelques-uns et que nous serons en mesure de fournir des conseils à cet égard. J'aimerais savoir comment d'autres pays ont surmonté ces défis et comment ils y sont parvenus au fil des ans ou des décennies.

Je m'adresse d'abord à M. Newman, après quoi je demanderai aux autres intervenants s'ils souhaitent intervenir.

Merci.

M. Dwight Newman: Les autres témoins auront peut-être d'autres exemples d'autres pays à vous donner.

Les comparatifs les plus naturels pour le Canada sur les questions autochtones seraient des pays comme les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en raison de points communs dans nos vues politiques, la nature de nos expériences coloniales, les proportions de la population, etc.

Je crois savoir qu'Élections Canada est en pourparlers avec l'Australie. Ses représentants seraient mieux placés que moi pour vous éclairer à ce sujet.

Je connais surtout des études sur les États-Unis, un pays beaucoup plus actif que le Canada à bien des égards sur cette question. Quiconque voudrait étudier l'histoire depuis 1975 pourrait voir comment ils ont pu s'adapter si rapidement, comparativement à ce qu'on entend des défis qu'Élections Canada estime devoir relever.

D'autres personnes pourraient avoir autre chose à ajouter sur d'autres pays.

M. Ryan Turnbull: Je serais heureux d'entendre les autres témoins qui auraient des remarques à faire à ce sujet.

Je sais cependant que mon temps de parole est écoulé, madame la présidente, donc je m'arrêterai là, et peut-être que d'autres pourront intervenir plus tard.

La présidente: Je peux peut-être accorder un petit 30 secondes aux deux autres témoins.

M. Jean-François Daoust: Malheureusement, je ne connais pas assez bien la situation ailleurs qu'au Canada et au Royaume-Uni, mais je suppose que la Nouvelle-Zélande et l'Australie seraient des comparables à examiner.

Mme Allison Harell: Puis-je également intervenir, madame la présidente?

La présidente: Oui.

Mme Allison Harell: Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. Newman, sauf que pendant la pandémie de COVID, les administrations à l'échelle provinciale et fédérale ont entrepris assez rapidement d'évaluer plusieurs autres options de vote, notamment le recours aux bulletins de vote spéciaux. Je crois que nous avons appris beaucoup au cours des 18 derniers mois sur les façons dont ces bulletins peuvent être utilisés de manière efficace pour aider les électeurs qui ne peuvent se déplacer le jour des élections.

La présidente: Je vous remercie pour cet ajout.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Madame la présidente, je me permets de faire une petite parenthèse avant de poser mes questions. J'aimerais vous souhaiter publiquement un joyeux anniversaire, qui était hier.

Je remercie encore une fois nos chers invités.

J'ai particulièrement apprécié les propos du professeur Daoust. J'aimerais revenir sur ce qu'il a dit au sujet du principe et des valeurs.

D'entrée de jeu, on a parlé à plusieurs reprises de l'aspect technique, et plusieurs solutions ont été proposées. Maintenant, que peut-on faire pour favoriser l'inclusion? Je constate que tout le monde a de bonnes intentions, mais il ne faudrait surtout pas qu'on modifie la loi pour se donner une bonne image ou que la modification soit seulement symbolique. Je suis convaincue que ma collègue sera d'accord avec moi là-dessus.

J'aimerais que le professeur Daoust m'explique un peu à quoi on pourrait s'attendre, si on adopte ce projet de loi à temps pour les prochaines élections. Quel sera l'impact ultérieur de cette inclusion sur le processus de vérité et réconciliation?

• (1135)

M. Jean-François Daoust: Je vous remercie de votre question.

Oui, je pense que c'est important. Par contre, on semble tenir pour acquis que les symboles sont mineurs et sans grande importance, comme si ce qui est symbolique manquait de substance. Comme l'a mentionné Mme Harell, les symboles ont parfois des effets qui influencent d'autres attitudes politiques, notamment.

On a mentionné que la confiance envers le gouvernement fédéral, par exemple, peut favoriser la participation électorale. Ce genre de mesures a pour effet direct de réduire le coût de la participation, de rendre le vote plus accessible et plus facile, et peut avoir un impact direct très limité en soi. Cependant, si ce genre de mesures touche d'autres considérations, par exemple le fait que les Autochtones peuvent faire davantage confiance au gouvernement, et déteint sur d'autres attitudes comme celles-là, dont l'intérêt pour la politique, il pourrait y avoir un impact un peu plus substantiel.

Je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à un impact important, pour les raisons que j'ai mentionnées dans ma déclaration d'ouverture. Même dans les échantillons autochtones, les gens considèrent que c'est facile d'aller voter. Cette mesure a comme principal objectif de faciliter le geste d'aller voter. Comme c'est déjà facile d'aller voter, c'est sûr que l'impact peut être limité. C'est surtout symbolique, mais cela peut avoir des effets indirects plus importants que les effets directs.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, je ne sais pas si notre témoin a eu l'occasion d'entendre les témoignages précédents.

Je me questionne là-dessus également, entre autres. On va se pencher sur les chiffres, pour savoir combien tout cela peut coûter. L'intention est là et le geste est noble. Tout cela se fera donc en respectant toutes les communautés autochtones. C'est, du moins, ce que nous espérons.

Lors de témoignages précédents, on se demandait ce qu'on peut faire en amont pour susciter l'intérêt des gens à participer à la démocratie. On l'a déjà dit, nous avons un passé colonialiste. Nous devons le nommer, l'accepter et agir.

La professeure Harell pourrait-elle nous en dire plus à ce sujet?

Mme Allison Harell: Je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler plus longuement.

À mon avis, il ne faut pas dire que les peuples autochtones ne participent pas à la vie démocratique. Ce qu'on constate, c'est qu'ils ne participent pas de cette façon à la vie politique. En effet, plusieurs processus sont mis en place dans les communautés et elles ont leurs propres activités politiques.

Je pense qu'il faut plutôt se demander comment on peut susciter leur intérêt à participer à ce type de processus démocratique, à l'intérieur de l'État canadien. Je crois que les effets indirects dont a parlé Jean-François Daoust sont importants, car il s'agit d'une indication que ces processus les concernent aussi et qu'on souhaite les inclure.

Je suis d'accord avec M. Daoust: à court terme, le fait de rendre la participation plus facile ne fera probablement pas que l'on va voir une importante augmentation du taux de participation politique.

Si l'on parle de leur inclusion dans l'État canadien, je crois que cela peut avoir, à long terme, des conséquences sur une réelle participation, sur une participation plus active.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Si je comprends bien, madame la présidente, les témoins mentionnent qu'il s'agit effectivement d'une première étape, mais qu'il devrait y avoir un continuum de mesures concrètes. Il peut s'agir d'un investissement, par exemple. La législation en place devrait aller un petit peu plus loin, afin de faire ressortir les conséquences positives en lien avec l'augmentation de la participation.

Je sais que mon temps de parole est presque terminé et que je ne disposerai que de deux minutes et demie de temps de parole au prochain tour.

Professeur Newman, je voulais simplement faire un bref commentaire.

J'ai apprécié l'idée du projet pilote. On peut faire un grand virage, mais on peut aussi ouvrir une petite fenêtre, réévaluer la situation et corriger le tir.

Merci beaucoup, madame la présidente.

• (1140)

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau. Je vous remercie aussi de vos vœux d'anniversaire.

Madame Idlout, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Lori Idlout (Nunavut, NPD): [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci, madame la présidente.

Avant de poser mes premières questions, je tiens à vous remercier de m'avoir fourni les services d'une interprète afin de me permettre de m'exprimer dans ma langue maternelle.

J'aimerais que vous songiez tous aux électeurs. Si vous pouviez lire et écrire en écriture syllabique, en langues inuktitutes, vous comprendriez ce que je dis. Je suis très reconnaissante de pouvoir parler dans ma langue.

Ma première question s'adresse à Jean-François Daoust. Avez-vous réalisé des études sur les conséquences du colonialisme sur la participation et la politique autochtones?

[Français]

M. Jean-François Daoust: Non, je n'ai pas mené de recherches qui portaient précisément sur le colonialisme et sur l'intérêt pour la politique chez les Autochtones. Par contre, je me suis intéressé à des sujets connexes.

Dans une étude que j'ai co-écrite avec Martin Papillon et Simon Dabin et qui a été publiée récemment, j'ai mesuré les effets sur les Autochtones lorsqu'ils avaient l'occasion de voter pour des candidats autochtones dans leur circonscription. On remarque que cela a un effet positif. Il ne s'agit pas de l'effet du colonialisme en tant que concept général, mais j'ai touché un peu à cela, et on remarque qu'il

y a un effet positif lorsque les électeurs autochtones ont l'occasion de voter pour un candidat autochtone.

Je ne sais pas ce que vous entendez plus précisément lorsque vous parlez de recherche, mais je n'ai pas publié ce genre de recherche.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Merci.

Je veux aussi vous demander si vous avez cumulé les résultats de vos recherches? Avez-vous compilé les résultats de vos recherches sur Élections Canada? Pouvez-vous me dire s'il y a un compte rendu des études que vous avez réalisées?

[Français]

M. Jean-François Daoust: Nos résultats sont publiés et les données brutes proviennent d'Élections Canada. Je pourrais vous envoyer la référence. Il s'agit d'un article qui a été publié dans la *Revue canadienne de science politique* par Simon Dabin, Jean-François Daoust et Martin Papillon. Les données proviennent d'Élections Canada et elles ont été publiées.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Lorsque vous avez réalisé vos recherches, avez-vous consulté les Autochtones pour savoir ce qu'ils pensaient d'Élections Canada?

Merci.

[Traduction]

Avez-vous recueilli des données sur le nombre d'Autochtones qui travaillent dans les bureaux d'élections?

• (1145)

[Français]

M. Jean-François Daoust: Nous n'avons pas mené d'entrevues avec des Autochtones pour leur demander leur opinion sur le vote et sur Élections Canada. Nous avons étudié les données, car il s'agissait d'une étude empirique et quantitative.

En ce qui a trait à l'emploi des Autochtones à Élections Canada, je pense que nous avons ajouté des variables de contrôle qui mesurent, par exemple, l'âge moyen de la population dans une circonscription, le revenu et l'éducation. C'est ce dont je me souviens, mais je pourrais me tromper.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Ma question n'était peut-être pas claire. Je voulais simplement savoir si vous aviez recueilli des données sur le nombre d'Autochtones à l'emploi d'Élections Canada.

[Français]

M. Jean-François Daoust: Malheureusement, nous n'avons pas recueilli ce genre de données.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]

Lorsque vous avez recueilli les données, avez-vous constaté une augmentation du nombre d'électeurs autochtones? Y a-t-il eu une augmentation importante du nombre d'électeurs autochtones dans le cadre des élections fédérales?

Merci.

[Français]

M. Jean-François Daoust: Nous nous sommes concentrés sur le nombre de candidats, et non pas sur le nombre d'électeurs autochtones. Nous n'avons pas regardé comment le nombre d'électeurs autochtones varie dans le temps.

Je vous remercie de vos questions.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie pour cet échange.

Nous passons à la prochaine série de questions.

Je savais que cela pouvait se produire. En règle générale, je tiens une deuxième série de questions complète, mais nous allons entendre un intervenant de chaque parti. M. Steinley et Mme Sahota disposeront de cinq minutes chacun, puis nous allons entendre Mme Gaudreau et Mme Idlout, qui disposeront de deux minutes et demie chacune.

Monsieur le greffier, nous passerons ensuite au deuxième groupe de témoins.

Monsieur Steinley, vous disposez de cinq minutes.

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Merci beaucoup aux témoins qui ont comparu devant nous aujourd'hui, et à tout le monde.

J'ai remarqué quelques thèmes communs dans vos exposés. Je vais poser quelques questions à M. Daoust et à M. Newman au sujet des similitudes de leurs exposés.

Vous avez tous deux dit que la langue ne représentait peut-être pas le plus gros défi en matière de participation des Autochtones aux élections au pays. Je crois que cela revient à l'idée qu'ils ne font parfois pas confiance au gouvernement. Les gens se questionnent sur leur capacité à voter.

Les ressources socio-économiques représentent un obstacle. Il y a quelques autres enjeux.

Aux fins de notre étude sur les langues, quels seraient selon vous les deux plus importants enjeux associés à la participation des Autochtones aux élections, mis à part la langue du bulletin de vote?

J'aimerais entendre M. Daoust puis M. Newman.

M. Jean-François Daoust: Je suis désolé, j'ai manqué la première partie de votre question avec l'interprétation, mais j'ai bien compris la dernière partie.

Bien sûr, l'accessibilité n'est pas le plus important facteur qui détermine si une personne va voter ou non. C'est vrai pour les Autochtones comme pour les non-Autochtones.

Vous avez mentionné les deux plus importants facteurs. D'après la dernière étude que j'ai publiée récemment, il s'agit de l'intérêt politique — qui peut être associé à la confiance, bien que ces deux éléments soient assez distincts — et le sentiment que le vote est un devoir, et non un choix ou un droit. Bien sûr, le mot « devoir » et la perception du vote à ce titre sont assez chargés sur le plan normatif.

Ils soulèvent d'importantes questions, surtout pour les collectivités autochtones.

Je dirais que les deux principaux facteurs sont l'intérêt politique et la perception du vote à titre de devoir.

• (1150)

M. Warren Steinley: Merci beaucoup.

Monsieur Newman, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Dwight Newman: J'aimerais parler de l'importance d'échanger avec les collectivités autochtones du pays pour connaître les obstacles auxquels elles doivent faire face. J'ai parlé du rapport de l'Interagency Steering Group on Native American Voting Rights des États-Unis; c'est ce que les rédacteurs ont fait.

La situation des diverses communautés autochtones des diverses régions du Canada est très différente, et les raisons pour lesquelles les membres de ces communautés ne votent pas varient grandement. Il se peut qu'au Nunavut, la question de la langue soit très importante. D'autres enjeux peuvent être importants ailleurs.

Je crois que les enjeux qui ont été soulevés sont pertinents. Je suis d'accord avec Mme Harell lorsqu'elle dit que dans certaines régions en particulier, les nations autochtones ne considèrent pas l'État canadien comme étant légitime. Elles ne participent donc pas au processus électoral. C'est un facteur distinct dans sa propre catégorie, d'une certaine façon, mais des enjeux d'ordre général comme la présence de politiques qui s'adressent aux communautés autochtones...

J'espère que tous les partis continueront d'élaborer des politiques qui soutiennent l'avenir des Autochtones du Canada et les possibilités économiques dont ils ont besoin. Je crois que l'intérêt des électeurs sera accru lorsque les Autochtones verront tous les partis politiques présenter de bonnes politiques qui amélioreront leurs perspectives.

M. Warren Steinley: Merci beaucoup, monsieur Newman.

Je crois que tous les politiciens autour de la table sont responsables de communiquer avec les divers groupes du pays et de bâtir la confiance. Je vous ai entendu très clairement à cet égard.

Je m'intéresse beaucoup aux amendements adoptés en 1975 dans certaines administrations des États-Unis, et qui portent sur l'aide linguistique. Est-ce que nous pourrions adopter de telles mesures? Nous ne voulons pas réinventer la roue, mais est-ce qu'il y a des preuves d'une augmentation de la participation des électeurs autochtones américains grâce à ce programme d'aide linguistique depuis 1975? Y a-t-il des documents qui traitent de ce sujet?

Est-ce que c'est M. Newman qui a évoqué ce sujet? Est-ce qu'il y a des preuves de l'utilité d'un tel programme et est-ce que nous pourrions le reproduire?

M. Dwight Newman: Je n'ai pas étudié la documentation empirique sur les résultats du programme aux États-Unis. J'espère que certains universitaires l'ont fait et il serait bien de connaître leurs conclusions. Il y a eu divers équivalents dans d'autres circonscriptions où plus de 5 % de la population parle des langues autochtones, des langues asiatiques, des langues latines, etc.

Il serait utile d'examiner ces données et les effets de telles mesures dans les diverses communautés linguistiques.

M. Warren Steinley: Merci beaucoup. Je n'ai plus de temps.

La présidente: Merci.

Madame Sahota, vous disposez de cinq minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, j'aimerais demander à Mme Harell de commenter certaines des questions soulevées par M. Newman dans son discours préliminaire. Elles étaient nombreuses. J'ai l'impression qu'il y a plus de questions que de réponses quant aux recommandations que le Comité devrait faire pour aller dans la bonne direction.

Devrions-nous utiliser ces bulletins de vote dans les régions où les élections territoriales se déroulent déjà de cette façon? Est-ce que nous devrions aller au-delà de cela ou prévoir des seuils proportionnels, comme certains les appellent, en fonction de la population? Si plus d'une langue est utilisée de façon prédominante, combien de langues doivent figurer sur le bulletin de vote? Est-ce que l'écriture syllabique est utilisée, ou devrait-elle l'être?

J'aimerais que Mme Harell nous donne son avis et nous aide à mieux comprendre ce que nous devrions recommander à Élections Canada. Nous voulons aller dans la bonne direction et mieux faire les choses. Dans votre discours préliminaire, vous avez dit que nous devrions faire ce que souhaitent les collectivités autochtones.

Ma question s'adresse à Mme Harell.

• (1155)

Mme Allison Harell: Je vous remercie.

Pour commencer, je réitérerais ce qu'a dit M. Newman: la consultation des collectivités concernées me semble être la meilleure façon de savoir quelles sont les solutions possibles pour ajouter ces langues aux bulletins de vote.

Cela étant dit, les défis opérationnels sont importants et je crois que j'en ai parlé dans mon discours préliminaire. Il faut songer à... Je ne dirais pas qu'il faut avancer lentement, mais il serait logique, à mon avis, de lancer un projet pilote qui soit réalisable sur le plan opérationnel, du moins à court terme. Je crois qu'il est beaucoup plus prudent d'y aller par étapes avec un processus qui nous permet de renforcer notre capacité à cet égard, plutôt que de jouer le tout pour le tout et de risquer la catastrophe.

Une expérience ratée pourrait grandement miner la confiance des gens à l'égard du système, tandis qu'un processus par étapes nous permettrait de mettre les choses en place de façon concrète sans entraîner de problème lorsqu'un électeur se présente à l'isoloir pour voter.

Mme Ruby Sahota: Quelle serait, à votre avis, la meilleure façon de consulter les collectivités autochtones à ce sujet? Croyez-vous que le Comité doit faire ce travail et consulter les collectivités ou qu'un conseil interne au sein d'Élections Canada, un groupe

consultatif externe ou une autre entité du genre devrait s'en occuper?

Mme Allison Harell: M. Newman voudra peut-être ajouter quelque chose, mais je crois qu'il est tout à fait logique de renforcer la capacité au sein d'Élections Canada et de... La consultation est probablement pertinente à toutes les étapes du processus, mais le renforcement de la capacité interne d'Élections Canada à examiner les options et à échanger avec les collectivités me semble être une mesure logique.

Mme Ruby Sahota: Est-ce que les autres témoins veulent ajouter quelque chose?

M. Dwight Newman: Je crois que tout ce qui a été dit est pertinent. Il y a peut-être des limites à ce qu'on peut faire, mais toute forme d'engagement de la part du Comité ou d'autres personnes désignées par le Comité ou par Élections Canada pour accroître la capacité apporterait une valeur.

Mme Ruby Sahota: Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste une minute, mais je crois que M. Daoust veut ajouter quelque chose.

Mme Ruby Sahota: Allez-y.

M. Jean-François Daoust: Je suis tout à fait d'accord. La première partie de la question avait trait au moment et je dirais qu'il faut le faire le plus tôt possible. Sinon, je suis d'accord avec les autres témoins.

Mme Ruby Sahota: Madame la présidente, lors de la réunion précédente du Comité, Mme Idlout a fait valoir qu'au lieu de miser sur les seuils de population ou l'utilisation des langues, nous devrions miser sur d'autres critères, notamment en ce qui a trait aux langues en voie de disparaître. Je me demande si les témoins ont des commentaires à faire à ce sujet.

La présidente: Nous allons faire un tour de table, rapidement. M. Newman pourrait commencer, suivi de Mme Harell et de M. Daoust. Ce sera ensuite tout pour votre temps de parole.

Monsieur Newman, allez-y.

M. Dwight Newman: Tout dépend des objectifs. Si l'objectif est d'accroître la participation électorale ou les possibilités en la matière, alors il est plus logique de miser sur les langues qui sont toujours utilisées, à la place de l'anglais ou du français.

Pour ce qui est des langues en voie de disparaître, il y a diverses mesures stratégiques à adopter pour appuyer leur survie et leur revitalisation. Je ne crois pas que les bulletins de vote représentent la mesure stratégique la plus fructueuse à cet égard. Je comprends le sentiment, mais à mon avis, il est beaucoup plus important d'investir dans d'autres mesures de soutien pour favoriser la survie et la revitalisation de ces langues autochtones.

Mme Allison Harell: Je suis d'accord avec M. Newman.

M. Jean-François Daoust: Je suis tout à fait d'accord.

La présidente: C'est très bon de voir le consensus chez les témoins.

Je vous remercie pour cet excellent échange.

• (1200)

[Français]

Madame Gaudreau, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie, madame la présidente.

Quand on parle d'investissements, je me rappelle ce dicton voulant que les bottines suivent les babines. On va devoir agir et éviter de s'en tenir à dire qu'il faudrait bien faire quelque chose. Le projet que nous étudions me semble représenter une ouverture vers plus d'inclusion.

Des témoins cette semaine nous ont mentionné que les bulletins de vote dans les Territoires-du-Nord-Ouest ou au Nunavut affichaient la photo de chaque candidat.

Nos témoins d'aujourd'hui n'ont peut-être pas de réponse, mais comment se fait-il, selon notre législation, que nous n'ayons pas de photo pour les élections fédérales? Que pensent nos témoins de cette idée, compte tenu de la diversité des dialectes, de l'ampleur du facsimilé qui en résulterait et de tout le reste?

M. Jean-François Daoust: Je pense que cela ouvrirait la porte à plusieurs conséquences malheureuses. On sait que les gens utilisent parfois des indices heuristiques et des raccourcis lorsqu'ils votent, notamment dans certaines élections moins importantes, comme les scrutins municipaux.

Déjà, le simple ordre alphabétique des candidats peut avoir des conséquences sur le plan municipal et national. La présence d'images ou de photos des candidats peut certainement ouvrir la porte à des conséquences malheureuses.

Ce n'est pas une opinion ferme et définitive, mais c'est ce qui me vient en tête lorsqu'on me pose la question.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je vous remercie.

Madame Harell, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Allison Harell: Je crois qu'on doit chercher des solutions créatives.

Si les photos semblent donner de l'information multilingue, je pense qu'on doit considérer cette option, tout comme on utilise les images et les logos des partis. On peut imaginer toutes sortes d'indications possibles qui ne nécessiteraient pas une traduction en cinq ou six langues sur le même bulletin de vote.

Je crois que les considérations de M. Daoust sont appropriées. Cela soulèverait peut-être des questions en matière de qualité de l'information, mais je pense que ce type de solution doit être sur la table dans le cadre de la réflexion sur le vote.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Je crois qu'il me reste un peu de temps.

Monsieur Newman, vous pouvez prendre la parole.

M. Dwight Newman: Je suis d'accord avec les autres intervenants pour dire qu'il faut chercher des solutions créatives.

Toutefois, même si une solution paraît créative, il faut aussi considérer les effets non prévisibles et les autres problèmes qui pourraient survenir, comme l'a dit le professeur Daoust.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur Newman. Vous avez un excellent français, soit dit en passant.

La présidente: Je pense la même chose. C'était très bien.

Je vous remercie de cet échange.

Madame Idlout, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: Merci, madame la présidente.

J'ai parlé à l'interprète et lui ai dit que j'allais poser mes prochaines questions en anglais. J'aimerais poser une série de questions, selon votre discrétion. J'en ai sept à l'intention de M. Newman.

Vous avez déjà répondu à ma première. Je voulais savoir si vous étiez bilingue et il semble que vous l'êtes.

Ma prochaine question est la suivante: à quelle fréquence votez-vous dans le cadre des élections fédérales?

M. Dwight Newman: Je vote à toutes les élections fédérales qui ont lieu... à moins que j'en aie raté une. Je n'en suis pas certain, mais de façon générale, je tente de me prévaloir de ce droit.

Mme Lori Idlout: Merci.

Est-ce qu'il y a déjà eu des raisons procédurales qui vous ont empêché de voter?

M. Dwight Newman: J'ai eu des problèmes d'emplacement à certains moments, lorsque je voyageais ou que j'étais en poste à l'étranger lors de la tenue des élections. C'est pourquoi j'ai dit que je n'étais pas certain d'avoir voté à toutes les élections auxquelles j'aurais pu participer.

Je suis heureux qu'Élections Canada prenne des mesures pour régler les problèmes d'accessibilité pour les personnes qui ne se trouvent pas dans leur circonscription au moment des élections.

Mme Lori Idlout: Lorsque vous en avez eu besoin, est-ce que l'information vous a été transmise dans une langue que vous comprenez?

• (1205)

M. Dwight Newman: Oui. En effet, il s'agirait d'un point à relever afin de traiter des préoccupations potentielles, pas nécessairement en ce qui concerne l'information sur les bulletins de vote, mais à propos de la disponibilité de l'information dans d'autres contextes.

Dans mon cas, j'ai bien sûr la chance de vivre dans une région où j'ai facilement accès à Internet. Je sais très bien que l'accès à Internet pose parfois problème dans certaines communautés au Nunavut — ou à tout le moins la vitesse de la bande passante. Il s'agit également d'un problème ailleurs au pays.

Élections Canada doit essayer de rendre l'information disponible de toutes les manières pertinentes.

Mme Lori Idlout: Merci beaucoup.

Pensez-vous que vos droits linguistiques sont adéquatement protégés?

M. Dwight Newman: Je n'ai aucune difficulté avec mes droits linguistiques en tant qu'anglophone.

Mme Lori Idlout: Pensez-vous que les Autochtones mériteraient d'avoir les mêmes protections de leurs droits linguistiques que les Canadiens anglophones et francophones?

M. Dwight Newman: Je pense qu'il faudrait en effet protéger les droits linguistiques des Autochtones. Maintenant, l'idée d'octroyer des protections identiques à celles des anglophones et des francophones dans un pays où l'anglais et le français sont les deux langues officielles et sont utilisées par nettement plus de personnes peut poser problème, notamment en raison de la myriade de langues autochtones. Cela dit, le sujet de la protection des langues autochtones soulève des enjeux très importants sur les droits et il faut s'y attarder sérieusement, surtout étant donné l'importance culturelle de la langue pour les peuples autochtones.

Mme Lori Idlout: Merci.

Quelles obligations la Loi sur les langues autochtones donne-t-elle au gouvernement du Canada?

M. Dwight Newman: Cela fait un certain temps que je l'ai lue, alors je ne saurais vous citer toutes les obligations aujourd'hui.

Mme Lori Idlout: J'ai une dernière question. Dans l'esprit de la réconciliation, n'est-il pas temps de passer de l'empathie à l'action?

M. Dwight Newman: Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est urgent d'agir sur divers enjeux liés aux peuples autochtones au Canada. L'empathie a ses limites. Il nous faut des mesures concrètes sur nombre d'enjeux, et cela doit se faire en consultant et en travaillant de concert avec les peuples autochtones partout au pays, qui vivent dans des circonstances différentes à bien des égards. De toute évidence, nous avons besoin de mesures concrètes pour divers enjeux des peuples autochtones. Cela dit, il faut agir de façon réfléchie, bref d'une manière qui fonctionne bien pour tous et qui tient évidemment compte des droits des peuples autochtones.

La présidente: Je vous remercie tous deux de cette discussion.

Je vais simplement dire que je suis une présidente qui tente de veiller à ce que les commentaires se fassent par l'entremise de la présidence, car sinon les interprètes peuvent avoir de la difficulté à faire leur travail.

Nous discutons des langues. Vous disposiez de deux minutes et demie, mais nous vous avons donné quatre minutes et 22 secondes, parce que ces discussions sont importantes. À l'avenir, je voudrais simplement que nous gardions à l'esprit nos invités qui se joignent à nous pour nous fournir des informations. Nous ne sommes pas dans une salle d'audience traditionnelle.

J'aimerais remercier nos témoins de leurs propos réfléchis. Si vous désirez ajouter quelque chose qui mériterait l'attention de notre comité, n'hésitez pas à nous écrire.

La séance a été très instructive. J'espère que vous continuerez à bien vous porter. J'espère que le soleil brillera plus souvent qu'autrement au mois d'avril et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cet important travail, tous ensemble.

Cela dit, nous allons maintenant passer au second groupe de témoins. Nous allons prendre une pause de 30 secondes afin de tester les micros.

Merci.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

La présidente: J'aimerais à nouveau souhaiter la bienvenue aux membres du Comité alors que nous accueillons notre second groupe de témoins. Nous poursuivons notre étude sur l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote.

Je souhaite la bienvenue à Marjolaine Tshernish, directrice générale de l'Institut Tshakapesh, et à Denis Gros-Louis, directeur général du Conseil en Éducation des Premières Nations.

Nous allons débiter avec des remarques liminaires pouvant aller jusqu'à cinq minutes.

Nous allons commencer avec Mme Tshernish.

Je vous souhaite la bienvenue.

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish (directrice générale, Institut Tshakapesh): [La témoin s'exprime en innu-aimun.]

[Français]

Dans ma langue, j'ai salué toutes les personnes présentes.

Je vous remercie de votre invitation, qui confirme toute l'importance du dialogue préalable à la mise en œuvre de grands projets au bénéfice du plus grand nombre, dont les membres des Premières Nations.

Je suis une Innu de la communauté d'Uashat mak Mani-utenam, sur la Côte-Nord, dans la province de Québec. Je suis directrice générale de l'Institut Tshakapesh, une organisation qui œuvre depuis bientôt 45 ans auprès de sa nation pour la sauvegarde et la promotion de l'innu-aimun, notre langue maternelle.

Dans le contexte actuel, il nous apparaît évident que les membres des Premières Nations et les Inuits doivent avoir la possibilité de vivre pleinement leur citoyenneté en ayant accès à la documentation, dont le bulletin de vote, dans leur langue maternelle. Ils doivent également être accueillis et servis dans leur langue.

Une manière pertinente d'accorder aux Premières Nations le droit de s'exprimer est de les reconnaître en tant que nations, et de reconnaître leurs langues, leur culture et leur identité. Aujourd'hui, il est temps de dépasser les gestes symboliques et de poser officiellement des gestes concrets en les considérant comme des acteurs politiques importants. La participation à l'élaboration d'un cadre législatif, en l'occurrence l'ajout de langues autochtones sur les bulletins de vote aux élections fédérales, est un pas vers l'avenir.

Beaucoup de nos membres ne se reconnaissent pas dans la pratique actuelle de la démocratie canadienne. Ils se sentent exclus et, de ce fait, ils ressentent une impuissance d'agir. Ils manifestent leur résistance en s'abstenant de voter aux élections fédérales ou provinciales, ou en refusant de participer au recensement de Statistique Canada. Tout cela a d'énormes conséquences sur nos communautés, entre autres sur le plan socioéconomique, pour ne nommer qu'un aspect.

Les peuples autochtones ont beaucoup contribué au développement du Canada depuis des millénaires, et le font encore de nos jours.

Je termine cette partie en vous signalant que je n'ai fait qu'aborder le sujet.

Je vais maintenant parler de la pertinence de l'usage de la langue maternelle.

Dans le développement d'une personne, l'identité est un élément permanent et fondamental. Les piliers les plus significatifs sont justement la maîtrise de sa langue maternelle et de sa culture. C'est l'usage de notre langue maternelle qui nous aide à forger notre vision du monde et notre appartenance à une nation, et, surtout, qui définit ce que nous sommes et d'où nous venons. Les peuples autochtones ont tissé des liens étroits avec la nature et respectent tous les êtres vivants. C'est notre façon de vivre. Pour nous, le respect est une valeur fondamentale, qui doit être réciproque.

Selon la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, les conséquences intergénérationnelles des pensionnats sont énormes. La liste de ces conséquences est longue. Je présume que vous connaissez suffisamment l'impact de ces conséquences en rapport avec la menace de la disparition des langues autochtones et les changements profonds que cela a apportés dans nos communautés. Bien sûr, tout n'est pas noir, mais les conséquences subies par les Premières Nations sont nombreuses, et pas toujours reluisantes.

En démocratie, la cohésion demande l'inclusion de toutes les nations. Selon les données de 2011, il y avait 1 400 685 membres des Premières Nations et Inuits, et, depuis, leur nombre ne cesse de croître. Le poids démographique est synonyme d'espoir pour l'avenir des jeunes, à condition qu'ils ressentent qu'ils sont les bienvenus au sein de la démocratie.

L'accessibilité aux différentes structures gouvernementales est possible si celles-ci tiennent compte des particularités de tous. Le gouvernement du Canada a en main tous les rapports des études, comme celles de la Commission royale sur les peuples autochtones et de la Commission Hawthorn-Tremblay, pour ne citer que deux commissions, pour établir ou rétablir de véritables relations saines et respectueuses.

Les Premières Nations ont le droit de participer au plein développement de la société canadienne et d'avoir accès aux mêmes avantages dont jouissent tous les citoyens canadiens. Toutes les recommandations et les solutions concrètes sont décrites dans ces études. Il faut une volonté politique pour instaurer une société juste et équitable pour tous.

Je vous remercie de votre écoute.

• (1215)

La présidente: Je vous remercie vos commentaires.

Nous passons maintenant à vous, monsieur Gros-Louis. Je vous souhaite la bienvenue.

[Traduction]

M. Denis Gros-Louis (directeur général, Conseil en Éducation des Premières Nations): Merci, madame la présidente.

Je vais m'exprimer en français.

J'aurai besoin de sept minutes, si possible.

[Français]

Kwe, bonjour. .

[Le député s'exprime en wendat.]

[Français]

Mon nom est Denis Gros-Louis. Dans ma langue, cela veut dire « l'homme qui travaille pour la liberté ».

[Le député s'exprime en wendat.]

[Français]

Je participe aujourd'hui à cette réunion à partir du territoire non cédé de ma nation, la terre wendat, près de Québec.

Je m'appelle Denis Gros-Louis et je suis directeur général du Conseil en éducation des Premières Nations. J'aimerais rassurer la députée Idlout du Nunavut et lui dire que je suis bilingue: je parle français et anglais. J'aimerais aussi remercier le député de La Prairie, M. Therrien, de m'avoir invité aujourd'hui, ainsi que vous tous. Nous sommes réunis pour discuter d'un sujet très important.

Le Conseil en éducation des Premières Nations est une association qui regroupe huit des onze nations au Québec en matière d'éducation, soit les Abénaquis, les Anishinabes, les Atikamekw, les Wendats, les Pekuakamiulnuatsh, la première Nation Wolastoqiyik, les Micmacs et les Kanien'keha:ka. .

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador a délégué au CEPN, mon organisation, le mandat de témoigner devant vous aujourd'hui. J'ai eu également l'approbation du Comité des chefs sur l'éducation pour présenter les questions qui sont spécifiques au Québec. Notre organisation a aussi le mandat d'héberger et d'appuyer le coordonnateur au comité régional sur les langues ancestrales, ici, au Québec.

J'espère que les éléments et les recommandations que je vais apporter vous seront utiles dans votre étude visant à permettre la traduction en langues autochtones des bulletins de vote aux élections fédérales. Cette étude est un bon premier pas qui permettrait de respecter nos langues, et je la vois comme un geste qui favorise la réconciliation.

Au Québec, on retrouve 11 langues autochtones, dont quelques-unes ont leurs dialectes. Leur vitalité varie selon les communautés: certaines se retrouvent dans un état de dormance, alors que d'autres sont parlées couramment et sont la langue d'usage dans les écoles. Plusieurs aînés de nos communautés sont monolingues, ne parlant exclusivement que leur langue. Lorsqu'ils sortent de leur communauté, ils deviennent étrangers dans leur pays.

Nos langues sont le véhicule d'expression de notre vision du monde. Elles sont le fil conducteur entre le passé et l'avenir. Bref, elles sont la pierre angulaire de notre identité. Toutefois, le lien entre l'identité et la participation des Premières Nations aux élections fédérales est beaucoup plus complexe, comme l'expliquait ma collègue, Mme Tshernish.

Pour dresser un portrait rapide, mais réaliste et franc, je dois également souligner que les perspectives sont polarisées dans les nations et les communautés membres du CEPN sur la question du vote des Premières Nations. Certaines nations participent à cet exercice, mais d'autres refusent catégoriquement de le faire.

Des données récentes de Statistique Canada montrent que la raison la plus récurrente invoquée par les Autochtones pour s'abstenir de voter est de nature politique. Nous ne nous sentons absolument pas partie prenante aux dossiers fédéraux. C'est un refus fondé sur des raisons qui remontent parfois à l'existence même de la Confédération canadienne et, bien sûr, de sa Loi sur les Indiens, qui n'a pas toujours un effet positif sur nos nations.

Que ce soit parce que les Premières Nations affirment leur souveraineté ou parce qu'elles ne se sentent pas respectées ou interpellées par les dossiers, les raisons qui désengagent les électeurs de ces nations sont nombreuses.

Globalement, la question identitaire est au centre de la réflexion que vous avez afin d'agir positivement sur la participation des Premières Nations. Que devez-vous faire pour que nous allions voter? Une étude d'Élections Canada sur l'évolution du taux de participation des Premières Nations montre que les communautés au Québec enregistrent le plus faible taux de participation aux élections fédérales. Ce taux est d'environ 27,8 %, alors que le taux moyen au Canada semble être autour de 34 %.

Qui figure sur le bulletin de vote, quelles sont les questions présentées et comment le sont-elles? Tout cela a certainement une grande incidence sur l'intérêt et la participation de nos communautés au processus électoral. Autrement dit, les solutions et les initiatives devront aller au-delà de la simple traduction des bulletins de vote dans nos langues pour témoigner de votre respect envers nos langues et nos cultures. Tout doit être sincèrement et concrètement axé vers la réconciliation.

• (1220)

La traduction des bulletins de vote en langue autochtone est une bonne action de valorisation linguistique. On enseigne dans nos écoles nos langues, et de les voir reproduites sur un bulletin représente évidemment un bon moyen de voir le monde et de nous inciter à participer au processus électoral. Cependant, lorsqu'on marginalise la langue, on marginalise souvent nos cultures et les visions de nos communautés membres.

Vous pourriez aussi observer certaines positions colonialistes énoncées devant les tribunaux par les comportements de la machine gouvernementale et les positions prises devant ces tribunaux afin d'élaborer, souvent, des programmes qui ne suscitent pas l'intérêt envers la politique fédérale, parce que ces politiques sont encore néfastes en 2022.

Lors de leurs témoignages, la semaine dernière, des représentants d'Élections Canada ont indiqué que la traduction était un exercice dispendieux, que ce soit à cause du temps, du contrôle de la qualité, de la planification ou de toute autre raison. Eh bien, un simple discours disant que c'est dispendieux n'encourage pas nos communautés à participer au processus électoral. J'aimerais donc que le respect de nos langues et la réparation des préjudices causés à celles-ci et à nos cultures ne soient pas perçus comme ayant un prix. En tant qu'ancien fonctionnaire à la direction des élections d'Affaires autochtones et du Nord Canada, je peux vous dire que les politiques visant à accroître la participation sont une question d'honneur et de responsabilité. L'accès à un droit démocratique nous a été restitué il n'y a que quelques décennies. Il faut le prendre en considération, d'ailleurs.

J'ai parlé d'identité et du maintien des langues. Eh bien, au Québec, nous nous retrouvons devant une situation unique sur le plan linguistique. Nous sommes des témoins de l'approche colonialiste du gouvernement provincial dans sa manière de mettre à jour la Charte de la langue française. Les efforts de ce gouvernement briment et, à la limite, rétrogradent l'usage et le maintien de nos langues et font fi des traités modernes qui sont en vigueur. Plusieurs de nos membres ne comprennent pas ou ne voient pas l'action gouvernementale, que ce soit celle des provinces ou du fédéral.

Nous avons donc quatre recommandations. Tout d'abord, pour donner suite à l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation, il serait important d'offrir une formation de sensibilisation à la haute direction et au personnel d'Élections Canada axée sur notre histoire, mais aussi sur l'aptitude interculturelle que les fonctionnaires d'Élections Canada devraient avoir.

Notre deuxième recommandation consiste à établir des liens de consultation et de collaboration entre Élections Canada et le Bureau du commissaire aux langues autochtones, qui est le chien de garde des langues autochtones au Canada.

Troisièmement, comme cela a été proposé dans le rapport de l'Assemblée des Premières Nations sur la participation des électeurs des Premières Nations, et afin d'améliorer le taux de participation au Québec, vous devriez vous assurer que les informations à l'intention des électeurs ne sont pas que sur le bulletin de vote, mais aussi dans un document auquel nous avons travaillé avec la nation atikamekw. Celui-ci va au-delà du vote et vise à aider les locuteurs unilingues à bien comprendre le processus et le déroulement de la journée du vote. Cela devrait être offert aux 10 autres nations autochtones au Québec, bien sûr.

Quatrièmement et finalement, il serait aussi important de s'assurer que les images présentées dans les livrets reflètent l'identité de nos nations.

Je vous remercie.

• (1225)

La présidente: Merci.

[Traduction]

Nous allons débiter avec les tours de six minutes avec M. Vis, Mme O'Connell, Mme Gaudreau et Mme Idlout.

Vous disposez de six minutes, monsieur Vis.

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Merci, madame la présidente.

Est-ce que les Innus du Nord du Québec ont signé, ou sont en voie de signer, un accord de réconciliation avec le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada?

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish: Pas à ma connaissance, non.

[Traduction]

M. Brad Vis: Ma question s'adresse à M. Gros-Louis: Est-ce que l'une des nations que vous représentez aujourd'hui est en voie de signer un accord de traité moderne ou de réconciliation avec le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec?

M. Denis Gros-Louis: Les huit nations représentées par notre organisation travaillent sur un cadre pour un accord en matière d'éducation, qui, nous l'espérons, verra le jour. La reconnaissance de notre langue fera partie de la valeur ajoutée en matière d'éducation à l'accord.

M. Brad Vis: À votre connaissance, l'une de ces nations prévoit-elle de formuler une recommandation qui inclurait certains des points que vous avez soulevés aujourd'hui à propos d'Élections Canada et de la participation des Autochtones aux élections fédérales?

M. Denis Gros-Louis: À ma connaissance, nous allons travailler à la sauvegarde, la protection, l'amélioration et la défense de nos droits linguistiques, que ce soit au niveau fédéral ou provincial. Ce qui nous intéresse, c'est de valoriser tous les efforts que nous faisons pour travailler avec nos jeunes pour qu'ils grandissent dans nos programmes d'éducation avec fierté. Il existe des obstacles; certains ne comprennent pas ce qui est écrit sur les bulletins de vote ou alors des aînés ont besoin d'aide pour les lire. Ce que vous proposez dans le cadre de votre étude sera utile et constituera un progrès.

Pour ce qui est d'aller plus loin et de la signature d'un traité moderne exhaustif, cela dépasse mon mandat d'aujourd'hui et ce n'est pas au cœur de ce que nous avons préparé.

M. Brad Vis: Merci, et je comprends.

Au Conseil en Éducation, parmi les jeunes que vous représentez, combien peuvent parler couramment leur langue autochtone ou combien sont en train d'apprendre cette langue dans le cadre de leurs exigences éducatives de base?

• (1230)

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish: La question s'adresse-t-elle à M. Gros-Louis ou à moi?

M. Brad Vis: Elle s'adresse à vous deux.

M. Denis Gros-Louis: Allez-y, madame Tshernish.

Mme Marjolaine Tshernish: Chaque nation a son propre taux de locuteurs. Il y a des indicateurs de vitalité de la langue pour chaque communauté, et ils ne s'appliquent pas à toute la nation.

La nation innue compte neuf communautés au Québec et deux au Labrador. Je vous dirais que, dans certaines communautés éloignées des grands centres, le taux de conservation de la langue peut varier entre 70 et 90 %. Il existe une communauté innue au Québec, qui ne parle pas sa langue, alors qu'une autre a un taux de locuteurs de 14 %. Pour le reste, je dirais que la moyenne est de 70 à 90 %. Il s'agit d'un portrait approximatif de la situation pour la nation innue.

Ce qui est important de savoir, c'est qu'une langue peut disparaître complètement en deux ou trois générations, ce qui n'est vraiment pas long.

[Traduction]

M. Denis Gros-Louis: Le Conseil en Éducation des Premières Nations représente huit nations, et six d'entre elles ont encore des locuteurs qui parlent couramment la langue de la nation dans nos écoles. Nous avons un programme d'immersion jusqu'en deuxième année dans la plupart de nos écoles. Parmi les deux nations qui ont perdu leur langue, dans l'une d'entre elles, nous commençons à voir, dans nos écoles primaires et lorsque les enfants jouent à l'extérieur, que certains commencent à parler en wendat entre eux. Cela signifie que le processus de revitalisation en cours, les investissements faits par nos enseignants et le programme linguistique de Patrioine canadien et notre décision de protéger nos langues fonctionnent.

M. Brad Vis: C'est très utile.

[Français]

Madame Tshernish, les Innus du Nord-du-Québec ont-ils demandé au gouvernement provincial de produire des bulletins de vote en langues autochtones aux élections provinciales?

Mme Marjolaine Tshernish: Nous n'avons pas fait cette demande particulière au gouvernement. Ce qui est intéressant, c'est que c'est vous qui avez des initiatives en ce sens.

Notre organisation et les Conseils de bande travaillent, sur le plan local, à promouvoir l'utilisation de la langue dans la communauté. Pour préserver une langue, il faut qu'elle soit parlée par la communauté et qu'elle soit transmise par les parents. Si nous voulons renforcer l'usage de notre langue, c'est très important de poursuivre ce travail communautaire.

Nous avons un important travail à faire à l'interne. Nous aimerions que les gouvernements provincial et municipal puissent nous aider à promouvoir et à valoriser nos langues.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie de cette discussion.

Nous prenons un peu plus de temps que prévu, alors je ne serais pas surprise que nous n'ayons qu'un tour de questions. J'ai fait preuve de générosité et je ferai de même avec Mme O'Connell.

Allez-y, vous disposez de six minutes.

Mme Jennifer O'Connell (Pickering—Uxbridge, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je poserai toutes mes questions par votre entremise. La première s'adressera aux deux témoins.

Monsieur Gros-Louis, vous avez parlé des 11 langues et des divers dialectes au Québec. D'autres témoins des Territoires-du-Nord-Ouest, si je ne m'abuse, ont aussi dit qu'il y avait 11 langues autochtones dans leur région.

Nous avons appris que les Territoires-du-Nord-Ouest étaient en mesure de fournir des documents dans la langue d'une communauté ou d'une circonscription précise, comme nous l'appelons, ou d'un district électoral lors d'élections municipales ou provinciales, par exemple. Cela dit, du côté d'Élections Canada, on constate certains défis avec les délais d'impression des bulletins de vote dans les circonscriptions et de traduction dans ces diverses langues.

Madame Tshernish, vous avez aussi dit qu'il faut respecter toutes les nations. Je l'ai pris en note, car si nous sommes en mesure d'aller de l'avant et qu'il existe de multiples langues autochtones et de nombreux dialectes, certains utilisant l'écriture syllabique et d'autres étant traduits, quelle est la meilleure approche pour respecter toutes les nations et les langues étant donné leur nombre et pour veiller à ce que ces langues soient reflétées dans les communautés — je pense que vous avez tous deux abordé le sujet — et que les résidents de ces communautés les utilisent réellement?

Comment pouvons-nous respecter au mieux ces droits linguistiques, ou comment pouvons-nous choisir au mieux quelles langues sont les plus utilisées dans les différentes régions du pays?

C'est une grande question, mais je vous donne à tous deux l'occasion de nous donner des conseils et de nous guider à ce sujet.

• (1235)

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish: Je vais parler de la langue innu-aimun. Nous avons standardisé l'écriture de la langue innu-aimun afin de développer le corpus. La langue innue comprend trois dialectes.

La langue crie est normalisée. Cependant, si l'on trouve une lettre de l'alphabet romain qu'on respecte également, on l'écrit.

Pour les circonscriptions de la Côte-Nord, les bulletins de vote ne seraient pas rédigés dans les trois dialectes, mais dans un seul. Cependant, il pourrait arriver que certains mots puissent être écrits en trois dialectes.

Une autre idée serait d'écrire certains mots sur la carte d'information de l'électeur, que vous faites parvenir aux communautés. Il pourrait s'agir de titres ou de sous-titres uniquement. Il pourrait aussi s'agir de mots de bienvenue placés dans les endroits où l'on va voter. Lorsque vous faites de la publicité, vous pourriez y intégrer certaines langues des Premières Nations.

[Traduction]

M. Denis Gros-Louis: Si le Parlement a l'intention de donner des conseils à Élections Canada à cet égard, madame O'Connell, sachez, avant tout, qu'Élections Canada n'a pas l'expertise ou la capacité pour s'acquitter de ce mandat.

Il suffit d'aller à la rencontre de nos communautés. Les membres de nos communautés vous diront qui veut des documents dans leur langue. Nous nous occuperons de les traduire. Comme je l'ai dit, la nation atikamekw, membre du Conseil en Éducation des Premières Nations, est l'une des nations à l'avoir fait.

Le processus préparatoire et l'intérêt envers les élections, c'est réglé. Nous savons qu'il y aura des élections à un moment donné, et nous pouvons donc commencer à nous y préparer dès maintenant. Inutile d'attendre le déclenchement des élections. Être proactif est un geste de réconciliation.

Le premier groupe de témoins s'est fait poser une question sur les photos. Nous travaillons avec des photos. Un bon nombre de nos langues sont visuelles et ne peuvent être traduites en raison de toutes les histoires qui se cachent derrière elles. Une meilleure explication visuelle des lignes directrices et du processus préparatoire engendrerait du respect. Vous avez pu constater que les communautés atikamekw ont utilisé beaucoup de photos. Nous pouvons donc commencer à agir dès maintenant. Nul besoin d'attendre le déclenchement des élections et de la période électorale pour agir.

Trois chercheurs, à savoir Dabin, Daoust et Papillon, ont été cités dans l'édition de septembre 2018 de la Revue canadienne de science politique. M. Daoust a comparu plus tôt. Ils ont clairement dit qu'un « taux de participation électorale plus élevé dans les communautés autochtones correspond à une plus grande proportion de candidats autochtones ».

Nous l'avons vu à Kenora lors des dernières élections. Trois communautés desservies par avion n'ont pas reçu leur bulletin de vote à temps. Un candidat des Premières Nations aurait potentiellement pu être élu.

Voilà le type d'enjeux dont nous parlons, et il faut aussi être proactif. Nous nous occuperons de la traduction pour vous. Ce n'est pas un problème. Nous nous engagerions à le faire.

• (1240)

Mme Jennifer O'Connell: Merci.

Je suis désolée, c'est très difficile; je ne veux pas vous interrompre.

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente? Puis-je céder le reste de mon temps à ma collègue, Mme Romanado?

La présidente: Oui, vous le pouvez, très brièvement.

[Français]

Mme Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux remercier les deux témoins de leurs propos.

Monsieur Gros-Louis, vous nous avez montré un document tantôt. Vous serait-il possible de le faire parvenir au greffier pour qu'il le distribue aux membres du Comité?

À plusieurs reprises, j'ai demandé aux témoins si le commissaire aux élections fédérales avait communiqué directement avec les partenaires pour vérifier si des documents déjà traduits pouvaient être utilisés. Je pense notamment à une affiche sur laquelle on indiquerait « Votez ici », mais dans la langue locale. Il semblerait que ce ne soit pas le cas.

Je vous remercie infiniment de votre témoignage et pour le fait que vous vous dites prêts à travailler avec n'importe qui pour que l'accessibilité soit possible pour tous les électeurs autochtones.

Je vous remercie beaucoup.

M. Denis Gros-Louis: Madame Romanado, le document que j'ai ici est un document d'Élections Canada. Il a été traduit en collaboration avec la nation atikamekw. Je me ferai donc un plaisir d'envoyer un document du gouvernement, en l'occurrence d'Élections Canada, au greffier.

Des voix: Ha, ha!

La présidente: Merci beaucoup de cet échange.

Madame Gaudreau, vous disposez de six minutes.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers témoins. Je suis vraiment très heureuse de vous accueillir ce matin.

Nous venons tout juste d'assister à un des moments marquants de nos rencontres. Nous avons constaté que beaucoup d'outils étaient déjà disponibles. Durant nos rencontres, nous avons appris qu'il y avait déjà 16 documents traduits en différentes langues. J'espère que cette rencontre vous permet de croire que nous souhaitons construire, établir et poursuivre le dialogue avec vous. C'est particulièrement vrai du Bloc québécois.

D'ailleurs, dans la circonscription de Laurentides—Labelle, il y a trois communautés des Premières Nations, soit des Atikamekw, des Algonquins et des Mohawks. Un centre culturel sera créé afin de permettre aux Caucasiens de mieux comprendre et connaître les différentes cultures autochtones.

Je vous entendais parler du premier pas. Nous avons rencontré MM. Gray-Lehoux et M. Vollant du Réseau Jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador. Je crois que vous les connaissez. Ils nous disaient qu'il y avait de la formation et de l'accompagnement pour faire vivre une expérience. Cependant, j'aimerais savoir si ce premier pas sera vraiment déterminant, car, selon leurs dires, il faut investir davantage pour que chaque communauté puisse se réappropriar sa langue et sa culture ou les préserver.

J'aimerais entendre nos deux témoins à ce sujet.

Monsieur Gros-Louis, vous avez la parole.

M. Denis Gros-Louis: Merci beaucoup.

En fait, le travail de négociation d'une entente régionale en éducation entre le gouvernement fédéral et les 22 communautés membres du Conseil en éducation des Premières Nations s'est pratiquement terminé 20 minutes avant le début de la rencontre.

J'espère que je ne dévoile pas une primeur, mais il y a eu une avancée grâce à un geste de réconciliation important. Il s'agit du fait que, dans l'approche en matière d'éducation, on fait du rattrapage pour permettre aux communautés d'avoir les mêmes outils que dans le réseau provincial québécois.

Un des piliers de l'approche du Conseil en éducation des Premières Nations, c'est l'intégration d'un volet très important concernant les langues et les cultures dans nos écoles, en plus du cursus ou du curriculum provincial. Nous tenons absolument à ce que nos jeunes...

● (1245)

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur Gros-Louis, je m'excuse de vous interrompre. Nous venons d'ouvrir une grande porte concernant ce qui se passe à Québec, mais je dois absolument vous poser une autre question qui touche davantage le gouvernement fédéral.

Madame Tshernish, vous avez la parole.

Mme Marjolaine Tshernish: Est-ce une question qui concerne la langue ou est-ce que c'est une question plus large qui touche aussi l'inclusion?

Mme Marie-Hélène Gaudreau: C'est exact, ma question touche l'inclusion. Est-ce que cela passe nécessairement par des bulletins de vote? Selon les dires du Réseau Jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador, il faut vraiment verser de l'argent et apporter de l'aide directement dans les collectivités.

Mme Marjolaine Tshernish: Il faut poser de plus en plus de petits gestes afin qu'il devienne évident que nous sommes inclus. Le plus important, c'est vraiment l'inclusion.

Il faut aussi nous consulter et nous respecter. Il faut respecter ce que nous sommes et, surtout, notre manière de faire choses, notre savoir-faire. Notre démarche est différente en ce qui a trait au travail et à nos valeurs, notamment. On le constate partout. Notre manière de penser est également différente et il est important qu'on nous respecte.

De plus, le mot « décolonisation » est important. Il faut vraiment que nous entamions une réflexion importante sur ce que nous étions avant d'adhérer à vos institutions, à vos façons de faire et à votre genre d'administration. Avant cela, nous fonctionnions différemment.

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame Tshernish, vous m'ouvrez une porte.

J'aimerais avoir votre avis sur le respect, l'ouverture et la compréhension du gouvernement fédéral.

J'aimerais demander aux témoins de nous dire en 45 secondes ce qu'ils pensent de la Loi sur les Indiens. J'aimerais qu'ils nous disent en toute franchise quelle est leur opinion à ce sujet.

Je commencerais par Mme Tshernish.

Mme Marjolaine Tshernish: Mon point de vue personnel concernant la Loi sur les Indiens ne se limite pas à la Loi. Il concerne tout ce qui en découle, comme le système des conseils de bande.

Il concerne aussi la relation avec le gouvernement fédéral, qui nous impose une façon de fonctionner, de nommer nos représentants, de gérer nos programmes et nos services. Pour nous, la reddition de comptes se fait à l'envers.

Notre façon d'envisager l'exercice du pouvoir est différente. Normalement, toute la population est impliquée.

Nous sentons que l'on nous impose vraiment une façon de fonctionner qui ne nous ressemble plus.

J'ai peur que nous finissions par perdre notre identité et notre mémoire collective.

La présidente: Merci beaucoup.

Je suis désolée.

Monsieur Gros-Louis, vous n'avez la parole que pour quelques instants.

M. Denis Gros-Louis: Les fonctionnaires disposent de plusieurs outils pour travailler à la réconciliation, pour rebâtir la confiance et surtout, pour permettre aux communautés de se développer, malgré les impératifs de la Loi. S'en tenir au cadre de la Loi prend trop de temps. Aujourd'hui, nous voulons des mesures concrètes et rapides.

La Loi sur les langues autochtones et le projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont permis aux communautés de retrouver leur langue, de se les réapproprier et de les sauvegarder.

Je ne parlerai pas de la Loi sur les Indiens aujourd'hui, car nous allons manquer de temps. Je pourrais revenir, par contre.

Il faut que chacun des outils qui sont disponibles soit utilisé. Il faut renverser les tendances.

Que peut faire le Canada pour permettre aux communautés de sortir du cadre de la Loi? Il doit s'occuper des langues, travailler avec nous pour produire des traductions et des guides. C'est ainsi qu'il rebâtira la confiance. La Loi ne crée pas un climat de confiance, mais les gens qui l'appliquent ont la responsabilité et le devoir de maintenir cette confiance avec nous.

● (1250)

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

L'examen de la Loi sur les Indiens ne relève pas vraiment du mandat de notre comité. Nous avons laissé cette conversation se dérouler, parce qu'elle était pertinente pour la discussion.

Madame Idlout, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et est interprétée comme suit.]

Merci, madame la présidente.

J'aimerais tout d'abord remercier nos témoins d'être parmi nous et je les prierais de répondre à mes questions par l'entremise de la présidence.

Voici ma première question. Les répercussions profondes du colonialisme ont-elles affecté la participation électorale?

J'aimerais que vous répondiez tous deux à ma question.

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish: J'attendais que M. Gros-Louis intervienne.

M. Denis Gros-Louis: Je n'entends pas l'interprétation. Je vais donc demander une copie traduite de la question de la députée. Je pourrais y répondre par écrit.

[Traduction]

Nakurmiik d'avoir posé ces questions.

La présidente: Cela fait partie de notre travail et de notre processus d'apprentissage.

[Français]

Madame Tshernish, je vais vous donner un moment pour répondre.

[Traduction]

Nous avons pu obtenir la traduction en anglais de l'inuktitut, mais pas en français. Je voulais le souligner aux fins du compte rendu.

Monsieur Gros-Louis, nous nous assurerons de vous donner cette information afin que nous puissions obtenir des réponses.

Allez-y, madame Tshernish.

[Français]

Mme Marjolaine Tshernish: Je pense pouvoir vous donner une partie de la réponse.

Après la création de la Confédération, il aura fallu attendre 84 ans pour que les Indiens inscrits et d'autres groupes autochtones du Canada obtiennent le droit de vote.

Aujourd'hui, les peuples des Premières Nations ne font pas que voter, ils interviennent également dans la politique locale, territoriale, provinciale et fédérale.

Bien sûr, le fait d'avoir été exclus pendant plusieurs années nous a permis de mettre en œuvre nos politiques locales et d'avoir notre propre façon d'administrer nos affaires.

Le fait d'avoir été confrontés à l'exclusion a probablement fait que nous ne nous sentions pas concernés dans tout le processus. Nous n'étions pas inclus dans les décisions, nous n'étions pas inclus dans l'élaboration des politiques. Manifestement, cela a eu une incidence sur le taux de participation.

C'est mon interprétation de la question.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et est interprétée comme suit:]

Je vous remercie de votre réponse. J'aimerais que vous répondiez tous deux à ma prochaine question et que vous parliez de l'importance de...

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Bardish Chagger): Pardonnez-moi, madame Idlout. Monsieur Gros-Louis, entendez-vous l'interprétation?

• (1255)

[Traduction]

M. Denis Gros-Louis: Oui, je me suis mis sur le canal anglais pour pouvoir entendre. J'ai compris cela.

[Français]

L'hon. Bardish Chagger: Madame Idlout, la parole est à vous.

[Traduction]

Mme Lori Idlout: [La députée s'exprime en inuktitut et est interprétée comme suit:]

La réconciliation est importante; n'est-il pas temps de passer de l'empathie à l'action?

M. Denis Gros-Louis: Absolument, madame Idlout.

Comme je l'ai dit plus tôt, des mesures concrètes aux fins de réconciliation ont été prises au cours des derniers mois — probablement au cours des dernières années, même — et nous le constatons aujourd'hui avec le budget fédéral. La rumeur veut que Services aux Autochtones Canada devienne le ministère le mieux nanti.

Je ne veux pas tant parler d'argent, mais plutôt d'un changement de culture et de comportement. Des représentants d'Élections Canada vous ont dit que c'était cher de traduire les documents. Ce n'est pas le cas. C'est le prix de la liberté. C'est le prix de la collaboration et d'une croissance collective sur nos territoires.

Selon moi, les gestes importent plus que l'argent, et si Élections Canada va à la rencontre de nos communautés et crée des documents comme celui que je ne cesse de montrer...

Il faudrait impliquer tous les ministères, et pas seulement Services aux Autochtones Canada, car certains de leurs fonctionnaires de la vieille école peinent encore à comprendre que leur travail permet à nos communautés de se développer. Ils ont encore tendance à tenter de protéger la Couronne, et chaque fois qu'ils font cela, ils sont déboutés devant les tribunaux. Voilà pourquoi j'ai espoir que l'entente en matière d'éducation au Québec constituera un pas en avant très positif.

[Français]

La présidente: Madame Tshernish, aimeriez-vous intervenir?

Mme Marjolaine Tshernish: Je vous remercie, madame la présidente.

La réconciliation est importante avec les villes avoisinantes des communautés, précisément sur le plan des relations qu'elles entretiennent entre elles. C'est dans le cadre de ces relations qu'on pouvait beaucoup ressentir du racisme et de l'exclusion et vivre l'occupation du territoire sans se connaître, sans se visiter, sans tenir compte l'un de l'autre.

La réconciliation est pour tous. C'est s'intéresser aux personnes avec qui on occupe le territoire et avec qui on développe une région, par exemple. C'est également considérer notre rapport à la ville, à la province et au Canada.

C'est vraiment par ce biais que la réconciliation passe, mais également par le fait de demander pardon, de pardonner, de continuer à faire du développement, mais, main dans la main, de tenir compte de tout le monde et de respecter les différences d'autrui.

La présidente: Je vous remercie.

[Traduction]

Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé, aujourd'hui. C'est probablement l'un des cadeaux les plus précieux que l'on puisse recevoir, et j'aimerais vous remercier tous les deux de vos apports au nom des membres de notre comité.

N'hésitez pas à nous envoyer d'autres documents par écrit, notamment le document sur Élections Canada, que nous aimerions avoir parmi nos références lors de la rédaction de l'ébauche de notre rapport.

Cela dit, j'espère que vous continuerez à bien vous porter, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre ce travail, tous ensemble.

Chers membres du Comité, j'aimerais dire deux choses aux fins du compte rendu.

Premièrement, nous n'avons pas pu avoir d'interprétation pour l'inuktitut lors de la réunion du 31 mars sur cette étude. Je voulais aviser les membres du Comité que le Bureau de la traduction nous a envoyé une lettre d'excuse officielle et cherche à avoir plus de ressources et à en offrir suffisamment en matière d'interprétation. Je voulais le souligner aux fins du compte rendu; le Bureau de la traduction a entamé un suivi à cet égard immédiatement et prend la situation très au sérieux. Nous continuerons à faire pression pour veiller à ce que les ressources soient disponibles. J'aimerais tous vous remercier, car nous avons su gérer la situation et aller de l'avant.

Deuxièmement, les membres du sous-comité ont reçu un courriel sur la suite de nos travaux au retour des deux semaines de circonscription. J'ai demandé à ce que nous poursuivions notre étude du

rapport sur le Code régissant les conflits d'intérêts lors de notre retour le 26 avril. Je ne dis pas que nous arriverons à finir le rapport, mais nous tenterons d'y arriver. Le jeudi 28 avril, nous commencerons à examiner l'intention des motions de Mme Block et — comme le Comité en a convenu — de M. Turnbull. Je vous demanderais d'avoir votre liste de témoins pour la motion de M. Turnbull prête d'ici le 14 avril.

Nous avons trouvé un moyen de travailler tous ensemble pour que les choses fonctionnent et je tiens à vous en remercier. Nous ne sommes pas à huis clos, alors nous ne pouvons pas aller trop dans les détails, mais je vous invite à en faire part à vos collègues.

Souhaitiez-vous dire quelque chose brièvement, madame Gaudreau?

• (1300)

[Français]

Mme Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, quelle est la date limite pour soumettre notre liste de témoins?

La présidente: Vous avez jusqu'au jeudi 14 avril 2022, mais, s'il y a des problèmes, faites-le-nous savoir. Si vous voulez, on peut la recevoir le 12 avril.

[Traduction]

Le calendrier vous convient-il? Parfait, merci.

J'espère que vous continuerez tous à bien vous porter. Je vous souhaite un beau mois d'avril. Nous nous reverrons à la fin du mois. Prenez soin de vous.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>

Renseignements sur la réunion	
Date	29 mars 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Perrault, directeur général des élections • Michel Roussel, sous-directeur général des élections, Scrutins et innovation • Anne Lawson, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires • Karine Morin, chef de cabinet
Autres (suivis, motions, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Articles de la <i>Loi électorale du Canada</i> qui devraient être modifiés • Calendrier de production des bulletins de vote
Allocutions d'ouverture	
L'allocution d'ouverture du directeur général des élections (DGE) est disponible ici : Français/Anglais	
Questions par sujet	
Nunavut (bulletins de vote spéciaux, fac-similé)	
<p>Lorsqu'on lui a demandé si des bulletins de vote spéciaux rédigés en inuktitut avaient été acceptés par Élections Canada (EC) lors de la dernière élection générale (44^e EG), le DGE a mentionné qu'en vertu de la législation actuelle, les noms des candidats doivent être écrits en utilisant l'alphabet latin. Il a ajouté que l'offre de bulletins de vote spéciaux en langues autochtones soulèverait des questions quant à la compilation et au dépouillement des résultats à Ottawa, puisque les compteurs et les observateurs pourraient ne pas être équipés pour comprendre une variété de langues.</p> <p>En réponse à une question sur l'impression de bulletins de vote spéciaux en langues autochtones au Nunavut et sur l'importance de l'obstacle que représenterait pour EC l'ajout de langues autochtones sur les bulletins de vote dans ce territoire, le DGE a indiqué que dans le cas du Nunavut, la traduction est habituellement disponible dans les 24 à 48 heures et qu'EC pourrait probablement faire imprimer le bulletin de vote en inuktitut. Des modifications à la législation seraient nécessaires et cela impliquerait également certaines considérations stratégiques telles que la traduction, la validation de la traduction, l'ordre des noms sur les bulletins de vote ainsi que le format du bulletin de vote.</p> <p>Lorsqu'on lui a posé des questions sur l'option de fac-similé utilisée au Nunavut lors de l'élection générale de 2004 et sur les commentaires qu'EC a reçus, le DGE a expliqué qu'EC n'a pas reçu beaucoup de commentaires et que, bien qu'il n'ait pas reçu de plaintes au sujet du fac-similé lui-même, il en a reçu quelques-unes au sujet de quelques autres articles qui n'étaient pas traduits en inuktitut (panneau jaune « Vote »). Le DGE a ajouté qu'EC a appris à propos de sa capacité à offrir des produits dans une langue autre que les deux langues officielles et a déclaré qu'il est plus facile d'améliorer la présence générale du matériel que de traduire les bulletins de vote.</p> <p>En réponse à une question au sujet du modèle fac-similé et ses limites, le DGE a expliqué que tous les modèles papiers ont des limites inhérentes et que pour certaines juridictions à l'international qui utilisent des machines électroniques, l'accessibilité n'est pas un problème. Il a ajouté que dans un monde papier, il ne serait pas possible de produire un grand nombre de fac-similés. Il a expliqué que dans certaines circonscriptions, cinq communautés linguistiques autochtones seraient présentes à un taux de 1 % et c'est beaucoup pour un modèle fac-similé.</p> <p>Lorsqu'on lui a demandé de valider la traduction des affiches en fac-similé utilisées au Nunavut, le DGE a expliqué qu'EC travaille normalement avec le Bureau de la traduction, mais qu'il a dû faire la traduction</p>	

* Il s'agit d'un résumé non officiel des travaux du Comité; veuillez vous référer aux transcriptions officielles pour plus de précisions.

lui-même. Il a ajouté que la traduction et la validation devaient être effectuées dans les 24 heures suivant la clôture des candidatures afin d'imprimer et de distribuer le bulletin de vote à temps. Le DGE a déclaré qu'à une époque où les délais sont serrés et peuvent ne pas permettre la traduction et la validation, il considère qu'il est risqué, pour des raisons d'intégrité, d'ajouter des langues à un bulletin de vote officiel jusqu'à ce que l'on en sache plus sur la question. Il a également réitéré la nécessité d'avoir des bulletins prêts pour le vote par anticipation afin de ne pas compromettre le vote (bien qu'il soit regrettable d'être en retard avec un fac-similé, cela ne compromet pas l'élection).

Considérations opérationnelles (traduction, calendrier de production)

En réponse à une question sur la traduction, le DGE a fait remarquer qu'EC n'est pas un expert et qu'il doit s'en remettre à l'expertise du Bureau de la traduction et que les délais de traduction varient (habituellement 10 à 20 jours et parfois plus). Il suggère un accord avec les partis pour que le nom des partis soient traduits/translittérés à l'avance. Il a ajouté qu'un nouveau processus devrait être mis en place pour traduire et valider le nom du candidat après la clôture des nominations et a mentionné, au passage, qu'EC a actuellement un processus de contrôle de la qualité en place avec un délai d'exécution très court.

Lorsqu'on lui a demandé quels étaient les délais de production du matériel électoral qui n'est pas déjà traduit, le DGE a expliqué qu'EC devait déterminer les langues à utiliser, définir le temps de traduction et procéder à la production du matériel. Il a ajouté qu'EC se penchera sur la question et qu'une décision ne devrait pas tarder à être prise.

En réponse à une question sur la collecte de signatures pour le processus de nomination des candidats dans des langues autres que l'anglais et le français, le DGE a expliqué que le directeur du scrutin doit s'assurer que la signature provient d'un électeur résidant dans la circonscription et qu'il n'a peut-être pas la possibilité de valider l'information dans d'autres langues.

Considérations politiques (seuil)

En réponse à une question sur le seuil de 1 %, sur les langues sélectionnées et sur les raisons de ce choix, le DGE a déclaré qu'EC partait du principe que le seuil était basé sur la langue maternelle, mais qu'il pouvait être basé sur la langue parlée à la maison ou sur la langue écrite qui est comprise. Il ajoute que pour les besoins des produits d'information d'EC, la langue maternelle a été utilisée et que les données proviennent de Statistique Canada ainsi que des renseignements fondés sur les demandes au fil des ans. De plus, le DGE a indiqué que si EC devait appliquer le seuil de 1 % aux bulletins de vote, les 17 langues identifiées avec le seuil de 1 % chevaucheraient les 16 langues dans lesquelles EC offre déjà des produits de communication.

Le DGE a expliqué qu'en ce qui concerne le seuil, davantage de données sont nécessaires pour comprendre et qu'EC doit travailler avec les communautés autochtones afin de mieux comprendre leurs réalités. Il a ajouté qu'EC doit également examiner la demande et la capacité sur le terrain et explorer autant que possible les obstacles qui pourraient être rencontrés.

En réponse à une question sur la possibilité d'inclure dans le seuil du 1 % les gens qui réapprennent une langue autochtone, le DGE a expliqué que cela dépend de Statistique Canada et que ces données ne sont pas disponibles.

Considérations légales (modifications à la *Loi électorale du Canada*)

En réponse à une question sur la *Loi électorale du Canada* et les articles qui devraient être modifiés, le DGE a indiqué qu'un certain nombre d'articles devraient être modifiés et a suggéré de partager cette information avec le Comité.

Participation au processus électoral (droits des Autochtones, groupe consultatif, CanTalk)

Lorsqu'on lui a demandé si la langue du bulletin de vote avait été identifiée comme un obstacle à la

* Il s'agit d'un résumé non officiel des travaux du Comité; veuillez vous référer aux transcriptions officielles pour plus de précisions.

participation des électeurs autochtones, le DGE a répondu que les enquêtes d'EC n'abordent pas les barrières linguistiques et a ajouté que ce qu'EC connaît est ce qu'il a constaté sur le terrain. Il a également mentionné que l'Assemblée des Premières Nations a identifié les langues comme un obstacle important à la participation au processus électoral.

En réponse à une question sur les droits des Autochtones, le DGE a expliqué qu'il était ouvert et prêt à améliorer la présence des langues autochtones dans les bureaux de vote en veillant à ce que l'expérience de vote reflète l'identité des Autochtones. Le DGE a également expliqué qu'il devait respecter le fait que certaines communautés autochtones (40 %) ne veulent pas de bureaux de vote dans les réserves. De plus, le DGE a déclaré que, symboliquement, l'utilisation des langues autochtones dans le processus électoral a un poids politique en soi.

Sur une question sur les requêtes provenant des Premières Nations, le DGE a expliqué qu'EC a toujours cherché à améliorer l'offre de service aux Canadiens et que la lentille de la réconciliation offre une nouvelle perspective. Il a également ajouté que le projet de loi de C-309 déposé au printemps dernier a été une indication claire d'un besoin.

Lorsqu'on lui a demandé comment EC pouvait aider davantage les communautés autochtones, le DGE a expliqué que le modèle de service est actuellement basé sur des Canadiens au service de leurs concitoyens dans leur communauté. Normalement, dans les communautés autochtones à l'échelle locale, EC est en mesure de fournir des services dans les langues autochtones, mais le DGE reconnaît que la situation à Iqaluit, qui exige que les électeurs votent par bulletin spécial, est une question complexe. Le DGE a informé les députés qu'EC a lancé un examen des programmes et qu'il étudie la possibilité de mettre sur pied un groupe consultatif sur la participation autochtone qui pourrait se concentrer sur la question des langues autochtones sur les bulletins de vote. Le DGE indique qu'il souhaite mieux comprendre les besoins et les réalités des communautés autochtones et qu'EC doit s'engager davantage sur une base continue, même en dehors de la période électorale. Le DGE a ajouté qu'il sait également qu'il est nécessaire de faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le service aux bureaux de vote par anticipation.

En réponse à une question sur CanTalk et son utilisation, le DGE a déclaré que ce service est fourni dans environ 24 langues autochtones et des centaines de langues au total, mais qu'il est très peu utilisé et qu'il doit être davantage promu. Le DGE a également expliqué que ce service n'est disponible qu'au bureau du directeur du scrutin et qu'il n'est pas possible de l'offrir dans les bureaux de vote.

Divers (recrutement, collaboration avec les OGE, équipe d'intervention rapide)

En réponse à une question sur le recrutement de travailleurs électoraux parlant une langue autochtone, le DGE a déclaré que la grande majorité des personnes sont embauchées localement, mais qu'EC ne dispose pas de données pour étayer cette affirmation. Il a également mentionné le programme des aînés et des jeunes et a précisé que le taux de participation a diminué et qu'il s'agit d'une question qu'il souhaite examiner. Il a indiqué qu'il n'y a pas de personne qui s'identifie comme autochtone dans les rangs supérieurs, mais que certains travaillent à l'administration centrale d'Élections Canada (ACEC) et comme directeur de scrutin sur le terrain. Le DGE a ajouté que, dans le cadre de l'examen des programmes, EC souhaite intégrer des Canadiens autochtones au niveau de la direction.

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il en était des conversations avec d'autres organismes de gestion électorale (OGE) à l'échelle nationale et internationale, le DGE a expliqué qu'il y avait eu une collaboration, même s'il n'y a que quelques pays qui font face aux mêmes réalités que le Canada. Il a expliqué que les problèmes des communautés autochtones au Canada sont différents et que les réactions ne sont pas les mêmes. Il a également indiqué que les DGE provinciaux et territoriaux se rencontreront à Iqaluit cet été.



Points saillants des délibérations du Comité — Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)

En réponse à une question sur l'équipe de réponse rapide, le DGE a déclaré qu'il est important de comprendre quand il faut informer l'ACEC. Il a ajouté que les réunions régionales à travers le pays commencent la semaine prochaine et que cette question précise sera discutée. Le DGE fait référence à la situation à Kenora, où il n'y a pas eu de séance d'information, et réitère la nécessité pour EC de planifier de façon proactive afin de limiter les changements de dernière minute.

Renseignements sur la réunion	
Date	31 mars 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Karliin Aariak, commissaire aux langues du Nunavut • Aluki Kotierk, présidente, Nunavut Tunngavik Inc. • Cédric Gray-Lehoux & Shikuan Vollant, porte-paroles, Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador
Mots d'ouverture	
<p><i>Remarque sur la langue : tout au long de la réunion, les témoins ont utilisé le terme « inuklut » pour désigner les langues inuites. Ce terme englobe tous les dialectes utilisés au Nunavut et, à ce titre, il est utilisé dans les notes ci-dessous.</i></p> <p>Karliin Aariak, commissaire aux langues du Nunavut</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada (EC) n'a pas respecté la <i>Loi sur la protection de la langue inuite (LPLI)</i>, une loi territoriale qui exige que l'inuklut soit utilisé en toute égalité avec les autres langues officielles. • Le bureau de M^{me} Aariak en a informé EC, par l'intermédiaire du directeur général des élections (DGE). • Lors de la dernière élection, par exemple, le bureau de M^{me} Aariak a reçu des rapports indiquant que l'information sur les dates de vote anticipé et les instructions pour les bulletins de vote spéciaux n'étaient pas fournies dans les langues inuites. • M^{me} Aariak a également reçu des plaintes selon lesquelles les caractères syllabiques n'étaient pas utilisés sur le bulletin de vote lui-même, comme c'est le cas dans toutes les élections municipales et territoriales au Nunavut. • Recommandations : 1) Que la <i>Loi électorale du Canada (LEC)</i> soit modifiée de façon à ce que l'orthographe romaine et les caractères syllabiques de l'inuklut figurent sur le bulletin de vote au Nunavut; 2) Qu'EC fasse figurer l'inuklut sur toutes les affiches et tous les documents de façon au moins aussi évidente que l'anglais et le français; et 3) Qu'EC mette en œuvre une politique ou une procédure propre au Nunavut pour s'assurer qu'il se conforme à la LPCI et prenne des mesures significatives pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les électeurs du Nunavut. <p>Aluki Kotierk, présidente de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Kotierk a fait remarquer que d'après le dernier recensement, l'inuklut est la langue maternelle de la majorité des habitants du Nunavut, plus que l'anglais ou le français, ce qui rend ce territoire unique. • Bien qu'il soit louable qu'EC ait pris certaines initiatives lors des dernières élections, les efforts d'EC ont été ponctuels et dépendaient trop du personnel en place. • La prochaine étape importante consistera à légiférer pour que l'inuklut figure sur le bulletin de vote fédéral. • M^{me} Kotierk est également favorable à l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote dans les circonscriptions où la présence des Autochtones est importante et à l'octroi aux électeurs du droit de demander un bulletin de vote spécial dans la langue autochtone de leur 	

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.

choix, quel que soit leur lieu de résidence.

Shikuan Vollant, porte-parole du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador (RJPNQL)

- M. Vollant soutient toute initiative visant à renforcer et à revitaliser les langues, mais la traduction des bulletins de vote n'est pas une priorité pour lui.
- Les raisons expliquant la faible participation électorale dans certaines communautés autochtones sont complexes, et aucune étude examinée à ce jour n'a montré que la traduction des bulletins de vote était une solution à l'abstention électorale.
- Le témoin s'est dit préoccupé par les effets néfastes que pourrait avoir sur l'environnement la production de bulletins de vote en papier dans un nombre beaucoup plus grand de langues à travers le pays.
- Bien que le témoin comprenne la bonne intention de ces efforts, l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote coûterait très cher et serait mieux investie ailleurs pour revitaliser les langues autochtones de façon plus directe et plus rentable.

Questions par sujet

Recommandations récentes d'EC (utilisation de fac-similés, seuil de 1 % des locuteurs de langue)

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'elle pensait de l'utilisation proposée d'un fac-similé derrière l'écran de vote (selon les récentes recommandations du DGE au Comité à ce sujet), M^{me} Ariak a répondu/réitéré que ce n'était pas la même chose que l'utilisation de l'inuktitut sur le bulletin de vote lui-même, et qu'elle croyait que le fait d'avoir sa propre langue sur le bulletin de vote était plus susceptible d'augmenter le taux de participation électorale.

Lorsqu'on lui a demandé de parler des défis potentiels que représente la présence des langues autochtones sur les bulletins de vote dans d'autres administrations canadiennes, M^{me} Ariak a expliqué que dans sa propre administration, les droits linguistiques sont légiférés au niveau territorial et s'appliquent à tous les organismes et ministères fédéraux au Nunavut. Elle a réitéré son désir de voir une politique ou une procédure d'EC propre au Nunavut qui permette l'utilisation des langues inuites sur les bulletins de vote, en orthographe romaine et en syllabique inuit. En ce qui concerne les langues autochtones dans d'autres administrations, M^{me} Ariak a dit qu'elle pouvait envisager l'option du fac-similé.

Lorsqu'on lui a demandé de répondre aux préoccupations du DGE concernant la difficulté d'imprimer les bulletins de vote dans des délais courts, M^{me} Ariak a répondu que même s'il y a des difficultés, elles devraient être résolues, et qu'elle n'a pas connaissance de problèmes d'impression ou de logistique lors des élections territoriales et municipales précédentes.

En réponse à une question sur l'utilisation d'un seuil de 1 % de locuteurs de langue dans une circonscription pour fournir des bulletins de vote dans cette langue, M. Vollant a répondu qu'il y a 11 langues autochtones différentes parlées au Québec, dont certaines ont des sous-dialectes différents entre les 43 communautés du Québec. Il pourrait donc être difficile pour EC de s'assurer que le texte soit écrit et compris de la même façon dans les différentes communautés. M. Vollant a également expliqué qu'il n'existe pas de terme direct pour le mot « vote » dans sa langue innue, de sorte qu'il serait plus déroutant qu'utile de l'écrire en syllabique sur le matériel électoral. En raison de ces complexités et défis potentiels, M. Vollant préférerait que des ressources soient allouées à d'autres formes de revitalisation linguistique.

Participation électorale

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.

Lorsqu'on lui a demandé d'expliquer en quoi le fait d'inscrire l'inuktitut sur le bulletin de vote, ou de permettre aux résidents du Nunavut d'écrire en inuktitut sur un bulletin spécial, pourrait améliorer la participation électorale, M^{me} Kotierk a expliqué que les Inuits ne peuvent voter au niveau fédéral que depuis les années 1960, et que le fait de pouvoir voter dans sa propre langue donnerait à de nombreuses personnes le sentiment d'être mieux intégrées. Elle a également mentionné que cela permettrait souvent aux locuteurs d'inuktitut de confirmer leur vote par eux-mêmes plutôt que de recevoir des directives informelles de la part d'autres personnes de simplement cocher le « premier candidat » ou le « candidat du milieu ». M^{me} Aariak a fait valoir qu'au Nunavut, la langue est déjà attendue et que le matériel est déjà disponible en syllabique pour les élections territoriales et municipales, de sorte que la présence de la langue sur les bulletins de vote contribuerait à accroître la participation. Elle a également reconnu qu'EC a pris des initiatives, mais que celles-ci n'incluent pas les langues sur les bulletins de vote.

Un député a demandé à M^{me} Aariak et à M^{me} Kotierk d'estimer le taux de participation aux récentes élections municipales et territoriales, étant donné que le taux de participation au Nunavut lors de la dernière élection fédérale était assez faible, soit 38 %. Les deux témoins ont répondu qu'elles n'avaient pas les chiffres exacts et qu'elles les fourniraient dans le cadre de leurs déclarations écrites.

En ce qui concerne la participation électorale, M. Vollant a mentionné que dans le cadre de ses déclarations écrites, le RJPNQL soumettra un document écrit par un collègue sur ce sujet. Il a ensuite ajouté qu'aucune recherche ne montre que l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote augmenterait le nombre de votes, et que la façon d'augmenter la participation électorale dans les communautés autochtones est de donner aux gens une raison de vouloir voter.

Priorité à d'autres formes de revitalisation des langues autochtones

En réponse aux témoignages de ses collègues, M. Vollant a déclaré que leurs positions divergentes ne constituaient pas une preuve de conflit. Il a plutôt dit que c'est une preuve que les différents groupes autochtones ont des besoins différents et des priorités différentes et a réaffirmé son respect, malgré leurs positions divergentes sur la question des bulletins de vote.

Lorsqu'on lui a demandé d'expliquer sa position selon laquelle la présence de la langue sur les bulletins de vote n'est pas une priorité, M. Vollant a expliqué que les gens ne peuvent pas utiliser les bulletins de vote dans les langues autochtones à moins de les parler couramment, et que l'acquisition et le maintien de la maîtrise de la langue nécessitent des ressources importantes. En réponse à une question sur les activités qui pourraient constituer une meilleure utilisation des ressources pour la revitalisation de la langue, M. Vollant a souligné que la langue s'apprend plus facilement à la maison et que, pour qu'une langue soit saine, il faut qu'un soutien social soit en place pour que les peuples et les familles autochtones soient en bonne santé et se sentent à l'aise dans l'acceptation de leur identité.

Le Nunavut, une administration unique

Lorsqu'on lui a demandé en quoi les obligations du Canada en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) pourraient s'appliquer à cette question des bulletins de vote, M^{me} Aariak a expliqué que le fait de s'assurer que l'inuktitut est utilisé sur les bulletins de vote fédéraux serait un pas dans la bonne direction, mais qu'il faut faire davantage, comme en témoigne le fait que son bureau reçoit encore des préoccupations. M^{me} Aariak et M^{me} Kotierk ont toutes deux affirmé qu'EC devrait accorder la priorité à la langue inuite, car les attentes de la population du Nunavut sont élevées, en raison des droits linguistiques énoncés dans la LPLI et de l'utilisation fréquente de l'inuktitut par les autres ordres de gouvernement.

En réponse à une question sur les obstacles auxquels sont confrontés les électeurs du Nunavut, M^{me} Kotierk a expliqué que le contexte culturel est unique. Tout d'abord, elle a souligné que l'accès au vote fédéral est un phénomène assez récent, étant donné que les Inuits ne sont passés que récemment

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.

d'unités familiales nomades basées sur la terre à des communautés statiques et n'ont obtenu le droit de vote que dans les années 1960. Deuxièmement, elle a souligné que les notions culturelles de leadership sont fondées sur l'expérience et l'idée que chacun a son propre rôle à jouer, ce qui signifie que l'autopromotion qui accompagne les élections va à l'encontre des habitudes de nombreux Inuits. M^{me} Kotierk a suggéré que tous ces éléments pourraient contribuer à la faible participation électorale observée.

Lorsqu'on lui a demandé de préciser le contexte de son désir de voir une politique ou une procédure propre au Nunavut, M^{me} Aariak a expliqué que son bureau a rencontré le DGE qui a souligné le fait que la LEC n'exige pas l'utilisation de la langue inuite sur les bulletins de vote. M^{me} Aariak dit qu'elle a fait valoir à son tour que la LPLI du territoire devrait s'appliquer à EC et à toute la signalisation et tout le matériel qui sont utilisés au Nunavut.

Divers (expérience dans les élections NTI, les efforts précédents d'EC)

En réponse à un commentaire sur la disponibilité de la signalisation et du matériel en inuktitut, M^{me} Aariak a expliqué qu'avant l'élection de 2021, son bureau a correspondu avec EC au sujet des préoccupations qui avaient été identifiées lors des élections précédentes. Ils ont reçu en retour une liste de choses qu'EC prévoyait d'améliorer pour 2021. Cependant, en fin de compte, il y a eu quelques lacunes, par exemple les panneaux concernant l'utilisation des masques et la COVID-19 qui n'étaient qu'en anglais et en français. M^{me} Aariak se demande pourquoi, si EC a des contrats pour assurer la traduction en Inuktitut, ceux-ci ne sont pas utilisés pour tout le matériel électoral. Elle a mentionné qu'à l'avenir, EC pourrait peut-être communiquer avec l'autorité de la langue inuite (dont le but est de normaliser les termes inuktitut) afin d'obtenir un soutien.

Renseignements sur la réunion	
Date	5 avril 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Stephen Dunbar, directeur général des élections, Élections Territoires du Nord-Ouest (E-TNO) • Dustin Fredlund, directeur général des élections, Élections Nunavut (E-NU) • Samantha Mack, responsable de la conformité de l'assistance linguistique, Alaska Division of Elections (ADE)
Mots d'ouverture	
<p>Stephen Dunbar</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les T.N.-O. ont 11 langues officielles, dont 9 sont autochtones, et comptent entre 200 et 2200 locuteurs. • De récentes modifications aux lois territoriales donnent à E-TNO la possibilité d'utiliser l'écriture syllabique sur les bulletins de vote. • Le formulaire de nomination des candidats permet d'inscrire les noms « communément connus » sans identification; par conséquent, le bulletin de vote reflète le nom tel qu'il est fourni par les candidats, quelle que soit la langue ou l'orthographe. • Il n'y a pas de partis politiques aux T.N.-O., donc les bulletins de vote ne contiennent que les photos des candidats et leurs noms, dans la langue ou l'orthographe fournie. • Il n'y a plus de bureau de traduction unique pour produire des documents dans différentes langues; il faut donc faire appel à plusieurs entrepreneurs dont la disponibilité, les coûts et les délais varient. • E-TNO envisage actuellement de produire davantage de matériel d'information pour les électeurs dans les langues autochtones (y compris des panneaux « Votez ici » et des renseignements sur ce qui est exigé pour pouvoir voter [p. ex. les exigences en matière de pièces d'identité]). • Des difficultés techniques ont parfois été rencontrées avec des ordinateurs qui n'enregistrent pas les signes diacritiques. • E-TNO travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements autochtones afin de garantir le respect des langues et de la culture. <p>Dustin Fredlund</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors des élections territoriales, toute l'information diffusée par E-NU comprend quatre langues : inuktitut, inuinnaqtun (les deux principaux dialectes de l'inuktitut), anglais et français. • Les traductions des langues inuites ne reflètent pas tous les dialectes, mais tous les locuteurs comprennent généralement l'essentiel. • Les bulletins de vote comprennent les noms des candidats dans les langues inuites en utilisant à la fois l'alphabet latin et l'alphabet syllabique. • E-NU compte sur les candidats pour soumettre leurs noms; heureusement, le bureau d'E-NU a la capacité interne de s'assurer que les noms écrits en syllabique indiquent correctement le choix du candidat et de déchiffrer les bulletins de vote par correspondance afin de s'assurer que les choix des électeurs dans toute langue locale sont correctement enregistrés. <p>Samantha Mack</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Alaska est en train de mettre en œuvre le vote par ordre de préférence et a récemment lancé une campagne d'information à ce sujet dans neuf langues autochtones ainsi qu'en 	

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.

anglais, en espagnol et en tagalog.

- L'Alaska utilise un modèle de panel pour toutes les traductions autochtones, dans lequel plusieurs locuteurs d'une langue traduisent ensemble pour garantir la précision et respecter les dialectes. Cette façon de faire est considérée comme une pratique exemplaire.
- Comme dans le contexte américain, l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote au Canada serait un premier pas très important vers une plus grande inclusion des électeurs autochtones.

Questions par sujet

Utilisation actuelle des langues autochtones aux T.N.-O. et au Nunavut

En réponse à une question sur le matériel fourni dans les 11 langues officielles des T.N.-O., M. Dunbar a répondu que le matériel qu'ils prévoient de produire pour la prochaine EG comprend : des panneaux avec la mention « Votez ici »/« Bureau de vote » et du matériel expliquant ce dont vous avez besoin pour pouvoir voter, y compris les pièces d'identité acceptables. M. Dunbar a fait remarquer que dans les petites communautés, les gens sont moins susceptibles d'avoir une pièce d'identité officielle avec photo, de sorte que les instructions doivent être claires quant aux autres formes d'identification existantes.

Lorsqu'on lui a demandé de se prononcer sur la question de la disponibilité des traductions et des délais, M. Dunbar a expliqué qu'il n'avait pas encore de réponse à ce problème, mais qu'il rencontrerait bientôt le commissaire aux langues des T.N.-O. afin d'obtenir des conseils, en particulier sur la façon d'aborder les dialectes.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi le Nunavut et les T.N.-O. sont plus avancés dans la prestation de services de vote en langues autochtones (par rapport à EC), M. Fredlund a répondu qu'il ne peut pas vraiment se prononcer sur les défis d'EC, car au Nunavut, il est possible de fournir tout le matériel électoral dans les quatre langues par défaut. Il ajoute que l'une des forces de son bureau est que la plupart des employés parlent l'inuktitut, bien que les dialectes présentent certains défis. La réponse de M. Dunbar est que E-TNO a été encouragé à en faire davantage en matière de langues autochtones, et qu'il continue donc à améliorer son offre.

En réponse à une question de clarification sur les bulletins de vote utilisés au Nunavut, M. Fredlund a expliqué que la plupart des communautés utilisent l'écriture syllabique inuktitut, mais que certaines utilisent l'orthographe romaine, donc les deux sont présentées sur les bulletins de vote. Il a également mentionné que lors de l'élection précédente, E-NU a obtenu un taux de conformité de 100 % pour les candidats soumettant leur nom en syllabique, même pour ceux qui ne parlaient que l'anglais.

Commentaires sur Élections Canada

En réponse à une question sur les commentaires liés à la langue que leurs bureaux ont reçus, M. Dunbar et M. Fredlund ont tous deux mentionné que leurs bureaux reçoivent parfois des plaintes linguistiques lors des élections fédérales, souvent parce que les électeurs ne savent pas que E-TNO/E-NU sont des organismes distincts d'EC. M. Fredlund a également expliqué qu'en 2019, lorsque les élections fédérales et municipales ont eu lieu en même temps, E-NU avait toute la signalisation dans les quatre langues, mais pas EC, et son bureau a reçu des commentaires d'électeurs confus pensant que E-NU était responsable de la signalisation.

En ce qui concerne les pratiques exemplaires qu'ils proposeraient à EC, M. Dunbar a mentionné qu'E-TNO a été l'une des premières administrations à inclure les photos des candidats sur les bulletins de vote, ce qui a contribué à combler les lacunes en matière de langue et d'alphabétisation. Il a également mentionné que les directeurs du scrutin ont pour instruction de prendre des dispositions pour que des interprètes soient disponibles au besoin. Toutefois, M. Dunbar a fait remarquer qu'il n'est pas toujours

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.

possible de confirmer des interprètes pour chaque langue. En réponse à une question connexe, M. Dunbar et M. Fredlund ont fait remarquer que la prestation de services d'interprétation aux bureaux de vote n'est pas exigée par la loi dans l'un ou l'autre des territoires, mais que les directeurs de scrutin font habituellement de leur mieux pour embaucher des travailleurs électoraux et des interprètes qui parlent les langues locales.

En réponse à une question sur ce que les témoins recommanderaient à EC de faire différemment en ce qui concerne les langues autochtones, M. Fredlund a répondu qu'il s'agit d'une question dont les DGE discuteront cet été à Iqaluit. Il a également mentionné qu'il avait déjà rencontré et travaillé avec le DGE d'EC. M. Dunbar ajoute qu'il est très important de s'assurer que les noms figurent sur le bulletin de vote tels qu'ils sont fournis par le candidat, car l'anglicisation des noms en change souvent le sens. Mme Mack a réaffirmé que le choix de l'alphabet, l'apparence du bulletin de vote et l'utilisation de l'alphabet syllabique sont des questions importantes.

Interrogé sur la possibilité de partager des ressources avec EC lorsque les élections territoriales et fédérales coïncident, M. Fredlund a répondu qu'E-NU ne refuserait jamais de partager de l'information sur l'inuktitut ou d'aider, mais que nous devons garder en tête que les lois sont différentes, que le partage de l'information n'est pas nécessairement une simple réimpression et que les deux bureaux sont extrêmement occupés lorsque les élections coïncident.

Financement pour soutenir les langues autochtones

En réponse à une question sur le financement de la fourniture de langues autochtones, M. Dunbar a expliqué que, même si E-TNO ne dispose pas de locuteurs des 11 langues en interne, elle dispose de ressources suffisantes pour offrir toutes ces langues. Cependant, ils ne peuvent pas toujours garantir un délai d'exécution rapide, car ils font appel à des traducteurs contractuels. M. Fredlund, quant à lui, a déclaré que l'Assemblée législative du Nunavut a toujours été en mesure de fournir les fonds nécessaires à la traduction des langues.

Différents dialectes

Interrogé sur le défi que représentent les différents dialectes d'une même langue, M. Fredlund a répondu que les traductions de son bureau, qui sont effectuées à Rankin Inlet, ne correspondent pas toujours exactement aux dialectes locaux, mais qu'elles sont suffisamment similaires pour qu'il ne soit pas nécessaire de fournir des dialectes écrits différents pour chacune des 25 communautés.

Il a ajouté qu'en période électorale, son bureau s'appuie également sur des connexions dans l'Arctique occidental pour le soutien dialectal. M. Dunbar a confirmé que les dialectes sont certainement un sujet sur lequel son bureau travaillera avec les gouvernements locaux : certaines communautés essaient de centraliser leurs langues et de faire des traductions uniformes, tandis que d'autres communautés peuvent vouloir préserver des dialectes uniques. M. Dunbar a également donné l'exemple suivant : dans certains dialectes d'une langue, la lettre romaine « X » se traduit littéralement par « vote », ce qui pourrait avoir une incidence sur la conception des panneaux « Votez ici ». Mme Mack a indiqué que l'utilisation de panneaux de traduction a contribué à améliorer les défis dialectaux en permettant un équilibre entre la spécificité et la compréhension dans une vaste zone géographique.

Législation linguistique aux États-Unis (Alaska)

Plusieurs questions ont été posées à Mme Mack sur les règles et la législation linguistiques dans sa juridiction de l'Alaska, aux États-Unis. En réponse à une question sur la raison pour laquelle les bulletins de vote sont fournis par ADE en tagalog (une langue philippine), Mme Mack a expliqué qu'il existe une règle (dans la législation fédérale) selon laquelle si 5 % de la population votante parle une langue et parle moins que « très bien » l'anglais, le matériel de vote doit être produit dans cette langue. Elle a également précisé que dans le cas des langues autochtones, les dialectes d'une même langue sont considérés comme un seul groupe en vertu de cette règle des 5 %, mais qu'une fois ce seuil atteint, ADE peut toujours décider de



Points saillants des délibérations du Comité — Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)

traduire dans plusieurs dialectes distincts en utilisant son modèle de traduction en panel.

Divers (durée de la période électorale, participation électorale)

En réponse à une question sur la durée des périodes électorales dans leurs administrations respectives, M. Dunbar a répondu que la période électorale dans les T.N.-O. est de 29 jours selon la loi (les candidats ont jusqu'au 25^e jour pour soumettre leur nom), et M. Fredlund a répondu que, dans le cas du Nunavut, elle est de 35 jours selon la loi (les candidats ont jusqu'au 30^e jour pour soumettre leur nom). **Dans une question ultérieure sur ce sujet, un député a fait remarquer qu'il faudrait peut-être accorder à EC une période plus longue entre la clôture des candidatures et le jour du scrutin.**

Renseignements sur la réunion

Date	5 avril 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> Lori Idlout, députée, Nunavut

Mots d'ouverture

- Les services électoraux en langues autochtones ne sont pas suffisants en soi. Il y a beaucoup d'autochtones unilingues, surtout des aînés, et les employés d'EC accueillent les électeurs au bureau de vote en anglais et en français. Certains électeurs ne peuvent être aidés que par la gentillesse d'une autre personne.
- Lors des élections territoriales ou locales, les résidents du Nunavut ont l'habitude et le droit de voter dans leur langue.
- Le projet pilote d'EC en 2021 n'était pas la norme; à l'exception du projet pilote, les bulletins de vote au Nunavut sont en anglais ou en français, et les candidats doivent expliquer aux électeurs l'emplacement physique de leur nom sur le bulletin de vote.
- Pour un électeur autochtone, il n'est pas toujours utile de déposer une plainte, puisque le plaignant ne peut pas le faire en anglais ou en français et que la personne qui reçoit la plainte peut ne pas la comprendre si elle est rédigée dans une langue autochtone.
- M^{me} Idlout a formulé cinq recommandations à l'intention d'EC et du gouvernement : (1) s'inspirer d'Élections Nunavut, qui possède une vaste expérience de la tenue d'élections en quatre langues; (2) embaucher des interprètes et des traducteurs autochtones à temps plein afin de renforcer les capacités d'EC; (3) simplifier la procédure de traitement des plaintes d'EC pour que les autochtones unilingues puissent exprimer leurs préoccupations; (4) mener une étude plus approfondie sur la gouvernance autochtone au sein de la démocratie canadienne; (5) veiller à ce que le gouvernement fédéral respecte la culture autochtone afin d'établir la confiance nécessaire à la réconciliation.

Questions par sujet

Recrutement/agents électoraux

Interrogée sur la différence de taux de participation aux élections territoriales/locales et fédérales et sur ce qui peut être fait pour améliorer le taux de participation, M^{me} Idlout a expliqué que le personnel d'EC devrait être « informé sur les traumatismes » afin de ne pas continuer à véhiculer des valeurs coloniales lorsqu'il interagit avec les électeurs. Elle a ajouté que le taux de participation plus élevé lors des élections territoriales/locales peut s'expliquer par la confiance de l'électeur dans le processus électoral.

Interrogée sur ce qu'EC peut faire pour améliorer sa stratégie de recrutement et faire progresser le processus de réconciliation, M^{me} Idlout a répondu que le personnel d'EC devrait compter davantage de linguistes et d'interprètes culturels, et qu'EC devrait rencontrer des organisations autochtones, comme l'Assemblée des Premières Nations, qui travaillent avec leur peuple et défendent leurs droits.

* Il s'agit d'un résumé non officiel des délibérations du Comité – veuillez consulter la transcription officielle pour obtenir des précisions.



Points saillants des délibérations du Comité — Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)

Seuil

En réponse à une question sur ce qui serait un seuil acceptable pour l'inclusion des langues autochtones sur le bulletin de vote, M^{me} Idlout a déclaré que l'étendue de la perte de langue dans les communautés autochtones devrait être le seuil et a indiqué qu'EC peut jouer un rôle dans la promotion et la protection de la langue par la traduction du bulletin de vote et du matériel électoral. Elle a ajouté que le processus électoral permet de reconnaître le droit de vote des peuples autochtones et fait donc partie de la réconciliation.

Lorsqu'on lui a demandé si elle considérerait l'étude du Comité comme un succès si les langues inuites étaient incluses dans les bulletins de vote au Nunavut, ou si les bulletins de vote de tout le pays devraient inclure les langues autochtones, M^{me} Idlout a répondu qu'en ce qui concerne les langues autochtones, on peut toujours en faire plus et elle a mentionné qu'elle aimerait que toutes les langues autochtones soient incorporées dans les bulletins de vote, si nécessaire.

M^{me} Idlout a expliqué que s'il n'est pas nécessaire d'avoir 16 langues sur les bulletins de vote des élections fédérales partout au Canada, il est nécessaire d'avoir des bulletins de vote offerts dans les langues autochtones là où vivent les Autochtones.

Divers/autres questions (loi)

Lorsqu'on lui a demandé si elle avait l'intention de présenter un projet de loi ou si l'accord entre le NPD et les libéraux prévoyait l'ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote, M^{me} Idlout a répondu qu'elle étudiait le projet de loi C-309, mais qu'elle n'avait eu aucune conversation avec le gouvernement libéral à ce sujet.

M^{me} Idlout a souligné que de nombreux Autochtones ne savent pas ce qu'EC peut faire et que les parlementaires devraient mieux transmettre cette information. Elle a également déclaré que les lois, les politiques et les programmes devraient refléter davantage la culture des Premières Nations, des Inuits et Métis.

Renseignements sur la réunion	
Date	7 avril 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-François Daoust, professeur adjoint, Université d'Édimbourg • Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones en droit constitutionnel et international, Université de la Saskatchewan • Allison Harell, professeure, Département de science politique, Université du Québec à Montréal
Mots d'ouverture	
<p>Jean-François Daoust</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'on discute des principes et des valeurs de la société canadienne, il est logique de prendre des mesures proactives pour accroître la participation des groupes qui participent moins à la vie démocratique, par exemple en incluant les langues autochtones sur le bulletin de vote. • Bien que les recherches soient limitées, la grande majorité des électeurs trouvent qu'il est facile de voter, et la facilité du vote n'est pas l'une des principales raisons pour lesquelles les gens choisissent de ne pas voter. C'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à un taux de participation plus élevé si les langues autochtones sont incluses dans le bulletin de vote. <p>Dwight Newman</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote n'est pas exigée par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), mais constituerait un bon pas vers l'inclusion des électeurs. • Un certain nombre de questions liées à l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote doivent être discutées, notamment le seuil, l'utilisation de l'alphabet latin par rapport à l'alphabet syllabique, les coûts et la possibilité d'utiliser l'argent dans d'autres domaines de la participation autochtone. • Les fac-similés sont une option qui pourrait être mise à l'essai plutôt que de demander à Élections Canada (EC) de procéder à des changements généralisés dans tout le pays en une seule fois. <p>Allison Harell</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien que des études antérieures montrent que les obstacles socio-économiques et la confiance envers les gouvernements fédéraux sont importants, l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote pourrait être un geste symbolique et rendre le processus électoral plus légitime pour les électeurs autochtones. • Le DGE a souligné les défis auxquels EC doit faire face pour créer des bulletins de vote multilingues, qui ne doivent pas être ignorés, mais l'inclusion des langues des électeurs est précieuse (les bulletins de vote en anglais et en français seulement peuvent créer des obstacles). • Le seuil d'inclusion des langues autochtones devrait être de savoir si les communautés autochtones le souhaitent ou non. 	
Questions par sujet	
DNUDPA	
<p>Interrogé sur les implications juridiques de la DNUDPA, M. Newman a indiqué que le gouvernement du Canada n'est pas obligé d'inclure les langues autochtones dans le bulletin de vote. Il a ajouté que l'utilisation d'un fac-similé serait une alternative acceptable dans l'esprit de la DNUDPA, car elle rendrait le processus plus accessible en éliminant les obstacles.</p>	



Points saillants des délibérations du Comité — Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC)

M. Newman a également précisé que lorsqu'il s'agit des langues autochtones sur les bulletins de vote, le Comité devrait surtout se concentrer sur l'article 13.21 de la Déclaration.

Leçons apprises d'autres administrations

Lorsqu'on lui demande si d'autres administrations sont confrontées à des défis similaires et ce qui a été fait pour y faire face, M. Newman explique que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sont des exemples naturels étant donné la nature de leur passé colonial. Il a ajouté qu'il serait important d'explorer ce que les États-Unis ont pu accomplir en 1975 et comment ils ont pu le faire si rapidement.

M^{me} Harell ajoute qu'il pourrait être intéressant d'examiner ce qui a été fait avec les bulletins de vote spéciaux lors des élections provinciales et territoriales pendant la pandémie.

Renforcer l'inclusion et prochaines étapes

Lorsqu'on lui a demandé ce qui pouvait être fait pour promouvoir l'inclusion, M. Daoust a mentionné que même si l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote n'avait pas forcément d'incidence directe sur la participation électorale, sa portée symbolique pouvait avoir des effets indirects sur la participation en augmentant la confiance générale à long terme envers le gouvernement fédéral.

M^{me} Harell a souligné les défis opérationnels importants et a expliqué que commencer par un projet pilote réalisable à court terme pouvait être une meilleure option. L'échec d'un processus précipité et généralisé pourrait être désastreux et avoir de graves conséquences à long terme. Elle a insisté sur le fait que l'une des mesures les plus importantes à prendre est de consulter les communautés autochtones et de leur demander leur avis afin de mieux comprendre comment elles peuvent être davantage impliquées dans le processus. L'importance de créer un conseil interne au sein d'EC a également été mentionnée.

Interrogés sur la possibilité d'avoir des photos des candidats sur le bulletin de vote, les témoins ont convenu qu'il était important de rechercher des solutions créatives qui ne nécessiteraient pas de traduction ou de translittération, tout en devant tenir compte des effets non intentionnels et des autres conséquences qui pourraient résulter de ces solutions.

Principaux obstacles à la participation électorale

Tous ont souligné que l'un des principaux obstacles à la participation électorale, outre le manque de confiance envers le gouvernement fédéral et les facteurs socio-économiques, est le manque d'intérêt général pour la politique.

M^{me} Harell a expliqué l'importance de consulter le plus grand nombre possible de communautés autochtones afin de mieux comprendre la variété des défis, car les situations peuvent différer d'une communauté à l'autre.

¹ Article 13 de la DNUDPA : 1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes. 2. Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés.

Renseignements sur la réunion	
Date	7 avril 2022
Sujet	<i>Inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales</i>
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Marjolaine Tshernish, directrice générale, Institut Tshakapesh • Denis Gros-Louis, directeur général, Conseil d'éducation des Premières Nations
Mots d'ouverture	
<p>Marjolaine Tshernish</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les électeurs autochtones doivent avoir accès aux services et aux documents — y compris le bulletin de vote — dans leur langue maternelle. • Les autochtones ne se reconnaissent pas dans le processus démocratique canadien et se sentent exclus. Cela les conduit parfois à refuser de participer aux élections fédérales/provinciales ou au recensement de Statistiques Canada. <p>Denis Gros-Louis</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude du Comité est une première étape importante, mais les solutions devront aller au-delà de l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales. • Plusieurs aînés sont monolingues et deviennent des étrangers dans leur pays lorsqu'ils quittent leur communauté. • Dans les communautés membres du Conseil d'éducation des Premières Nations (CEPN), les perspectives sont polarisées sur la question du vote des communautés autochtones; certaines participent et d'autres refusent catégoriquement. La raison la plus récurrente est d'ordre politique. • Les questions reliées à l'identité et à la valorisation linguistique sont importantes et doivent être étudiées pour mieux comprendre les enjeux reliés à la participation électorale des Autochtones. • M. Gros-Louis a formulé quatre recommandations pour EC : (1) offrir à la haute direction et au personnel d'EC une formation de sensibilisation axée sur l'histoire et l'attitude interculturelle à privilégier, (2) collaborer avec le bureau du Commissaire aux langues autochtones, (3) s'assurer que les informations des électeurs figurent non seulement sur le bulletin de vote, mais également dans un document d'information disponible en langues autochtones et (4) veiller à ce que les images présentées dans les livrets d'information reflètent l'identité des différentes nations autochtones. 	
Questions par sujet	
Exercer le droit de vote	
<p>À une question au sujet de la réconciliation et sur le fait qu'elle implique l'inclusion des langues autochtones sur le bulletin de vote, M. Gros-Louis et M^{me} Tshernish ont tous deux mentionné l'importance de travailler au quotidien avec les communautés autochtones par la consultation, la collaboration et le respect.</p> <p>Interrogée au sujet des répercussions du colonialisme sur la participation électorale, M^{me} Tshernish a mentionné que le fait d'avoir été exclus du processus politique pendant si longtemps a entraîné une diminution de la participation des électeurs autochtones.</p>	
Considérations opérationnelles	
<p>En réponse à une question portant sur les défis liés à la production de bulletins de vote et sur la meilleure façon de respecter les droits linguistiques, M^{me} Tshernish a indiqué que la langue écrite innue a été normalisée et a expliqué que les produits d'information devraient être disponibles dans les langues autochtones.</p>	

* Il s'agit d'un résumé non officiel des travaux du Comité; veuillez vous référer aux transcriptions officielles pour plus de précisions.



**Points saillants des délibérations du Comité —
Comité permanent de la procédure et des
affaires de la Chambre (PROC)**

M. Gros-Louis ajoute qu'EC ne dispose pas de l'expertise et de la capacité nécessaires et recommande à EC de se rapprocher des communautés pour en apprendre davantage sur leurs besoins. M. Gros-Louis mentionne également la volonté du CEPN d'aider à la traduction du matériel électoral. Il a fait référence à l'utilisation d'images dans le matériel électoral qui créerait un sentiment de respect pour les électeurs autochtones et a déclaré qu'il fallait être proactif dans le cadre du processus de réconciliation.

Questions diverses/autres

En réponse à une question concernant la demande de bulletins de vote en langues autochtones pour les élections provinciales du Québec, M^{me} Tshernish a expliqué qu'aucune demande spécifique n'avait été adressée au gouvernement québécois, car le travail se fait principalement au sein des communautés elles-mêmes. Elle a ajouté qu'il est bon que d'autres niveaux de gouvernement aident à promouvoir la revitalisation des langues autochtones.

* Il s'agit d'un résumé non officiel des travaux du Comité; veuillez vous référer aux transcriptions officielles pour plus de précisions.



Le 24 mars 2022

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée
Présidente du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

N/Réf. : 2022-103793

Madame la Présidente,

La présente a pour objet de vous communiquer les renseignements demandés lors de ma comparution du 17 février 2022 devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la 44^e élection générale.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions des membres, avec des liens vers le site Web d'Élections Canada (EC) et un complément d'information en annexe.

Outils d'éducation et stratégie de communication sur les façons de se préparer à voter

Les membres du Comité voulaient en savoir plus sur les efforts d'information et la stratégie de l'organisme pour expliquer aux électeurs, y compris aux nouveaux Canadiens, comment se préparer à voter.

Lorsqu'une élection générale fédérale est déclenchée, EC lance une campagne d'information multimédia en quatre phases afin de fournir aux électeurs tous les renseignements dont ils ont besoin pour savoir où, quand et comment s'inscrire et voter. La première phase a pour but d'encourager les électeurs à s'inscrire. La deuxième phase les avise qu'ils devraient recevoir par la poste une carte d'information de l'électeur (CIE) leur indiquant où et quand voter, et ce qu'ils doivent faire s'ils ne reçoivent pas de carte ou si leur carte contient des erreurs. Certains produits d'information indiquent que la CIE peut servir de preuve d'adresse. La troisième phase fait la promotion des façons pour voter d'avance (par anticipation ou par bulletin spécial) afin que les électeurs puissent choisir celle qui leur convient le mieux. La dernière phase vise essentiellement à renseigner les électeurs sur les exigences d'identification pour voter le jour de l'élection et sur la possibilité de s'inscrire le jour même, si ce n'est pas déjà fait.

En publiant des messages sur ses comptes de médias sociaux et en communiquant avec les médias pendant la 44^e élection générale, EC encourageait les électeurs qui n'avaient pas reçu de CIE à visiter son site Web pour savoir où voter. De plus, il était clairement indiqué dans le contenu du site Web quelles étaient les façons de prouver son identité et que la CIE n'était pas requise pour voter.

Avant la 44^e élection générale, des sondages d'opinion ont révélé qu'il y aurait un regain d'intérêt pour les façons de voter d'avance en raison de la pandémie. Le 15 août, EC a donc commencé à promouvoir les façons de voter d'avance (sur son site Web, sur ses comptes de médias sociaux et auprès des médias) et a lancé la phase des options de vote anticipé de la campagne publicitaire payante le 28 août. Cette campagne a commencé une semaine plus tôt que lors des élections précédentes, soit deux jours avant la clôture des mises en candidature. La première semaine (du 28 août au 5 septembre), la campagne s'est déroulée par voie numérique et visait essentiellement à renseigner les électeurs sur le vote par la poste et les délais à respecter. La deuxième semaine (du 6 au 12 septembre), la campagne multimédia traditionnelle a fait la promotion des différentes façons de voter d'avance (par anticipation, par la poste et à un bureau d'EC).

Tout au long de la période électorale, EC a fourni de l'information sur les façons de voter dans les médias sociaux, à la télévision, à la radio, sur son site Web, par des publicités numériques et imprimées, et au moyen du [Guide pour l'élection fédérale](#) distribué à tous les ménages canadiens. Partout au pays, les conseillers régionaux en relations médias ont communiqué des messages clés et proactifs aux médias dès le début de la période électorale. EC a aussi commencé à publier des messages sur ses comptes de médias sociaux au déclenchement de l'élection (plus tôt dans le calendrier électoral que lors des élections précédentes).

La Campagne d'information des électeurs comprenait des publicités en anglais, en français, en inuktitut et en 30 langues d'origine (selon le moyen de communication). Le site Web de l'élection générale proposait aussi des produits d'information numériques en 16 langues autochtones et 33 langues d'origine sur les modalités d'inscription et de vote.

Par ailleurs, les façons de voter d'avance ont été promues par le réseau Inspirer la démocratie d'EC, qui était formé de 27 organismes communautaires et groupes d'intervenants aptes à communiquer de l'information à des groupes d'électeurs ayant des difficultés à s'inscrire et à voter (les Autochtones, les jeunes, les nouveaux Canadiens et les électeurs handicapés). Ces organismes sous contrat ont distribué des ressources éducatives du projet Inspirer la démocratie et des produits de la Campagne d'information des électeurs sous différentes formes et dans différentes langues. Ils ont aussi organisé 139 activités de rayonnement communautaires au cours desquelles ils ont présenté de l'information sur les façons de participer à l'élection fédérale. De plus, l'équipe d'Inspirer la démocratie a participé à 26 autres activités de rayonnement et envoyé des courriels d'information sur l'élection à 619 contacts distincts.

L'annexe 1 fournit des renseignements précis sur la Campagne d'information des électeurs et sur la manière dont elle a communiqué les différentes façons de voter d'avance.

Cadre d'intervention en cas de catastrophes naturelles

Les membres du Comité voulaient en savoir plus les plans d'urgence adoptés par EC pour faire face aux répercussions des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Au fil des ans, EC a développé un mécanisme d'intervention en cas de catastrophe et une expertise opérationnelle qui lui ont permis d'atténuer certains des pires effets des phénomènes météorologiques graves sur le processus électoral. Les éléments clés de ce mécanisme sont les suivants : a) un cadre juridique calibré dans la *Loi électorale du Canada* (la Loi), qui permet de trouver des solutions adaptées à la situation d'urgence; b) un réseau de partenaires aux niveaux fédéral et provincial et des protocoles qui permettent de collaborer efficacement et adéquatement; c) des mesures opérationnelles qui permettent d'offrir des services adaptés aux électeurs; d) une grande capacité de communication. Ces éléments sont expliqués en détail ci-dessous, tout comme la façon dont ils ont été appliqués dans le contexte des feux de forêt qui se sont déclarés lors de l'élection de 2021 et qui ont ravagé des communautés de la Colombie-Britannique, comme Lytton.

Un cadre juridique calibré

Bien que la Loi régit de manière détaillée le processus électoral, le directeur général des élections (DGE) conserve un certain pouvoir discrétionnaire qui peut permettre d'adapter les services électoraux, notamment en cas d'incidents météorologiques. Cela peut inclure, notamment de modifier les lieux de vote dans une circonscription ou encore d'établir un kiosque de vote par bulletin spécial pour servir les électeurs en provenance de diverses circonscriptions

Les articles 17 et 179 de la Loi permettent au DGE d'adapter la Loi en raison de circonstances imprévues, et constituent les pierres angulaires du cadre d'intervention en cas de catastrophes naturelles. Bien que restreint, ce pouvoir d'adaptation est un outil essentiel utilisé à chaque élection pour permettre aux électeurs de voter et pour permettre le dépouillement du scrutin. En 2019, par exemple, j'ai adapté la Loi pour permettre aux électeurs évacués de différentes communautés du Manitoba d'exercer leur droit de vote dans un grand centre de scrutin à Winnipeg.

Enfin, l'article 59 de la Loi permet de reporter ou d'annuler une élection dans une circonscription advenant un incendie, une inondation ou toute autre désastre naturel. Le DGE doit d'abord certifier qu'il est pratiquement impossible de tenir une élection, et le gouverneur en conseil doit ensuite décider s'il faut reporter ou annuler l'élection dans la circonscription. Reporter ou annuler une élection est une mesure extrême qui ne doit servir qu'en dernier recours.

Dans le cadre de ses activités de préparation, EC informe les partis politiques, par l'entremise du Comité consultatif des partis politiques (CCPP), des diverses mesures à leur disposition pour composer avec les situations exceptionnelles, telles que les phénomènes météorologiques extrêmes. L'annexe 2 contient une présentation donnée au CCPP en juin 2021, alors que nous nous préparions à l'élection.

Un réseau de partenaires

EC entretient des relations de travail étroites avec les organismes de gestion des urgences fédéraux et provinciaux. En période électorale, EC reçoit continuellement aussi de l'information de divers organismes de renseignement, dont le Centre des opérations du gouvernement du ministère de la Sécurité publique. Avant et pendant la période électorale, EC reçoit continuellement de l'information des services météorologiques de toutes les régions du pays, et la haute direction est régulièrement tenue informée de la situation lorsque survient un épisode météorologique.

Mesures opérationnelles

Les mesures opérationnelles à prendre dépendent de la situation, mais EC a la capacité d'intervenir dans diverses situations d'urgence.

Un élément clé est la capacité de mobiliser des ressources humaines en situation d'urgence. Les directeurs du scrutin peuvent embaucher du personnel de bureau et des fonctionnaires électoraux supplémentaires en peu de temps, et les réseaux régionaux de directeurs du scrutin, coordonnés par un agent de liaison local, assurent la collaboration et le partage des ressources. De plus, l'administration centrale d'EC peut, à court préavis, envoyer des employés de la région de la capitale nationale dans des circonscriptions où l'on a besoin d'eux. En 2019, une équipe de l'administration centrale a été dépêchée au Manitoba pour offrir des services de vote aux travailleurs d'Hydro Manitoba déployés d'urgence pour rétablir le courant, loin de leur circonscription de résidence.

À l'été 2021, vu la saison des feux de forêt exceptionnellement active, un groupe de travail a été créé pour répondre aux situations d'urgence causées par les feux de forêt qui faisaient rage partout au pays.

Capacité de communication

EC a une unité de surveillance des médias et un réseau de conseillers régionaux en relations médias ayant des liens avec les médias locaux qui fournissent des renseignements importants concernant la situation sur le terrain. EC peut aussi recevoir des messages des électeurs et leur répondre sur diverses plateformes des médias sociaux.

Ces services de communication sont complémentaires aux réseaux locaux de directeurs du scrutin et d'autres employés, qui connaissent bien leurs communautés et ont un vaste réseau de contacts aptes à communiquer de l'information par voie informelle.

Enfin, EC communique régulièrement avec les partis politiques enregistrés par l'entremise du CCPP tout au long de la période électorale.

Services aux électeurs évacués de la circonscription de Mission—Matsqui—Fraser Canyon, incluant Lytton (Colombie-Britannique)

Les membres du Comité voulaient savoir pourquoi EC n'avait pas ouvert de bureau de scrutin itinérant pour les évacués de Lytton en Colombie-Britannique.

Lors de la 44^e élection générale, les feux qui ont ravagé la région de Lytton Creek ont été parmi les plus dévastateurs, et un ordre d'évacuation générale a été donné aux résidents du village de Lytton et aux membres de la Première Nation de Lytton. La Colombie-Britannique a levé l'état d'urgence le 21 septembre, le lendemain du jour de l'élection.

Durant cette période, je recevais plusieurs fois par jour des renseignements provenant de la région, et je supervisais les activités du groupe de travail d'EC sur les feux de forêt. EC pouvait aussi obtenir des renseignements sur la situation générale dans la région de Lytton en communiquant directement avec les administrateurs électoraux locaux, les responsables provinciaux de la gestion des urgences, les experts fédéraux en sécurité publique et les services météorologiques officiels. Cependant, il était beaucoup plus difficile d'obtenir des renseignements sur la situation particulière de chaque électeur. Les évacuations avaient considérablement dispersé la population, et peu de personnes s'étaient inscrites auprès des services d'urgence du gouvernement. Selon les directeurs du scrutin locaux, de nombreux évacués s'étaient réinstallés dans d'autres centres urbains, comme Kamloops, Kelowna, Abbotsford et Chilliwack. Au cours de la période électorale, EC a tenté à deux reprises, en vain, d'entrer en contact avec la Première Nation de Lytton par l'entremise de l'Assemblée des Premières Nations.

Bien qu'il soit possible d'ouvrir un bureau de scrutin hors circonscription à la suite d'une évacuation, encore faut-il savoir où se trouvent les électeurs, combien ils sont dans le secteur et s'ils ont accès à un bureau de scrutin, et être en mesure de les informer des services offerts. Pour les électeurs évacués de Lytton et de la Première Nation de Lytton, il n'était pas possible de recourir à des bureaux de scrutin hors circonscription, des bureaux de scrutin itinérants ou à des certificats de transfert, car les résidents étaient dispersés dans la province et EC ne connaissait aucun endroit avec une concentration de personnes évacuées pouvant être servies par un bureau de scrutin itinérant le jour de l'élection.

Dans ces circonstances, EC a lancé une campagne de communication et de relations médias afin d'informer les électeurs touchés des options de vote qui s'offraient à eux, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient. Par les médias sociaux, la radio, la télévision et des avis

imprimés distribués localement, EC a informé les électeurs déplacés des façons dont ils pouvaient voter, en mettant l'accent sur le vote par bulletin spécial (par la poste ou à un bureau local).

Les électeurs évacués ont également eu la possibilité de voter en personne aux bureaux de scrutin de Spences Bridge (la communauté la plus proche). Ces bureaux étaient ouverts le jour de l'élection, et toutes les routes menant à Spences Bridge étaient ouvertes par les services d'urgence pour faciliter le vote. J'ai également demandé à mon personnel de collaborer avec Sécurité publique Canada pour distribuer des dépliants sur les façons de voter dans les régions de l'intérieur de la Colombie-Britannique où des évacués pouvaient se trouver.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles, et je vous invite à communiquer avec moi si vous avez d'autres questions. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'hommage de mon profond respect.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Perrault', written in a cursive style.

Stéphane Perrault

p.j.
c.c. Justin Vaive
Greffier du Comité



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 11 avril 2022

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée
Présidente, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

N/Réf. : 2022-103835

Madame la Présidente,

La présente est pour vous faire part de l'information que je me suis engagé à fournir lors de ma comparution devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 29 mars 2022, alors que celui-ci étudiait la question de l'*ajout des langues autochtones sur les bulletins de vote des élections fédérales*.

Les annexes de cette lettre présentent les dispositions de la *Loi électorale du Canada* qu'il faudrait modifier pour ajouter des langues autochtones sur les bulletins de vote fédéraux (annexe 1) ainsi que les délais et étapes de production des bulletins de vote pour une élection fédérale (annexe 2).

J'espère que ces renseignements seront utiles au Comité et je vous invite à communiquer avec moi si vous avez d'autres questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général des élections,

Stéphane Perrault

p. j.

c. c. Justin Vaive
Greffier du Comité

Annexe 1 : Dispositions de la Loi électorale du Canada (LEC) requérant un amendement pour inclure des langues autochtones sur les bulletins de vote

Processus de nomination des candidats

- La personne qui désire se porter candidat à une élection doit remplir un acte de candidature, dans lequel elle inscrit le nom qu'elle souhaite voir figurer sur le bulletin de vote (**sous-alinéa 66(1)a(i) de la LEC**). La personne peut demander d'y faire inscrire un autre nom sous lequel elle est généralement connue (**sous-alinéa 66(1)a(i.1) de la LEC**).
- En vertu de l'**article 66(2) de la LEC**, le nom du candidat ne peut être précédé ni suivi de titres, de grades, de diplômes ou de tout autre préfixe ou suffixe.
- En vertu de l'**article 67(2) de la LEC**, une personne désirant se porter candidat doit établir son identité soit avec une pièce d'identité délivrée par un gouvernement, soit avec deux pièces d'identité autorisées par le directeur général des élections.

Format du bulletin de vote et du bulletin de vote spécial

1. Bulletin de vote

- Le **formulaire 3 de l'annexe 1 de la LEC** prévoit la forme du bulletin de vote. On y trouve une image du bulletin de vote utilisé par EC.
- En vertu du **formulaire 3 de l'annexe 1 de la LEC**, le bulletin de vote est rédigé en français et en anglais. Seuls les caractères de l'alphabet latin apparaissent sur le bulletin de vote du formulaire 3
- En vertu du **formulaire 3 de l'annexe 1**, la LEC prévoit qu'EC a l'obligation de fournir des bulletins de vote dans les deux langues officielles. Cependant, si les noms des candidats et les noms des partis politiques doivent être rédigés selon l'alphabet latin, ils ne doivent pas nécessairement être en français ou en anglais.
- L'**article 117(1) de la LEC** prévoit que le bulletin de vote doit contenir les noms des candidats suivant l'ordre alphabétique. La mention de l'ordre alphabétique à l'**article 117(1)** renvoie à l'alphabet latin, étant donné que les bulletins de vote sont, pour le moment, rédigés en français et en anglais.

2. Bulletin de vote spécial

- En vertu de l'**article 186 de la LEC**, le bulletin de vote spécial est établi selon le formulaire 4 de l'annexe 1. On y trouve une image du bulletin de vote utilisé par EC.
- Le **formulaire 4 de l'annexe 1 de la LEC** prévoit la forme exacte du bulletin de vote spécial, qui est rédigé en français et en anglais. Sur ce bulletin de vote, l'électeur est invité à inscrire le prénom et le nom de famille du candidat de son choix.
- En vertu des **articles 213(2), 227 et 258 de la LEC**, les électeurs doivent écrire le prénom et le nom de famille du candidat de leur choix. Aucune disposition de la LEC ne prévoit la langue dans laquelle un électeur peut rédiger le nom du candidat

de son choix. En vertu du **formulaire 4 de l'annexe 1**, il est présumé que l'électeur utilisera l'alphabet latin et emploiera une des deux langues officielles, puisque le bulletin de vote est seulement offert en français et en anglais.

- Les **articles 269(2) et 279(2) de la LEC** prévoient qu'aucun bulletin de vote spécial ne sera rejeté du seul fait qu'un électeur a écrit incorrectement le nom du candidat de son choix si l'intention de l'électeur est clairement indiquée.
- Les **alinéas 269(1)e) et 279(1)e) de la LEC** prévoient qu'un bulletin de vote qui porte une inscription ou une marque qui pourrait faire reconnaître un électeur doit être rejeté.

Exigences quant à l'impression des bulletins de vote

- L'**article 116(1) de la LEC** prévoit que les bulletins de vote doivent être imprimés selon le **formulaire 3 de l'annexe 1** dans les meilleurs délais après 14 h le 19^e jour précédant le jour du scrutin.
- Les **articles 116(2) et 116(3) de la LEC** prévoient que le bulletin de vote comporte un talon et une souche avec une ligne perforée entre le bulletin de vote proprement dit et le talon ainsi qu'entre le talon et la souche. De plus, le bulletin de vote doit être numéroté au verso de la souche et du talon.

Divers

- Les **alinéas 385(2)a) et 385(2)b) de la LEC** prévoient que le chef d'un parti politique peut demander l'enregistrement du parti. Pour ce faire, il doit transmettre le nom intégral du parti ainsi que le nom du parti en sa forme abrégée (ou l'abréviation de ce nom). Selon l'**article 117(2)**, les bulletins de vote mentionnent le nom du parti politique dans sa forme abrégée, précisée à l'**alinéa 385(2)b)**.

Selon l'approche adoptée par le Parlement relativement à l'inclusion des langues autochtones sur les bulletins de vote, d'autres modifications législatives liées à la production des bulletins de vote seront inévitablement requises afin de respecter certains délais prescrits et autres exigences de la LEC ou de permettre une exécution réussie. Par exemple, les dispositions relatives au jour de clôture de la période de nomination, la durée de la période électorale et la liste des candidats devront être modifiées pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'approche retenue. L'annexe 2 donne plus de détails sur ces échéanciers et sur la production des bulletins de vote.

Annexe 2 : Calendrier de production des bulletins de vote

Selon la *Loi électorale du Canada*, l'impression et la distribution des bulletins de vote doivent se faire durant la courte période comprise entre la clôture des mises en candidature (21 jours avant le scrutin) et le premier jour du vote par anticipation (10 jours avant le scrutin). Dans les circonscriptions vastes et éloignées, cela représente déjà un défi de taille.

Voici un survol du processus actuel de production des bulletins de vote.

Jours 34/33 à 21¹ : Mises en candidature

La période de mise en candidature est celle où les candidats peuvent soumettre leur formulaire de candidature avec leur nom, tel qu'il doit être inscrit sur le bulletin de vote. Elle se termine le jour 21, à 14 h, et les candidats ont jusqu'à 17 h, heure locale, pour se désister. La production des bulletins ne peut commencer tant que cette période n'est pas terminée et que la liste des candidats n'est pas confirmée.

Jours 30 à 29 : Envoi des bulletins de vote aux services d'impression

Élections Canada communique avec les imprimeurs pour confirmer les détails logistiques. Si un service d'impression n'est plus disponible, il est remplacé. Des imprimeurs sont choisis dans tout le pays afin de réduire les délais de livraison. Élections Canada leur envoie le papier nécessaire à l'impression des bulletins de vote et confirme leur réception au plus tard le jour 24.

Jours 21 à 18 : Préparation de l'image des bulletins de vote

- Jour 21 (14 h) : Fin de la période de mise en candidature.
- Jour 19 : (14 h) : Fin du processus d'approbation des candidatures par les directeurs du scrutin (DS).
- Jours 21 à 18 : Préparation et vérification de l'image des bulletins.

Voici les étapes suivies par le personnel de l'administration centrale d'Élections Canada pour préparer la reproduction visuelle des bulletins de vote :

- a. Passer en revue l'information des candidatures de dernière minute, et s'assurer que les noms et les autres renseignements sont correctement inscrits dans le système.
- b. Produire pour chaque circonscription un *Rapport de vérification de la liste des candidats*, qui indique le nom des candidats et leur parti.
- c. Produire une image des bulletins de chaque circonscription en format PDF.

¹ L'indication des jours se fait en mode décompte, le jour de l'élection étant le « jour 0 ».

- d. Envoyer les *Rapports de vérification* aux DS, qui doivent confirmer que les renseignements sont exacts et effectuer un contrôle de la qualité de l'image.
- e. Une fois que les DS ont réalisé les tâches précédentes pour leurs circonscriptions, les images sont envoyées aux imprimeurs par courriel.

La moitié nord du Canada compte environ 20 circonscriptions, où la distribution en temps voulu des carnets de bulletins de vote dans les bureaux de scrutin éloignés représente un défi. Ces circonscriptions étant considérées comme prioritaires, les étapes a) à e) sont réalisées au plus tard le soir du jour 21 (en supposant que la vérification des candidatures par les DS est alors terminée). Les circonscriptions restantes sont traitées en lots, et le processus doit être terminé au plus tard à 7 h, le jour 18.

Si un DS relève une erreur dans son *Rapport de vérification* ou si le contrôle de la qualité de l'administration centrale d'EC révèle un problème, les renseignements pour cette circonscription doivent être corrigés, et le processus repris du début, y compris la production du *Rapport de vérification* et d'une image.

Jour 18 : Préparation de l'épreuve de bulletin de vote

Les imprimeurs préparent une épreuve de bulletin de vote, que les DS inspectent avant d'approuver l'impression. Après avoir fait l'inspection d'après une liste de contrôle, les DS peuvent autoriser l'impression. S'ils relèvent un problème, toute étape doit être refaite.

Jours 18-13 : Production des carnets de bulletins de vote

Les imprimeurs préparent les carnets de bulletins de vote pour le vote par anticipation en suivant les grandes étapes ci-dessous :

- a. Faire les ajustements nécessaires en ce qui concerne le papier fourni par EC pour l'impression.
- b. Imprimer les images et les numéros de série individuels sur les bulletins.
- c. Perforer chacun des bulletins et séparer le bulletin du talon, puis le talon de la souche.
- d. Assembler les feuilles en paquets de 50 de sorte que les numéros de série se suivent.
- e. Couper les feuilles en bulletins individuels, ajouter une couverture et relier les carnets.

Les imprimeurs ont indiqué que les étapes de perforation, de découpage et souvent de classement des numéros de série requièrent des machines spécialisées qui fonctionnent manuellement, à un rythme plus lent que l'impression. Bon nombre d'imprimeurs ne possèdent pas de tels équipements, ce qui limite les options pour la production des bulletins de vote.

Jours 14 à 13 : Livraison des premiers carnets de bulletins de vote aux DS

Les imprimeurs livrent les carnets de bulletins de vote aux DS pour le vote par anticipation.

Jours 13 à 11 : Contrôle de la qualité des carnets et préparation pour le vote par anticipation

Les DS et leur personnel réalisent les tâches suivantes :

- a. Compter les carnets de bulletins de vote pour vérifier la quantité reçue.
- b. Procéder à un contrôle de la qualité des bulletins.
- c. Faire parvenir certains des carnets au bureau du directeur adjoint du scrutin supplémentaire, s'il y a lieu.
- d. Distribuer le nombre approprié de carnets au scrutateur et/ou au superviseur de centre de scrutin de chaque bureau de vote par anticipation de la circonscription, en consignnant dans le *Rapport des bulletins de vote* et la *Feuille de contrôle des bulletins de vote* chaque carnet distribué et à qui ils ont été remis.

Jours 11 à 7 : Vote par anticipation

Durant cette période, les fonctionnaires électoraux effectuent un contrôle de la qualité, notamment pour vérifier que les carnets reçus et les numéros de série correspondent aux données du *Rapport des bulletins de vote*, puis les bulletins sont remis aux bureaux de scrutin. À partir de ce moment, les scrutateurs sont chargés d'effectuer un contrôle de la qualité à mesure que les carnets sont utilisés.

Si les superviseurs de centre de scrutin n'utilisent pas la réserve de carnets pour le vote par anticipation, ils les retournent au bureau les jours 7 et 6 pour qu'ils puissent être utilisés par les bureaux de scrutin ordinaire. Chaque carnet retourné au bureau du DS est réinscrit.

Jours 13 à 6 : Préparation et livraison des carnets de bulletins de vote aux DS

Une fois que l'imprimeur a terminé l'impression des bulletins pour le vote par anticipation, il continue à en imprimer en vue du scrutin ordinaire. Il reprend donc les étapes des jours 18 à 13 ci-dessus et livre les carnets destinés aux bureaux de scrutin ordinaire aux DS.

Jours 6 à 1 : Contrôle de la qualité des carnets et préparation pour le scrutin ordinaire

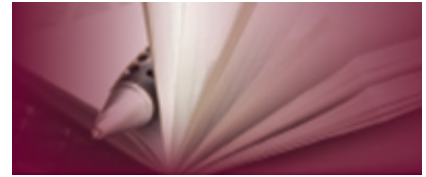
Les DS et leur personnel répètent les tâches des jours 13 à 11, cette fois pour les bureaux de scrutin ordinaires.

Jour 0 : Jour du scrutin ordinaire

Les superviseurs de centre de scrutin et les scrutateurs prennent les bulletins de vote, procèdent au contrôle de la qualité, remettent les bulletins selon les besoins, et font le suivi de l'utilisation de ces derniers.

Confiance à l'égard d'Élections Canada à la 44^e EG

Résultats préliminaires de la recherche sur l'opinion publique



Recherche, APEC, décembre 2021

Ce document d'information présente les résultats préliminaires de l'Enquête nationale auprès des électeurs (ENE) de 2021 (39 568 répondants au sondage postélectoral) et du Sondage auprès des candidats (1 075 répondants) pour des mesures sélectionnées relatives à la confiance générale accordée à Élections Canada et à la conduite de la 44^e élection générale.

Considérations

- Les résultats sont pondérés de sorte que les caractéristiques des répondants correspondent à leur population respective.
- Toutes les données de 2021 sont en cours d'examen, et pourraient être révisées avant leur publication.
- La somme des pourcentages pourrait ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement ou de l'omission des réponses « Préfère ne pas répondre ».
- Les résultats de 2019 sont présentés à titre de comparaison; toutefois, aucun test statistique n'a été mené, et les écarts observables dans les résultats pourraient ne pas être statistiquement significatifs.
- Les rapports d'enquête définitifs comprendront un exposé narratif des résultats, qui fera état notamment des interactions avec d'autres variables, afin de mettre en contexte les résultats. Les rapports devraient être communiqués à l'interne au début de mars 2022.

Tableau 1 : Mesures sélectionnées issues de l'Étude nationale auprès des électeurs

Électeurs	2021		2019
	Début de l'EG (W1a, n=8 371)	Après l'EG (W2, n=39 568)	Après l'EG (W3, n=21 435)
En général, dans quelle mesure faites-vous confiance à Élections Canada?			
Beaucoup ou assez confiance	86 %	91 %	92 %
Peu ou aucunement confiance	13 %	7 %	6 %
Ne sait pas	2 %	2 %	3 %
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'idée qu'Élections Canada est la source de renseignements la plus digne de confiance au sujet du processus électoral?			
Plutôt ou fortement d'accord	89 %	93 %	91 %
Plutôt ou fortement en désaccord	8 %	4 %	5 %
Ne sait pas	3 %	3 %	4 %
Dans quelle mesure diriez-vous qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable?			
Plutôt ou très équitablement	--	87 %	90 %
Plutôt ou très inéquitablement	--	7 %	5 %
Ne sait pas	--	6 %	6 %
Quel est votre niveau de confiance par rapport à l'exactitude des résultats de l'élection dans votre circonscription?			



Confiance à l’égard d’Élections Canada à la 44^e EG
Résultats préliminaires de la recherche sur l’opinion
publique



Recherche, APEC, décembre 2021

Plutôt élevé ou très élevé	--	91 %	89 %
Plutôt faible ou très faible	--	7 %	6 %
Ne sait pas	--	2 %	4 %

Tableau 2 : Mesures sélectionnées issues du Sondage auprès des candidats

Candidats	2021 Après l'EG (n=1,075)	2019 Après l'EG (n=1,172)
Dans quelle mesure diriez-vous qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable?		
Plutôt ou très équitablement	76 %	81 %
Plutôt ou très inéquitablement	20 %	13 %
Ne sait pas	4 %	6 %
Quel est votre niveau de confiance par rapport à l'exactitude des résultats de l'élection dans votre circonscription?		
Plutôt élevé ou très élevé	83 %	86 %
Plutôt faible ou très faible	13 %	10 %
Ne sait pas	3 %	4 %

Résultats préliminaires de l’ENE sur la 44^e EG : Connaissances, attentes et expérience de vote des électeurs



Recherche, APEC, février 2022

Ce document d’information présente les résultats préliminaires de l’Étude nationale auprès des électeurs (ENE) de 2021 pour des mesures sélectionnées relatives aux attentes, aux connaissances et à l’expérience de vote des électeurs, notamment sur la mesure dans laquelle les électeurs se sentaient en sécurité et informés des façons de voter à l’élection compte tenu de la pandémie de COVID-19, et la mesure dans laquelle ils ont trouvé facile de voter de ces façons.

Considérations

- Les attentes des électeurs quant au processus de vote ont été mesurées dans le cadre du sondage en période électorale (53 731 répondants). Tous les autres résultats proviennent du sondage postélectoral (39 568 répondants).
- Les résultats sont pondérés de sorte que les caractéristiques des répondants correspondent à leur population respective.
- Toutes les données de 2021 sont en cours d’examen, et pourraient être révisées avant leur publication.
- Les résultats d’élections générales précédentes servent de point de comparaison; toutefois, aucun test statistique n’a été mené, et les écarts mineurs dans les résultats pourraient ne pas être statistiquement significatifs.
- Les rapports d’enquête définitifs comprendront un exposé narratif des résultats, qui fera état notamment des interactions avec d’autres variables, afin de mettre en contexte les résultats. Les rapports devraient être communiqués à l’interne au début de mars 2022.

Observations

- Pendant la période électorale, les électeurs s’attendaient à ce qu’il soit plus facile de voter en personne (96 %) que par la poste (67 %). Ils s’attendaient également à se sentir en sécurité au moment de voter en personne (90 %).
- Après l’élection, 89 % des électeurs ont dit qu’ils se sentaient informés des mesures de santé et de sécurité mises en place aux lieux de vote en raison de la pandémie de COVID-19; 96 % ont dit qu’ils se sentaient informés des modalités de vote (où, quand et comment voter) à l’élection.
- La proportion d’électeurs au courant de la possibilité de voter par la poste était beaucoup plus élevée à la 44^e élection générale (70 %) qu’à toute autre élection générale précédente (p. ex. elle était de 23 % en 2019).
- Les électeurs ont déclaré qu’en 2021, il a fallu en moyenne cinq à six minutes de plus pour voter qu’en 2019, tant aux bureaux de scrutin ordinaires qu’aux bureaux de vote par anticipation. Comparativement à l’élection générale de 2015, il fallait en moyenne trois minutes de plus pour voter le jour de l’élection et sept minutes de moins pour voter par anticipation à l’élection de 2021.
- Qu’ils aient voté le jour de l’élection, les jours de vote par anticipation ou par la poste, la vaste majorité des électeurs (>95 %) ont affirmé qu’il avait été facile pour eux de voter, qu’ils étaient satisfaits de leur expérience de vote en général, et ceux qui ont voté en personne ont dit s’être sentis en sécurité.

Attentes des électeurs quant au processus de vote pendant la période électorale	2021	2019
Électeurs qui s'attendaient à ce qu'il soit facile de voter par la poste	67 %	-
Électeurs qui s'attendaient à ce qu'il soit facile de voter en personne au lieu de vote	96 %	98 %
Électeurs qui s'attendaient à se sentir en sécurité pour voter en personne, compte tenu des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 en place aux lieux de vote	90 %	-

Connaissance du processus de vote chez les électeurs après l'élection	2021	2019
Électeurs qui se sentaient informés des modalités de vote (où, quand et comment voter) à l'élection	96 %	-
Électeurs qui se sentaient informés des mesures de santé et de sécurité mises en place aux lieux de vote pour l'élection en raison de la pandémie de COVID-19	89 %	-
Électeurs qui connaissaient spontanément la possibilité de voter par la poste à l'élection	70 %	23 %

Temps nécessaire pour voter en personne	2021	2019	2015
Temps d'attente moyen pour voter en personne (en minutes)	13	8	12
À un lieu de vote le jour de l'élection	12	7	9
Aux bureaux de vote par anticipation	14	8	21

Satisfaction à l'égard de l'expérience du vote et facilité du processus	2021	2019
Électeurs qui ont dit qu'il était facile de voter (toutes façons confondues)	98 %	98 %
À un lieu de vote le jour de l'élection	98 %	98 %
Aux bureaux de vote par anticipation	98 %	98 %
Par la poste	97 %	90 %
Électeurs satisfaits de leur expérience de vote en général (toutes façons confondues)	96 %	97 %
À un lieu de vote le jour de l'élection	96 %	97 %
Aux bureaux de vote par anticipation	96 %	97 %
Par la poste	95 %	95 %
Électeurs qui se sont sentis en sécurité au moment de voter en personne, en raison des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 mises en place aux lieux de vote	95 %	-

Résultats de sondage à venir

16 février

- Résultats de l'Enquête sur la population active
 - Raisons de l'abstention au vote des non-votants

T1 2022-2023

- **Autres résultats de l'Étude nationale auprès des électeurs**
 - Connaissance et facilité des divers volets du processus électoral, notamment l'inscription, l'identification des électeurs et l'accessibilité
 - Opinions sur la distance et la convenance des lieux de vote
 - Connaissance et évaluation de la Campagne d'information des électeurs
 - Perception de l'intégrité de l'élection, en particulier le vote par la poste, l'incidence de la désinformation et l'ingérence ou l'influence étrangère

- **Résultats du sondage auprès des fonctionnaires électoraux**
 - Observations des préposés au scrutin sur la mesure dans laquelle le processus de vote s'est bien déroulé au lieu de vote
 - Mesure dans laquelle les préposés au scrutin se sentaient en sécurité lorsqu'ils travaillaient avec les mesures en place pour la COVID-19
 - Difficultés de travailler aux lieux de vote en raison des mesures de sécurité liées à la COVID-19
 - Opinions sur la qualité des conditions de travail
- **Résultats du sondage auprès des agents de recrutement**
 - Facilité ou difficulté de recruter des personnes pour travailler aux bureaux de vote, raisons des difficultés rencontrées
 - La fréquence à laquelle les gens hésitaient à travailler en raison de la COVID-19 ou des conditions d'emploi associées
 - Facilité ou difficulté à embaucher des préposés au scrutin bilingues
- **Résultats du sondage auprès des candidats**
 - Utilisation des produits et des services d'Élections Canada et taux de satisfaction
 - Facilité ou difficulté du processus de candidature
 - Satisfaction à l'égard de la façon dont Élections Canada a conduit l'élection dans leur circonscription
- Tous les sondages : analyse des écarts dans les résultats par sous-groupe : âge, genre, région, jeunes, Premières Nations, personnes handicapées, etc.

Sondage auprès des candidats à la 44^e élection générale fédérale

Rapport final

Préparé pour Élections Canada

Nom du fournisseur : Environics Research Group

Numéro du contrat : 005005–201001/001/CY

Valeur du contrat : 73 394,98 \$ (TVH comprise)

Date d'attribution du contrat : 26 mars 2021

Date de livraison : 11 avril 2022

Numéro d'enregistrement : POR 140–20

Pour plus de renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

This report is also available in English.

Sondage auprès des candidats à la 44^e élection générale fédérale
Rapport final

Préparé pour Élections Canada par Environics Research Group

Date de livraison : 11 avril 2022

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage réalisé au téléphone et en ligne par Environics Research Group du 24 septembre au 18 novembre 2021.

This publication is also available in English under the title: *Survey of Candidates Following the 44th General Election – Final Report*.

Droit de reproduction

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement et avec l'autorisation écrite préalable d'Élections Canada. Pour plus de renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Numéro de catalogue : SE3-111/2022F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-43635-7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le premier ministre du Canada, 2021.

Table des matières

Sommaire	i
A. Contexte et objectifs	i
B. Méthodologie	i
C. Valeur du contrat	i
D. Rapport	ii
E. Principales observations	ii
F. Déclaration de neutralité politique et coordonnées.....	vi
I. Introduction	1
II. Analyse détaillée des résultats	2
A. Satisfaction globale	2
B. Processus de mise en candidature	5
C. Centre de service aux entités politiques (portail en ligne).....	13
D. Produits et services d'Élections Canada.....	19
E. Campagne électorale des candidats.....	35
F. Processus de vote et de déclaration.....	46
G. Perception d'Élections Canada	56
H. Élections et technologie.....	61
I. Position sur la démocratie canadienne	69
J. Profil sociodémographique	74
Annexe A : Méthodologie	76
Annexe B: Instruments de sondage	80

Sommaire

A. Contexte et objectifs

Élections Canada (EC) a constaté la nécessité de réaliser un sondage quantitatif en ligne et au téléphone auprès des candidats à la 44^e élection générale (EG) fédérale, qui s'est tenue le 20 septembre 2021.

EC cherchait à en savoir plus sur l'expérience des candidats en ce qui concerne le processus électoral en général et à mesurer leur niveau de satisfaction à l'égard de ses services lors de la 44^e EG.

L'étude visait à évaluer la perception et la satisfaction des candidats concernant :

- les exigences de mise en candidature et les autres responsabilités des candidats;
- la conduite de l'élection par EC et le directeur du scrutin local;
- les services, les outils et les produits d'EC pour les candidats et leur campagne;
- les enjeux politiques, la technologie et l'innovation.

Cette étude a été menée dans le but de servir à l'élaboration et à l'évaluation des programmes et des services qu'offre EC aux candidats ainsi que de servir à la préparation des rapports du directeur général des élections (DGE) au Parlement. Les résultats du sondage aideront à l'évaluation des programmes et services d'EC, tout particulièrement en permettant d'établir des comparaisons avec les élections générales fédérales précédentes. Ils aideront aussi à cerner les points à améliorer dans les divers produits et services d'EC.

B. Méthodologie

Dans le cadre de ce sondage postélectoral, 1 075 des 2 010 candidats apparaissant sur une liste de tous candidats distincts de l'élection fédérale de 2021 ont répondu aux questions, ce qui correspond à un taux de réponse total de 53 %. Parmi les répondants, 643 (60 %) ont participé au sondage en ligne, et 432 (40 %), par téléphone.

Dans la mesure du possible, l'ensemble des candidats ont été invité à participer à ce sondage. Comme il s'agit d'une tentative de recensement de l'ensemble des candidats, aucune marge d'erreur d'échantillonnage n'est précisée pour cette étude.

Pour atténuer l'incidence des non-réponses comme sources d'erreurs, les résultats du sondage ont été pondérés selon l'âge et le parti du candidat, selon qu'il était ou non député sortant et selon qu'il a ou non été élu, en vue de refléter les caractéristiques de l'ensemble des candidats. L'annexe A contient de plus amples renseignements sur la méthodologie.

C. Valeur du contrat

La valeur du contrat était de 73 394,98 \$ (TVH comprise).

D. Rapport

Le rapport commence par un sommaire des principales observations et conclusions, suivi d'une analyse détaillée des données recueillies. Des tableaux d'analyse croisée présentant les résultats de toutes les questions pour l'ensemble des candidats et certains sous-groupes d'intérêt ont été publiés séparément. Le contenu de ces tableaux est utilisé dans l'analyse détaillée des questions.

Sauf indication contraire, les résultats quantitatifs sont exprimés en pourcentage. En raison de l'arrondissement des chiffres et, dans certains cas, de la possibilité de réponses multiples, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %. De plus, compte tenu de l'arrondissement, les résultats nets mentionnés dans le texte peuvent ne pas correspondre exactement aux résultats figurant dans les images ou les tableaux du rapport.

E. Principales observations

Satisfaction globale

Les trois quarts (76 %) des candidats sont satisfaits de la conduite de la 44^e EG par EC en 2021. Ce taux est plus bas que celui de la 43^e EG, qui s'est tenue en 2019 (85 %). Près de 9 répondants sur 10 (87 %) se déclarent satisfaits de la façon dont le directeur du scrutin (DS) de leur circonscription a conduit l'élection, ce qui constitue un résultat comparable à celui de 2019. La faible proportion (12 %) des candidats qui sont insatisfaits de leur DS ont principalement déclaré ne pas s'être sentis suffisamment appuyés.

Processus de mise en candidature

Similairement à 2019, les trois quarts (77 %) des candidats affirment qu'il était très ou plutôt facile de respecter les exigences de mise en candidature. Parmi les 22 % des répondants qui estiment que les exigences étaient plutôt ou très difficiles à respecter, 67 % invoquent principalement la difficulté à obtenir des signatures (une proportion beaucoup plus élevée que les 39 % en 2019).

Près de 9 candidats sur 10 (89 %) disent s'être sentis plutôt ou très bien informés du processus de mise en candidature. Un peu plus de la moitié (54 %) disent qu'il était plutôt ou très facile de recueillir des signatures appuyant leur candidature malgré les restrictions liées à la COVID-19. Relativement peu de candidats ont eu des difficultés à trouver un agent officiel (20 %) ou un vérificateur (13 %), et le principal défi était de trouver une personne volontaire ou disponible pour accomplir la tâche. Presque tous les candidats (94 %) sont satisfaits des délais du processus de mise en candidature (même proportion qu'en 2019).

Centre de service aux entités politiques

À l'élection de 2019, Élections Canada a mis en ligne un portail appelé le Centre de service aux entités politiques (CSEP), qui permet aux candidats d'avoir accès à du matériel électoral et de soumettre leur acte de candidature et leurs rapports financiers par voie électronique. Moins de la moitié (47 %) des candidats ont utilisé le portail en 2019, que ce soit par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur agent officiel ou de leur représentant. L'utilisation du portail a augmenté en 2021. En effet, deux tiers (65 %) des candidats disent que leur équipe de campagne a utilisé le portail, dont 4 candidats sur 10 (41 %) qui l'ont utilisé personnellement.

Les candidats ont principalement utilisé le portail pour télécharger du matériel électoral (60 % des cas), comme en 2019. Près de 4 candidats sur 10 s'en sont servi pour soumettre des rapports financiers (37 %) ou pour accéder aux résultats après scrutin (35 %), et 3 sur 10, pour tenir à jour leur compte (31 %) ou soumettre leur

acte de candidature (29 %). Les trois quarts (76 %) des candidats dont l'équipe de campagne a utilisé le portail se disent satisfaits dans une certaine mesure de leur expérience globale en tant qu'utilisateurs, et près d'un quart (23 %) affirment en être très satisfaits.

Les candidats qui n'ont pas utilisé le portail citent comme principale raison le fait qu'ils n'en avaient pas besoin (34 % des répondants qui n'ont pas utilisé le portail).

Produits et services d'EC pour les candidats

Comme en 2019, près de 9 candidats sur 10 (85 %) disent que les produits d'EC ont été relativement ou très utiles durant la campagne.

Les listes des bureaux de vote ont servi à 60 % des candidats. Parmi ceux-ci, près de la moitié (48 %) affirment que les formats papier et électronique étaient aussi utiles l'un que l'autre; le reste de ces répondants était deux fois plus susceptible de préférer les listes électroniques (33 %) aux listes papier (14 %). Cependant, parmi les 55 % des candidats qui ont utilisé les cartes des zones de service des lieux de vote, 69 % préféreraient le produit en format papier.

Parmi les 50 % des répondants qui ont utilisé les listes électorales, 8 sur 10 (82 %) se disent satisfaits de leur qualité. Les 12 % des candidats qui se sont servis des produits d'EC pour communiquer avec les électeurs affirment que la brochure *Guide pour l'élection fédérale* (37 %) et les infographies (36 %) ont été les produits les plus utiles.

Les trois quarts (74 %) des candidats affirment avoir assisté à une séance d'information pour tous les candidats pour la 44^e EG ou y avoir envoyé un membre du personnel de leur campagne. Près de la moitié (48 %) des répondants y ont assisté eux-mêmes (une proportion comparable à celle de 47 % en 2019), et ils y ont assisté soit en personne (31 %) ou en vidéoconférence (17 %). Parmi les répondants qui ont assisté à une séance ou qui y ont envoyé un représentant, 8 sur 10 (79 %) trouvent qu'elle a été utile; la forte majorité des candidats se disent satisfaits du format de la séance à laquelle ils ont assisté, que ce soit en personne (91 %) ou en ligne (89 %). Quant aux procédures et lignes directrices d'EC concernant la COVID-19, les deux tiers (65 %) des candidats disent les avoir trouvées utiles dans une certaine mesure.

Dans près de 9 cas sur 10 (86 %), l'équipe de campagne des candidats a communiqué avec le bureau local d'EC durant la période électorale – une proportion identique à celle de 2019. Près de la moitié (47 %) ont communiqué avec EC par courriel, et le tiers (32 %), par la ligne de soutien sans frais, ce qui est statistiquement moins élevé qu'en 2019 (39 %). La proportion des candidats satisfaits des services reçus est élevée (8 sur 10 ou plus), peu importe le mode de communication (bureau local – 90 %; courriel – 85 %; ligne sans frais – 79 %).

Campagne électorale des candidats

Malgré les précautions à prendre concernant la COVID-19 durant la 44^e EG, 7 candidats sur 10 (69 %) affirment avoir interagi avec les électeurs en faisant du porte-à-porte, et près de 6 répondants sur 10 (56 %) ont participé à des événements en personne ou à d'autres activités de rayonnement.

Un quart (24 %) des candidats affirment avoir fourni au directeur du scrutin une liste de noms pour le recrutement de personnel électoral pour travailler dans les bureaux de vote. La majorité (55 %) des candidats ne l'ont pas fait, 28 % de ces candidats déclarant qu'ils n'ont pas trouvé de personnes intéressées ou compétentes pour travailler aux bureaux de vote.

Presque tous les répondants (96 %) qui affirment avoir utilisé une liste électorale (à savoir 68 % des candidats) ont pris des mesures pour protéger les renseignements personnels qu'elle contenait, généralement en y limitant l'accès (51 %) ou en la conservant en lieu sûr (24 %). Plus de 4 candidats sur 10 (44 %) ont pris des mesures pour que leur campagne soit accessible aux électeurs handicapés, le plus souvent en tenant leurs activités dans des lieux accessibles en fauteuil roulant (26 %).

Un peu plus du tiers (37 %) des répondants étaient au courant des incitatifs financiers quand ils ont décidé de se porter candidats, mais peu d'entre eux (8 %) disent que le remboursement a eu une incidence modérée ou majeure pour eux.

Processus de vote et de déclaration

Parmi les répondants, 7 sur 10 (69 %) se disent satisfaits des lieux choisis pour le vote par anticipation et le vote le jour de l'élection, avec un tiers (33 %) se déclarant très satisfaits. Ces deux proportions sont inférieures à celles de 2019 (84 % étaient satisfaits, et parmi eux, 44 % se disaient très satisfaits). Le quart des candidats se disent insatisfaits dans une certaine mesure, principalement en raison d'un manque de bureaux de vote par anticipation (29 %) ou de leur éloignement (27 %). Certains (26 %) des répondants mentionnent aussi avoir été insatisfaits d'un manque de bureaux de vote le jour de l'élection.

Près de 8 candidats sur 10 (78 %) sont globalement satisfaits du processus de vote, une proportion comparable à celle de 2019 (81 %). Les principales causes d'insatisfaction sont les longues files d'attente aux bureaux de vote par anticipation (31 %) et le jour de l'élection (29 %), ou des problèmes avec le personnel d'EC (25 %). Environ un candidat sur six (16 %) dit que son représentant ou lui-même ont été témoins de problèmes associés aux exigences d'identification des électeurs en général, et la moitié d'entre eux ont constaté ces problèmes assez ou très souvent (50 %). Un peu plus d'un répondant sur dix (12 %) a été témoin de problèmes associés à l'utilisation de la carte d'information de l'électeur (CIE) comme preuve d'identité, et parmi eux, 6 sur 10 (62 %) ont constaté ces problèmes assez ou très souvent. Près de la moitié (48 %) des candidats affirment qu'il était plus difficile d'observer le déroulement de l'élection à cause des mesures de sécurité liées à la COVID-19 aux bureaux de vote.

Perception d'EC

Les trois quarts (76 %) des candidats disent qu'EC a conduit l'élection de façon équitable, ce qui représente une faible baisse par rapport aux 81 % de 2019. Parmi ces candidats, 4 sur 10 (42 %) affirment qu'EC a conduit l'élection de façon très équitable, ce qui marque une baisse de 10 points de pourcentage par rapport à 2019 (52 %). Deux sur dix (20 %) estiment que la conduite de l'élection était inéquitable dans une certaine mesure.

La plupart (83 %) des répondants ont un niveau de confiance assez ou très élevé dans l'exactitude des résultats de l'élection, plus de la moitié (55 %) ayant un niveau de confiance très élevé. Ces proportions sont comparables à celles de 2019 (86 % avec un niveau de confiance assez ou très élevé, et 54 % avec un niveau très élevé). À peine plus d'un candidat sur dix (13 %) dit avoir un niveau de confiance bas ou très bas concernant l'exactitude des résultats de l'élection, une proportion comparable à celle de 2019 (10 %).

Neuf répondants sur 10 (90 %) se disent satisfaits dans une certaine mesure de leurs interactions avec le directeur du scrutin, et 73 % affirment être très satisfaits. Ces résultats sont comparables à ceux de 2019 selon lesquels 89 % des candidats étaient satisfaits dans une certaine mesure, et 70 %, très satisfaits. Une forte majorité (86 %) des candidats éprouvent une certaine satisfaction en ce qui a trait à la qualité globale du service

d'EC (une proportion comparable aux 89 % de 2019); près de la moitié (47 %) sont très satisfaits, ce qui est semblable à 2019 (51 %).

Près de 6 candidats sur 10 ont formulé au moins une suggestion pour améliorer les services offerts par EC. La suggestion la plus fréquente est de rendre l'information accessible plus rapidement (12 %), et cette suggestion est la plus fréquente pour chacune des trois élections tenues depuis 2015. Moins d'une personne sur dix a formulé une autre suggestion. Ces autres suggestions sont notamment d'améliorer le site Web ou le portail, d'améliorer les communications, de simplifier les formalités administratives et de former davantage le personnel.

Élections et technologie

Près de 6 candidats sur 10 (56 %) estiment que la diffusion de faux renseignements en ligne était un problème durant cette élection, ce qui représente une baisse par rapport aux deux tiers (64 %) en 2019. Globalement, 2 candidats sur 10 (21 %) pensent que cette diffusion a eu un impact majeur sur les résultats de l'élection. Environ la même proportion (22 %) pense qu'elle a eu un impact modéré sur les résultats de l'élection. Ces proportions sont comparables aux proportions des candidats qui ont déclaré en 2019 que la diffusion de faux renseignements en ligne avait eu un impact majeur (19 %) ou un impact modéré (22 %) sur les résultats de l'élection.

Près de 4 candidats sur 10 (38 %) croient que l'utilisation par des pays ou des groupes étrangers des médias sociaux et d'autres moyens pour influencer l'opinion politique des Canadiens représentait un problème, ce qui constitue une baisse par rapport à 2019 (44 %). Comme en 2019, une faible proportion de candidats (14 %) pensent que cette utilisation a eu un impact majeur ou modéré sur les résultats de l'élection. Bien que la proportion de candidats qui pensent que cette utilisation a eu un impact majeur soit légèrement en hausse par rapport à 2019 (9 %), la proportion des candidats qui pensent qu'elle a eu un impact modéré est restée stable (15 % en 2019).

Un candidat sur dix (10 %) juge que le piratage, par des pays ou des groupes étrangers, des systèmes informatiques utilisés pour la conduite de l'élection constituait un problème durant l'EG, une proportion comparable à celle de l'élection précédente (8 %). Seulement 4 % des candidats pensent qu'il a eu un impact majeur sur les résultats de l'élection et 3 % pensent qu'il a eu un impact modéré.

L'étude a recueilli l'opinion de la moitié des candidats sur la technologie aux bureaux de scrutin. Un peu plus de 4 sur 10 (44 %) préfèrent les listes électorales en papier, près de 3 sur 10 (28 %) préfèrent les listes électroniques, et 2 sur 10 (22 %) n'ont indiqué aucune préférence; ces proportions sont comparables à celles de 2019. L'autre moitié des candidats devaient indiquer leur méthode de dépouillement des votes préférée. Six personnes sur dix (62 %) disent préférer le dépouillement à la main, ce qui représente une proportion statistiquement plus élevée qu'en 2019 (46 %). Un répondant sur six (17 %) préfère le dépouillement automatisé, ce qui constitue une proportion plus faible que les 3 sur 10 (31 %) de l'élection précédente. Environ le même nombre de candidats (16 %) n'ont aucune préférence quant à la méthode de dépouillement des bulletins de vote, comme en 2019.

Une minorité de répondants, à savoir moins de 4 sur 10 (38 %), affirment que les électeurs devraient pouvoir voter en ligne, ce qui représente une proportion comparable à celle de 2019 (35 %). La majorité (56 %) des candidats de l'EG de 2021 estiment que le vote en ligne est risqué, ce qui représente une baisse par rapport aux 67 % de 2019. Seulement 3 personnes sur 10 affirment que le vote en ligne est sûr (31 %, à savoir neuf points de pourcentage de plus que les 22 % de 2019).

Position sur la démocratie canadienne

Plus de la moitié (55 %) des candidats sont satisfaits dans une certaine mesure du fonctionnement de la démocratie au Canada, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2019 (50 %). Le quart de répondants se disent *très* satisfaits (24 %, par rapport à 16 % à la 43^e EG). Un peu plus de 4 sur 10 (44 %) sont insatisfaits dans une certaine mesure, avec 2 sur 10 (20 %) se déclarant pas du tout satisfaits.

Les deux motifs d'insatisfaction les plus souvent invoqués quant au fonctionnement de la démocratie canadienne sont le manque de représentation proportionnelle (29 %) et le fait que le système majoritaire uninominal à un tour ne reflète pas les préférences des électeurs (21 %). Les autres motifs sont que le système serait inéquitable (17 %) ou qu'il y aurait trop de préjugés ou de censure dans les médias (16 %).

F. Déclaration de neutralité politique et coordonnées

À titre de dirigeante principale d'Environics, j'atteste par la présente que les livrables respectent en tous points les exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique énoncées dans la *Politique sur les communications et l'image de marque* et la *Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique*. Plus précisément, les livrables ne contiennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Brenda Sharpe
Associée de recherche principale, Affaires générales et publiques
Environics Research Group
brenda.sharpe@environics.ca

Nom du fournisseur : Environics Research Group
Numéro du contrat SPAC : 005005–201001/001/CY
Date initiale du contrat : 2021–03–26

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Disponibilité des ensembles de données de la ROP sur la 44^e EG et dates de rapport, par enquête (au 20 avril 2022)

Enquête	Dernier jour de la collecte des données	Ensembles de données	Rapports bruts (pour diffusion interne — unilingue)	Publication sur le site Web d'EC/Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
Enquête sur la population active	26 octobre 2021 ✓	Mi-février 2022 ✓	« Le Quotidien » — 16 février 2022 ✓ Rapport complémentaire — Fin avril 2022	Mai 2022
Étude nationale auprès des électeurs	27 octobre 2021 (groupes de discussion) ✓	Début janvier 2022 (intégré) ✓	– Évaluation de la Campagne d'information des électeurs : mai 2022 – Questionnaire sur l'expérience des électeurs : juin 2022	Juin 2022
Candidats	18 novembre 2021 ✓	Décembre 2021 ✓	Fin avril 2022	17 mai 2022
Agents de recrutement	29 décembre 2021 ✓	Début janvier 2022 ✓	Fin mai 2022	Juillet 2022 sur le site Web d'EC (non soumis à l'obligation de publication de BAC).
Intervenants en rayonnement	17 janvier 2022 ✓	Fin janvier 2022 ✓	Mi-mai 2022	Juillet 2022 sur le site Web d'EC (non soumis à l'obligation de publication de BAC).
Communautés de langue officielle en situation minoritaire	29 novembre 2021 ✓	Fin janvier 2022 ✓ (transcriptions)	Fin avril 2022	27 mai 2022
Fonctionnaires électoraux	17 janvier 2022 ✓	Mi-février 2022 ✓	Fin mai 2022	16 juillet 2022

Remarque : Les dates peuvent changer.

✓ indique que le jalon a été complété.

Jours fériés printemps 2022 :

- Vendredi 15 avril
- Lundi 18 avril
- Lundi 23 mai
- Vendredi 24 juin